

Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

Immeuble Ecotech / 3 rue Marconi / 57070 METZ

mail : contact@aguram.org / tél. : 03 87 21 99 00 / fax: 03 87 21 99 29

www.aguram.org

# P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme /

Date de référence du dossier / 06 juin 2017

Approbation initiale du P.O.S. 23 janvier 1978

## RAPPORT DE PRESENTATION /

### PROCEDURE EN COURS

Révision Générale du P.O.S. et transformation en P.L.U.

Prescription	DCM	28 mai 2014
Arrêt	DCM	24 novembre 2016
Approbation	DCM	22 juin 2017

### TOME 1 :

## DIAGNOSTIC COMMUNAL



**TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES DU POS DE LORRY-LES-METZ**

<b>Approbation initiale</b>	<b>DCM</b>	<b>23-01-1978</b>
-----------------------------	------------	-------------------

---

<b>Révision N°1</b>	<b>DCM</b>	<b>27-05-1993</b>
---------------------	------------	-------------------

---

<b>Modification n°1</b>	<b>DCM</b>	<b>21-02-1982</b>
-------------------------	------------	-------------------

<b>Modification n°2</b>	<b>DCM</b>	<b>20-07-1987</b>
-------------------------	------------	-------------------

<b>Modification n°3</b>	<b>DCM</b>	<b>31-03-1994</b>
-------------------------	------------	-------------------

<b>Modification n°4</b>	<b>DCM</b>	<b>16-10-1995</b>
-------------------------	------------	-------------------

<b>Modification n°5</b>	<b>DCM</b>	<b>27-10-2005</b>
-------------------------	------------	-------------------

<b>Modification n°6</b>	<b>DCM</b>	<b>26-09-2007</b>
-------------------------	------------	-------------------

<b>Modification n°7 (simplifiée)</b>	<b>DCM</b>	<b>12-02-2015</b>
--------------------------------------	------------	-------------------

---

<b>Mise à jour 1</b>	<b>AM</b>	<b>04-02-1982</b>
----------------------	-----------	-------------------

<b>Mise à jour 2</b>	<b>AM</b>	<b>30-09-1983</b>
----------------------	-----------	-------------------

<b>Mise à jour 3</b>	<b>AM</b>	<b>07-01-1988</b>
----------------------	-----------	-------------------

<b>Mise à jour 4</b>	<b>AM</b>	<b>24-08-1993</b>
----------------------	-----------	-------------------

<b>Mise à jour 5</b>	<b>AM</b>	<b>01-12-1993</b>
----------------------	-----------	-------------------

<b>Mise à jour 6</b>	<b>AM</b>	<b>05-09-1994</b>
----------------------	-----------	-------------------

<b>Mise à jour 7</b>	<b>AM</b>	<b>02-02-1996</b>
----------------------	-----------	-------------------

<b>Mise à jour 8</b>	<b>AM</b>	<b>02-03-2001</b>
----------------------	-----------	-------------------

---

<b>Prescription révision du POS en forme de PLU</b>	<b>DCM</b>	<b>28-05-2014</b>
---	------------	-------------------

---

\* AM : Arrêté Municipal

\* DCM : Délibération du Conseil Municipal

# SOMMAIRE

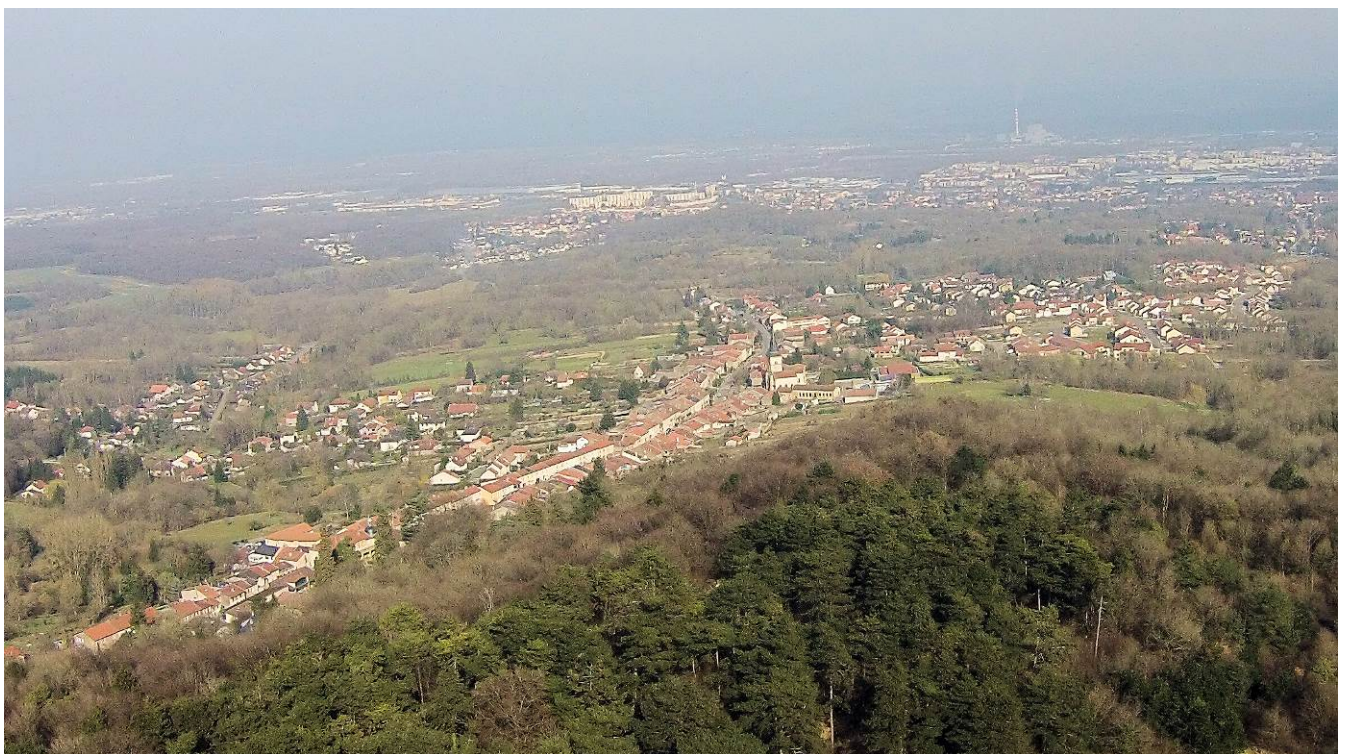
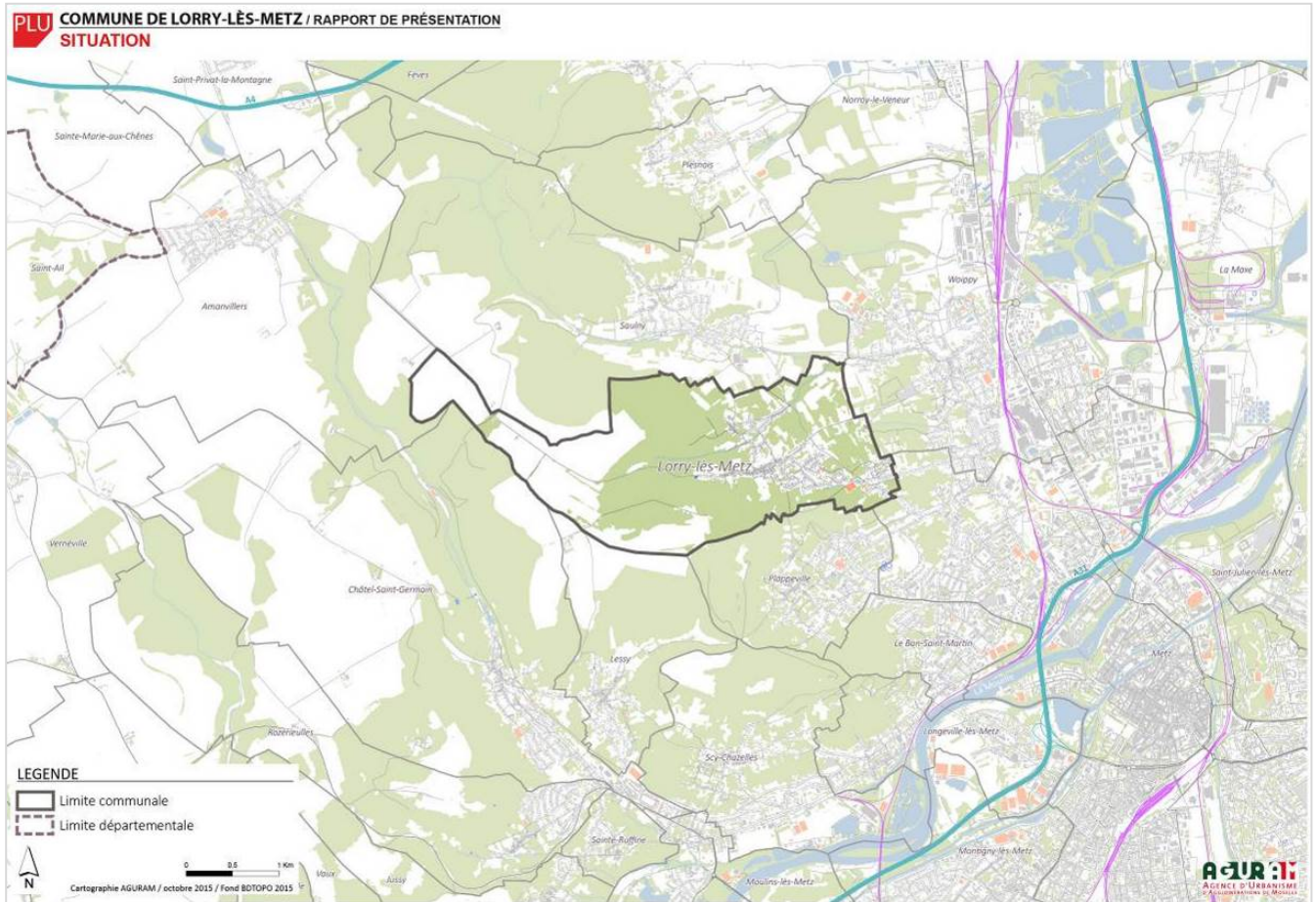
Page

<b>Préambule</b> .....	<b>6</b>
<b>I / Analyse de l'état initial de l'environnement</b> .....	<b>11</b>
<b>I &gt; 1 Le cadre naturel</b> .....	<b>12</b>
1.1 Le climat .....	12
1.2 La topographie .....	14
1.3 La géologie .....	16
1.4 Le réseau hydrographique .....	16
1.5 Les zones naturelles d'intérêts reconnus .....	20
1.6 Les milieux naturels et semi-naturels .....	24
1.7 La biodiversité remarquable .....	35
1.8 Les continuités écologiques .....	40
1.9 Le paysage et ses enjeux .....	50
<b>I &gt; 2 Environnement et qualité de vie</b> .....	<b>62</b>
2.1 La gestion des déchets .....	62
2.2 L'eau potable et l'assainissement .....	66
2.3 La qualité de l'air .....	70
2.4 Les gaz à effet de serre .....	75
2.5 Les consommations d'énergie .....	77
2.6 Les énergies renouvelables .....	80
2.7 Le bruit .....	84
2.8 Les risques naturels et technologiques .....	86
2.9 Les servitudes d'utilité publique .....	94
2.10 Les technologies de l'information et de la communication .....	96
<b>Synthèse des enjeux environnementaux</b> .....	<b>98</b>
<hr/>	
<b>II / Diagnostic socio-économique et urbain</b> .....	<b>101</b>
<b>II &gt; 1 Le contexte socio-économique</b> .....	<b>102</b>
1.1 Habitat et démographie .....	102
1.2 Les équipements et la vie associative .....	118
1.3 Population active, emplois et activités économiques .....	124
1.4 L'agriculture .....	130
1.5 Les déplacements et la mobilité .....	138
<b>II &gt; 2 Le cadre urbain</b> .....	<b>158</b>
2.1 Eléments d'histoire .....	158
2.2 Descriptifs des différents secteurs urbains .....	166
2.3 Patrimoine urbain remarquable .....	180
2.4 Les espaces publics .....	188
2.5 L'environnement végétal du village .....	196





<b>III / Evolutions du foncier et potentiel de densification.....</b>	<b>199</b>
<b>III &gt; 1 La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers .....</b>	<b>201</b>
1.1 Données de cadrage .....	201
1.2 Évolution des espaces naturels et agricoles .....	202
1.3 L'évolution des surfaces artificialisées .....	203
1.4 Bilan de la consommation .....	207
<b>III &gt; 2 Evaluation du potentiel de densification et de renouvellement du tissu urbain .....</b>	<b>208</b>
<hr/>	
<b>IV / synthèse du diagnostic .....</b>	<b>214</b>



> Vue aérienne de Lorry-Lès-Metz – Source : Mr Piot Yves (avec l'autorisation de la municipalité)

## Préambule

### UNE SITUATION EN PERIPHERIE DE METZ

Située au nord-ouest de l'agglomération messine, Lorry-lès-Metz fait partie des communes inscrites dans la première couronne de Metz-Métropole, distante de 5 km du centre-ville de Metz.

Localisée sur les côtes de Moselle, à proximité du Mont Saint-Quentin, le village est limitrophe à la première ville de Moselle.

Lorry-lès Metz est, par ailleurs, implantée le long des RD7 et RD51 et se situe à moins de 4 km de l'échangeur autoroutier de Metz-nord qui donne sur l'A31.

La commune de Lorry-lès-Metz est limitrophe aux communes de Saulny, Plappeville, Amanvillers, Châtel-Saint-Germain, Lessy et de communes de tailles plus importantes telles que Woippy et Metz.

### CARTE D'IDENTITE COMMUNALE

Code INSEE :	57 415
Code Postal :	57 050
Région :	Lorraine
Département :	Moselle
Arrondissement :	Metz Campagne
Canton :	Les Coteaux de Moselle
Communauté d'Agglomération	Metz-Métropole
Subdivision UTT :	Pays de Metz-Orne
Subdivision DDASS :	Metz
Collecte des ordures ménagères :	Metz-Métropole
Assainissement :	HAGANIS
Distribution de l'eau :	SIEGVO
Distribution électrique :	UEM
Pompier :	SDIS METZ
Gendarmerie :	Amanvillers



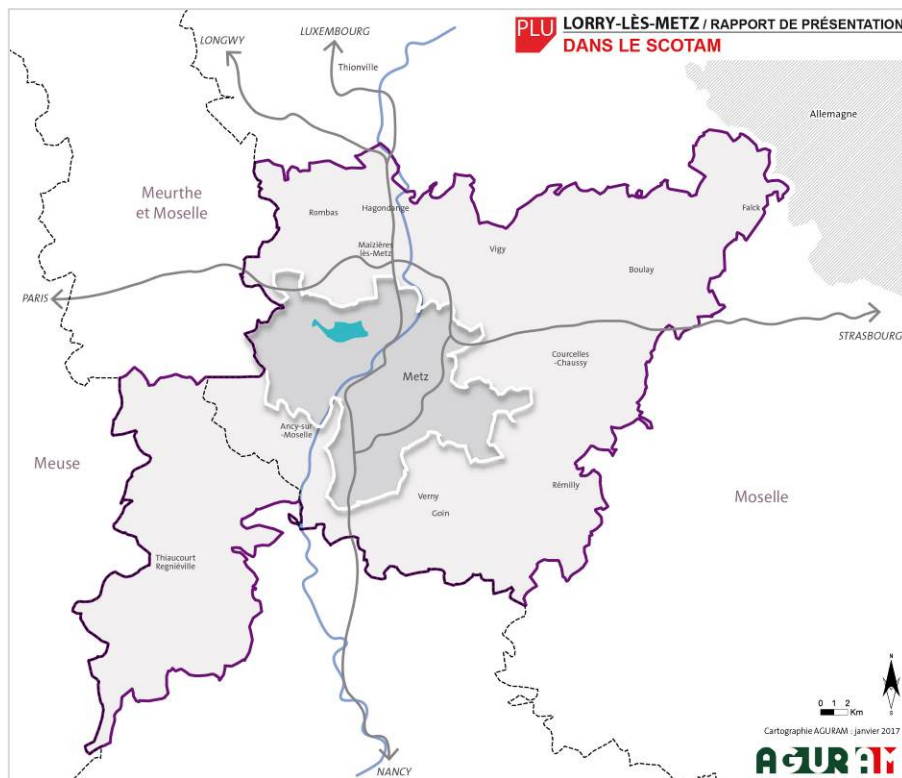
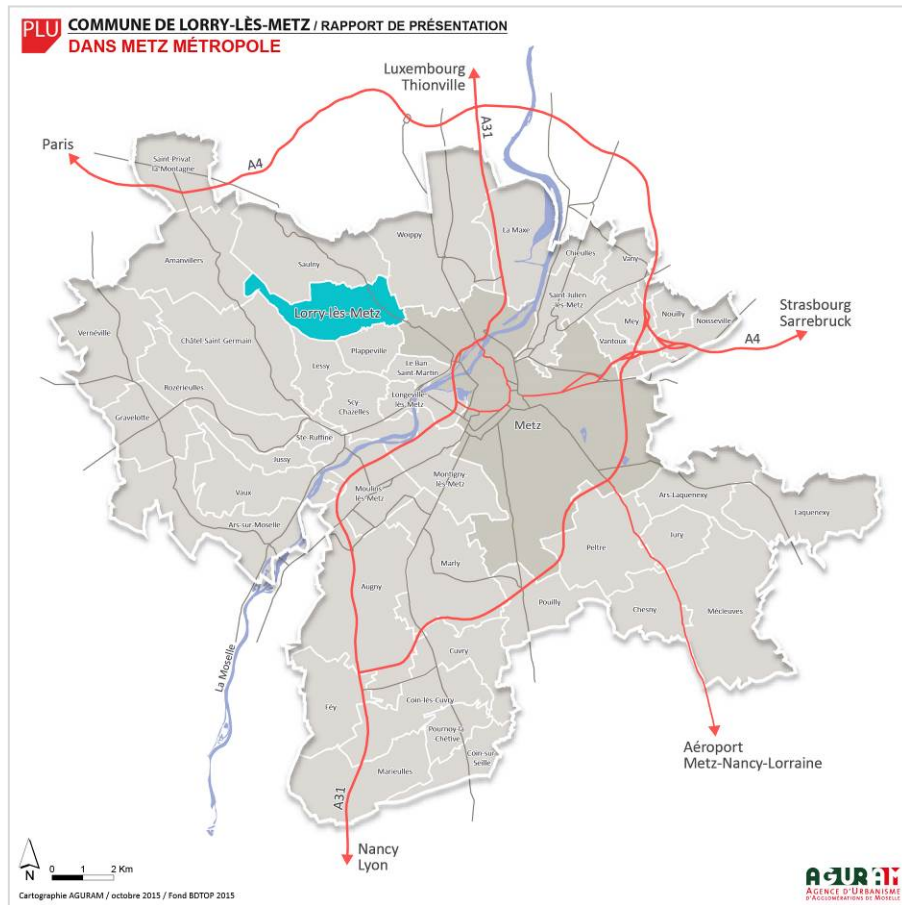
> *Blason communal*

**Superficie** : 6,09 km<sup>2</sup> (609 ha)

**Population\*** : 1680 habitants (INSEE 2012)

**Densité** : 275 habitants/km<sup>2</sup>





## UNE COMMUNE DE METZ-METROPOLE

Créé le 30 janvier 1975, le District de l'Agglomération Messine était un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, né de la volonté conjointe de communes de se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération. Totalisant près de 181 000 habitants, il regroupait 10 communes.

Avec la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le district s'est transformé en janvier 2002 en Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole (CA2M). 18 communes y ont adhéré dès cette date dont Lorry-lès-Metz

Depuis, d'autres communes ont adhéré, portant ainsi au 1er janvier 2014 un total de 44 communes pour une population de 235 000 habitants et une superficie de 305 km<sup>2</sup>.

Dès lors, la CA2M n'a plus connu de modifications de son périmètre, mais s'est vu rebaptisée « **METZ-METROPOLE** » le 16 juin 2009. Les 14 compétences de METZ-MÉTROPOLE se divisent en 3 catégories :

Compétences obligatoires : Développement économique et touristique ; Aménagement de l'espace communautaire et transports ; Équilibre social de l'habitat ; Politique de la Ville.

Compétences optionnelles : Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; Assainissement ; Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ; Lutte contre la pollution de l'air, Lutte contre les nuisances sonores ; Équipements culturels et sportifs.

Compétences facultatives : Étude de tout problème d'intérêt communautaire ; Service de lutte contre l'incendie ; Fourrière animale ; Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ; Instruction des autorisations liées au droit des sols ; Archéologie préventive.

## LORRY-LES-METZ DANS LE CONTEXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION MESSINE (SCOTAM)

La commune de Lorry-lès-Metz est située dans le centre-ouest du périmètre du SCOTAM qui a été fixé par arrêté Préfectoral le 31 décembre 2002. Il concerne 151 communes et compte 380 453 habitants. Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM a été créé par arrêté Préfectoral du 20 octobre 2006. Il comprend la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole et six intercommunalités : le Haut-Chemin, Pays Orne Moselle, Rives de Moselle, Pays de Pange, Val de Moselle et Sud Messin. **Depuis le comité syndical du 22/10/2015, la Communauté de Communes du Pays Boulageois appartient au périmètre du SCoTAM bien qu'elle ne soit pas encore couverte par ce document**

Le SCOT est un document de planification à l'échelle de l'agglomération qui doit mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il prend en compte, à l'échelle du territoire du SCOT et en lien avec les territoires adjacents, l'ensemble des politiques menées à l'échelle des agglomérations : l'habitat avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les déplacements avec les Plans de Déplacements Urbains (PDU), l'urbanisme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et l'équipement commercial avec les Schémas de Développement Commercial.

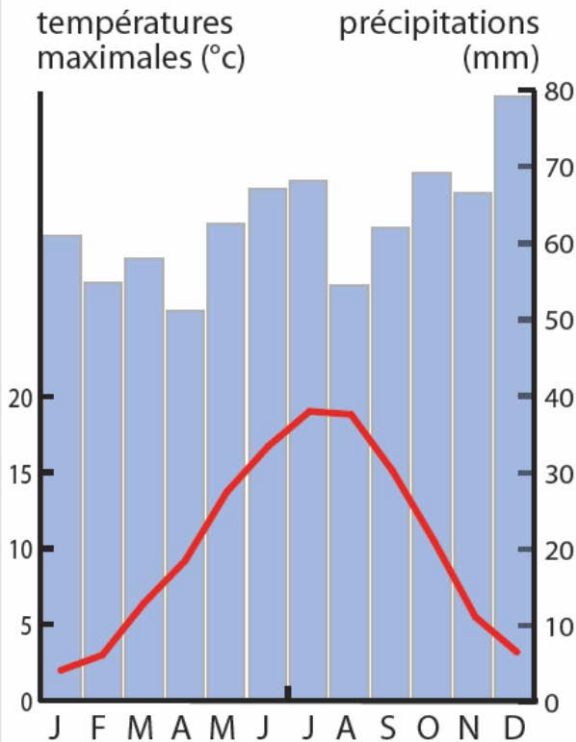
**Le SCOTAM a été approuvé par délibération le 20/11/2014**



# I / Analyse de l'état initial de l'environnement

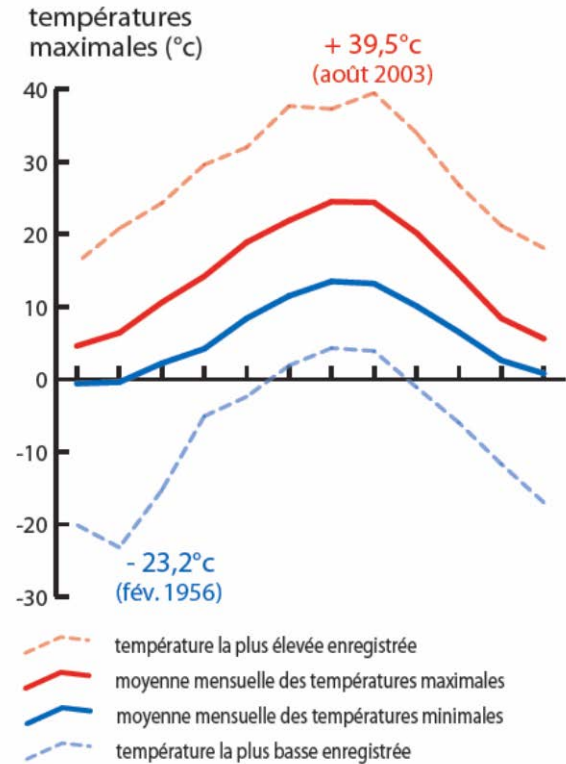


**► Diagramme ombro-thermique**  
Station de Metz-Frescaty  
(période 1971 - 2000)

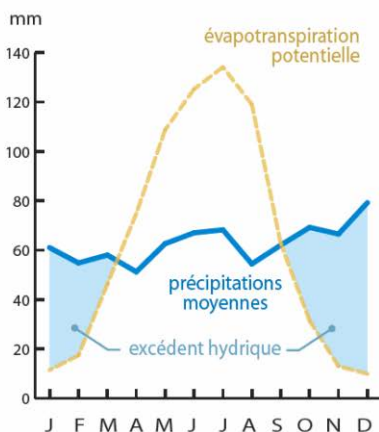


Source : Météo-France

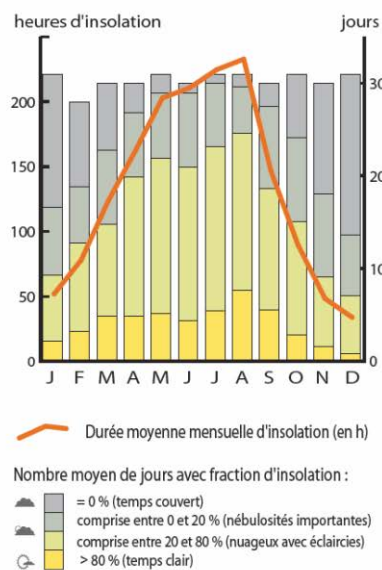
**► Amplitudes thermiques**  
Station de Metz - Frescaty  
normales saisonnières 1971 - 2000  
et records sur la période 1946 - 2006



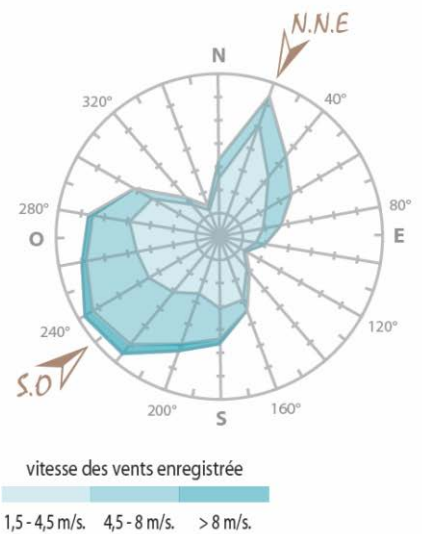
**► Bilan hydrique**  
Station de Metz-Frescaty  
(période 1971 - 2000)



**► Répartition de l'insolation annuelle**  
Station de Metz - Frescaty  
1971 - 2000



**► Rose des vents**  
Station de Metz - Frescaty  
1970 - 2005



Source : Météo-France

## I.1 Le cadre naturel

### 1.1 Le Climat

*Soumis à la fois à des influences océaniques et continentales, le territoire de Lorry-lès-Metz est caractérisé par **un climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**.*

*Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty (1971 – 2000), situées à 7 kilomètres à vol d'oiseau au sud de la commune. Elles permettent d'évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d'utilisation des ressources climatiques pour l'activité humaine.*

**La hauteur moyenne annuelle des précipitations** est de 754 mm ; les moyennes annuelles extrêmes se situent à 476 mm pour l'année la plus sèche (1976) et 1045 mm pour l'année la plus humide (1981).

Les moyennes mensuelles observées montrent l'abondance des précipitations en décembre (maximum moyen de 79 mm). Le mois d'avril est le moins arrosé avec une moyenne de 51 mm.

**Le nombre moyen de jours de précipitations** est de 123 jours, dont : 49 jours de brouillard, 25 jours de neige, 22 jours d'orages et une vingtaine de jours de forte pluie, où les précipitations dépassent 10 litres d'eau au mètre-carré ; ces précipitations peuvent atteindre exceptionnellement 50 à 60 litres d'eau au mètre-carré en une seule journée (record absolu enregistré : 61 l./m<sup>2</sup> le 25 février 1997).

Le mois de janvier enregistre **les températures moyennes** les plus basses, inférieures à 5°C, et à l'inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 24,5°C.

**Le nombre moyen de jours de gel** est de 65 jours, les risques de gel étant les plus fréquents de décembre à février.

**La durée annuelle moyenne de l'ensoleillement** est proche de 1600 heures répartis sur près de 290 jours.

Le printemps et l'été sont les saisons qui bénéficient en majorité de l'ensoleillement, tant en durée absolue qu'en proportion relative des périodes d'insolation au cours de la journée.

L'hiver est une saison qui dispose en revanche d'une insolation médiocre. Sur les 62 jours que comptent les mois de décembre et janvier, Météo-France recense en moyenne 32 journées totalement dépourvues d'ensoleillement et 13 journées, où l'insolation est inférieure à 20%.

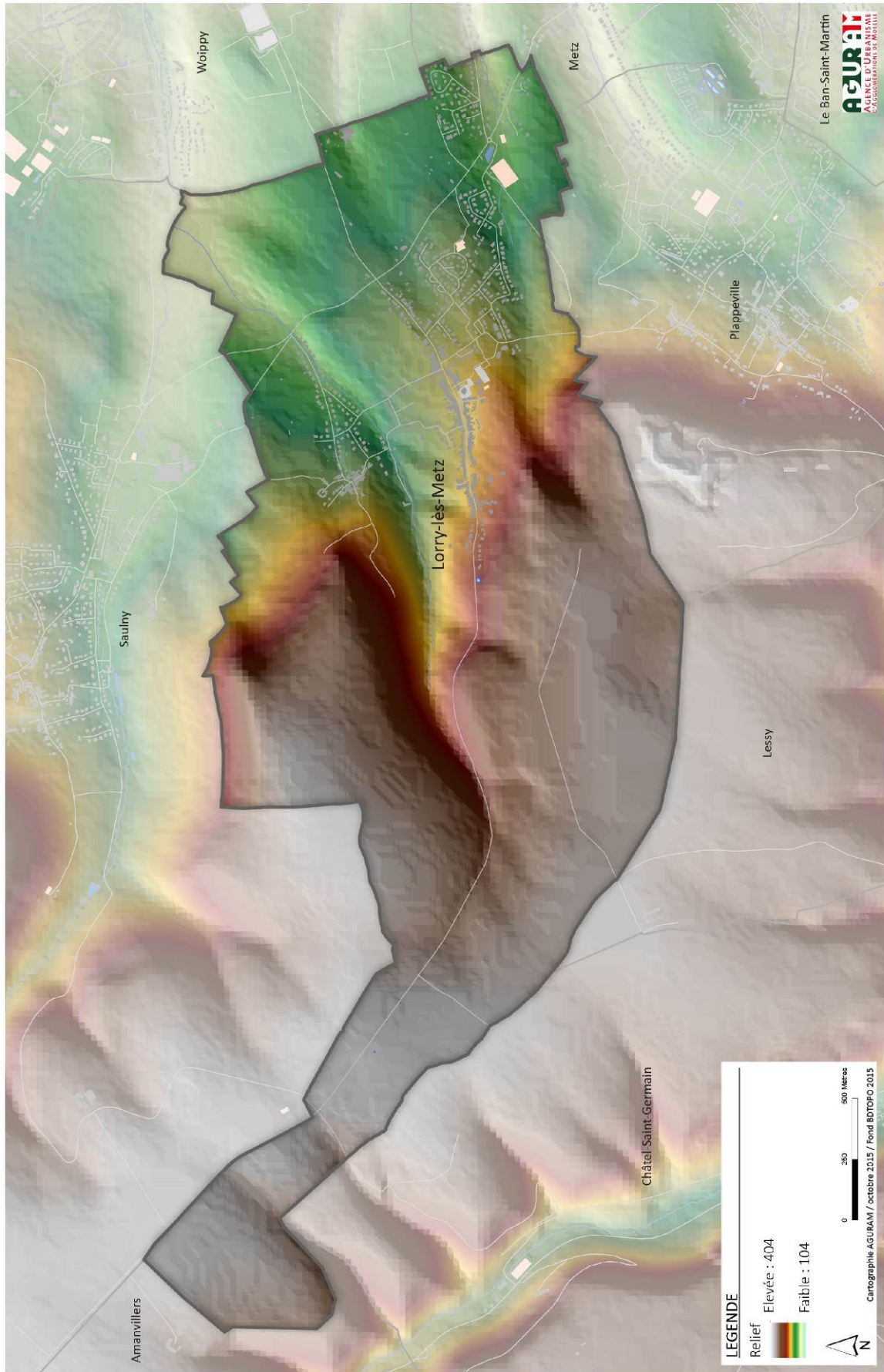
**Le territoire est concerné par des vents** soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est.

- Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales,
- Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. Ils ne dépassent en principe pas 8 m/s (30 km/h),
- Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire

**En moyenne, le vent souffle** 40 jours par an avec des rafales dépassant 16 m/s. (58 km/h). 2 jours par an, les rafales dépassant 28 m/s. (100 km/h).

Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h).

**PLU** COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
TOPOGRAPHIE



Le Ban-Saint-Martin  
**AGURAM**  
AGENCE D'URBANISME  
Associations de Mayeux



## 1.2 La topographie

La topographie de la commune est caractéristique d'un relief de cuesta constituant la Côte de Moselle.

Les parties sud et sud-ouest sont considérées comme des contreforts du Mont Saint-Quentin.

Le point le plus haut de la commune est situé à 356 mètres d'altitude tandis que le point le plus bas est en dessous de 200 mètres d'altitude, soit un dénivelé supérieur à 150 mètres d'Ouest en Est.

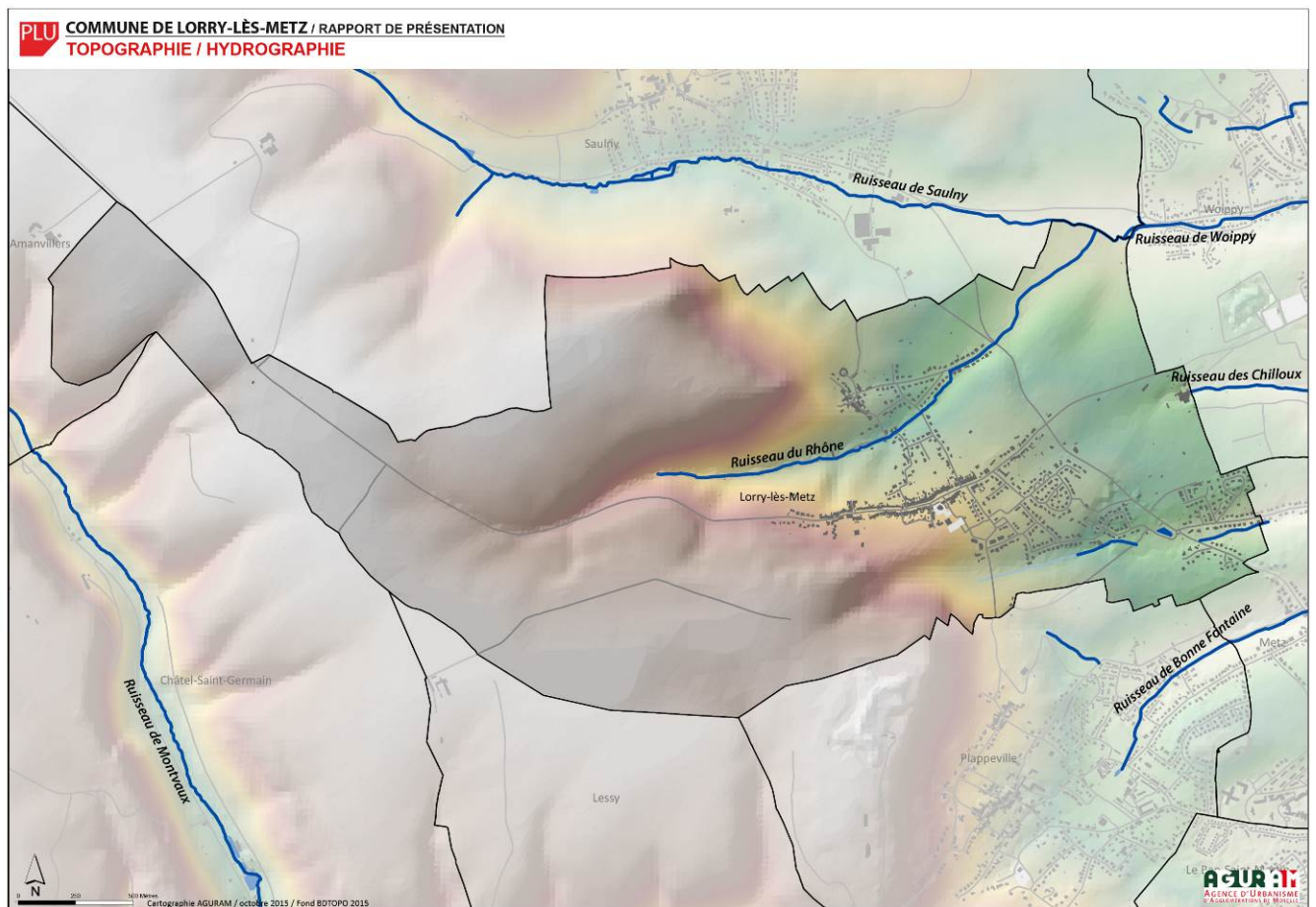
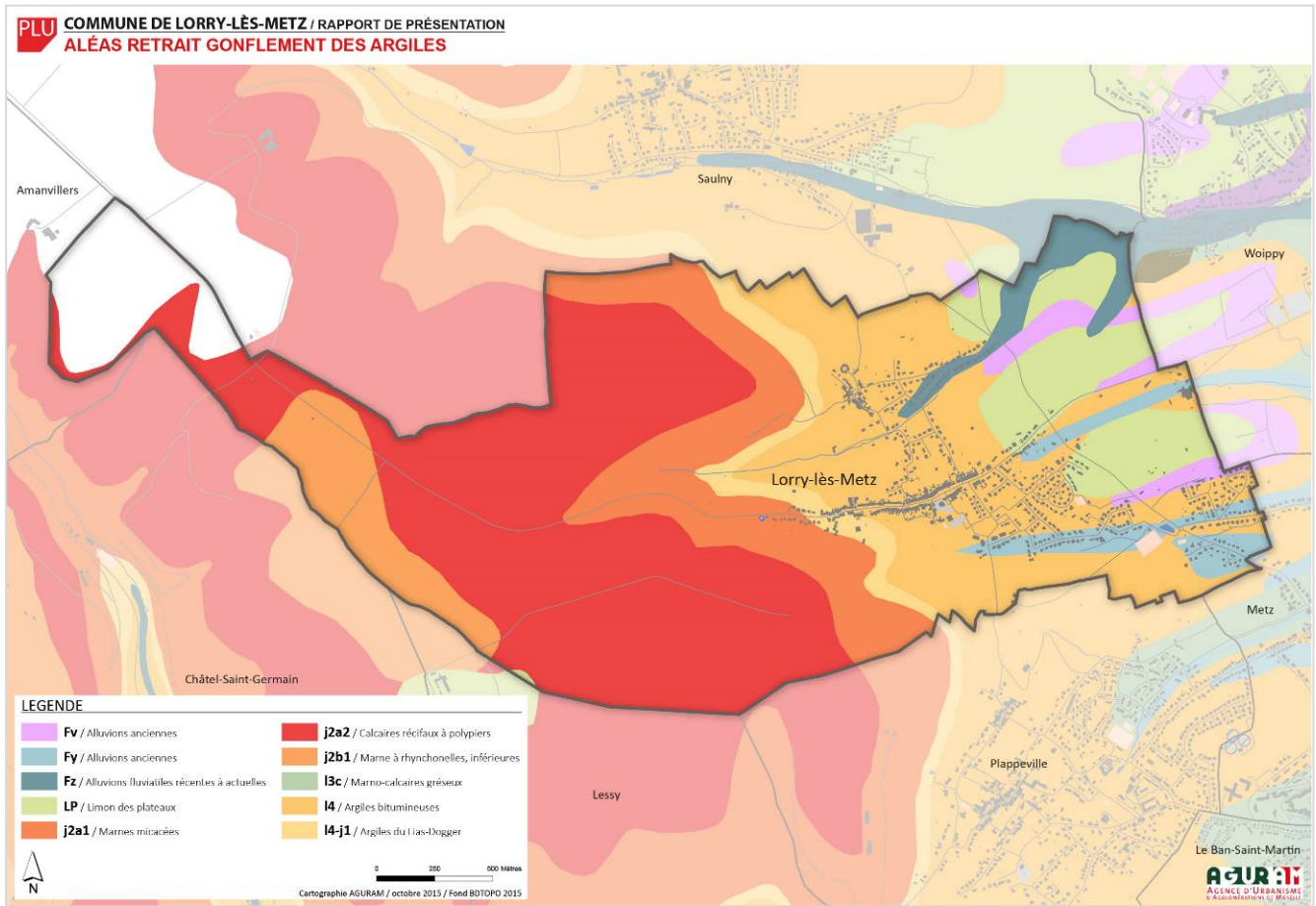
Le village de Lorry-lès-Metz s'est développé le long de la route départementale 51, sur les terrains les plus planes. La topographie de la commune est marquée par la présence de trois ruisseaux en fond de vallée : le Ruisseau du Rhône, le Ruisseau des Chiloux et le Ruisseau des Frières.

Les paysages de Lorry-lès-Metz, même urbains, sont presque toujours agrémentés d'un fond boisé, tandis que le plateau est occupé par des milieux ouverts agricoles.

***Lorry-lès-Metz est une commune de côtes dominée par des sommets boisés. Le relief est marqué par la présence de trois cours d'eau.***



> Une topographie marquée au cœur des côtes de Moselle



### 1.3 La géologie

La structure géologique du ban communal, comprend, d'Est en Ouest, la vallée, les coteaux et le plateau calcaire du Bajocien.

Les alluvions récentes (Fz), présentes au niveau des ruisseaux, ainsi que les alluvions anciennes (FV) et les limons de plateaux, recouvrent la partie est de la commune.

La zone urbanisée repose sur des argiles bitumineuses (I4), tandis que le bas des coteaux est composé d'argiles du Lias et du Dogger (I4-j1). Les argiles bitumineuses sont facilement altérables en présence d'eau ou d'air, d'où un aléa retrait-gonflement des argiles moyen recensé sur ces zones.

Les zones de pente plus marquée sont couvertes par des marnes micacées (j2a1), intermédiaires entre les calcaires et les argiles.

Enfin, le haut des coteaux et le plateau sont occupés par des calcaires récifaux à polypiers (j2a2) et des marnes à rhynchonelles (j2b1).

**Les sols sont composés d'alluvions dans le fond de vallon.**

**Les terrains argileux parfois instables sont situés sur le bas des coteaux et le village.**

**Les coteaux pentus sont recouverts de marnes, tandis que le plateau est dominé par des sols calcaires.**

### 1.4 L'hydrographie

Adoptée le 23 octobre 2000 par le Parlement européen, **la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE** définit **une politique de l'eau à l'échelle de l'Union Européenne**. Elle fixe comme objectif d'atteindre d'ici 2015 un « bon état » de toutes les masses d'eau (souterraines et superficielles) des pays membres de l'Union Européenne. Certaines masses d'eau bénéficient cependant de **report d'échéance**, notamment pour raisons de faisabilités techniques.

#### **LES EAUX DE SURFACE :**

86 % du ban communal sont situés sur le bassin versant du Ruisseau de Saulny et 14 % sur le bassin versant du Ruisseau de Montvaux.

Ainsi, quatre ruisseaux, s'écoulant d'Ouest en Est, sont recensés sur la commune :

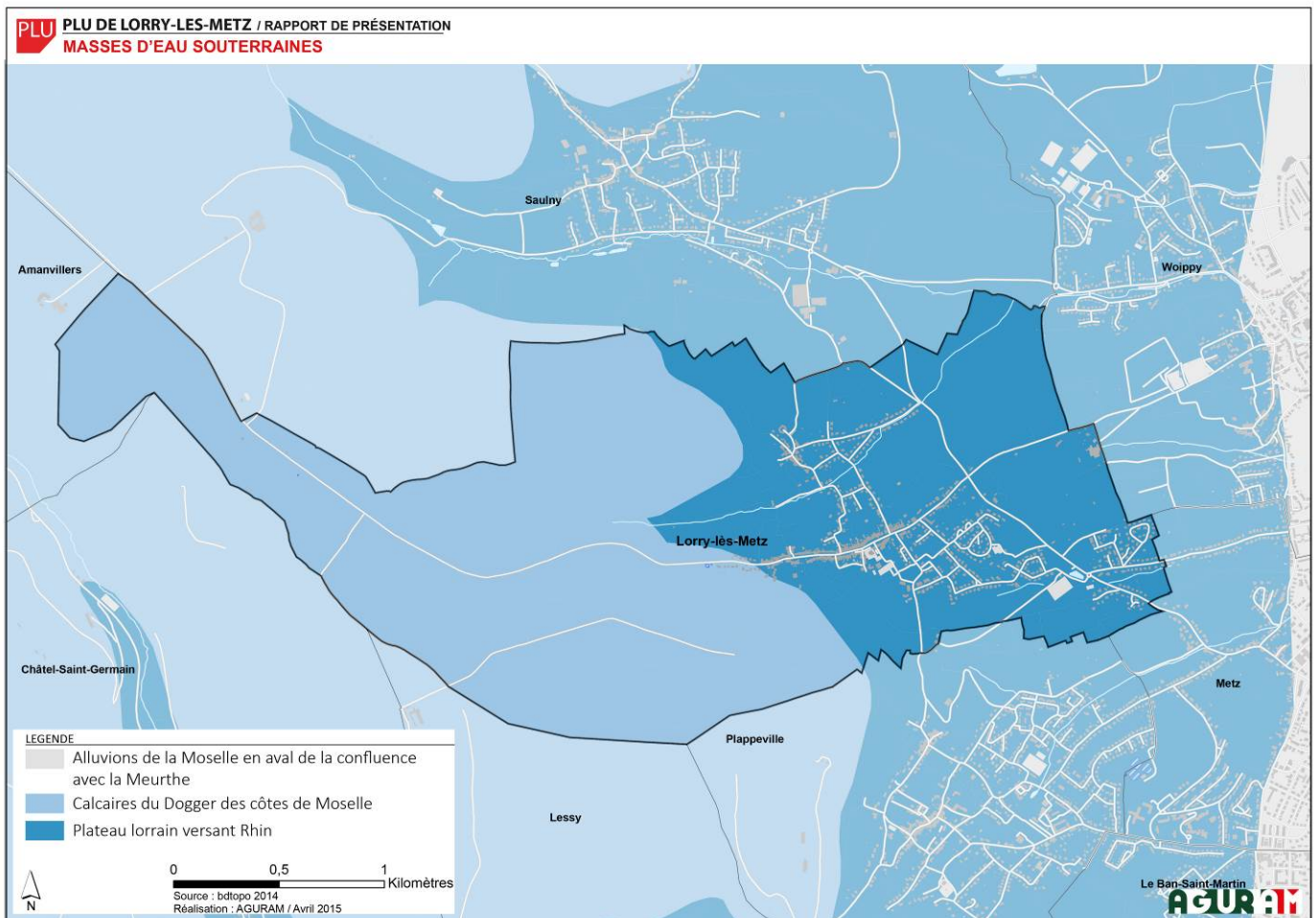
- Le ruisseau dit « **Fossé des Frières** », affluent du Ruisseau de Bonne Fontaine ;
- Le **Ruisseau des Chiloux** ;
- Le ruisseau dit « **Le Rhône** », affluent du Ruisseau de Saulny,
- Le **Ruisseau de Saulny**, qui marque la limite communale avec Saulny au Nord-Est.

Aucun ruisseau présent sur la commune n'alimente le Ruisseau de Montvaux, mais uniquement des eaux de ruissellement et d'infiltration. **Le bon état des masses d'eau superficielles** est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ». La commune est concernée par le bassin des masses d'eau « *Ruisseau de Saulny 1* », « *Ruisseau de Saulny 2* » et « *Ruisseau de Montvaux* ».





> Le ruisseau du Rhône, au nord-est de la commune





L'état de ces masses d'eau est présenté dans le tableau suivant :

Masse d'eau	Etat chimique 2009	Etat écologique 2009	Etat chimique 2013	Etat écologique 2013	Objectif bon état
Ruisseau de Saulny 1	Bon	Moyen	Bon	Mauvais	2015
Ruisseau de Saulny 2	Mauvais	Moyen	Mauvais	Moyen	2027
Ruisseau de Montvaux	Bon	Médiocre	Bon	Moyen	2027

> Source : SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021

### LES EAUX SOUTERRAINES :

**Le bon état des masses d'eau superficielles est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».** Les deux masses d'eau souterraines présentes à Lorry-lès-Metz présentent **un bon état quantitatif**. En revanche, le bon état qualitatif n'était pas atteint en 2007.

La partie est, comprenant le secteur urbanisé de la commune, est situé sur la masse d'eau souterraine du **Plateau Lorrain versant Rhin**. Cette masse d'eau souterraine est de type « *Imperméable localement aquifère* ».

Sa surface est de 7 800 km<sup>2</sup> environ. Elle est captée par près de 340 captages irrégulièrement répartis sur le district Rhin auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau est composé d'une vaste zone peu aquifère, comportant des aquifères locaux de grès du rhétien, grès à roseaux et dolomies du Keuper, buttes témoins de calcaires du Dogger et alluvions de la Sarre.

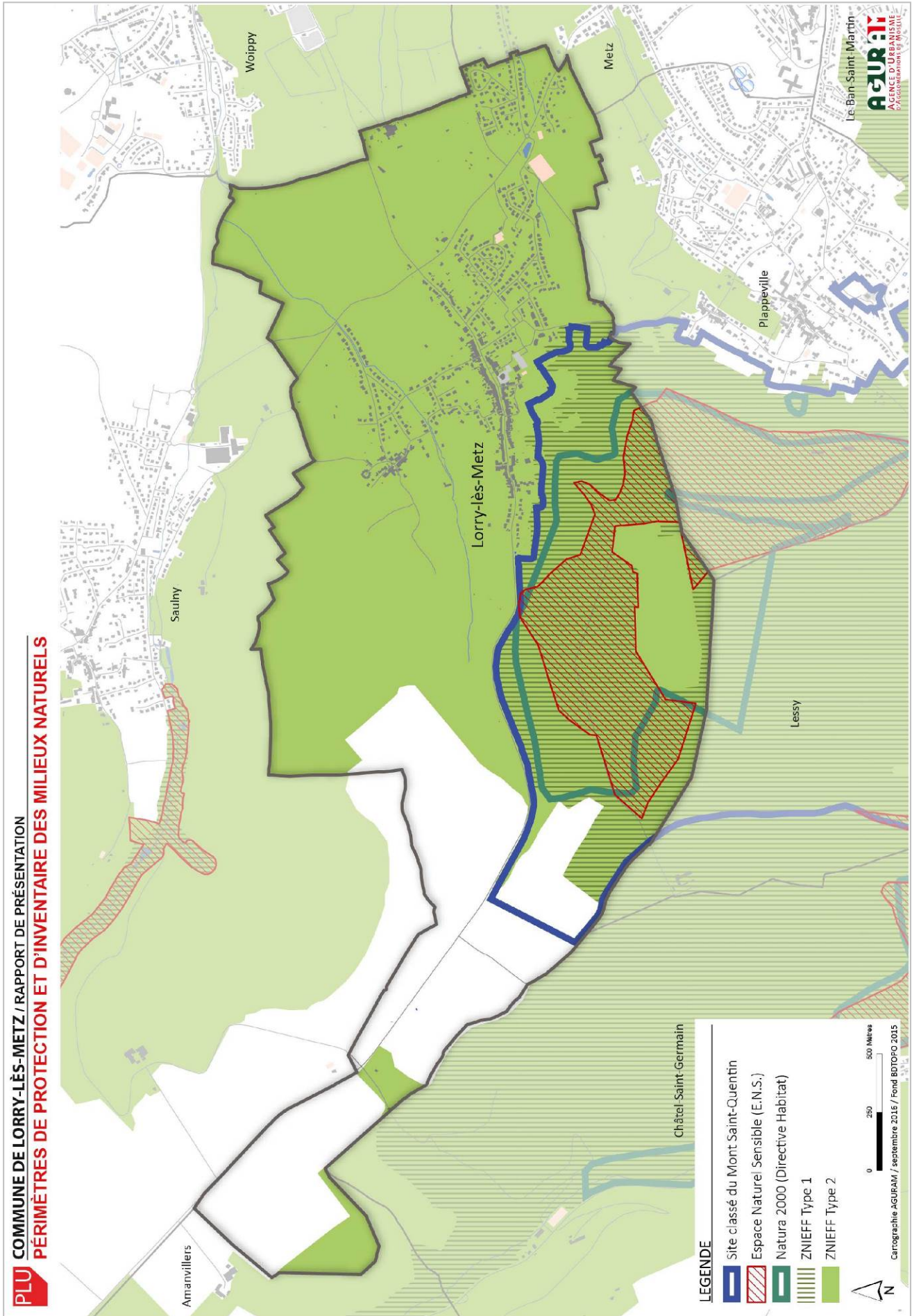
En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état chimique en raison de nitrates et pesticides (atrazine) présents en excès. L'atteinte du bon état chimique est fixée pour 2015.

La partie ouest de la commune est située sur la masse d'eau souterraine des **calcaires du Dogger des côtes de Moselle**. Cette masse d'eau est de type « *dominante sédimentaire* ». D'une surface de près de 2 700 km<sup>2</sup>, dont la moitié en affleurement, elle est captée par près de 110 captages sur le district Rhin, auquel elle est rattachée.

Cette masse d'eau correspond aux calcaires du Dogger accompagnés de quelques placages d'argiles. En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état en raison de pesticides en excès. L'atteinte du bon état a été fixé à 2027.

**Les quatre ruisseaux présents sur la commune appartiennent à des masses d'eau dont l'état actuel est inférieur au bon état, et dont certaines bénéficient d'un report d'échéance à 2027 concernant l'atteinte du bon état. Cela implique que des actions soient mises en place ou poursuivies sur ces cours d'eau de manière à en améliorer l'état, notamment en concertation avec les communes limitrophes concernées.**

**Il existe sur le ban communal, deux masses d'eau souterraines présentant de nombreux captages et dont la qualité est dégradée, notamment par la présence de pesticides.**



## 1.5 Les zones naturelles d'intérêts reconnus

**Lorry-lès-Metz est une commune composant la Côte de Moselle.** Elle est irriguée par plusieurs ruisseaux qui alimentent la Moselle côté rive gauche.

La commune de Lorry-lès-Metz présente des milieux naturels et semi-naturels diversifiés : coteaux boisés, zones de vergers présentant divers niveaux d'entretien, prairies thermophiles et prairies humides, terres cultivées, friches, jardins, des espaces verts...

**La commune est caractérisée par un nombre important de périmètres d'inventaire ou de protection.** Le paragraphe qui suit présente les différents périmètres existant sur la commune et à proximité. Les habitats, espèces et caractéristiques de ces espaces, sont décrits dans les paragraphes dédiés aux espaces naturels et à la biodiversité (paragraphes 1.5, 1.6 et 1.7).

**La commune est concernée par plusieurs périmètres d'inventaire ou de protection spécifique :**

- Le site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin »
- Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Un Espace Naturel Sensible (ENS)

### LE SITE NATURA 2000 :

Instauré par une directive européenne, le réseau Natura 2000 vise à préserver les habitats naturels les plus sensibles et les plus remarquables. Il s'agit d'un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.



/ Les steppes des Côtes de Moselle surplombant Metz

Le site Natura 2000 FR4100159 « *Pelouses du Pays Messin* » est une Zone Spéciale de Conservation désignée au titre de la Directive « *Habitats-Faune-Flore* » 92/43/CEE, adoptée le 21 mai 1992. Le site appartient au domaine biogéographique continental et se situe à l'Ouest du département de la Moselle, dans la banlieue immédiate de l'agglomération de Metz. Le site couvre une superficie d'environ 680 hectares, éclatés en 11 entités de taille très variable et repartis sur 12 communes, dont Lorry-lès-Metz.

Il est principalement constitué de grandes étendues de **pelouses calcaires sèches** caractéristiques des côtes de Moselle. Il s'agit d'habitats d'intérêt communautaire fortement favorables au développement d'une faune et d'une flore remarquables.

Le site comprend également **d'anciens ouvrages militaires utilisés par des espèces de chauves-souris** d'intérêt communautaire pour leurs gîtes de reproduction ou d'hibernation.



Enfin, deux fonds de vallon humides parcourus par les ruisseaux de la Mance et du Montvaux sont également inclus dans le site.

Suite à l'approbation du document d'objectifs (DOCOB) en 2012, l'animation du site a été confiée à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

<i>Synthèse des principaux secteurs du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » et leurs caractéristiques</i>			
Principaux secteurs	Surface (ha)	Type de propriété	Caractéristiques écologiques
Plateau de Jussy	201	Militaire (plus de 90 %)	Pelouses calcaires, Damier de la Succise, Sonneur à ventre jaune (en limite sud du périmètre), chiroptères.
Bois la Dame	5	Militaire	Ouvrages militaires, Chiroptères
Côte de Rozérieulles	44	Communal (70%) - Militaire (30 %)	Habitats forestiers
Vallée de Montvaux	58	Privé (plus de 90 %)	Cours d'eau, habitats forestiers, habitats humides à frais, Chabot
Vallée de la Mance	58	Privé (plus de 90 %)	Cours d'eau, habitats forestiers, habitats humides à frais, Cuivré des Marais, Chabot
Mine du fond de Boncourt			Ouvrage minier, Chiroptères
Fort Driant	80	Militaire	Ouvrages militaires, Chiroptères, habitats forestiers, pelouses calcaires, Damier de la Succise
<b>Plateau de Lorry-lès-Metz</b>	<b>158</b>	<b>Militaire</b>	<b>Pelouses calcaires, Damier de la Succise, Habitats forestiers</b>
Mont Saint-Quentin	74	Militaire	Pelouses calcaires, Damier de la Succise, Habitats forestiers, Chiroptères

### **LES ZNIEFF DE TYPE I ET II :**

Une ZNIEFF est une zone d'inventaire du patrimoine naturel, particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes ;
- les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II incluent une ou plusieurs zones de type I, formant des zones-tampons. Une ZNIEFF de type de II est un grand territoire correspondant à une combinaison d'unités écologiques présentant des caractéristiques homogènes.

**L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance.** Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel, en particulier les ZNIEFF de type I qui peuvent signaler la présence d'espèces protégées. Plusieurs ZNIEFF sont répertoriées à Lorry-lès-Metz :

- La partie sud de la commune est située dans **la ZNIEFF de type I « Pelouses et boisements de Lessy et environs »** (FR410000456).
- Une grande partie du ban communal de Lorry-lès-Metz est incluse dans la **ZNIEFF de type II « Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messin »** (FR410010377).

### **LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :**

La loi « *aménagement* » du 18 juillet 1985 a donné compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

L'ENS « *Pelouses du Mont Saint-Quentin* » est situé en partie sur Lorry-lès-Metz. Il est essentiellement constitué de milieux secs, types pelouses calcaires.

### **SITE CLASSE DU MONT-SAINT-QUENTIN :**

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires. La protection site classé est régie par les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement. Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Le site du Mont Saint-Quentin s'étend sur une surface de près de 700 hectares, sur six communes (Lessy, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Plappeville et Scy-Chazelles). C'est un site à forte valeur écologique, géré au titre du programme Natura 2000, qui accueille une flore et une faune remarquables (orchidées, chauves-souris...). Véritable belvédère sur Metz et la Moselle, le site présente une qualité paysagère forte. Il tient une place importante dans l'identité messine. Le site accueille un patrimoine militaire remarquable, avec des ouvrages d'envergure qui ont forgé l'histoire de l'agglomération.

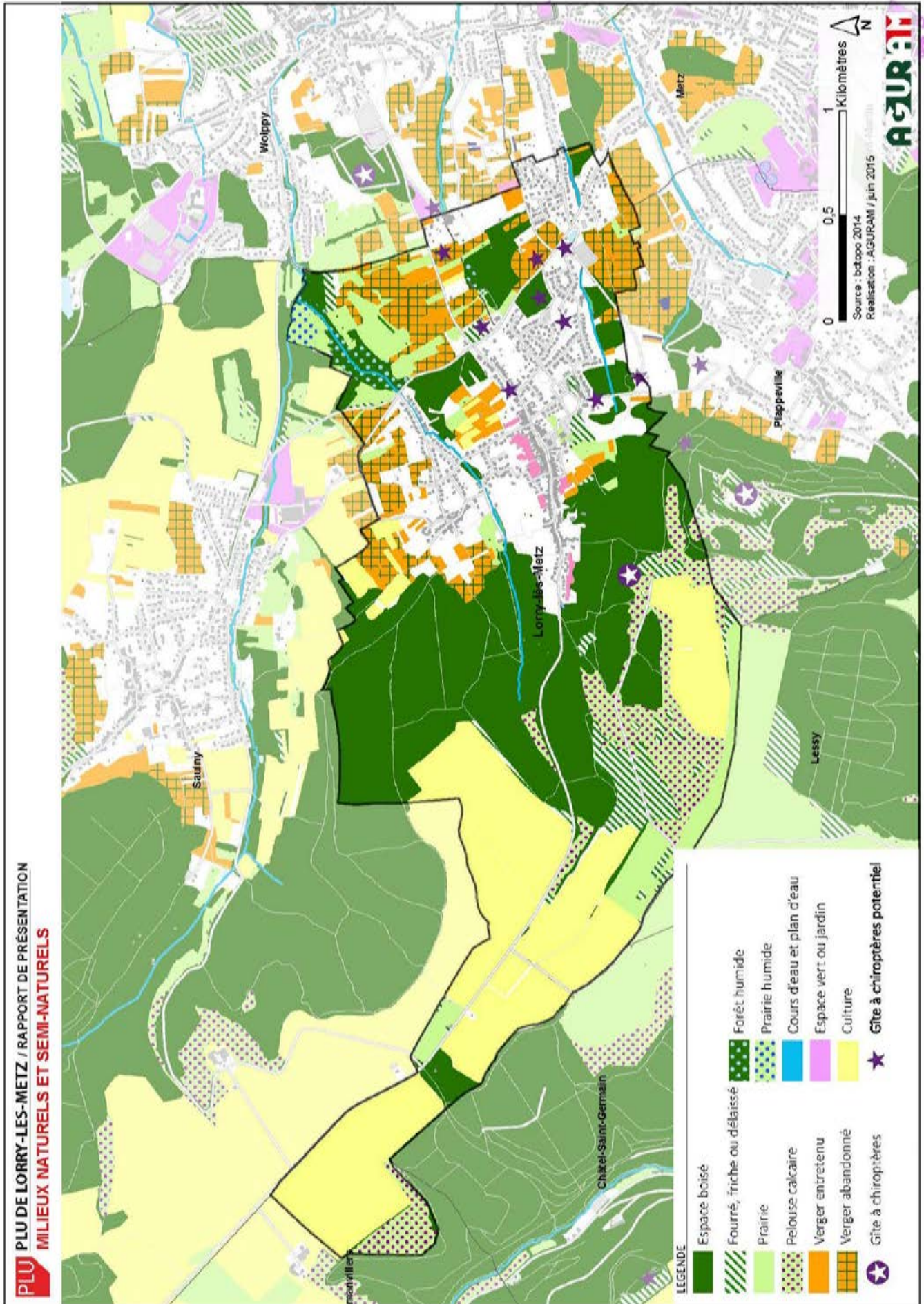
Enfin, c'est un site vivant, accueillant des usages économiques (agriculture, viticulture) et de loisirs (sports de pleine nature).

Le Mont Saint Quentin et ses abords est le site classé le plus étendu de Moselle. Culminant à 358 mètres, son profil est caractéristique des reliefs des côtes de Moselle, dont il constitue une avancée.

La carte précédente est une synthèse des différents périmètres décrits précédemment.

***Lorry-lès-Metz, commune des Côtes de Moselle, possède des milieux naturels très riches. Ainsi, il existe sur le ban communal :***

- ***Une partie du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » ;***
- ***Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;***
- ***Un Espace Naturel Sensible (ENS)***
- ***Un site classé (Mont-Saint-Quentin).***





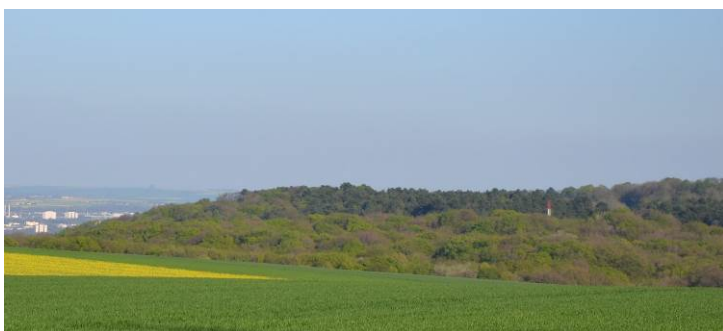
## 1.6 Les milieux naturels et semi-naturels

Cette partie présente de manière fine les différents milieux naturels qui existent sur le ban communal. Les espèces et habitats naturels d'intérêt patrimonial sont plus précisément décrits dans le chapitre suivant (1.7).

### LES ESPACES BOISES :

**Le milieu boisé est bien représenté sur la commune.** Les flancs du coteau sont occupés par une forêt typique des vallons encaissés du plateau calcaire lorrain. Ces conditions particulières de milieu créent un environnement montagnard, caractérisé par une forte humidité et des températures basses.

**Les espaces boisés sont dominés par des forêts de feuillus.** L'habitat forestier le mieux représenté est la hêtraie neutrophile, qui abrite notamment le Monotrope sucepin. On y trouve également des plantations de conifères, ainsi qu'une aulnaie de part et d'autre du ruisseau de Rhône, sur sa partie aval. Certains de ces habitats sont décrits dans le paragraphe dédié à la biodiversité remarquable.



> Vastes espaces boisés au cœur de la commune

Les forêts communales de Metz, de Lorry-lès-Metz et de Châtel-Saint-Germain (gérées par le Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz) relèvent du régime forestier et leur gestion a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF). L'objectif principal assigné à ces forêts est la production de bois d'oeuvre de qualité, tout en assurant la protection des milieux et des paysages.

Ces forêts bénéficient de plans de gestion appelés « *aménagement forestiers* », garants d'une gestion durable, et approuvés par arrêté du Préfet de région.

Le Bois des Prussiens appartient au Ministère de la Défense et bénéficie d'une convention de gestion avec l'ONF. Le champ de manoeuvre du plateau de Plappeville (62 ha) qui s'étend au Nord-Ouest du fort de Plappeville, sur le ban de Lorry-les-Metz, en lisière Sud du Bois des Prussiens, est un site militaire dont le Ministère de la Défense souhaite se défaire au profit de Metz Métropole. L'Armée a réalisé un diagnostic pyrotechnique en vue de procéder à la dépollution du site. Enfin, plusieurs parcelles de forêt privée sont présentes sur la commune.

Des milieux forestiers sont également présents dans la zone urbanisée et en périphérie. Le parcours de santé communal, situé au niveau de « la Batterie du Chêne Ouest », est par exemple constitué d'un espace boisé présentant diverses essences (Chêne, Frêne, Marronnier, Erbaie sycomore, Aubépine, Troëne, Noisetier...). Plusieurs espaces en friches présentent également un stade de développement arborescent.

Le Chevreuil et le Sanglier sont régulièrement observés sur la commune, y compris à proximité de la zone urbanisée.

Concernant l'activité de chasse, il existe sur la commune un lot de chasse communal et cinq réserves, dont une militaire (Document d'Objectifs du site Natura 2000 Pelouses du Pays Messin).



### **LES PRAIRIES ET MILIEUX OUVERTS :**

Les prairies sont des formations végétales dont la subsistance est liée au maintien d'une activité agricole régulière de fauche ou de mise en pâture. Les prairies ont la caractéristique d'abriter de nombreux insectes, sources de nourriture pour certains oiseaux et qui jouent également un rôle dans la régulation des ravageurs de culture.

**Les prairies sont assez peu représentées sur Lorry-lès-Metz** mais relativement diversifiées. On trouve en effet des prairies humides à proximité du ruisseau du Rhône, des prairies mesophiles à proximité de la zone urbanisée et des prairies à dominante thermophile sur le plateau au sud de la commune.

Sur le ban communal, la proximité des prairies avec les milieux forestiers augmente l'intérêt écologique de ces espaces.

Ainsi, les zones de lisière permettent la cohabitation d'espèces prairiales et d'espèces forestières. **De plus, les lisières sont des lieux de déplacement privilégiés, notamment pour les mammifères comme le chevreuil et les chauves-souris.**

La présence de haies et bosquets contribue également à augmenter la biodiversité de ces milieux, comme c'est le cas au niveau du plateau où la zone agricole est ponctuée de haie qui abritent de nombreux oiseaux et insectes.



> *Prairies, dans la partie nord-ouest de la commune*

Enfin, notons que les prairies peuvent jouer un rôle important dans la régulation de l'eau en diminuant l'intensité des crues par limitation du ruissellement, et en restituant une partie de l'eau stockée en période de sécheresse (soutien d'étiage, recharge de nappes souterraines).

Plusieurs prairies humides sont d'ailleurs recensées sur la commune, notamment à proximité des ruisseaux du Rhône et des Chiloux.

Plusieurs pelouses calcaires sont recensées au niveau du plateau, dans la zone Natura 2000. Elles accueillent notamment le Lin français (ou Lin des Alpes), l'Ophrys abeille et la Noix de terre.

Ces prairies sont décrites de manière plus approfondie dans le paragraphe 1.7. Le site semble évoluer vers une friche arbustive comme en atteste la présence de prunellier et de Pin noir

Ces secteurs présentent une diversité faunistique intéressante avec de nombreux insectes, notamment des papillons comme l'Hespérie du brome, et des oiseaux comme le Tarier pâtre.

Des cations sur ces milieux sont prévues dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 Pelouses du Pays Messin.

La préservation des pelouses pionnières passe par exemple par des actions de griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec.

### **LES VIGNES ET VERGERS :**

Plusieurs secteurs situés à proximité de la zone urbanisée sont occupés par des vergers présentant divers niveaux d'entretien. Lorry-lès-Metz dispose d'une véritable ceinture de vergers autour du village, zone de transition douce entre les secteurs urbanisés et les espaces agricoles ou forestiers.

Une grande partie d'entre eux sont cependant à l'abandon et présentent aujourd'hui un faciès de fourrés. Les arbres fruitiers sont accompagnés d'autres espèces d'arbustes, voire d'arbres. En l'absence d'intervention, ils sont voués à évoluer spontanément vers de petits îlots forestiers où la diversité spécifique est susceptible de décliner.

On trouve néanmoins quelques parcelles entretenues, essentiellement des vergers familiaux.

Ces secteurs ont été étudiés par l'AGURAM en 2013 dans le cadre de l'étude de reconversion agricole périurbaine sur l'agglomération messine. Selon les parcelles, ces friches agricoles présentent un faciès herbacé, arbustif ou arborescent.

Les secteurs en friche situés au nord et à l'est de la commune présentent un potentiel agronomique à long terme et pourrait bénéficier de la délimitation parcellaire de l'AOC des vins de Moselle.

Les vergers les plus anciens sont susceptibles d'abriter des espèces arboricoles oubliées qui contribuent au maintien de la diversité génétique. Afin de préserver l'intérêt écologique de ces milieux, il pourrait être intéressant de maintenir, voire de recréer un certain nombre de vergers exploités dans des conditions permettant le développement d'une faune et d'une flore diversifiées.

Le SCoTAM a notamment réalisé en 2014 une étude de caractérisation des rôles écologiques des vergers, et publié des fiches actions pour accompagner la redynamisation des vergers.

### **LES FRICHES ET DELAISSES :**

Pour des raisons diverses, l'activité humaine génère un certain nombre d'espaces « perdus », qui à un moment donné cessent d'être utilisés et sont donc soumis à très peu d'interventions.

Ces espaces très disparates ont pour point commun d'être progressivement colonisés par la végétation qui, en l'absence d'entretien, a tendance à évoluer naturellement vers des milieux fermés.

On retrouve, par exemple, ce genre de milieu au niveau du croisement de la RD51 et la RD7 où une parcelle abandonnée d'environ 0,6 ha est occupée par une friche arbustive.



> Friche arbustive située au niveau du carrefour des routes départementales 7 et 51

**Il existe cependant assez peu d'espaces en friche sur la commune si on exclue les vergers abandonnés.**

### LES ESPACES CULTIVES :

Bien qu'étant des milieux plutôt défavorables à l'habitat et au déplacement des espèces animales et végétales, les champs cultivés présentent néanmoins une certaine perméabilité qui varie selon le type de culture, le mode de gestion, la période de l'année, ainsi que selon l'espèce considérée. Ils constituent d'ailleurs l'habitat principal de certaines espèces spécialisées comme le Busard cendré, la Caille des blés ou la Perdrix grise.

Par ailleurs, la présence de plantes accompagnatrices, dites messicoles, permet d'augmenter la biodiversité de ces espaces. Enfin, la préservation de haies permet d'augmenter l'intérêt écologique tout en améliorant la qualité paysagère.



> Plateau agricole de Lorry-lès-Metz, le long de la RD7 en limite avec Amanvillers

**Sur la commune, les cultures sont principalement localisées à l'Ouest, au niveau du plateau agricole.** Des parcelles cultivées (essentiellement du blé) ont cependant fait leur apparition récemment à proximité des zones urbanisées comme c'est le cas au lieu dit « *la fosse à vignes* » ou au nord de Vigneulles.

Plusieurs haies ont été conservées dans la zone agricole du plateau. Elles jouent un rôle dans le déplacement de la faune, mais également dans le ruissellement de l'eau, l'érosion des sols. Elles agrémentent également le paysage et rompent la monotonie des espaces agricoles en open-field.

La proximité de ces parcelles cultivées avec les milieux boisés permet également d'augmenter l'intérêt de ces espaces sur la commune.

### LES MILIEUX AQUATIQUES :

Le territoire de Lorry-lès-Metz fait partie du bassin versant de la Moselle. Il est traversé par plusieurs ruisseaux de petite taille : le Ruisseau du Rhône, affluent du Ruisseau de Saulny dont la confluence est située sur le ban de Lorry-lès-Metz, le Ruisseau des Chiloux et le Ruisseau des Frières. Enfin, le Ruisseau de Saulny longe la limite communale entre Lorry-lès-Metz et Woippy, au Nord-Est.

Le **Ruisseau du Rhône** prend sa source sur le ban de Lorry-lès-Metz, au niveau de l'espace boisé « *Droite côte* ».

A l'entrée de la zone urbanisée et jusqu'à la route départementale 7, le ruisseau est dégradé. Les berges sont artificialisées par la présence de protections de berge en muret, en enrochement ou à l'aide de matériaux plus « rustiques » type glissière de voirie.

On note également la présence d'espèces végétales inaptées au bord de cours d'eau, comme le Bambou, voire d'espèces exotiques envahissantes, comme la Renouée du Japon. La majorité du linéaire dans la traversée de commune est entretenue par un traitement paysager : coupe rase de la strate herbacée notamment.



A l'aval de la RD 7, le Ruisseau du Rhône retrouve son caractère naturel. Il s'agit alors d'un ruisseau présentant plusieurs bras et traversant une zone boisée ponctuée de pièces d'eau (anciens bras déconnectés en période de basses eaux).

Ce secteur, qui s'étend jusqu'à la confluence avec le Ruisseau de Saulny s'apparente à une **forêt alluviale** dominée par l'Aulne glutineux.

Le Saule, le Frêne, le Peuplier, l'Aubépine et le Noisetier sont également bien représentés. La strate herbacée est dominée par l'Ortie et la Reine des prés.



> Le Ruisseau du Rhône dans la traversée de commune, Rue du Chemin noir.

Le **Ruisseau des Chiloux** est essentiellement présent sur le ban de Woippy, à l'est de Lorry-lès-Metz. La source est cependant située à Lorry-lès-Metz où l'on distingue le caractère humide du fond de vallon.

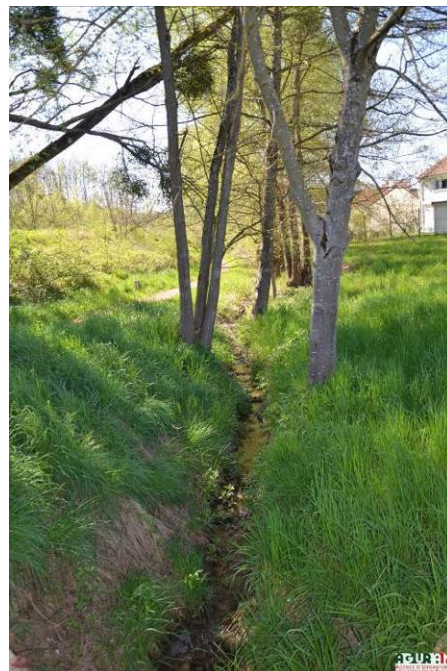
On note notamment la présence d'une prairie humide en aval de la RD 7, même si le lit mineur n'est pas clairement matérialisé. Le lit est davantage marqué en aval, dans le secteur boisé, bien qu'il soit à sec une partie de l'année.

D'après les données issues de l'étude diagnostic des exutoires et bassins versants urbanisés d'eaux pluviales lancée en 2009 par Metz Métropole, les eaux pluviales issues du Clos Saint-Clément, de l'autre côté de la RD7, se jettent dans un fossé qui rejoint le Ruisseau des Chiloux.

Ce fossé est en partie comblé et l'eau stagne à l'entrée du fossé, dans un espace s'apparentant plutôt à une mare. L'ancien tracé du fossé est cependant marqué par la présence d'une végétation riveraine caractéristique, notamment du Frêne.

Le **Ruisseau des Frières** est également un ruisseau qui prend sa source à Lorry-lès-Metz, au niveau de l'espace boisé du lieu dit « La Roue ». Le secteur amont est relativement naturel, jusqu'à l'entrée de la zone urbanisée.

Au niveau de la route de Plappeville, une construction est en cours de réalisation au bord du ruisseau et un massif de Renouée du Japon est présent. Le ruisseau est enterré au niveau du terrain de football, s'écoule sous la RD 7 et ressort à l'aval de la route, au sud de la rue des Frières. Un bassin de rétention des eaux de pluie a été construit lors de la réalisation du lotissement de Pré Dames Belles et l'exutoir de ce bassin rejoint le Ruisseau des Frières.



> Ruisseau des Frières en amont du terrain de football.

Le ruisseau longe, sur une partie de son cours, des jardins privés. Sur ces secteurs, la végétation est traitée de façon « jardinée » ; l'herbe est tondue, des espèces ornementales ont été plantées...

Le **Ruisseau de Saulny** est un petit cours d'eau, affluent de la Moselle, s'écoulant en partie sur les côtes calcaires de Moselle. Ce cours d'eau abrite une espèce d'écrevisse autochtone, l'écrevisse à pieds blancs. Il s'agit de la seule population connue du département de la Moselle.

Une partie du ruisseau sur la commune de Saulny est classée en ZNIEFF de type I. La salamandre tachetée a notamment été recensée en 2006.

Ce ruisseau présentait de nombreux points noirs comme la présence de buses et de plans d'eau sur le cours d'eau, le colmatage, l'encombrement du lit par des embâcles, des pollutions diffuses (agricoles et urbaines), le recouvrement du lit, ou encore des berges artificialisées par des aménagements.

Ces différentes pressions avaient des effets sur la faune du ruisseau et notamment sur les écrevisses. Ce ruisseau a bénéficié d'une renaturation en 2009 qui a notamment permis de recharger le lit en sédiments. La végétation a également été restaurée.

Un programme de restauration est prévu sur ce ruisseau à une échelle plus importante où la commune de Lorry-lès-Metz devrait être associée. Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) ne recense aucun obstacles type seuil ou barrage sur la commune de Lorry-lès-Metz.

Des travaux pourraient être entrepris pour restaurer les berges et la végétation rivulaire (plantations d'espèces adaptées) de ces ruisseaux. La découverte du Ruisseau des Frières au niveau du terrain de football permettrait de rétablir la continuité écologique du cours d'eau sur la commune.

Des études complémentaires sont cependant nécessaires pour calibrer ce genre d'interventions, et une concertation est nécessaire avec les communes du bassin versant, notamment Metz concernant le Ruisseau des Frières qui est également enterré sur une partie de son cours dans le quartier des Quatre Bornes.

### **LES PLANS D'EAU ET ZONES HUMIDES :**

Aucun plan d'eau n'est recensé sur la commune. En revanche, il existe plusieurs zones humides présentant des caractéristiques différentes.

Le secteur aval du Ruisseau du Rhône est par exemple occupé par une **vaste zone humide en milieu forestier**. Plusieurs mares correspondant à des anciens bras du ruisseau sont présentes. Ces milieux sont particulièrement favorables à la reproduction des amphibiens.



> Le Ruisseau du Rhône traverse une vaste forêt humide ponctuée de mares forestières.



Le long du Ruisseau de Saulny, une **prairie humide** est recensée. Il s'agit d'une prairie pâturée, gorgée d'eau, dont la végétation est caractéristique des zones humides.

Des pièces d'eau servent de lieu de reproduction aux amphibiens comme en atteste la présence de têtards, observée en avril 2015 lors des prospections de terrain.



> Prairie humide située à la confluence du Ruisseau du Rhône avec le Ruisseau de Saulny et têtards présents dans les mardelles de la prairie.

Le Ruisseau des Chiloux, intermittent sur Lorry-lès-Metz, est cependant marqué par la présence d'une forte humidité. Ainsi, une seconde **prairie humide** est présente au niveau de la source du Ruisseau des Chiloux.

L'espace forestier à l'aval est également humide et le lit mineur, déconnecté de la partie aval du ruisseau en période de basses eaux, permet la subsistance de **mares forestières** intéressantes.



> Caractère humide de la prairie située en fond de vallon au niveau de la source du Ruisseau des Chiloux et lit qui se distingue à l'entrée de la zone boisée.



La commune compte également un **bassin de rétention des eaux pluviales** lié à la construction du lotissement de « Pré Dames Belles». Bien qu'à sec la majeure partie de l'année, la végétation présente est bien adaptée aux milieux humides.



> Bassin de rétention des eaux pluviales, secteur Pré Dames Belles

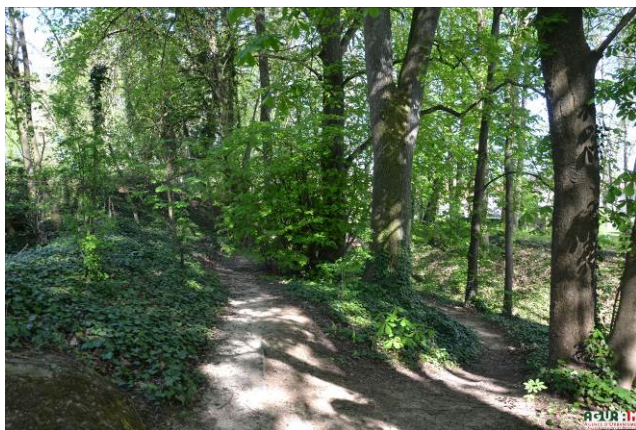
### **LES ESPACES VERTS URBAINS :**

La zone urbanisée présente plusieurs espaces semi-naturels contribuant au maintien de la biodiversité en ville.

Ces espaces, davantage entretenus et artificialisés que des milieux naturels, abritent une biodiversité plus ordinaire comme le Moineau commun ou le Hérisson, mais également un nombre important d'insectes comme des papillons ou des abeilles.

Par ailleurs, il n'est pas rare d'apercevoir des chauves-souris en zone bâtie à la tombée de la nuit. La commune est dotée d'un parcours de santé boisé d'environ 1,8 ha situé entre la RD7 et la Rue des Loriots.

Un parc communal est également à disposition des habitants entre la rue de Navigne et la rue des Loriots. Il s'agit du parc de Navigne qui est composé de deux espaces distincts : une première zone est constituée d'un espace boisé irrigué par des chemins et une seconde zone plus artificielle, régulièrement tondue et agrémentée d'une aire de jeux pour enfants.



> Espace boisé du parcours de santé (à gauche) et parc situé rue de Navigne (à droite).

Les ruisseaux qui traversent la commune permettent également de bénéficier de coulées vertes et bleues en zone urbaine. La qualité biologique de ces ruisseaux est parfois dégradée par la présence d'espèces envahissantes comme la Renouée du Japon.

Les berges sont souvent artificialisées par la présence de murs ou d'enrochements, et certains tronçons de cours d'eau sont enterrés. Ils contribuent néanmoins à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La commune est également ponctuée de jardins privés et cœurs d'îlot végétalisés qui accueillent une certaine biodiversité tout en offrant des espaces de respiration à la population.



**LES ENJEUX ET SECTEURS PARTICULIERS :**

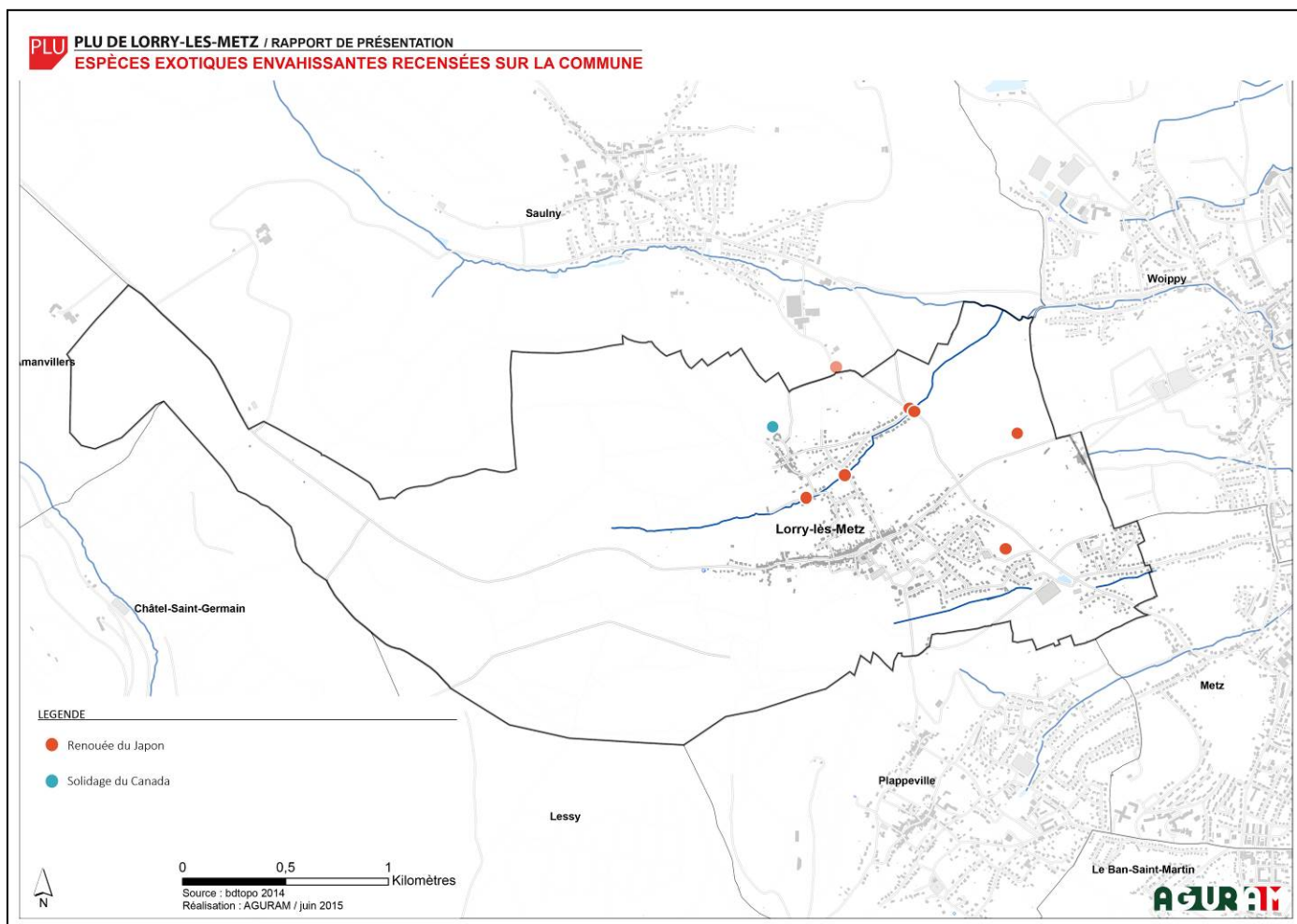
La commune a la particularité de présenter plusieurs sites pouvant accueillir des **chauves-souris** (chiroptères). La **Casemate de Lorry-lès-Metz** est ainsi un gîte à chiroptères connu. Le Grand rhinolophe est une espèce recensée au niveau de cet ouvrage.



> Ancien ouvrage militaire situé le long de la RD7.

Une dizaine d'autres sites sont répertoriés comme gîtes potentiels, mais aucun individu de chauve-souris n'y a été repéré à ce jour. Il s'agit d'ouvrages militaires abandonnés qui ponctuent la commune.

Plusieurs **espèces exotiques envahissantes** sont présentes sur la commune. La Renouée du Japon est notamment présente par tache le long du Ruisseau du Rhône, au niveau de l'ancien terrain de sport du parcours de santé.



***La commune de Lorry-lès-Metz présente une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels dominée par les espaces boisés.***

***La forêt occupe les coteaux et une partie du plateau.***

***Plusieurs cours d'eau sont présents sur la commune : le Ruisseau du Rhône, le Ruisseau des Chiloux, le Ruisseau des Frières et le Ruisseau de Saulny.***

***La commune est relativement riche en zones humides, notamment à l'est de la commune, à proximité des ruisseaux.***

***Typique des villages des côtes de Moselle, la commune bénéficie d'une ceinture de vergers dont une majorité est abandonnée.***

***Plusieurs prairies thermophiles ont pu se développer grâce au substrat calcaire du plateau.***

***La commune a également la particularité de présenter plusieurs ouvrages militaires abandonnés, représentant un habitat accueillant ou pouvant accueillir des chauves-souris.***

***Enfin, la zone urbanisée est ponctuée d'espaces semi-naturels, comme des parcs et jardins, qui peuvent abriter un certain nombre d'espèces plus communes, notamment des oiseaux et insectes.***

## 1.7 La biodiversité remarquable

**L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal.** Les données qui suivent sont issues du site Internet de l'INPN, de l'état des lieux du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des Pelouses du Pays Messin, ainsi que d'inventaires de terrain effectués dans le cadre du PLU.

### LA BIODIVERSITE FAUNISTIQUE :

Plusieurs espèces d'**oiseau** protégées au niveau national sont recensées sur la commune : le Tarier pâle et la Huppe fasciée (Données INPN), le Torcol fourmilier et la Chouette chevêche (Entretien en juin 2015 avec Monique Courtade, habitante de la commune et membre de la société d'Histoire Naturelle de Moselle).

Plusieurs espèces de **reptile et d'amphibien** protégés au niveau national ont été recensées sur la commune entre 2001 et 2008. Il s'agit de l'Orvet fragile, de la Coronelle lisse, du Léopard des souches et du Triton palmé.

Lorry-lès-Metz est concernée par la présence de nombreuses espèces de **chiroptère**, toutes protégées au niveau national et inscrites à l'annexe IV de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore : Séroline commune, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle commune, Oreillard roux, et Grand rhinolophe. Les espèces soulignées sont également inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore.

Elle font l'objet d'une description dans le tableau ci-dessous (données issues du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin »).

Espèce	Description	Localisation
Le Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> ) Code Natura 2000 : 1324. <b>Inscrit à l'annexe II et à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore.</b>	Il fréquente régulièrement les anciens ouvrages militaires du pays messin en période de transit et pour l'hibernation. Au seuil de l'extinction aux Pays-Bas et en forte régression en Belgique, cette espèce est encore présente en Lorraine avec des populations significatives. Elle est soumise aux mêmes menaces que les autres chauves-souris en ce qui concerne la disparition des gîtes, la transformation des paysages et les pratiques agricoles. L'espèce a été observée dernièrement en hibernation dans le fort Driant en 2008 et dans les Batteries cuirassées à Plappeville en 2009. L'espèce a également été contactée lors du suivi des gîtes d'estivage et de transit dans le Fort du Bois de la Dame en 2009. <b>L'enjeu de conservation de cette espèce est estimé moyen dans le DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».</b>	Le site de l'INPN indique que l'espèce a été recensée sur la commune de Lorry-lès-Metz, sans préciser la localisation.
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> ) code Natura 2000 1304. <b>Espèce inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore.</b>	Il est présent toute l'année en gîte dans les anciens ouvrages militaires des environs de Metz. Le fort du Bois-la-Dame, à Vaux, abrite une colonie de mise bas d'une cinquantaine d'individus ; l'ossuaire du cimetière militaire de Gravelotte fait également office de gîte d'estivage et de nurserie. Les principales menaces sont liées au dérangement, à l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et à la modification des paysages due à l'intensification de l'agriculture (pratiques agricoles, arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères, déboisement des berges...).	Le site de l'INPN indique que l'espèce a été recensée sur la commune de Lorry-lès-Metz, sans préciser la localisation. Le SCoTAM indique que la Casemate

	<p>présente une envergure de 30 à 40 cm. Cette chauve-souris trouve son préférentiel dans des paysages semi-ouverts présentant une mosaïque d'habitats diversifiés : corridors boisés, boisements de feuillus, vergers pâturés, bocages. Elle peut utiliser des gîtes de reproduction et d'hivernage variés, naturels ou anthropiques, les gîtes d'hivernage sont plutôt souterrains et les gîtes de reproduction plutôt semi-souterrains.</p> <p>Il s'agit d'une espèce très fidèle à ses gîtes, capable de parcourir de 20 à 30 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver.</p> <p>Les suivis menés sur le site Natura 2000 depuis 2007 confirment l'utilisation du fort du Bois de la Dame à Vaux par le Grand rhinolophe comme gîte de reproduction. Le fort du Bois de la Dame représente un enjeu chiroptères majeur sur le site Natura 2000.</p> <p><b>Le Grand rhinolophe étant une espèce rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe et quasi-menacée en France, l'enjeu est considéré comme fort au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » (DOCOB Natura 2000).</b></p>	<p>de Lorry-lès-Metz abrite le Grand rhinolophe.</p>
<p>Le Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>). <b>Inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore.</b></p>	<p>Le Murin de Bechstein, aussi appelé Vespertillon de Bechstein, est une chauve-souris de taille moyenne.</p> <p>Cette espèce recherche de préférence des forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquels elle exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage.</p> <p>Il s'agit d'une espèce arboricole qui utilise donc les cavités dans les arbres en tant que gîtes d'hibernation et de reproduction. L'espèce utilise très rarement des gîtes souterrains, anthropiques ou naturels.</p> <p>Il s'agit d'une espèce qui change régulièrement de gîtes diurnes dans un rayon de quelques centaines de mètres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recombinaison des colonies.</p> <p>Le Vespertillon de Bechstein utilise le site Natura 2000 en hivernage et en transit. L'espèce a été observée lors du suivi des gîtes d'hibernation au fort Gérardin en 2008.</p> <p><b>L'état de conservation de l'espèce à l'échelle du site Natura 2000 n'est pas connu.</b></p>	<p>Le site de l'INPN indique que l'espèce a été recensée sur la commune de Lorry-lès-Metz, sans préciser la localisation.</p>
<p>Le Murin à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>). <b>Inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore.</b></p>	<p>L'espèce a été observée lors du suivi des gîtes d'estivage et de transit au fort du Bois de la Dame à Vaux en 2009.</p> <p><b>L'enjeu de conservation de cette espèce est estimé moyen au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » (DOCOB Natura 2000).</b></p>	<p>Le site de l'INPN indique que l'espèce a été recensée sur la commune de Lorry-lès-Metz, sans préciser la localisation.</p>

Un papillon d'intérêt communautaire, le **Damier de la succise**, a été observé en 2003 et 2007 à proximité du fort de Plappeville mais n'a pas été revu depuis. Une étude complémentaire menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine en 2014 a permis d'observer l'espèce sur le plateau de Lorry-lès-Metz. Il s'agit d'un papillon qui s'observe en milieux humides et sur pelouses sèches.

L'habitat au niveau du fort de Plappeville ne semble plus favorable à l'espèce car le milieu est trop fermé et pauvre en plantes hôtes (Succise des prés, Scabieuse colombar, Knautie des champs).

A l'échelle du périmètre du site Natura 2000, l'état de conservation de l'habitat de l'espèce est estimé moyen dans le DOCOB. Cette espèce représente un **enjeu fort** sur le site des « *Pelouses du Pays Messin* ».

**LES HABITATS NATURELS :**

Plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore) sont recensés à Lorry-lès-Metz. Les données qui suivent sont issues du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».

Habitat	Description	Localisation
<p>Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore (Code Corine Biotopes : 41.13, Code Natura 2000 : 9130). <b>Habitat d'intérêt communautaire.</b></p>	<p>Correspond à une forêt mésophile (qui se développe à des températures modérées), installée dans des situations topographiques variables (pente, exposition), sur des sols plus ou moins profonds mais riches en calcaires. Sur site, ce type forestier se présente en futaie dominée par le Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), accompagné d'autres essences telles que le Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>) et l'Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>). La strate herbacée est caractérisée par des espèces telles que l'Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>), la Mélisque à une fleur (<i>Melica uniflora</i>), la Raiponce en épi (<i>Phyteuma spicatum</i>), la Parisette à quatre feuilles (<i>Paris quadrifolia</i>) ou encore le Sceau de Salomon (<i>Polygonatum multiflorum</i>). Il accueille des espèces végétales remarquables telles que le Laser à feuilles à trois lobes (Laser trilobum) ou le Limodore à feuilles avortées (<i>Limodorum abortivum</i>).</p> <p><b>L'enjeu de cet habitat est estimé moyen car répandu et bien représenté au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».</b></p> <p>Cet habitat est également recensé au niveau du vallon du Parfond Val et son état de conservation est jugé bon.</p>	<p>Cet habitat est présent au niveau du plateau de Lorry-lès-Metz.</p>
<p>Pelouses calcicoles (Code Corine Biotope 34.32 ; Code Natura 2000 : 6210*). <b>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire.</b></p>	<p>Les pelouses calcicoles, installées sur un substrat calcaire, sont des formations herbacées sèches. Les conditions thermophiles de ces habitats sont assurées par des facteurs tels que la pente et la nature du sol (sol peu profond et drainant). Sur ce site Natura 2000, la présence de ces habitats est liée au passé militaire ou agricole du secteur. En l'absence de gestion régulière, le milieu évolue vers un habitat forestier. Les pelouses du site présentent une grande diversité floristique. Les conditions thermophiles permettent le développement d'une flore spécifique.</p> <p>Les pelouses calcicoles sèches sont structurées par les graminées, notamment le Brome dressé (<i>Bromus erectus</i>) et la Fétuque de Léman (<i>Festuca lemanii</i>), accompagnées d'autres espèces caractéristiques telles que l'Anémone pulsatile (<i>Pulsatilla vulgaris</i>).</p> <p>De nombreuses espèces remarquables et/ou protégées sont recensées sur les pelouses calcaires du Pays messin telle que le Lin français (<i>Linum leonii</i>) à Lorry-lès-Metz.</p> <p>Plusieurs associations de pelouses sèches sont observées sur Lorry-lès-Metz :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pelouse calcicole méso-xérophile à Fétuque de Léman,</li> <li>- Pelouse calcicole mésophile à Brome érigé.</li> </ul> <p>Zones refuges pour les insectes et reptiles notamment.</p> <p><b>L'état de conservation est globalement considéré comme bon. Les pelouses considérées en mauvais état de conservation sont les pelouses soumises à des dégradations liées principalement à la fermeture du milieu par dynamique naturelle et aux activités de loisir.</b></p> <p><b>L'enjeu de cet habitat est estimé fort au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».</b></p>	<p>Plateau de Lorry-lès-Metz où cette pelouse se présente en mosaïque avec des pelouses développées sur dalles rocheuses calcaires.</p>



<p>Pelouses pionnières des dalles calcaires (Code Corine Biotopes: 34.11 ; Code Natura 2000 : 6110*). <b>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire.</b></p>	<p>La pelouse pionnière des dalles calcaires correspond à une formation herbacée à couvert végétal ras et très peu recouvrant. Cette pelouse s'installe dans des conditions stationnelles très rigoureuses, notamment à la faveur de secteurs d'affleurements de la roche mère et de zones écorchées/érodées sur sols très minces. Elle se compose principalement de plantes pionnières annuelles et de plantes crassulantes (Orpins). Habitat accueillant des espèces végétales remarquables et/ou protégées comme le Lin français (<i>Linum leonii</i>). Zones refuges pour les insectes et reptiles notamment.</p> <p>La pelouse pionnière des dalles calcaires correspond à l'un des premiers stades de colonisation des affleurements calcaires. Elle évolue naturellement vers une pelouse calcicole méso-xérophile en parallèle au développement d'un sol au-dessus de la roche mère par accumulation de matières organiques.</p> <p><b>L'état de conservation est globalement considéré comme bon. Les pelouses considérées en mauvais état de conservation sont les pelouses soumises à des dégradations liées principalement à la fermeture du milieu par dynamique naturelle et aux activités de loisir. L'enjeu de cet habitat est estimé fort au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » .</b></p>	<p>Plateau de Lorry-lès-Metz où il est présent en mosaïque avec des pelouses calcicoles.</p>
---	--	--

> Pelouse pionnière des dalles calcaires du plateau de Lorry-lès-Metz..



> Zone humide le long du Ruisseau de Saulny

**La commune de Lorry-lès-Metz présente plusieurs zones humides intéressantes :**

- Une prairie pâturée en bordure du Ruisseau de Saulny, gorgée d'eau et dont la végétation est caractéristique des prairies humides : Jonc, Populage des marais, Prêle, Carex, Roseau commun... Des mares sont également présentes et leur proximité avec le milieu boisé fait d'elles des milieux privilégiés pour la **reproduction des amphibiens**. De nombreux têtards ont été observés en avril 2015 lors des prospections de terrain ;
- Une **forêt alluviale** est également présente sur la commune. Elle concerne la zone aval du Ruisseau du Rhône. Il s'agit d'une aulnaie humide où serpente le cours d'eau. De nombreuses mares sont également présentes.
- Une seconde **prairie humide** est présente au niveau de la source du Ruisseau des Chiloux. A sec une partie de l'année, la prairie présente néanmoins une végétation caractéristique, comme le Jonc des chassiers. Le secteur situé à l'aval de cette prairie correspond à une **forêt humide** où le lit mineur du Ruisseau des Chiloux est davantage matérialisé.

Il est à noter que les zones humides, en constante régression au niveau national, remplissent des fonctions essentielles pour l'Homme : épuration de l'eau, limitation des phénomènes de crues, soutien d'étiage...

L'enjeu de conservation des zones humides est donc particulièrement fort.

**LA BIODIVERSITE FLORISTIQUE :**

**Le Lin français** (ou Lin des Alpes) et l'Astel amél, espèces protégées au niveau régional, ont été recensées récemment sur la commune. Ces espèces sont présentes au niveau des pelouses calcaires du plateau de Lorry-lès-Metz.

> *Lin français des pelouses calcaires du plateau de Lorry*



***Riche en espaces naturels, Lorry-lès-Metz est une commune qui accueille une importante biodiversité.***

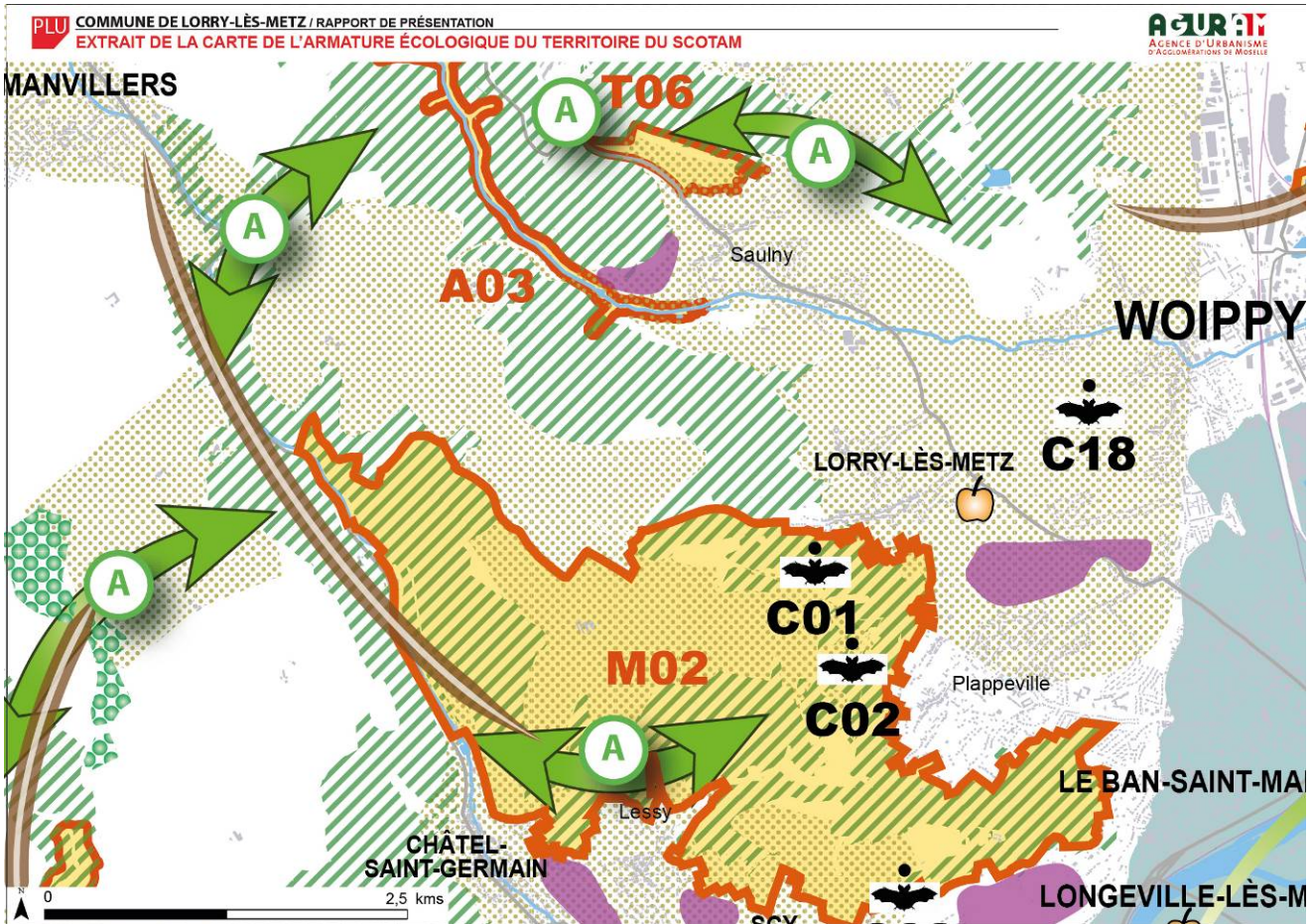
***Ainsi, une grande diversité d'espèces animales comme le Grand rhinolophe, le Triton palmé, ou encore la Huppe fasciée est recensée.***

***Plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire sont également présents, que ce soient des habitats forestiers tels que la hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore, ou des habitats prairiaux, comme les pelouses calcicoles sèches.***

***Notons également la présence du Lin français, plante protégée en région Lorraine, au niveau du plateau calcaire.***

***Une attention particulière devra être portée sur les zones humides, qui remplissent de nombreuses fonctions, en plus d'abriter une biodiversité intéressante.***





### Conservier la trame verte et bleue existante

#### Réservoirs de biodiversité

Coeurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)

Principaux gîtes à chiroptères

Aires stratégiques pour l'avifaune

Zones humides intéressantes non retenues comme coeurs de nature

Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau

Cours d'eau principal

Cours d'eau secondaire

Plans d'eau

Principaux espaces forestiers

Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité

Corridors forestiers à maintenir et à conforter

Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter

Principaux cordons prairiaux à maintenir

Matrice prairiale

Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

### Effacer les ruptures

Continuités boisées à recréer ou à renforcer

Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures

passage à créer : PF1

passage à requalifier : PF2

passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8

Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)

Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts



## 1.8 Les continuités écologiques

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, ainsi qu'au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine est actuellement en cours d'élaboration, mais les principaux éléments sont intégrés dans le SCoTAM.

**Afin d'appréhender au mieux la Trame Verte et Bleue, il convient d'étudier les continuités écologiques, mais également les éléments pouvant constituer des ruptures.**

### **ELEMENTS DU SCOTAM PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LORRY-LES-METZ:**

**La commune de Lorry-lès-Metz est incluse dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).** Les orientations du SCoTAM relatives à la trame verte et bleue sont contenues dans la section 6 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Plusieurs cibles concernent les milieux naturels présents sur la commune. Une carte de l'armature écologique du territoire du SCoTAM permet de localiser les principaux éléments de la trame verte et bleue (voir extrait ci-contre).

#### 1) Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces remarquables du fait de la richesse ou de la diversité floristique et faunistique qu'ils renferment.

**Plusieurs réservoirs de biodiversité sont identifiés par le SCoTAM sur le ban de Lorry-lès-Metz :**

- Cœur de nature mixte M02 : Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords ;
- Gîte à chiroptères C01 : Casemate de Lorry-lès-Metz.

Afin de préserver la diversité biologique des réservoirs de biodiversité, il convient d'assurer la protection réglementaire des cœurs de nature.

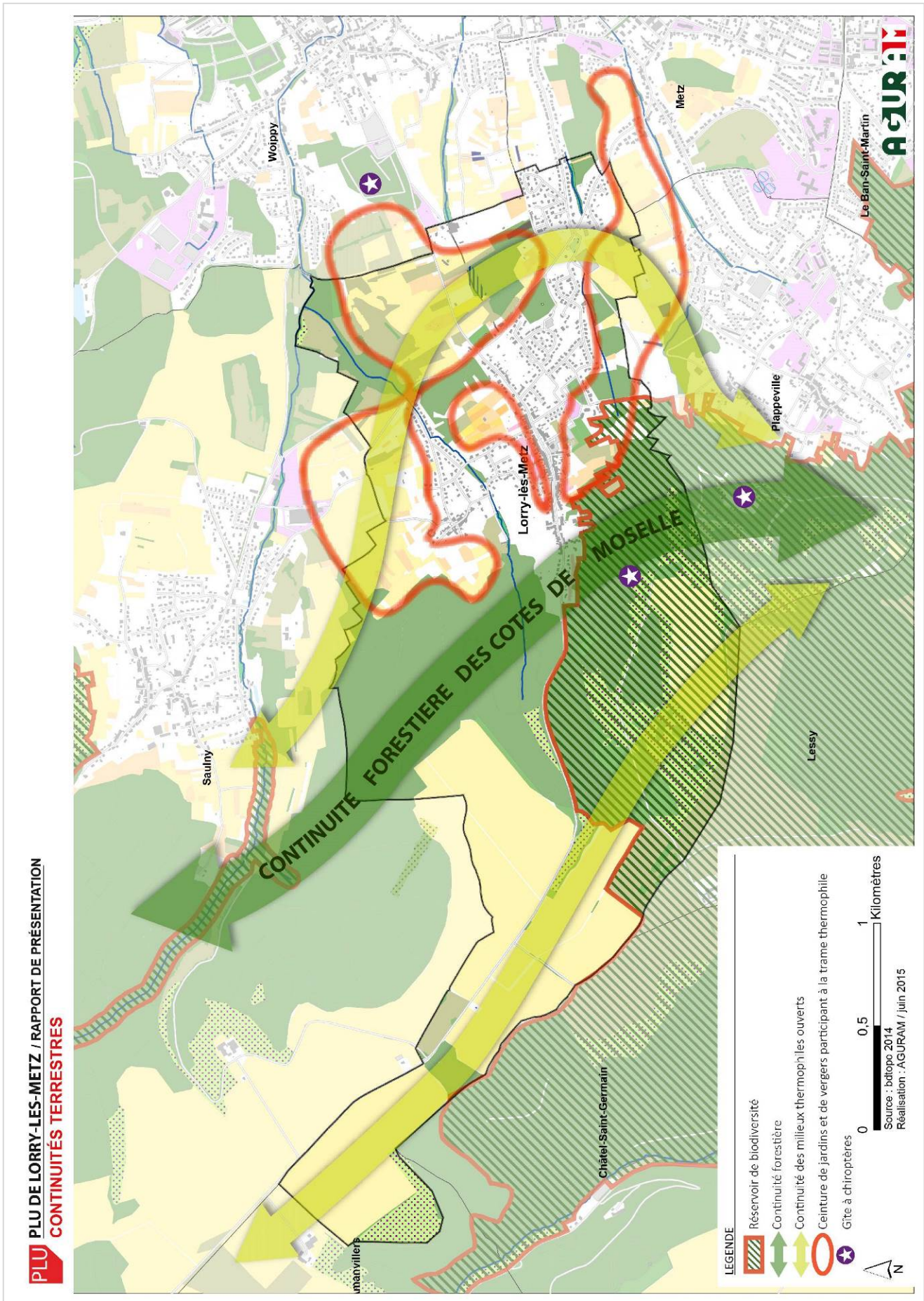
**A proximité de la commune, plusieurs réservoirs de biodiversité sont également présents :**

- Cœur de nature aquatique A03 : Ruisseau de Saulny au niveau de la commune éponyme ;
- Gîte à chiroptères C02 : Fort de Plappeville ;
- Gîte à chiroptères C18 : Fort Déroulède à Woippy.

#### 2) Les milieux forestiers

En ce qui concerne la **trame forestière**, la commune est traversée par la continuité forestière « A » des côtes de Moselle identifiée dans le SCoTAM. A ce titre, le PLU de Lorry-lès-Metz doit assurer la pérennité et la fonctionnalité des éléments boisés qui composent cette continuité forestière. Une partie de ces espaces forestiers est incluse dans le **cœur de nature** mixte M02 « *Pelouses du Mont-Saint-Quentin et de ses abords* » et devra bénéficier d'une protection réglementaire pour ce qui concerne les milieux forestiers.

Par ailleurs, la trame forestière est étroitement liée à l'enjeu **chiroptères**. Notons que plusieurs espèces de chauves-souris patrimoniales, pour lesquelles une attention particulière doit être portée, sont recensées sur la commune : Grand rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin. Il s'agit donc d'un enjeu important sur le secteur.





La préservation des chiroptères passe notamment par l'identification et le maintien des cordons boisés permettant le déplacement entre les gîtes et les zones de chasse. Les chiroptères étant des animaux insectivores, une attention particulière doit être portée aux haies, fourrés, vergers et zones humides.

Sur la commune, la proximité entre les gîtes et les sites de nourrissage potentiels, ainsi que l'occupation des sols, essentiellement forestière, facilite le déplacement des espèces. Ces continuités semblent donc fonctionnelles d'un point de vue écologique pour le déplacement des chauves-souris. Il paraît donc judicieux de préserver les espaces boisés, les secteurs de vergers et les zones humides de manière globale pour répondre à l'enjeu chiroptères et éviter la création de ruptures au sein de ces zones.

La majeure partie des sites de chasse semblent accessibles pour les chiroptères puisque les milieux forestiers sont continus avec les espaces de vergers. Néanmoins, plusieurs ruptures ou zones de fragilité peuvent être identifiées : routes départementales 7 et 51, zones urbanisées (voir carte de synthèse des zones de rupture ou de fragilité paragraphe enjeux locaux de TVB page 46).

### 3) La matrice prairiale

Concernant la **trame prairiale**, elle est davantage organisée en **matrice**. La matrice prairiale correspond à des espaces à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein desquels les prairies occupent une proportion importante. Dans ces zones, l'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités.

La commune de Lorry-lès-Metz présente assez peu de prairies. Les milieux prairiaux sont essentiellement localisés au niveau du plateau de Lorry-lès-Metz et à proximité des Ruisseaux de Saulny et du Rhône. Les vergers, lorsqu'ils sont entretenus, constituent également des milieux de type ouvert, favorables au déplacement des espèces prairiales.

### 4) Les milieux thermophiles

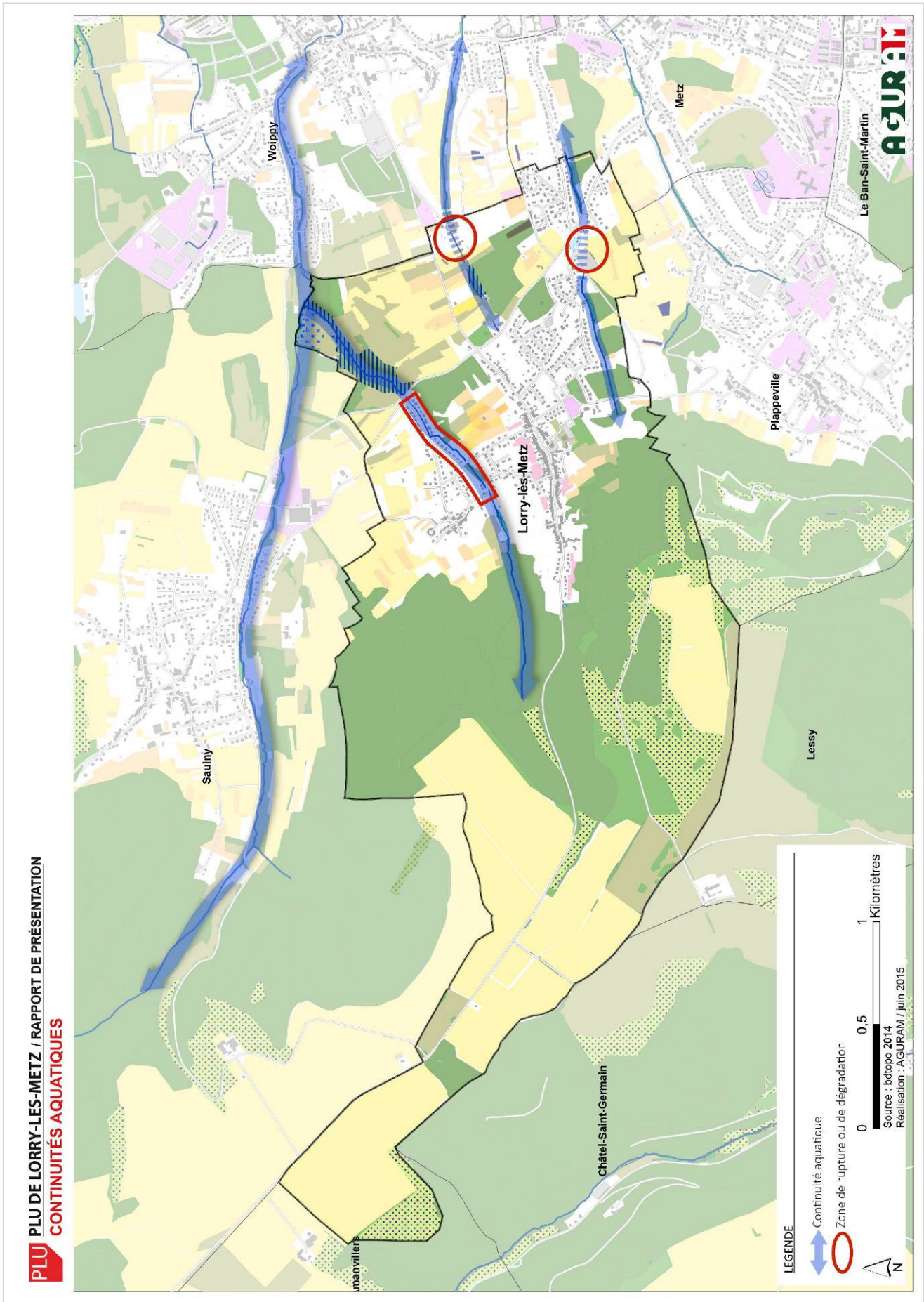
Les **pelouses sèches** du plateau de Lorry-lès-Metz sont des milieux thermophiles. Le cœur de nature M02 « *Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords* » fait l'objet d'un projet d'aménagement touristique. A ce titre, les milieux naturels de ce cœur de nature doivent être préservés pour maintenir leurs intérêts écologiques, tout en faisant l'objet de mesures de gestion adaptées, permettant la poursuite des activités actuelles et des aménagements projetés.

Le SCoTAM identifie un « **espace potentiel de restauration des milieux thermophiles ouverts** » au sud-est de la commune. Il s'agit d'un secteur essentiellement occupé par des vergers abandonnés. Lorry-lès-Metz est identifiée par le SCoTAM comme étant une commune présentant un **enjeu de préservation des vergers périvillageois**. La ceinture de vergers présente à Lorry-lès-Metz constitue à la fois une richesse écologique, mais également paysagère. Zones de transition douce entre secteur urbanisé et secteur agricole ou forestier, elles devront être préservées, voire restaurées dans la mesure du possible.

S'agissant majoritairement de vergers abandonnés, le PLU s'attachera donc, au travers de ses prescriptions, à ne pas compromettre la réouverture de ces milieux.

Emblématiques des paysages des communes de côtes, ces secteurs participent au **continuum des espaces thermophiles des Côtes de Moselle**. Cette continuité des milieux thermophiles est, par ailleurs, identifiée dans le SRCE de Lorraine.





### 5) La trame bleue

Le SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue**, qui concerne les milieux aquatiques et humides.

En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier la possibilité de restaurer des continuités écologiques aquatiques.

Les ripisylves des cours d'eau, qui remplissent de nombreuses fonctions comme l'épuration de l'eau ou le déplacement des espèces, doivent être préservées.

**Le Ruisseau des Frières présente des enjeux particuliers** puisqu'il est couvert sur une partie de son cours, ce qui constitue une rupture pour certaines espèces. La remise à ciel ouvert du ruisseau pourrait être envisagée en cas de travaux à proximité.

Ce type de restauration nécessite cependant une étude complémentaire. Des financements pourraient être accordés, notamment par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

**Un deuxième objectif concernant la trame bleue est la préservation des zones humides**, notamment les lits majeurs des cours d'eau ainsi que les mares et étangs. La commune de Lorry-lès-Metz est concernée par plusieurs ruisseaux et leurs lits majeurs, ainsi que les zones humides présentes aux abords de certains cours d'eau, notamment à l'aval du Ruisseau du Rhône.

### 6) Autres enjeux du SCoTAM présents sur la commune

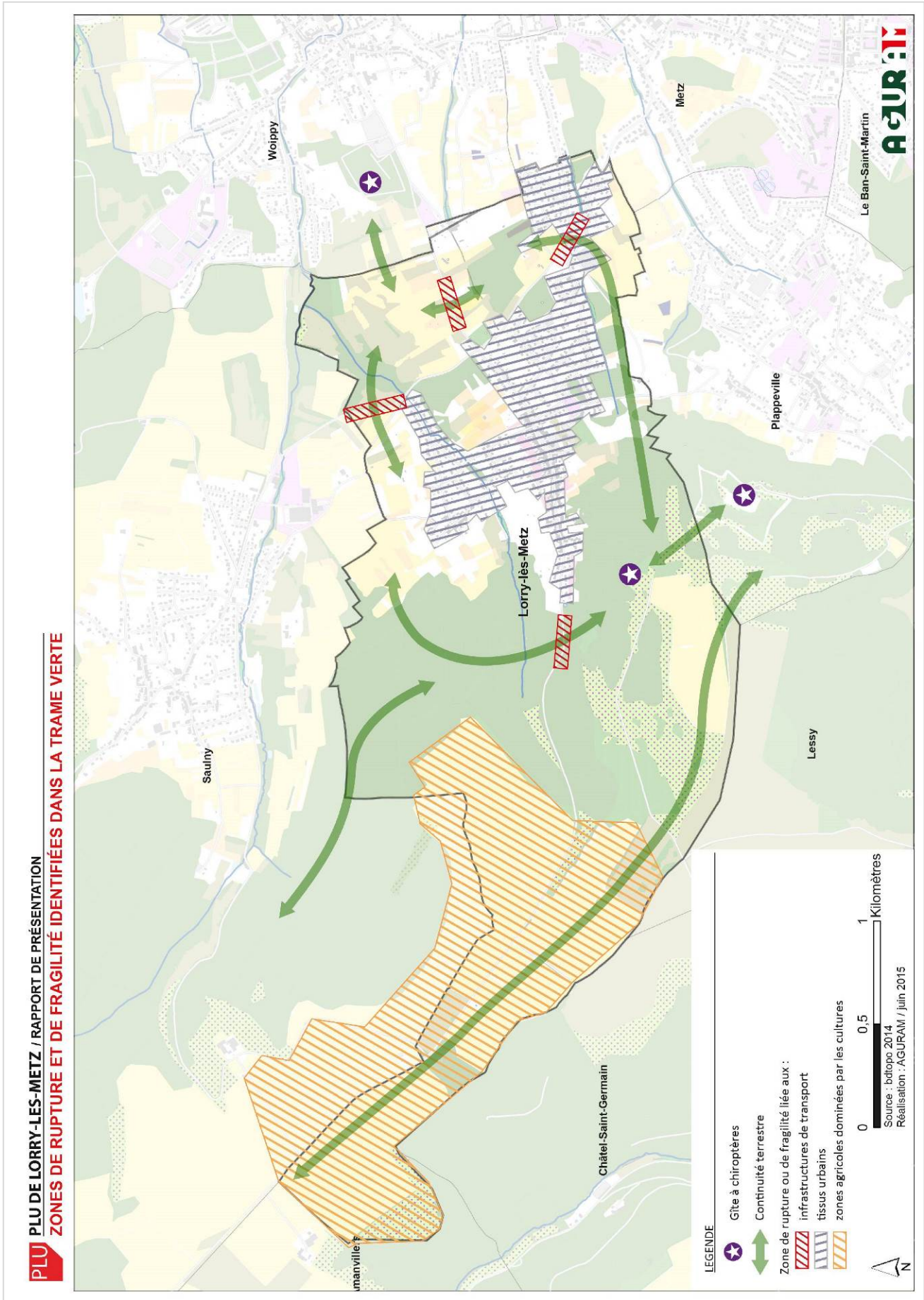
La commune de Lorry-lès-Metz est concernée par certaines orientations communes à l'ensemble du périmètre du SCoTAM, telles que la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**.

La Renouée du Japon est, par exemple, présente sur la commune, notamment aux abords de certains cours d'eau. Les secteurs concernés devront être traités avec une attention particulière pour éviter le développement de ces espèces, notamment lors de travaux à proximité.

Une autre orientation transversale applicable à la commune concerne le **couplage des enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité**.

Ces deux thématiques pourront être traitées conjointement en ce qui concerne la plupart des milieux naturels : ceinture de jardins et vergers, espaces forestiers, cours d'eau.







## **LES ENJEUX LOCAUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE A LORRY-LES-METZ :**

Au-delà des orientations du SCoTAM, définies à une échelle relativement grande, des enjeux plus locaux peuvent être identifiés.

Une démarche volontaire menée par Metz Métropole sur la trame verte et bleue, ainsi que des investigations complémentaires menées lors de la réalisation du présent diagnostic, ont notamment permis de dégager certains enjeux.

En plus du **gîte à chiroptère** « *Casemate de Lorry-lès-Metz* », plusieurs gîtes à chiroptères potentiels sont identifiés sur la commune, même si aucun individu n'y a été recensé à ce jour.

Une attention particulière devra être portée sur ces sites, en particulier en cas de travaux ou d'aménagements à proximité.

Une des solutions consiste à sécuriser ces anciens ouvrages militaires afin d'en limiter l'accès par la population et donc les dérangements pour les chiroptères, tout en maintenant un accès aux gîtes pour ces espèces.

Dans l'enveloppe urbaine, la présence de **jardins, espaces verts et des ruisseaux**, permet l'accueil d'une certaine biodiversité, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Bien que ces espaces ne constituent pas un réel réseau écologique fonctionnel, certaines espèces peuvent localement se déplacer. Il s'agit plutôt d'un réseau en « *pas japonais* ».

Un certain nombre d'éléments constituent toutefois un obstacle pour les espèces ayant des capacités de déplacement faibles. Pour la petite faune terrestre, comme le Hérisson commun, les murs de ceinture des propriétés peuvent, par exemple, représenter des ruptures infranchissables.

L'absence de clôtures ou la présence de clôtures perméables peuvent favoriser les déplacements de la petite faune. La présence de sentiers longeant les habitations facilite également la mobilité des espèces.

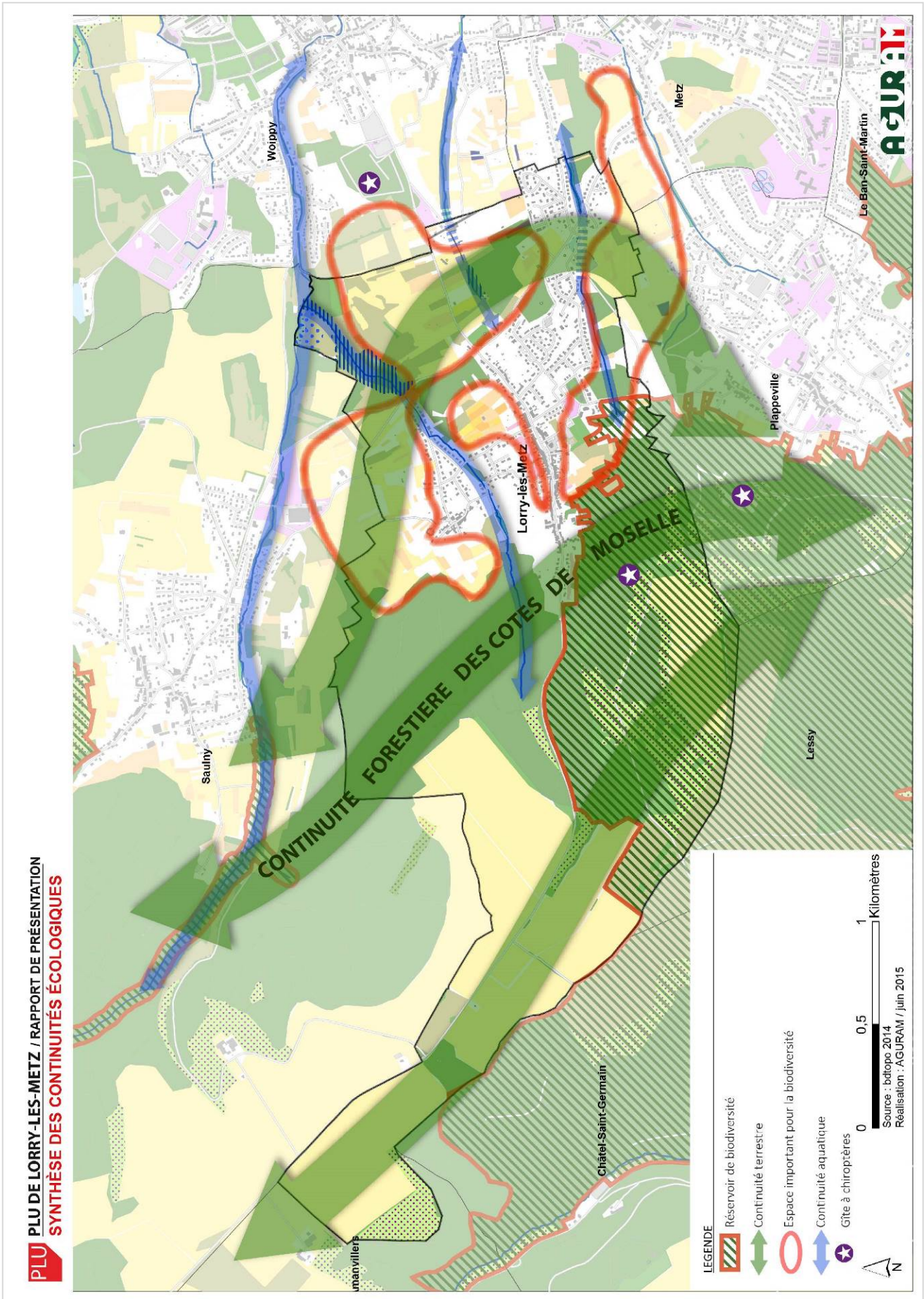
Notons que les espaces naturels ou semi-naturels en zone urbaine peuvent également jouer un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et permettent de lutter contre les îlots de chaleur.

Les infrastructures routières, les trottoirs, les murets constituent également des obstacles non négligeables en zone urbanisée. Sur Lorry-lès-Metz, les **ruptures biologiques** pour la faune terrestre sont essentiellement constituées du tissu urbain et des infrastructures routières.

Les routes départementales (RD7, RD51) sont particulièrement pénalisantes et aucun ouvrage de franchissement pour la faune n'est présent.

La végétation en bord de voirie permet d'atténuer ces ruptures. Il peut donc être intéressant de la préserver, voire la renforcer sur les secteurs les plus fragiles.

Enfin, dans la **zone agricole** du plateau, les grandes cultures en openfield peuvent représenter des discontinuités pour certaines espèces. La préservation de haies, bandes et chemins enherbés peut augmenter la perméabilité de ces espaces.





## **SYNTHESE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :**

*La commune de Lorry-lès-Metz est bien fournie en milieux naturels. Ainsi, plusieurs continuités écologiques sont identifiées, à différentes échelles, notamment régionale et intercommunale. Des éléments peuvent également être identifiés de manière plus fine, à l'échelle communale.*

*Plusieurs **réservoirs de biodiversité** sont identifiés sur la commune ou à proximité, et concernent les milieux forestiers, les milieux thermophiles, les milieux aquatiques ou encore des ouvrages militaires abandonnés servant de gîte pour les chauves-souris. Ces milieux ou sites sont à préserver pour leurs qualités écologiques.*

Lorry-lès-Metz est traversée par la **continuité forestière** des côtes de Moselle. Les espaces forestiers participants à cette continuité sont également liés à **l'enjeu chiroptères**. Les continuités entre gîtes et sites de chasse (vergers, zones humides), jugées plutôt fonctionnelles actuellement, doivent être préservées. Une attention particulière devra être portée au niveau des zones de rupture ou de fragilité comme aux abords des infrastructures de transport.

**La matrice prairiale**, constituée essentiellement de prairie et de vergers entretenus, est à préserver de toute rupture, et la disparition de ces milieux doit être limitée.

Typique des communes de côtes, Lorry-lès-Metz présente une **ceinture de vergers**, pour partie abandonnés, qui représente une zone de transition douce entre espaces urbanisés et milieux forestiers ou agricoles. Ces milieux participent au continuum des milieux thermophiles des côtes de Moselle. Ils accueillent une biodiversité intéressante, tout en offrant des sites de nourrissage pour les chiroptères. Ces espaces constituent également une caractéristique paysagère emblématique du territoire des Côtes de Moselle.

Les **continuités aquatiques et humides** sont également bien représentées sur la commune. Les Ruisseaux de Saulny, du Rhône, des Frières, des Chiloux et les zones humides qui les bordent, constituent ainsi un réseau intéressant. Ces espaces, notamment les ruisseaux qui parcourent les zones urbanisées, participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants. De plus, les cours d'eau ont la particularité de participer aux continuités aquatiques et humides, mais également aux continuités terrestres au travers de leurs ripisylves. Le ruisseaux qui traversent la zone urbanisée voient cependant leur qualité dégradée par la présence de protections de berge « sauvages » et de plantes inadaptées ainsi que, pour le Ruisseau des Frières, d'un secteur couvert.

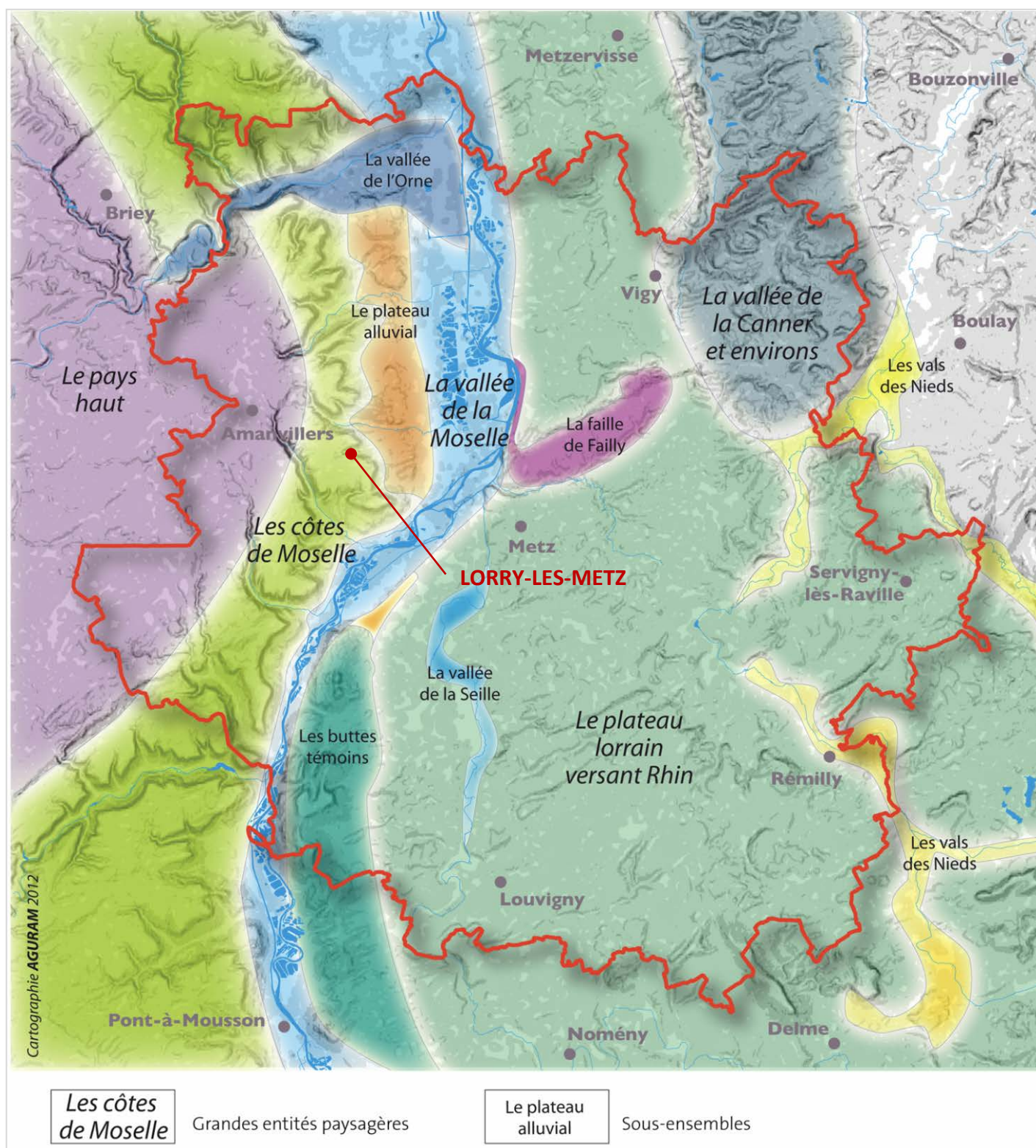
Les zones humides, bien représentées sur la commune, participent à l'amélioration de la qualité de l'eau, la régulation des inondations, la recharge des nappes d'eau souterraine, l'accueil d'une faune et d'une flore spécifiques... Il est essentielle de préserver ces milieux riches et fragiles.

Les **espaces verts et les jardins** permettent de préserver une certaine biodiversité en milieu urbain. Ces espaces contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants en offrant des zones récréatives, de promenade, en luttant contre les îlots de chaleur, en permettant l'infiltration d'une partie des eaux pluviales...

Si le réseau écologique semble plutôt fonctionnel sur la commune, plusieurs **ruptures** sont cependant identifiées. Les infrastructures de transport routier, les zones urbanisées, les grands espaces agricoles de culture, les secteurs où se développent des espèces exotiques envahissantes, peuvent constituer des ruptures, infranchissables pour certaines espèces. Ces ruptures peuvent être atténuées localement, notamment à l'occasion d'opérations d'aménagement. Les haies et bandes enherbées en zone de culture pourront utilement être préservées.

Enfin, notons que **le paysage**, omniprésent sur la commune, notamment les espaces forestiers et la ceinture de vergers, constitue un atout pour l'attractivité du territoire. Il pourrait être opportin de coupler ces enjeux de valorisation paysagère avec les enjeux de préservation de la biodiversité. Le secteur couvert du Ruisseau des Frières pourrait être découvert, si un projet de requalification du terrain de football émerge, permettant d'améliorer la qualité écologique du cours d'eau tout en valorisant sa présence.





> Les grandes entités paysagères dans le SCOTAM - Source : Etat initial de l'environnement du SCOTAM – décembre 2014

## 1.6 Le paysage et ses enjeux

### **LES GRANDS PAYSAGES DE L'AGGLOMERATION MESSINE**

La topographie, la nature du sous-sol, les conditions mésoclimatiques et l'occupation des sols permettent **de distinguer sur le territoire du SCoTAM cinq entités paysagères**, elles-mêmes parfois décomposées en sous-entités.

Le territoire du SCoT de l'agglomération Messine dispose d'une diversité remarquable de paysages. Alternant vallées, plaines et coteaux, les paysages sont un élément d'identité du SCoT, une ressource à préserver et un potentiel à valoriser.

Du Sud au Nord en s'appuyant sur l'épine dorsale formée par la Moselle, les unités paysagères s'enchaînent harmonieusement.

A son entrée sur le territoire, la Moselle présente des paysages marqués par les coteaux qui laissent peu de place à la vallée alluviale.

Progressivement, les coteaux reculent pour dégager des perspectives vers les larges plaines agricoles.

D'ouest en est, le plateau céréalier du Pays Haut s'affaisse brutalement et donne naissance aux verdoyantes côtes de Moselle.

Puis, après avoir traversé la Moselle et l'agglomération, le paysage s'ouvre à nouveau sur le plateau lorrain et les vastes étendues agricoles ponctuées de petits massifs boisés et d'affluents de la Moselle.

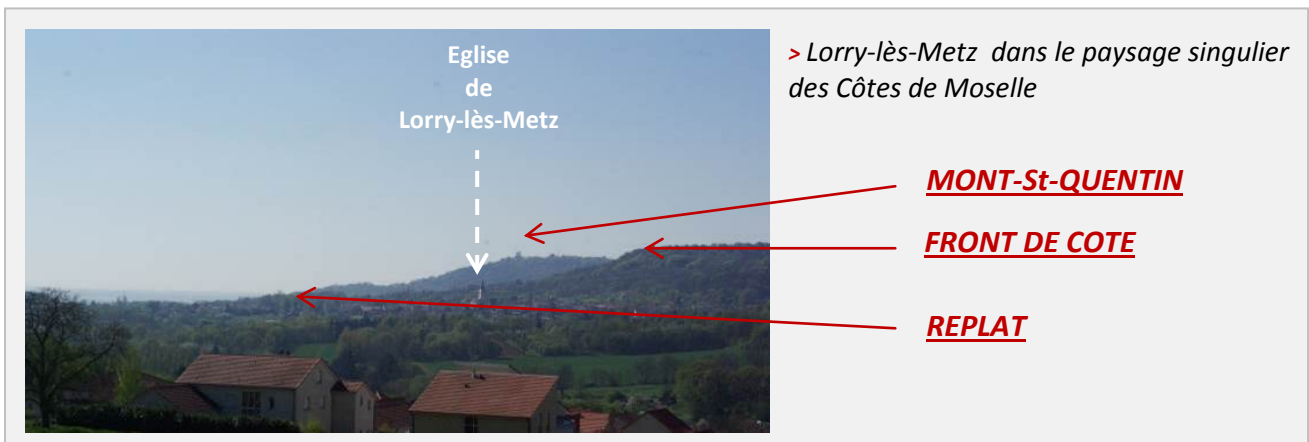
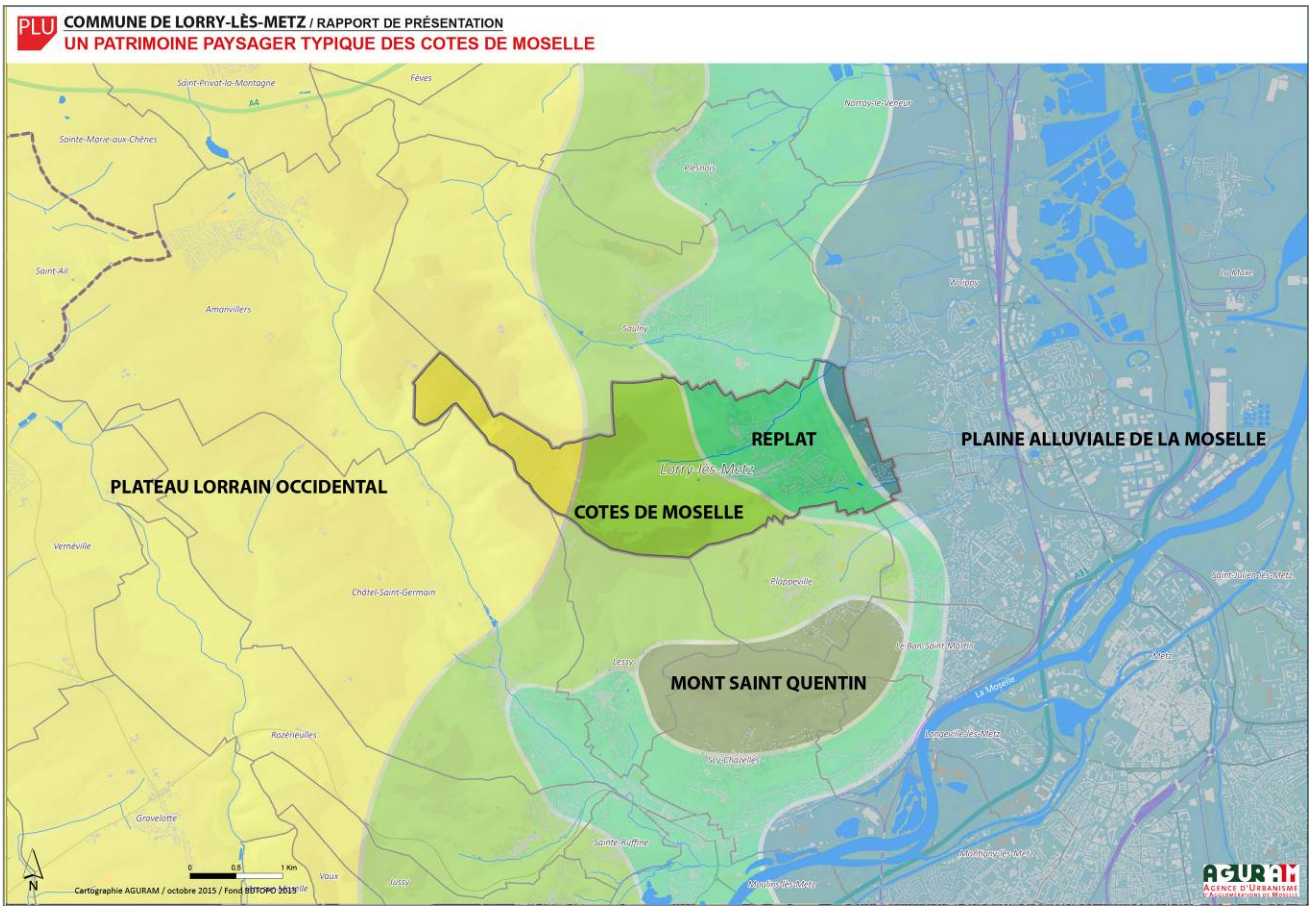
**Le territoire du SCoT de l'agglomération messine se compose des unités paysagères suivantes :**

- Le pays haut ;
- Les côtes de Moselle ;
- La vallée de la Moselle ;
- Le plateau lorrain versant Rhin ;
- La vallée de la Canner et environs.

***La commune de Lorry-lès-Metz appartient au relief des Côtes de Moselle. Cette entité paysagère est marquée par d'importantes masses boisées qui recouvrent des coteaux de formes arrondies.***

***La plupart des villages appartenant aux côtes de Moselle correspondent à d'anciennes communes viticoles***





> Le plateau agricole occidental, sur la partie ouest de la commune



## **UN VILLAGE DES COTES DE MOSELLE :**

*Les propos qui vont suivre sont extraits du Tome 1 du rapport de présentation du SCoTAM : « Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement et des perspectives de son évolution ».*

### **Le paysage emblématique des Messins :**

Les masses boisées qui recouvrent les coteaux forment des volumes arrondis, et sont les principales caractéristiques paysagères des côtes de Moselle. Les ruisseaux, qui entaillent les côtes pour rejoindre la Moselle, ont donné naissance à des vallons encaissés avec de forts dénivelés qui peuvent atteindre 150 mètres. Le paysage des côtes est relativement fermé par les boisements, mais à leurs sommets, il est largement ouvert sur la vallée de la Moselle, l'agglomération messine et le plateau lorrain versant Rhin. Le mont Saint-Quentin est l'élément le plus connu des côtes de Moselle. Haut de 356 mètres, le mont forme un promontoire qui s'avance dans la vallée de la Moselle. Coiffé par un fort, il est un élément marquant du paysage local, reconnaissable grâce à la tour de télécommunication qui émerge de la canopée.

### **De nombreux espaces naturels remarquables :**

Les coteaux sont couverts par des forêts denses de feuillus, de type chênaie-charmaie. Au sommet, quelques plantations de pin noir forment des massifs sombres et uniformes qui tranchent avec le vert des feuillus. A proximité des villages, quelques vergers subsistent. Mais par manque d'entretien, ils vieillissent et sont rarement replantés. Or, les vergers sont une des composantes du paysage des côtes de Moselle et leur non entretien conduit à la simplification du paysage et à la disparition d'un facteur d'identité. Néanmoins, l'enfrichement des vergers et de quelques jardins permet le développement de la biodiversité faunistique et floristique. Depuis quelques années, les vignes ont refait leur apparition sur les coteaux et de nouveaux pieds sont plantés chaque année, encouragés par l'obtention, en 2000, du label AOC Vins de Moselle. Au sommet des coteaux, des pelouses calcaires se sont développées. La forte valeur écologique de ces espaces a poussé les autorités compétentes à créer plusieurs zones de protections (Natura 2000) ou d'inventaires (ZNIEFF). La forte diversité végétale qui règne sur les côtes offre des paysages changeant au fil des saisons

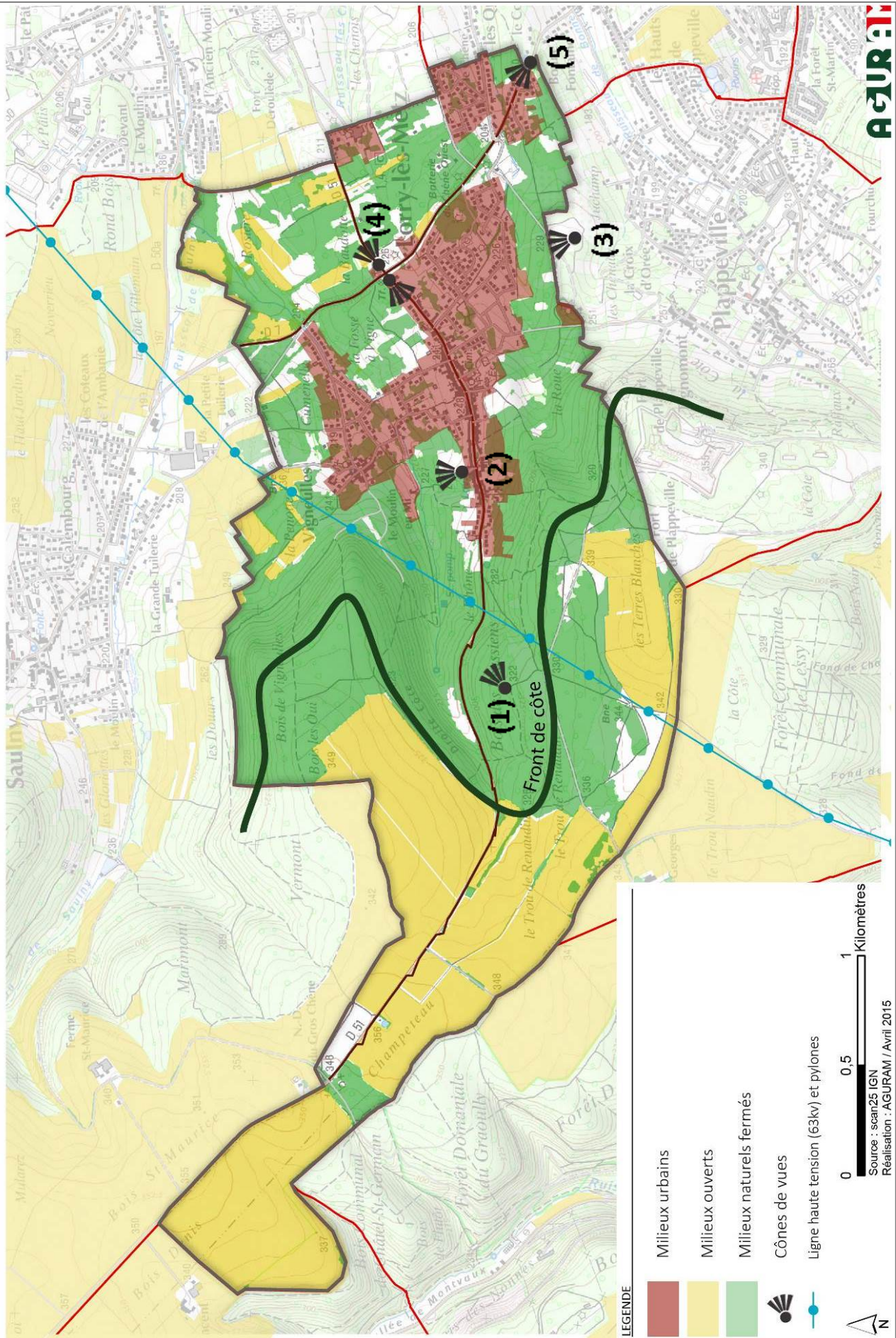
### **Des villages contraints par le relief :**

Toute l'urbanisation des côtes de Moselle concerne les flancs des coteaux. Aucun village ne s'est développé au sommet. La structure villageoise dominante est le village vigneron, caractérisé par une grande compacité. Les voies de desserte sont généralement étroites et l'espace public est très restreint. Bâties en pierres locales enduites ou non, les maisons ne sont pas disposées de manière organisée, mais elles sont malgré tout quasiment toutes mitoyennes. Les différentes extensions urbaines, opérées depuis les années 60, ont conduit à la création de zones pavillonnaires qui se sont développées en formant des excroissances. Les côtes de Moselle font partie des paysages remarquables de Lorraine, et le site du Mont Saint Quentin est un site classé qui s'étend sur près de 1 400 ha et six communes (Lessy, Le Ban Saint-Martin, Longeville-lès Metz, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Scy-Chazelles). Un site inscrit complète ce dispositif de protection des paysages à Rozérieulles.

***Lorry-lès-Metz répond à tous les éléments qui décrivent cette entité paysagère du SCOTAM.***

***La vallée encaissée de la Mance, un affluent de la Moselle est une contrainte historique à l'urbanisation. De nombreux milieux naturels protégés et inventoriés existent sur le ban communal qui comprend d'anciens vergers en cours d'enfrichement et des coteaux boisés. Sur ces derniers, la vigne se redéveloppe depuis une vingtaine d'années.***

**PLU** PLU DE LORRY-LES-METZ / RAPPORT DE PRESENTATION  
PERCEPTIONS VISUELLES





## **Les perceptions visuelles et enjeux paysagers**

L'analyse qui va suivre vise à appréhender les qualités paysagères existantes sur le ban communal de Lorry-Lès-Metz. Notamment pour être en mesure de protéger au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme, les perspectives les plus intéressantes, qui auront été retenues par la commune.

Sur la commune, 7 points de vue ont été étudiés lors des investigations de terrain et font l'objet d'une description aussi détaillée que possible. De cette analyse découle une carte de perceptions visuelles et une carte des enjeux paysagers identifiés à prendre en compte à l'occasion du projet de PLU.

### **Cône de vue n°1 : Front de Côte de Moselle – secteur ouest de la commune**



> Source : Mr Piot Yves avec autorisation de la municipalité de Lorry-lès-Metz

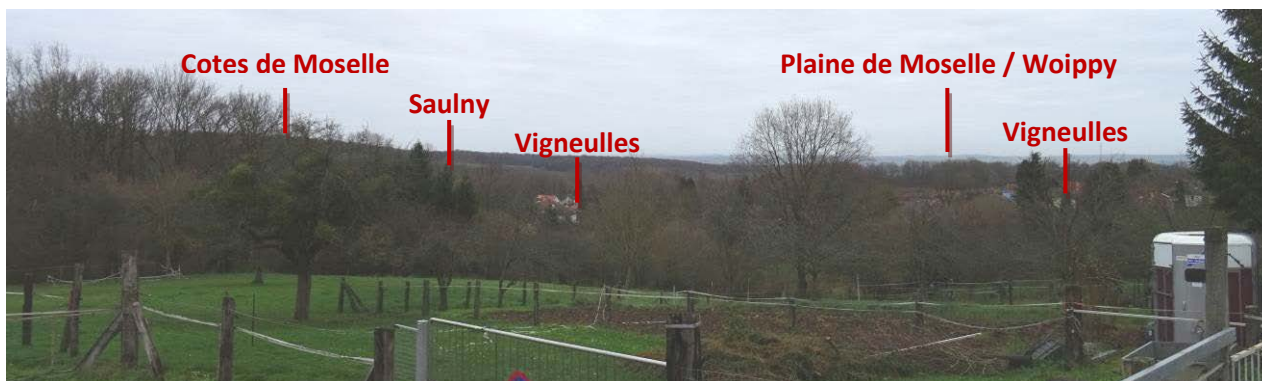
**Ce premier point de vue est théorique car pris depuis le ciel (drone). Cependant, depuis la position en surplomb du bois des Prussiens, ce dégage un enjeu de belvédère panoramique sur l'ensemble de la Vallée de la Moselle et des avants côtes (Woippy).**

Si l'on fait abstraction des massifs boisés qui ceignent la commune, la topographie marquée permettrait de dégager des perspectives très lointaines avec une vision panoramique en direction de la plaine de Moselle.

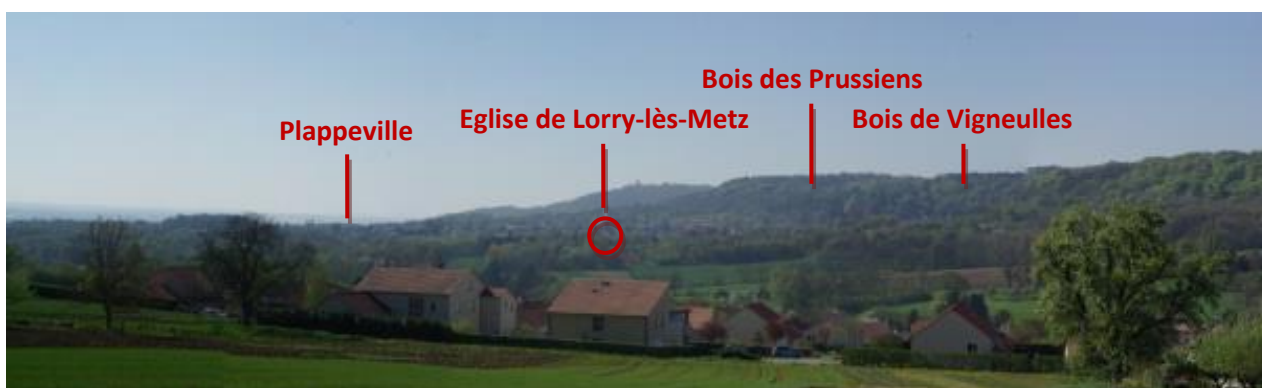
Cet écrin boisé domine quand-à-lui l'ensemble de la commune et constitue une entité paysagère et environnementale de premier ordre à l'ouest de Metz-Métropole.

**Un enjeu paysager lié à la préservation de la grande trame boisée des Côtes de Moselle.**



**Cône de vue n°2 : Vue sur la partie ouest et sud du village depuis la Plaine de la Seille**

> **Photo 1** : Vue sur le secteur de Vigneulles depuis l'impasse de la rue du Lavoir



> **Photo 2** : Vue sur le cœur de Lorry-lès-Metz depuis les Hauts de Saulny

**Ce second point de vue, pris depuis l'impasse de la rue du Lavoir (photo1) met en évidence la position de promontoire du secteur ancien de Lorry-Lès-Metz sur le secteur de Vigneulles et les communes situées plus au nord.**

La perspective depuis le cœur de village permet une vue nettement dégagée sur les parties anciennes et récentes du hameau de Vigneulles (1<sup>er</sup> plan) et sur Saulny (2<sup>nd</sup> plan).

Cette espace présente la caractéristique d'offrir un paysage à la fois naturel et urbain, typique des villages de côtes de l'agglomération.

Depuis Saulny (Cf. Photo 2), le village se confond avec les espaces boisés des Côtes de Moselle.

***Une perspective remarquable entre les hauts de Lorry-lès-Metz et ceux de Saulny à préserver.***

***Un point de vue privilégiée depuis et sur les Côtes de Moselle.***

***La nécessité de porter une attention particulière au développement urbain de cette partie de la commune paraît plus qu'essentielle pour cet espace ainsi bien exposé : qualité architecturale des constructions, agencement des constructions entre-elles, volumétrie et aménagements paysagers, ...***

**Cône de vue n°3 : Vue depuis l'extrémité sud de la commune (Plappeville)**



**Ce troisième point de vue, pris depuis les friches situées entre Plappeville et le lotissement du Pré des Dames Belles (Chemin de Fouilly) illustre l'enjeu de gestion de la transition paysagère entre les deux communes.**

Au 1<sup>er</sup> plan on aperçoit des terrains en friches partiellement boisés qui confère peu de qualité paysagère à la frange sud du lotissement Pré des Dames Belles situé au 2<sup>nd</sup> plan.

***Cet espace inscrit au pied des Côtes de Moselle boisée et à proximité du Mont St-Quentin possède également un enjeu en matière de transition paysagère entre les communes de Plappeville et de Lorry-lès-Metz.***

***Outre la préservation des qualités naturelles, un enjeu porte également sur la gestion des espaces urbains immédiats (Sentiers, réaménagement du stade, ...) afin d'assurer l'insertion du quartier dans le grand paysage du sud de la commune.***

**Cône de vue n°4 : Vues depuis la Croix de Lorry****> Photo 1 :** Vue vers l'est en direction de Woippy**> Photo 2 :** Vue vers l'ouest sur la Grand 'Rue**Un quatrième point de vue qui marque une transition nette entre paysage naturel et urbain le long de la RD7**

Ce point de vue est situé au carrefour de la Croix de Lorry, en direction de Woippy. Il permet de rejoindre cinq communes limitrophes : Saulny, Lorry-lès-Metz, Woippy, Metz et Plappeville.

La partie actuellement urbanisée de Lorry-lès-Metz est entrecoupée par une voie départementale qui isole la dernière maison de la Grand 'Rue au premier plan (cf. Photo 1). A l'arrière, Woippy est cachée par une zone couverte par des bois et des prairies.

Vers l'ouest (cf. photo 2), le paysage est marqué par la présence immédiate de la partie ancienne du village et par les reliefs des Côtes de Moselle qui ceinture le village depuis le Bois des Prussiens jusqu'aux contreforts du Mont-St-Quentin.

**Un secteur stratégique en entrée de commune qui présente un triple enjeu paysager en cas d'urbanisation :**

- 1) La préservation des cônes de vue et perspectives sur les espaces boisés des Côtes de Moselle ;
- 2) Un besoin de garantir une insertion paysagère adaptée face aux espaces de prairies et anciens vergers situés sur le flan est de la commune
- 3) La gestion de l'entrée urbaine principale du village depuis le carrefour RD7/RD51.



**Cône de vue n°5 : Vues depuis l'entrée sud – RD7**

> Photo 1 : Vue vers le nord en direction de Saulny



> Photo 2 : Vue vers l'est en direction de Metz et Woippy

**Ces points de vue sont pris depuis la RD7, en traversée du secteur des Frières situé dans la partie sud-est du village.**

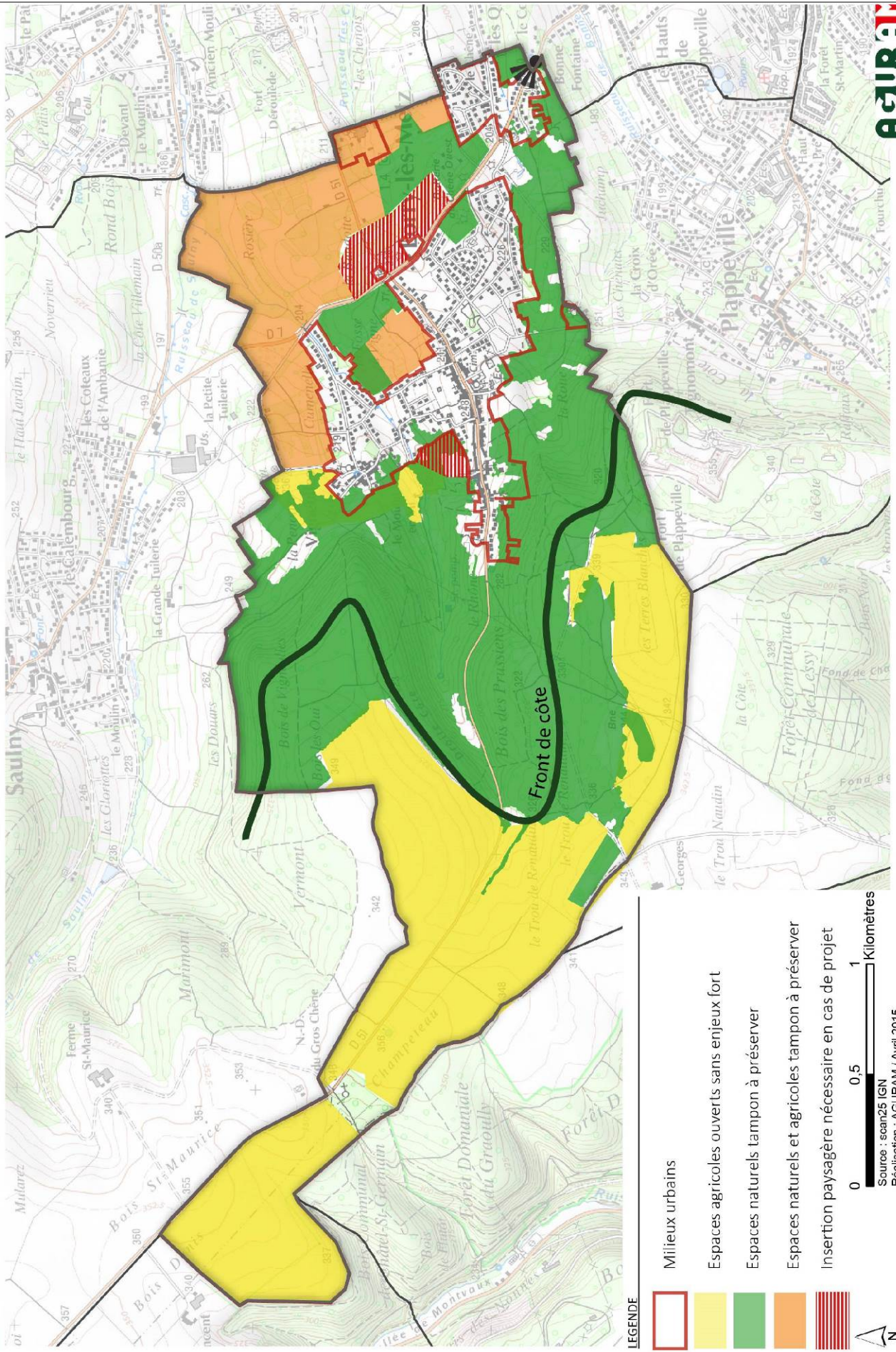
Sans véritablement constituer un ensemble paysager à grande échelle, ce cône de vue met en évidence le rôle structurant de la voie départementale qui s'inscrit dans un paysage relativement fermé et encaissé entre deux espaces naturels boisés conséquents au niveau de l'ancienne Batterie du Chêne Ouest (voir photo 1)

Cet effet corridor est renforcé par la présence des fronts urbains et des aménagements du carrefour entre la RD 7, la rue des Frières et la rue Madame Carré de Malberg qui viennent fermés les perspectives sur l'ouest et l'est de la commune (voir photo 2).

***Une entrée de village sud qui présente des enjeux paysagers au niveau du traitement des abords immédiat de la RD7 et de la préservation des espaces naturels boisés remarquables.***



**PLU DE LORRY-LES-METZ / RAPPORT DE PRESENTATION**  
**ENJEUX PAYSAGERS**

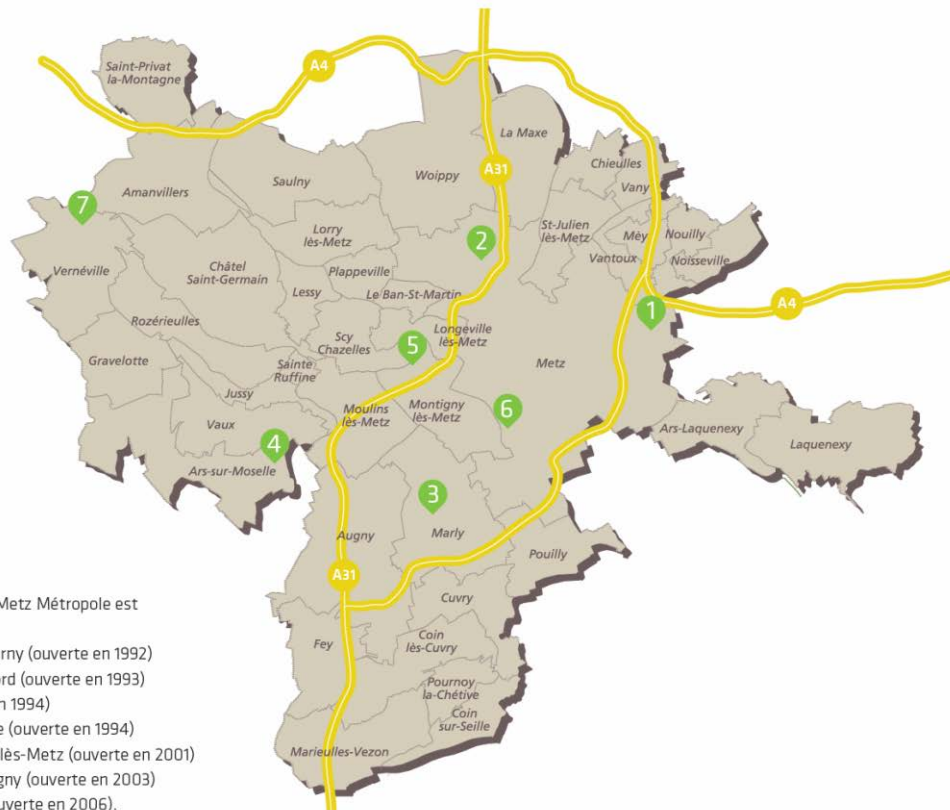


**AGURAM**





### UN RÉSEAU DE 7 DÉCHÈTERIES



Le réseau des déchèteries de Metz Métropole est constitué de 7 sites :

- ❶ La Petite Voèvre à Metz-Borny (ouverte en 1992)
- ❷ La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993)
- ❸ La Seille à Marly (ouverte en 1994)
- ❹ La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994)
- ❺ Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001)
- ❻ Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003)
- ❼ La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

> Source : HAGANIS rapport d'activités 2012



> Le centre de Metz-Blida

## I.2 Environnement et qualité de vie : la gestion des pollutions

### 2.1 La gestion des déchets

#### LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS :

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets signé fin 2009 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Metz-Métropole s'est engagée à réduire de 7 % la production de déchets ménagers en cinq ans sur son territoire.

Cela revient à réduire de 8 230 tonnes la production de déchets. Plus concrètement, chaque habitant du territoire de Metz-Métropole doit réduire sa production de déchets de 38 kilos d'ici fin 2014. Des actions ont ensuite été menées annuellement, notamment dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des déchets**.

La première année du programme a été dédiée à la réalisation d'un diagnostic du territoire pour identifier les gisements sur lesquels agir en priorité, lister les actions de prévention des déchets existantes et recenser les acteurs du territoire. À l'appui de ce diagnostic, le programme d'actions a été co-élaboré avec les membres du comité de pilotage.

#### LA COLLECTE DES DECHETS :



La compétence « *élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés* » est exercée par la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole via la régie HAGANIS à laquelle adhère la commune.

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels pour le bien-être de 250 000 habitants.

Précisément, HAGANIS est une régie de la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Pour le verre et le papier, 4 points d'apports volontaires sont recensés sur le ban communal : Route de Vigneulles, Route de Plappeville, Route de Metz et Rue Madame Carré de Malberg.

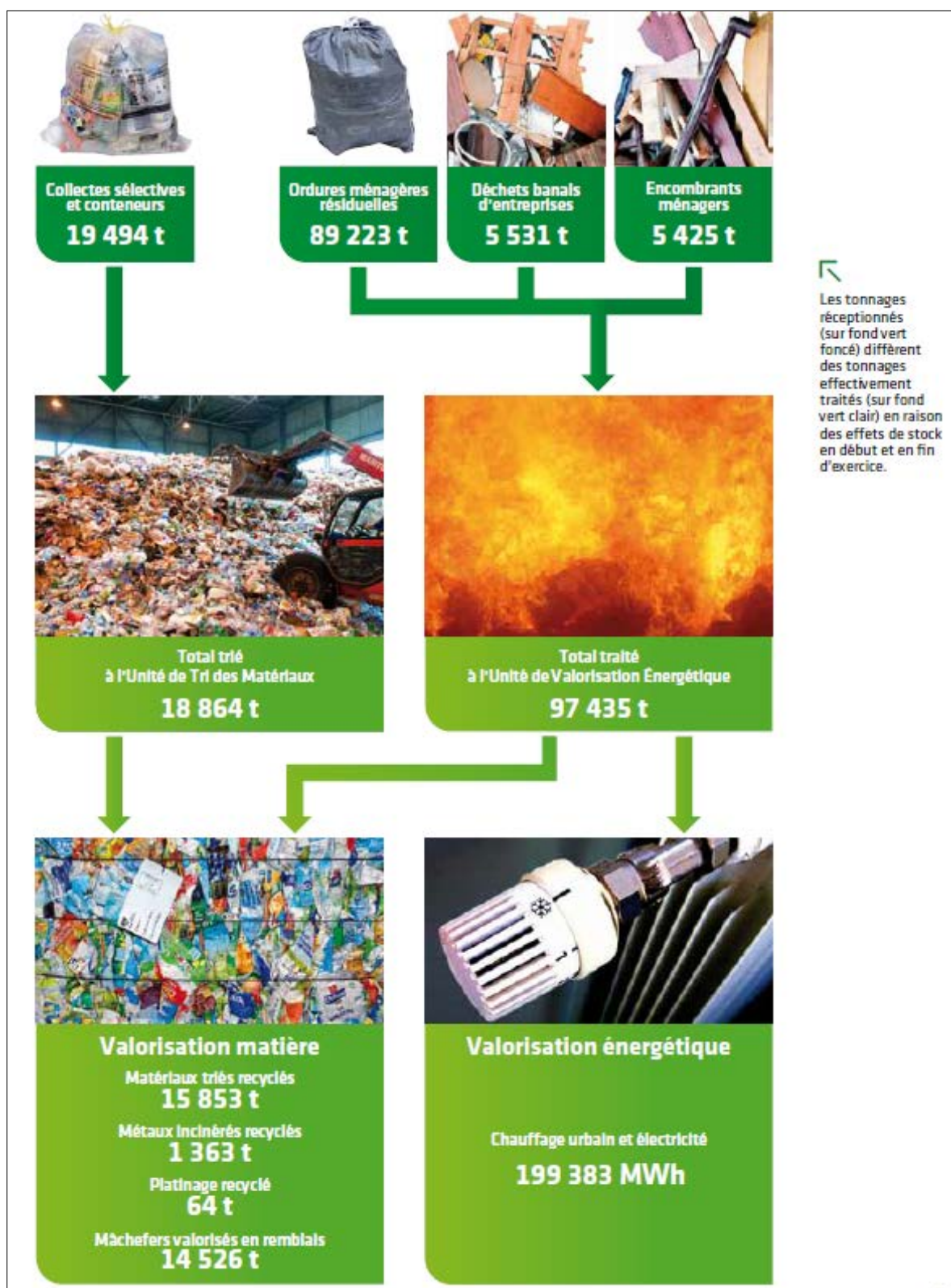
**Metz-Métropole assure aussi l'exploitation des déchèteries via sa régie HAGANIS.**

**Les habitants de la commune ont notamment accès à la déchèterie La Houblonnière, Rue de la Houblonnière à Metz-Nord.**

La Communauté d'Agglomération propose à ses administrés le compostage par mise à disposition de composteurs domestiques.



> Affiche de Metz-Métropole pour la semaine Européenne de réduction des déchets



> Les flux valorisés en 2013 – Source : HAGANIS



### LE TRAITEMENT DES DECHETS :

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, situé avenue de Blida à Metz.

Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire Haganis :

- **une unité de tri des matériaux à recycler (UTM)** : les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc ;
- **une unité de valorisation énergétique (UVE)** : Les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin ;
- **une unité de valorisation des mâchefers (UVM)** : Les résidus solides issus de l'incinération des ordures ménagères transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblai routier notamment.

### LE BILAN 2013

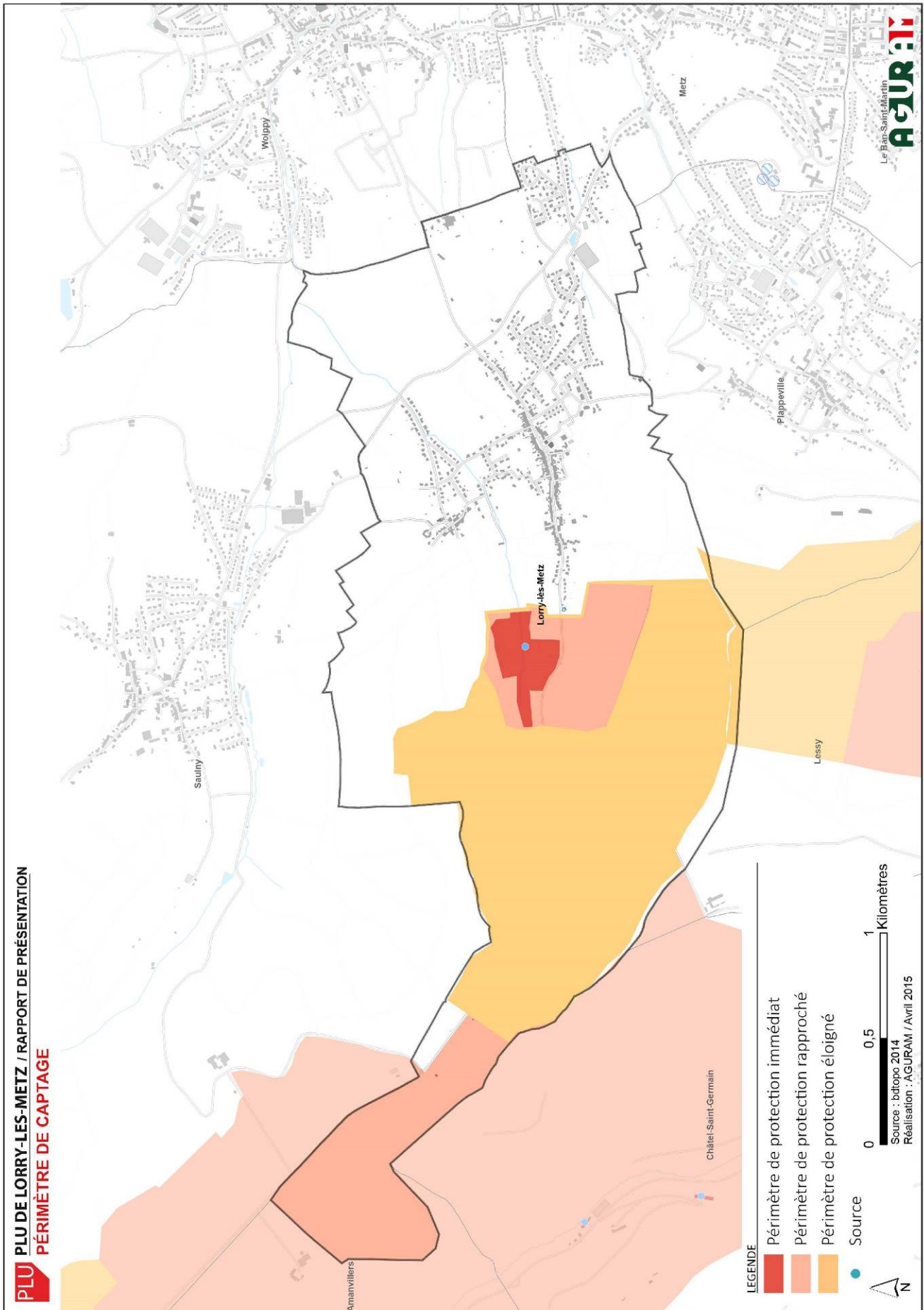
Le bilan du traitement des déchets sur le territoire de Metz-Métropole en 2013 est le suivant pour les flux de déchets valorisés.



> Chiffres clés 2013. Source : HAGANIS

**La compétence élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés, est exercée par Metz-Métropole, qui délègue une partie du travail à la régie Haganis. Quatre points d'apports volontaires sont présents sur la commune. L'Agglomération met à disposition des composteurs domestiques pour les foyers de son territoire.**

**Une déchèterie intercommunale se trouve à Metz-Nord, à environ 3 km de Lorry-lès-Metz. Une valorisation énergétique des déchets est réalisée par Metz-Métropole.**



## 2.2 L'eau potable et l'assainissement

### LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

**Le prélèvement, le traitement et la distribution d'eau à Lorry-lès-Metz** sont assurés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (**SIEGVO**), établissement public qui compte actuellement 37 communes adhérentes. Depuis 1922, la commune est membre du syndicat, alors appelé commission syndicale pour l'alimentation en eau potable du Plateau de Gravelotte St Privat.

Le SIEGVO prélève des eaux brutes dans le milieu naturel puis les traite et les distribue à ses abonnés. Il dispose de plusieurs sources, dont les plus importantes sont les forages de Moineville et les sources de la Mance. L'eau prélevée est acheminée jusqu'à la station de Roncourt où elle subit un traitement de potabilisation. Elle est ensuite refoulée jusqu'au réservoir de Pierrevillers, d'une capacité de 12 000 m<sup>3</sup>, avant d'être distribuée aux abonnés.

Le **rendement du réseau**, qui quantifie le pourcentage d'eau distribuée par rapport à l'alimentation du réseau, **était de 69,09% en 2013** (68,59 % en 2012). La commune dispose de 12 856 ml de réseau d'eau potable qui desservent une population de 1 610 habitants. Le volume annuel vendu sur la commune est d'environ 66 000 m<sup>3</sup> d'eau.

En 2013, l'ensemble des prélèvements analysés étaient conformes aux critères de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.

Pour ce qui est des critères physico-chimiques, les stations de Nouvelle Brouck, Cassin Ars-sur-Moselle et Rosselange ont présenté un taux de 100% de conformité des prélèvements analysés.

La station de Roncourt, correspondant aux réservoirs de Pierrevillers, a quant à elle présenté un taux de conformité de 99,3 % et sur les neuf prélèvements analysés à la station de Vitry, deux étaient non conformes.

### **Plusieurs zones de captage sont recensées sur la commune et à proximité :**

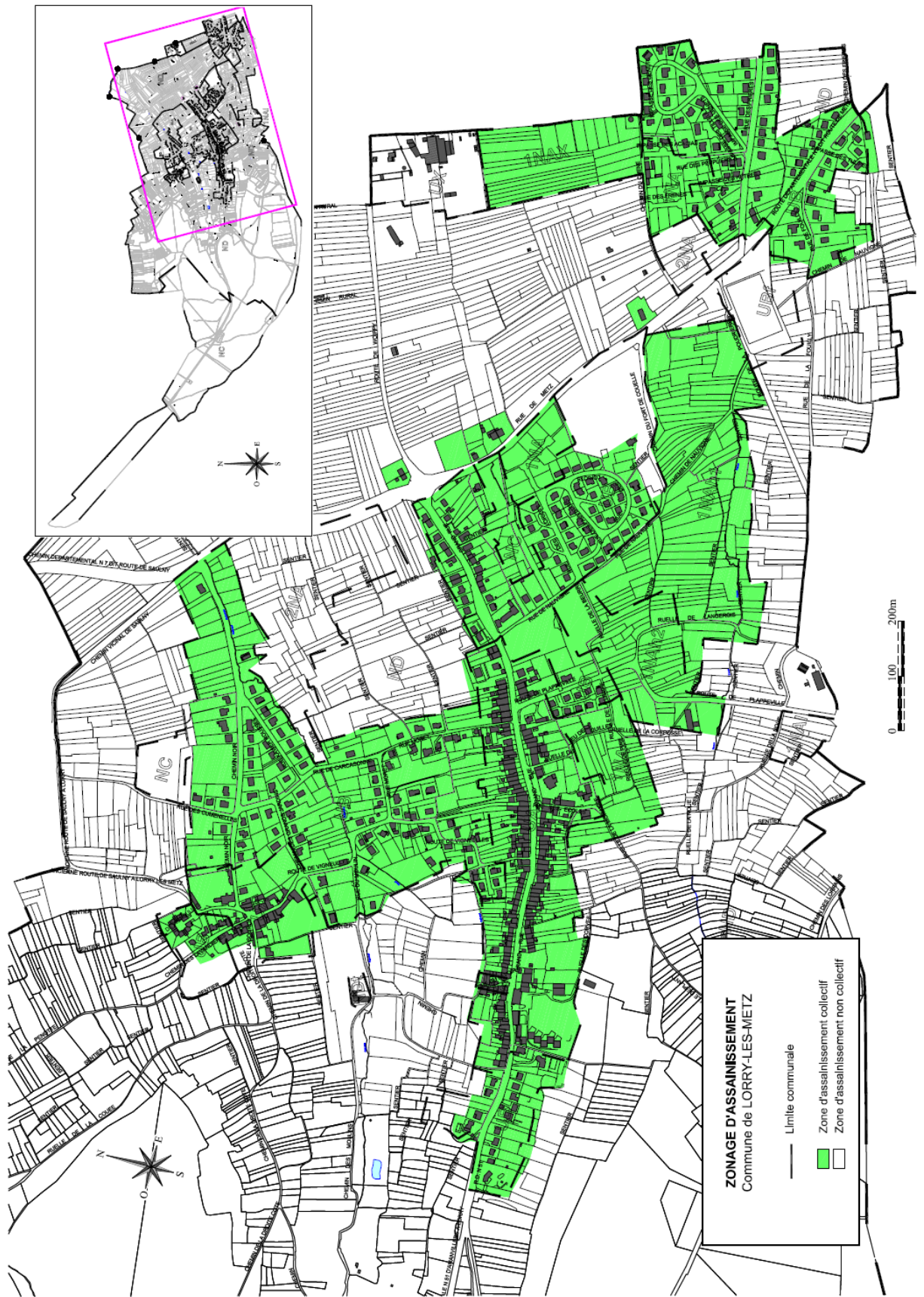
- **Captages de Lorry (1980)** à Lorry-lès-Metz, dont les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée concernent la commune ;
- **Captages de Lessy (1993)**, dont le périmètre de protection éloignée concerne le sud de la commune ;
- **Captages de la ville de Montigny-lès-Metz (1987)** à Châtel-Saint-Germain et Amanvillers, dont le périmètre de protection rapprochée s'étend jusqu'au plateau agricole de Lorry-lès-Metz.

Le périmètre de protection immédiate, d'une surface réduite, a pour objet d'empêcher la dégradation des ouvrages ou l'introduction directe de substances polluantes dans l'eau. A Lorry-lès-Metz, les captages sont ceux de la ville de Metz. Les terrains sont clôturés et appartiennent à la ville. Toutes les activités y sont interdites, à l'exception de l'exploitation et l'entretien des équipements et des activités autorisées dans l'acte de déclaration d'utilité publique.

A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée, les activités, installations et dépôts susceptibles de nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux peuvent être interdits ou réglementés.

Dans les périmètres de protection éloignée, les activités, installations et dépôts peuvent être réglementés. Certains de ces périmètres de protection se superposent et la carte suivante représente la synthèse des périmètres concernant Lorry-lès-Metz. Depuis la prescription du PLU, les zones de captage de LESSY ont été abrogées (11/08/2016).





> Zonage d'assainissement \_ HAGANIS, 2011

## **LES EAUX PLUVIALES ET L'ASSAINISSEMENT**

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des **eaux usées**.

En ce qui concerne les **eaux de pluie**, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure cependant la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, la régie Haganis a réalisé le zonage d'assainissement de chaque commune de Metz Métropole. Le zonage d'assainissement de Lorry-lès-Metz, approuvé le 30 mars 2011, est présenté en annexe du PLU.

D'après le rapport d'activité 2014 d'HAGANIS, Lorry-lès-Metz est dotée d'environ 18 500 mètres de réseaux dont **9 763 mètres de conduites d'eau usées, 33 m de conduites unitaires et 8 700 m de conduites d'eaux pluviales**.

Plusieurs problèmes d'inondations causés au niveau du Ruisseau du Rhône sont connus (exutoires d'eaux pluviales LOR-004-RHO; LOR-005-RHO; LOR-008-RHO; LOR-009-RHO).

Les effluents de la partie Ouest de la commune sont collectés par le collecteur de la Vallée de la Mance, puis récupérés par le collecteur Ouest, qui reprend les eaux usées des parties Sud, Est et Nord de la commune et fait transiter l'ensemble des effluents jusqu'à la station d'épuration de l'agglomération messine.

Le réseau d'eaux pluviales et les surverses des réseaux unitaires ont pour exutoire le Ruisseau de la Mance et la Moselle.

**Afin d'assurer une bonne gestion des eaux pluviales, il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols**, privilégier la rétention et l'infiltration sur sites des eaux pluviales et favoriser la mise en place de réseaux séparatifs pour les extensions urbaines.

***La commune adhère au SIEGVO pour la distribution d'eau potable. A Lorry-lès-Metz, l'eau distribuée est de bonne qualité avec cependant quelques dépassements pour le paramètre « Carbone Organique Total (COT) ».***

***Une partie de la commune est concernée par les périmètres de protection de captage (Sources de Lorry, Sources de Lessy, Sources de Montigny-lès-Metz) et les servitudes associées. Ces secteurs doivent être préservés de tout risque de pollution.***

***La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole (avec la participation d'Haganis pour la maintenance et l'entretien des ouvrages). Le réseau de la commune est raccordé à la station d'épuration de La Maxe.***

***Il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols, d'encourager l'infiltration des eaux pluviales sur site et de privilégier les réseaux séparatifs lors de projets d'extension. Les programmes d'urbanisme devront également être en cohérence avec la capacité des réseaux.***

# CARTE STRATÉGIQUE AIR POUR LA ZONE DE METZ-THIONVILLE



**Période d'application :** 2015 - 2019

**Années prises en compte :** 2010, 2011, 2013, 2014

**Méthodologie employée :** Méthode décrite dans le guide "Qualité de l'air et urbanisme - Guide méthodologique d'élaboration de la Carte Stratégique Air - V1-3 - mai 2015"

**Valeurs limites (VL) :** VL sur la moyenne annuelle pour le NO2 et VL sur le percentile journalier en PM10 (Cf. DE 2008/50/CE)

**Zone "air" prioritaire :** Valeur de l'indicateur multi-polluant à 144,7% (correspond aux 40% de la surface les plus exposés de la zone en dépassement réglementaire de la zone totale)

**Réalisation technique :** Air Lorraine

## Carte Stratégique Air - Agglomérations de Metz-Thionville

-  zone non touchée par un dépassement réglementaire
-  zone en dépassement réglementaire potentiel
-  zone en dépassement réglementaire
-  zone "air" prioritaire
-  Bâtiments
-  Lacs et cours d'eau

0 2 4 8  
Kilomètres

\\SRV-ARCGIS\Projet\2014\_GT\_CSA\CSA\_Metz\_Thionville\_v20150910.mxd



## 2.3 La qualité de l'air

En Lorraine, c'est l'association **Air Lorraine**, agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air.

Air Lorraine a pour objectif d'accompagner les politiques de gestion de la qualité de l'atmosphère en Lorraine et de permettre d'appréhender ses effets sur la santé et l'environnement.

Air Lorraine a ainsi en charge l'évaluation des pressions exercées par les activités humaines sur l'atmosphère, c'est-à-dire les émissions, de l'état de l'atmosphère (qualité de l'air) et de l'exposition de la population.

A cet effet, elle met en place, dans le cadre de son Plan quinquennal de Surveillance de la Qualité de l'Air, des actions relatives à l'évaluation des concentrations atmosphériques et expositions pour des indicateurs réglementaires (dont les particules et les oxydes d'azote, fortement liés aux déplacements et aux bâtiments), à l'évaluation des consommations et productions d'énergies et des rejets en polluants et gaz à effet de serre des principaux secteurs émetteurs de pollution.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), près de 42 000 décès prématurés en France sont causés chaque année par la pollution de l'air en milieu urbain. D'après le rapport n°610 du Sénat du 8 juillet 2015 de la commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air, le coût total de la pollution de l'air s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France (étude Air pur pour l'Europe).

### **LES CONCENTRATIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES**

Concernant la **qualité de l'air**, évaluée par la concentration de certains polluants atmosphériques, Air Lorraine a réalisé une Carte Stratégique Air (CSA), qui permet, grâce à une modélisation, d'identifier les principaux secteurs de la ville soumis à des dépassements de seuils réglementaires.

L'indicateur utilisé est un indicateur multi-polluant qui prend en compte les particules fines dont le diamètre est inférieur à 10 µm (PM10), et le dioxyde d'azote (NO2). Cette modélisation permet d'évaluer l'exposition de la population à la pollution atmosphérique.

Sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère des Trois Vallées, les dépassements de seuil réglementaire sont essentiellement dus aux grandes infrastructures de transport.

La commune de Lorry-lès-Metz n'est pas concernée par des secteurs de dépassement de seuil réglementaire, ce qui signifie que la population de Lorry-lès-Metz n'est pas exposée à des dépassements.

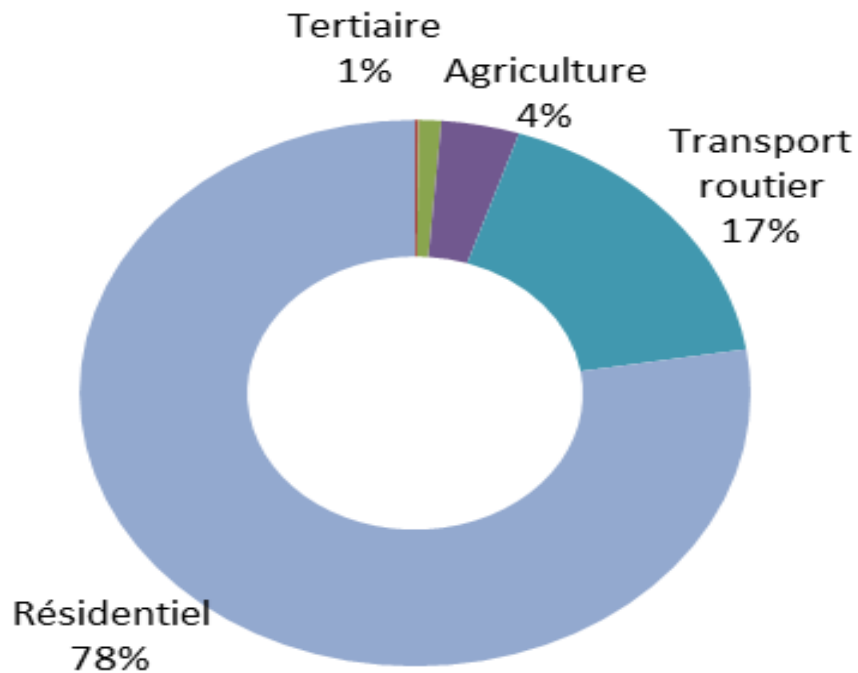
### **LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PAR SECTEUR**

Pour pouvoir agir sur la qualité de l'air, il est important de bien cibler les secteurs émetteurs.

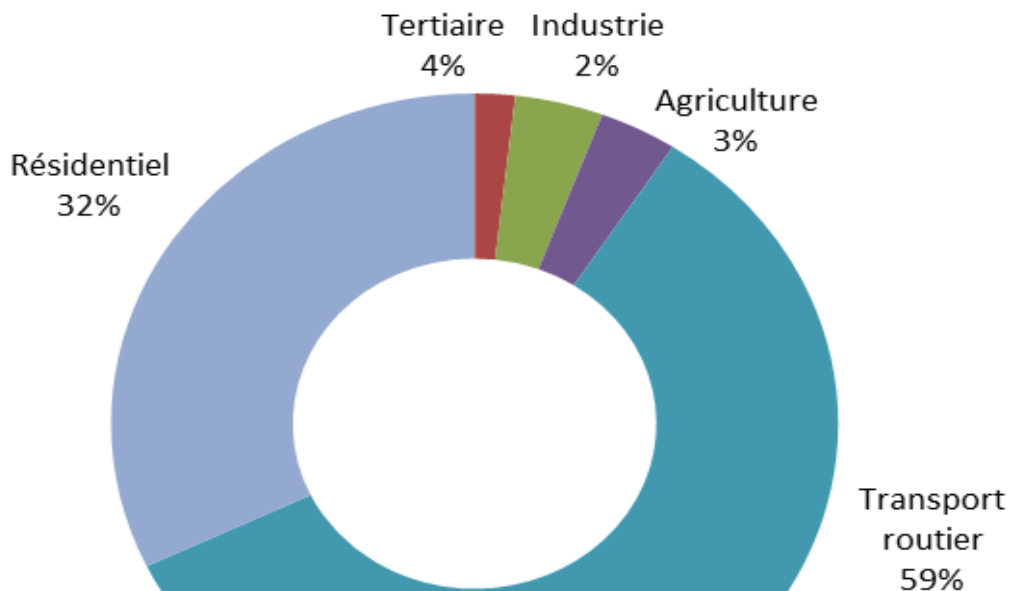
Les **particules fines PM10** (diamètre inférieur à 10 µm) peuvent avoir diverses origines : naturelles (pollens, feux de forêt...) ou anthropiques (centrales électriques, chauffage, transport (notamment véhicules diesel), activité agricole...).

Leurs impacts sur la santé peuvent être importants puisqu'elles peuvent pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire. Elles peuvent déclencher des crises d'asthme et augmenter le nombre de décès pour cause cardio-vasculaire ou respiratoire.

### Emissions de PM10 sur Lorry-lès-Metz



### Emissions de NOx sur Lorry-lès-Metz - 2012



Certains hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP portés par les particules d'origine automobile sont classés comme probablement cancérigènes chez l'homme.

Par ailleurs, les particules peuvent également avoir un impact sur l'environnement : perturbation de la photosynthèse, dégradation de bâtiments, influence sur le climat en absorbant ou en diffusant le rayonnement solaire...

Sur Lorry-lès-Metz, les émissions de PM10 sont principalement liées au secteur résidentiel (78% des émissions) et, dans une moindre mesure au transport routier, responsable de 17% des émissions (Données Air Lorraine, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2012).

Entre 2002 et 2012, il est estimé une baisse des émissions de PM10 de l'ordre de 48%, tous secteurs confondus (de 2 775 kg en 2002 à 1 454 kg en 2012). Cette baisse est en grande partie liée à l'amélioration technologique des véhicules ces dernières années (performances, filtres à particules...) et à l'amélioration des performances énergétiques des logements.

Sur Lorry-lès-Metz, les **oxydes d'azote NOx** sont, quant à eux, principalement émis par le transport routier avec près de 60% des émissions (Données Air Lorraine, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2012). Le secteur résidentiel est également émetteur de NOx avec 32%.

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par les oxydes d'azote. Ces derniers peuvent entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyperréactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

Les oxydes d'azote participent aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont ils sont l'un des précurseurs, et à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique comme à l'effet de serre.

Entre 2002 et 2012, il est évalué une baisse globale, tous secteurs confondus, de 34% des émissions de NOx sur Lorry-lès-Metz, en grande partie liée aux améliorations technologiques des véhicules du secteur routier (baisse de 32% sur la même période pour ce seul secteur).

### **LES DEMARCHES LOCALES**

Lorry-lès-Metz est située dans le périmètre du **Plan de protection de l'atmosphère (PPA)** des Trois Vallées, approuvé par arrêté préfectoral du 6 mars 2008 et révisé en août 2015 (arrêté préfectoral du 14 août 2015).

Ce document présente des mesures de bon sens à adopter dans différents domaines, à savoir les transports, le résidentiel et la planification.

Concernant la planification, il s'agit de densifier le tissu urbain existant afin de réduire les déplacements, de prendre en compte des problématiques énergétiques, climatiques et de qualité de l'air, de privilégier les modes de déplacement actifs (vélo et marche à pied) en préservant la continuité des cheminements piétons et des pistes cyclables et de privilégier les transports collectifs.

En zone urbaine, il s'agit de privilégier le chauffage par biomasse à fort rendement, afin de limiter les émissions de particules.



Le PLU peut, par exemple, déterminer une densité minimale de construction, afin de lutter contre l'étalement urbain dans les zones desservies par les transports collectifs, subordonner l'implantation d'équipements commerciaux à la desserte en transports collectifs, limiter l'urbanisation à proximité des grands axes routiers pour ne pas augmenter l'exposition des personnes à une mauvaise qualité de l'air.

A noter que depuis 2015, le **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** de Metz Métropole a intégré le volet « Air » et a donc évolué vers un PC-A-ET. Préserver la qualité de l'air de l'agglomération messine est depuis un des objectifs du PCAET.

Le PCAET prévoit un cycle de travail 2015-2017 qui permettra de développer la thématique « qualité de l'air intérieur ». Cette problématique est déjà abordée au travers des Apéros énergie développés par Metz Métropole et animés par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays messin.

Metz Métropole a également créé avec ses communes membres volontaires deux organes de réflexion et de travail sur les enjeux de développement durable appliqués aux collectivités : le Club **ClimatCités**, dédié à la création de stratégies transversales internes au fonctionnement des communes (énergie, transport, bâtiments, consommation...) et le Club **UrbaniCités**, dédié à l'urbanisme et à l'aménagement durable. Ces initiatives permettent de mettre en place des actions qui contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Metz Métropole a aussi élaboré en 2006 un **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** qui a notamment pour ambitions de développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de promouvoir le développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports.

Le PDU s'est traduit par un certain nombre d'actions portant sur les systèmes et les réseaux de transports. Une évaluation du PDU a été réalisée en 2012 pour la période 2006-2011. Ce bilan fait état d'avancée notamment le développement d'un réseau de transports collectifs et d'un réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération (autour du Lac Saint-Symphorien et le long de la Moselle, par exemple).

Cependant, des efforts restent à fournir au regard des prévisions du PDU 2006, en premier lieu en ce qui concerne l'intermodalité à développer autour des transports en commun.

Le bilan fait état de l'importance de poursuivre le maillage du réseau cyclable et le développement des emplacements de stationnement vélo notamment au niveau des gares, arrêts de bus, pôles intermodaux et parking de rabattement.

Une politique de stationnement volontariste permet également d'inciter à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle. Ainsi, la localisation de parkings relais et de rabattement doit se faire en cohérence avec le réseau de transport en commun.

Enfin, au travers des aménagements, la place du piéton doit être confortée.

Le PDU de Metz Métropole, en cours de révision, est une opportunité d'élaborer et mettre en œuvre une politique de mobilité durable, de réduire le trafic motorisé individuel sur le territoire, de promouvoir l'intermodalité tout en prenant en compte la santé publique (qualité de l'air).

Le PLU en cohérence avec les objectifs du PDU doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo.

Enfin, Metz Métropole a adopté en juin 2011 son **Programme Local d'Habitat (PLH)**. Si le PLH n'affiche pas explicitement un objectif d'amélioration de la qualité de l'air, les actions ciblées y contribuent largement.

Il a notamment pour objectif la promotion d'un habitat durable permettant en particulier de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et passant par :

- La promotion d'un aménagement durable à travers la démarche UrbaniCités,
- L'amélioration de la qualité du parc existant et la lutte contre la précarité énergétique,
- L'encouragement à un habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Dans le PLU, il s'agit de densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti : inciter à la rénovation énergétique du bâti existant, à la mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limiter la consommation foncière, introduire des conditions de performances énergétiques pour le bâti nouveau....

***La dégradation de la qualité de l'air, évaluée par la concentration de polluants atmosphériques, notamment les particules fines (PM10) et les oxydes d'azote (NOx), est en grande partie liée au secteur routier et au secteur résidentiel. Les émissions de ces deux polluants sont en baisse ces dernières années.***

***La commune n'est pas soumise à des dépassement de seuil réglementaire. Afin de lutter contre la dégradation de la qualité de l'air, il s'agit de privilégier la densification du tissu urbain pour réduire les besoins en déplacement, d'encourager l'utilisation des transports en commun et des modes de déplacement actifs (vélo, piéton), favoriser l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, encourager l'utilisation des énergies renouvelables.***

## 2.4 Les gaz à effet de serre

Certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone). L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle du XIXème siècle est induite par les émissions d'autres gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines, à commencer par le dioxyde de carbone (CO2).

L'accumulation du dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère contribue pour deux tiers de l'augmentation de l'effet de serre induite par les activités humaines (combustion de gaz, de pétrole, déforestation...).

C'est pourquoi on mesure l'effet des autres gaz à effet de serre en équivalent CO2 (eq. CO2). Le méthane (CH4) est également un GES.

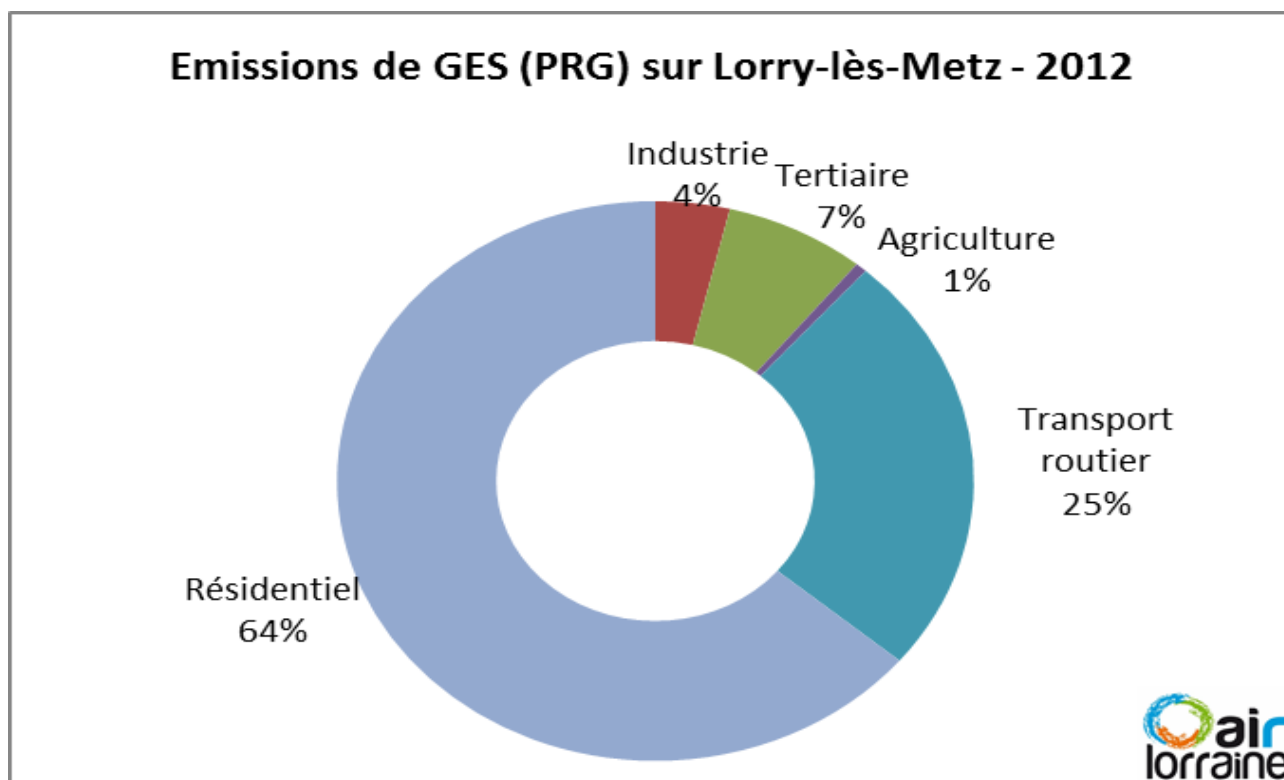
Les élevages des ruminants constituent les principales sources de méthane induites par les activités humaines. Enfin le protoxyde d'azote (N2O), puissant gaz à effet de serre, provient des engrais azotés et de certains procédés chimiques.

L'évolution du climat et ses conséquences sont traitées dans la partie « contexte et évolution climatiques ».

### LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PAR SECTEUR

Les émissions de GES sont évaluées au travers du calcul du Potentiel de Réchauffement Global<sup>1</sup> (PRG).

Sur Lorry-lès-Metz, les émissions de GES sont majoritairement dues au secteur résidentiel (64%) et au transport routier (25%). Une petite part des émissions est due au secteur tertiaire (7%), à l'industrie (4%) et à l'agriculture (1%).



Sur la période 2002-2012, on observe une baisse de 17% des émissions de GES, imputable notamment au secteur de l'industrie, qui comprend les émissions liées aux industries manufacturières, au traitement des déchets et à la construction (-19% sur la même période).

### LES DEMARCHES LOCALES

Metz Métropole a adopté en 2012 son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**. Celui-ci est composé d'un diagnostic (Bilan Carbone®) offrant une connaissance précise des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'un plan d'action en vue de réduire la production de ces gaz, en accord avec le plan national « Facteur 4 ».

Le « Facteur 4 », contenu dans la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005, prévoit de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, par rapport à celles de 1990. L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, au travers du PADD et de la réglementation de son PLU, les prescriptions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

<sup>1</sup> Le Potentiel de Réchauffement Global (PRG) se calcule comme suit :  $PRG = \text{Emissions de CO}_2 + (21 \times \text{Emissions de CH}_4) + (310 \times \text{Emissions de N}_2\text{O})$ . Cela signifie que le potentiel de réchauffement du CH<sub>4</sub> est 21 fois plus élevé que le CO<sub>2</sub> et celui du N<sub>2</sub>O 310 fois plus élevé que le CO<sub>2</sub>. Le PRG est exprimé en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.



Le PCET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par la « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU au regard du SCOT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des trames vertes et bleues (TVB) et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP). La présence d'espaces verts en zone urbanisée permet également de lutter contre la formation d'îlots de chaleur urbains.

En 2015, le PCET de Metz Métropole a intégré le volet « Air » et est devenu un PC-A-ET. Notons également l'existence de deux réseaux d'échange, pilotés par Metz Métropole et à destination de ses communes membres : **UrbaniCités et ClimatCités**.

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de Metz Métropole de 2006 (en cours de révision) participe également à la réduction des émissions de GES de par ses objectifs de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports.

Le **Programme Local d'Habitat (PLH)** de Metz Métropole de 2011, qui porte comme ambitions de promouvoir un habitat durable, contribue également à la réduction des émissions de GES (amélioration des performances énergétiques des bâtiments, densification, développement des énergies renouvelables...).

*Les gaz à effet de serre (GES), notamment le CO<sub>2</sub>, sont en grande partie responsables du réchauffement climatique de la planète. Les émissions de GES sur Lorry-lès-Metz (en 2012) sont majoritairement dues au secteur résidentiel (64% des émissions), suivi par le transport routier (25%). On observe une baisse de presque 20% des émissions entre 2002 et 2012.*

*Les actions à mettre en place afin de réduire les émissions de GES et lutter contre le réchauffement climatique concernent les performances énergétiques des bâtiments (notamment la rénovation thermique et les bâtiments basse consommation), le développement des énergies renouvelables, la promotion des transports en commun et des modes de déplacement actifs (marche à pied, vélo), la consommation économe d'espaces et la préservation des puits de carbone, la préservation et le développement d'espaces naturels ou semi-naturels en zone urbanisée pour lutter contre les îlots de chaleur...*

## 2.5 La consommation d'énergie

L'énergie caractérise la capacité à fournir du travail, à donner du mouvement ou à élever la température. Elle est obtenue par la combustion de carburants ou de combustibles (pétrole, essence, gazole, fioul, gaz, charbon, bois, etc...), l'utilisation de l'électricité ou de forces naturelles comme le vent ou l'énergie solaire.

L'énergie peut donc se présenter sous plusieurs formes qui peuvent se transformer ; par exemple, production d'électricité à partir du gaz, de pétrole ou de charbon dans une centrale thermique ou le chauffage d'une maison à partir d'électricité ou de fioul domestique.

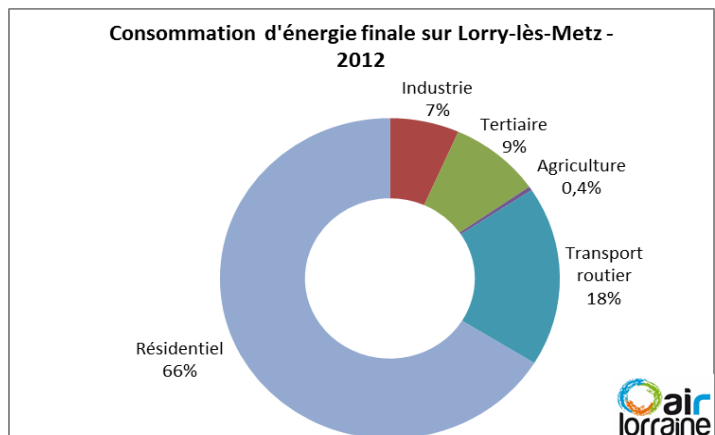
En France, le bouquet énergétique primaire est presque stable depuis le milieu des années 2000, avec environ 45% d'électricité primaire (renouvelable et non renouvelable), 47% d'énergies fossiles, et environ 10 % d'énergies renouvelables (Bilan de l'énergie 2014).

La **consommation d'énergie finale** correspond à la consommation des utilisateurs (ménages, entreprises autres que celles de la branche énergie).



Sur le territoire de Lorry-lès-Metz, la consommation d'énergie finale est essentiellement imputable au secteur résidentiel (66%), suivi par le secteur du transport routier (18%), du tertiaire (9%) et de l'industrie avec 7% (Données Air Lorraine, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2012).

On observe une diminution de 11% de la consommation entre 2002 et 2012 (de 32 175 MWh en 2002 à 28 772 MWh).



### LES DEMARCHES LOCALES

Le **Plan Climat de la ville et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de Metz Métropole sont des documents dont la mise en œuvre participe à la diminution des consommations d'énergie de par les actions ciblées (rénovation thermique des bâtiments, développement des quartiers à basse consommation d'énergie, développement des modes de déplacement alternatifs aux véhicules personnels motorisés...).

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de Metz Métropole, adopté en 2006, participe à la diminution de la consommation d'énergie sur le territoire messin (développement des transports en commun et de l'intermodalité, amélioration des conditions de déplacement en modes actifs...). Ce plan est décrit de manière plus approfondie dans le paragraphe dédié à la qualité de l'air.

Le **Programme Local d'Habitat (PLH)** de Metz Métropole de 2011 contribue à réduire la consommation d'énergie par la promotion d'un habitat durable. Les objectifs du PLH consistent à densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti (rénovation énergétique du bâti existant, mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limitation de la consommation foncière, réglementation performances énergétiques pour le bâti nouveau...). Une description plus détaillée du PLH est faite dans le paragraphe « Qualité de l'air ».

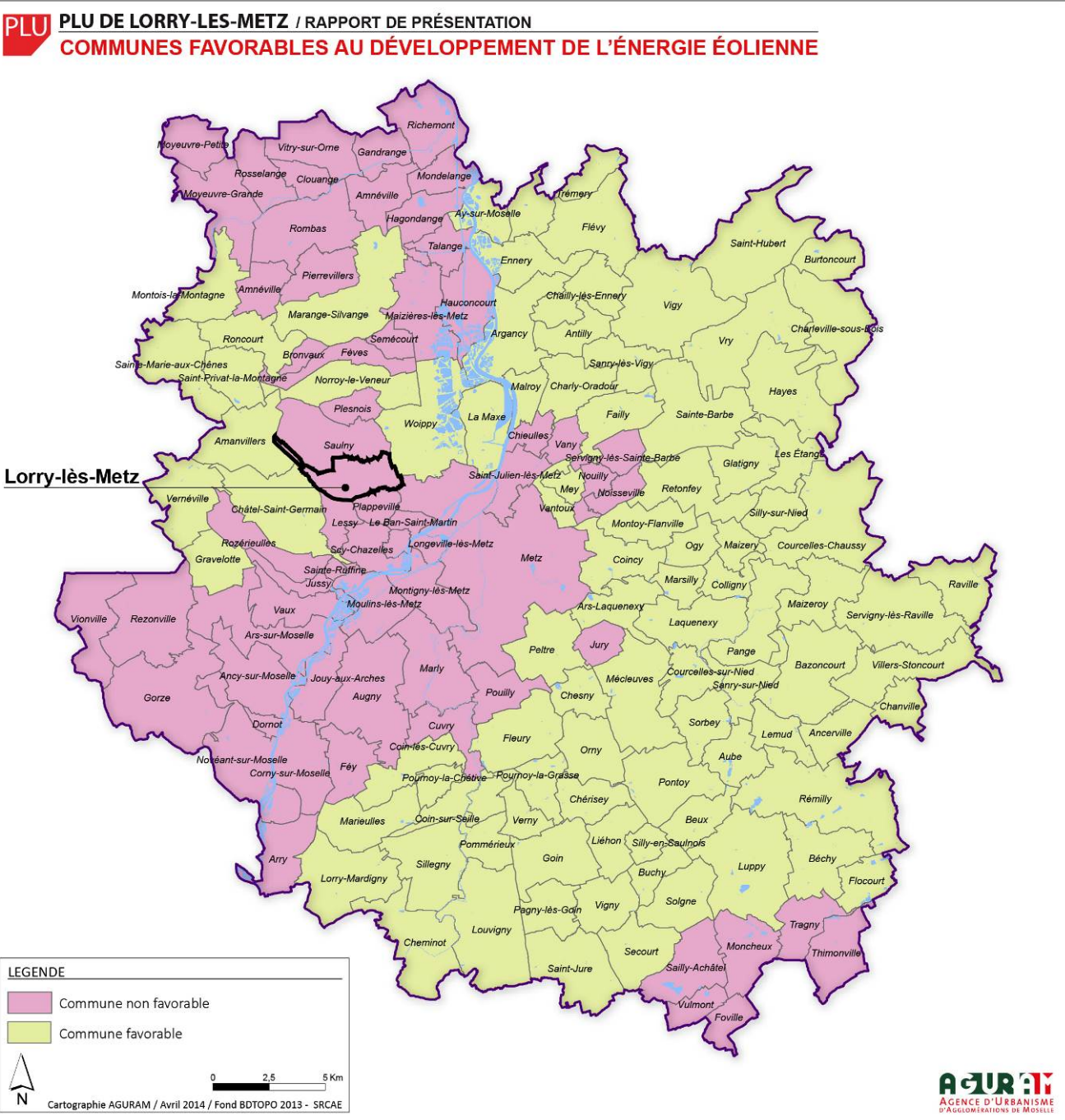
**Les principaux secteurs consommateurs d'énergie sont le résidentiel, les transports routiers, le tertiaire et l'industrie.**

**D'une manière générale, le chauffage représentant une part importante des consommations d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments peut représenter un gain important (isolation thermique, performance des installations de chauffage, notamment pour le bois, très émetteur de particules fines pour les installations vieillissantes).**

**Le secteur routier étant également un consommateur important d'énergie, la réduction des besoins en déplacement, l'augmentation de l'utilisation des transports en commun et des modes de déplacements actifs (marche à pied, vélo) sont des leviers qui permettent de diminuer la consommation globale d'énergie sur le territoire.**

**Il s'agit également de privilégier l'utilisation des énergies renouvelables, afin de limiter le prélèvement des ressources naturelles fossiles (produits pétroliers, gaz naturel...), d'inciter à la rénovation énergétique du bâti existant, de limiter la consommation foncière...**





## 2.6 Les énergies renouvelables

**Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme**, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est, par conséquent, très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le développement des énergies et matières renouvelables se trouve placé à l'intersection entre deux grandes crises intimement liées entre elles, l'une climatique et l'autre énergétique.

La crise climatique résulte du renforcement de l'effet de serre : les gaz qui en sont responsables, notamment le CO<sub>2</sub>, sont émis en quantité bien supérieures à celles susceptibles d'être assimilées durant la même période par la biosphère et les océans. La crise énergétique est, quant à elle, la conséquence d'un épuisement progressif des ressources fossiles les plus accessibles, dont l'exploitation contribue par ailleurs au renforcement de l'effet de serre.

Lors du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). **En effet à l'horizon 2020, il faudra produire 20 Mtep** (Mégatonnes équivalent pétrole) supplémentaires d'énergies renouvelables pour respecter **un taux de 23 % dans la consommation finale d'énergie**, alors que les émissions de GES devront diminuer parallèlement de 14 % par rapport à 1990.

**Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**, lancé par les Lois Grenelle I et II a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, liés au changement climatique et aux pollutions, ainsi que la raréfaction des ressources. Il définit les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique. **En Lorraine, le SRCAE a été approuvé en décembre 2012.**

### **L'ENERGIE EOLIENNE :**

En Lorraine, **le Schéma Régional Eolien (SRE)** annexé au SRCAE, a permis d'identifier les parties du territoire lorrain considérées comme favorables à l'éolien.

La définition de ces zones est basée sur le croisement de différents enjeux, à savoir le potentiel éolien, l'état des lieux des projets éoliens existants, la réglementation en matière de respect de distances d'éloignement vis-à-vis des radars, des zones bâties et des surfaces en eau supérieures à 8 ha et des captages d'eau potable, les enjeux paysagers et patrimoniaux, et les enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux avifaunistiques (oiseaux) et chiroptérologiques (chauves-souris).

**Le SRE ne classe pas Lorry-lès-Metz parmi les communes disposant de zones favorables de taille suffisante pour le développement de l'énergie éolienne.**

La législation en la matière est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en 2013.

Les éoliennes de plus de 50 mètres sont soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Leurs autorisations doivent tenir compte des zones définies dans le SRE.

A ce titre, Lorry-lès-Metz ne peut pas accueillir d'aérogénérateurs. En revanche, l'édification d'éoliennes de plus petite taille, soumises à permis de construire lorsque leur hauteur ne dépasse 12 mètres, reste possible.

Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme d'éoliennes industrielles ou de micro-éoliennes installées par les particuliers.

### **L'ENERGIE SOLAIRE :**

**Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m<sup>2</sup>/an en moyenne en Région Lorraine.** Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques (production d'énergie) ou thermiques (alimentation de chauffe-eau) est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates.

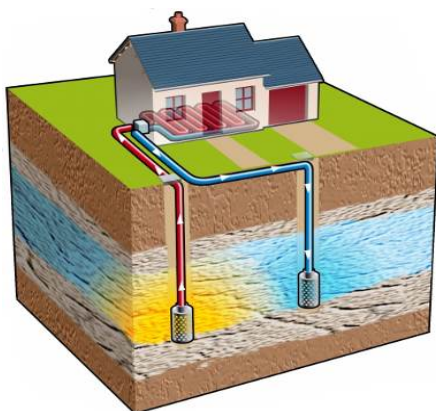
En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifié dans le **Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération.

Le Centre Technique Communautaire est d'ailleurs équipé de deux panneaux solaires thermiques.

Quelques particuliers ont installé des panneaux solaires sur leur toiture.

Si des enjeux patrimoniaux ou paysagers sont révélés, des secteurs où les installations au sol ne seront pas admises pourront être définis. Des dispositions pourront également être prises pour atténuer les impacts visuels éventuels de ces dispositifs sur certains secteurs.

### **LA GEOTHERMIE :**



Exemple d'une installation géothermique

Le sous-sol constitue une ressource énergétique de laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît d'environ 3°C tous les 100 mètres.

La répartition de la ressource n'est cependant pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine.

Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains, publié par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2007 inscrit Lorry-lès-Metz dans un secteur où le **potentiel géothermique est jugé très faible à l'Est et fort à l'Ouest.**

Toutefois, d'autres types d'installations comme les échangeurs horizontaux ou verticaux en boucle fermée, bien que possédant un moins bon rendement, permettent d'exploiter la chaleur du sol sur la plupart des terrains indépendamment de la présence d'un aquifère.



A titre d'exemple, le centre technique municipal de Montigny-lès-Metz, construit en 2008, utilise pour son chauffage dix forages à 92 mètres de profondeur, sans captage d'eau. **Le potentiel géothermique réel sur la commune est donc inconnu à ce jour.** Une étude complémentaire pourrait être menée dans le but de développer cette ressource.

### LA BIOMASSE :

**Le bois ainsi que les déchets agricoles et organiques constituent également des sources d'énergie potentielles.** Le premier est utilisé sur la commune de manière ponctuelle pour le chauffage domestique, et représente 5,8 % des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel avec près de 3 800 GJ par an.

La commune présente un potentiel important avec une surface boisée relativement élevée, ce qui peut représenter une alternative au gaz naturel et au fioul, aujourd'hui majoritaires avec respectivement 54,4% et 19,6% des consommations énergétiques (Données issues du site Internet climagir.fr).

Espace d'intérêt naturel et écologique, la forêt est également support d'activités productives, éducatives et récréatives. Elle revêt ainsi un caractère multifonctionnel qu'il convient de conforter. **Une partie des massifs forestiers étant classée en cœur de nature dans le SCoTAM,** l'utilisation de techniques de production devra être respectueuse de l'écologie forestière. Par ailleurs, l'exploitation du bois devra être compatible avec les fonctions d'éducation et de récréation.

La mise en valeur des déchets relève pour sa part de la compétence de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir 2.1 La gestion des déchets). Le PCET de Metz Métropole prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles par la production de biogaz.

### L'HYDROELECTRICITE :

**L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, pour la transformer en électricité.** Le bassin Rhin Meuse, principal bassin en Lorraine, produit 14% de l'électricité nationale, majoritairement en Alsace (90%).

**La Lorraine dispose d'un potentiel hydraulique modéré** en raison d'un relief faible et de sa situation en tête de bassin. L'équipement actuel correspondant à une puissance totale d'environ 100MW dont 80% sont représentés par environ 20 centrales dont la puissance reste néanmoins modeste (moins de 10 MW), le complément étant représenté par une centaine de centrales de petite taille situées aux trois quarts dans le département des Vosges.

En 2008, avec 100 MW installés, la production d'énergie électrique d'origine hydroélectrique atteignait 325 GWh et représentait 6% de la production d'énergie d'origine renouvelable. Les cours d'eau lorrains sont considérés comme largement équipés en dispositifs hydroélectriques. Le développement de l'hydroélectricité ne peut donc se concrétiser que par l'optimisation des équipements existants et le développement de la micro-hydraulique, qui a fait l'objet d'une convention de développement avec l'Etat.

Il ne faut pas négliger les autres usages de la rivière qui viennent concurrencer l'hydroélectricité, notamment **l'enjeu de préservation et de restauration des continuités aquatiques.** Le développement de l'hydroélectricité doit se faire en cohérence avec les objectifs de reconquête du

« bon état » des cours d'eau tel que prévu dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse en vigueur.

Compte tenu du faible potentiel restant et de l'évolution de la réglementation sur la modification des débits réservés en 2014 (passage de 1/40ème à 1/10ème du débit), l'objectif pour 2020 est une amélioration de la productivité de 5% des installations existantes par un renouvellement des équipements.

**Par ailleurs, la commune de Lorry-lès-Metz n'est pas dotée de cours d'eau suffisamment important pour développer ce genre d'énergie.**

*La commune n'est pas identifiée comme favorable à l'énergie éolienne dans le schéma régional éolien. Toutefois, conformément au Grenelle II de l'Environnement, il sera possible d'installer des éoliennes de moins de 12 mètres.*

*Le potentiel solaire 1 220 kWh/m<sup>2</sup>/an est non négligeable et son utilisation doit être encouragée. Le potentiel géothermique est variable sur la commune (de très faible à fort), mais cette estimation ne prend pas en compte toutes les techniques disponibles. Une étude pourrait permettre d'évaluer le potentiel géothermique global sur la commune. Le potentiel hydroélectrique est modeste en raison du faible relief de la Lorraine et de la concurrence avec d'autres enjeux, écologiques notamment. De plus, la commune ne dispose pas de cours d'eau de débit suffisant pour explorer cette ressource.*

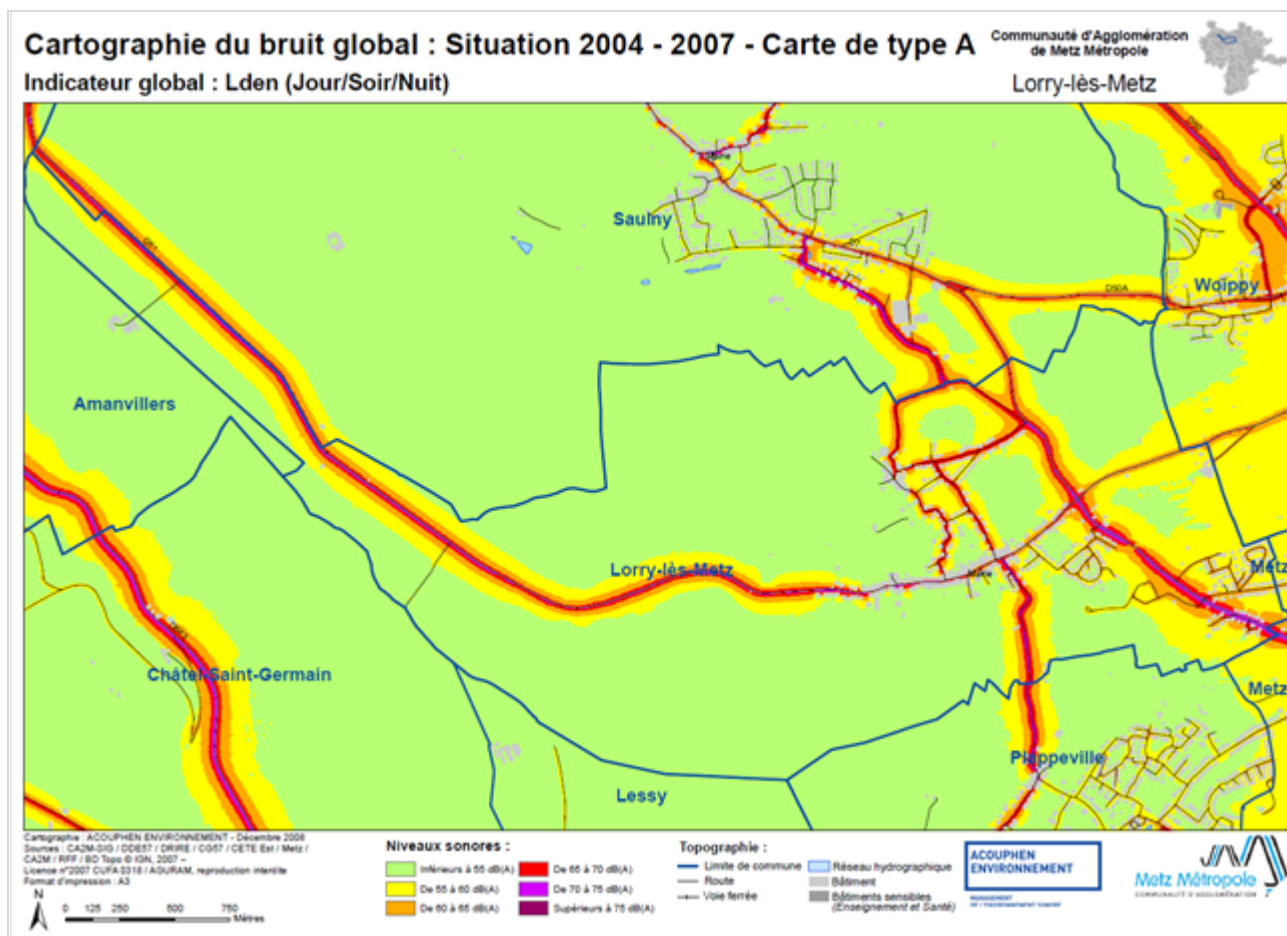
*Le bois, plutôt présent sur le ban communal est une ressource importante. La valorisation énergétique des déchets est assurée par Metz Métropole. Un projet de développement d'unités de méthanisation pour valoriser les déchets organiques et agricoles est par ailleurs en cours.*

## 2.7 Le bruit

*Le bruit est un **phénomène acoustique** produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement (dimension psychologique).*

### **LES CARTES DE BRUIT DE METZ METROPOLE :**

Conformément à la législation, la **Communauté d'Agglomération de Metz Métropole** a élaboré en 2008 une **cartographie stratégique du bruit** permettant de visualiser l'environnement sonore **de chaque commune** de son territoire. Les cartes qui suivent représentent les niveaux sonores liés aux infrastructures de transports routier, ferroviaire et aérien et aux installations industrielles, pour une situation de référence, dépendant de la date des données disponibles. Les résultats décrits ci-dessous font également référence à des cartes qui n'ont pas été intégrées au présent rapport mais sont disponibles sur le site Internet de Metz Métropole.



Les indicateurs représentés, le Lden et le Ln, sont exprimés en dB(A). Ils traduisent une notion de gêne globale ou de risque pour la santé :

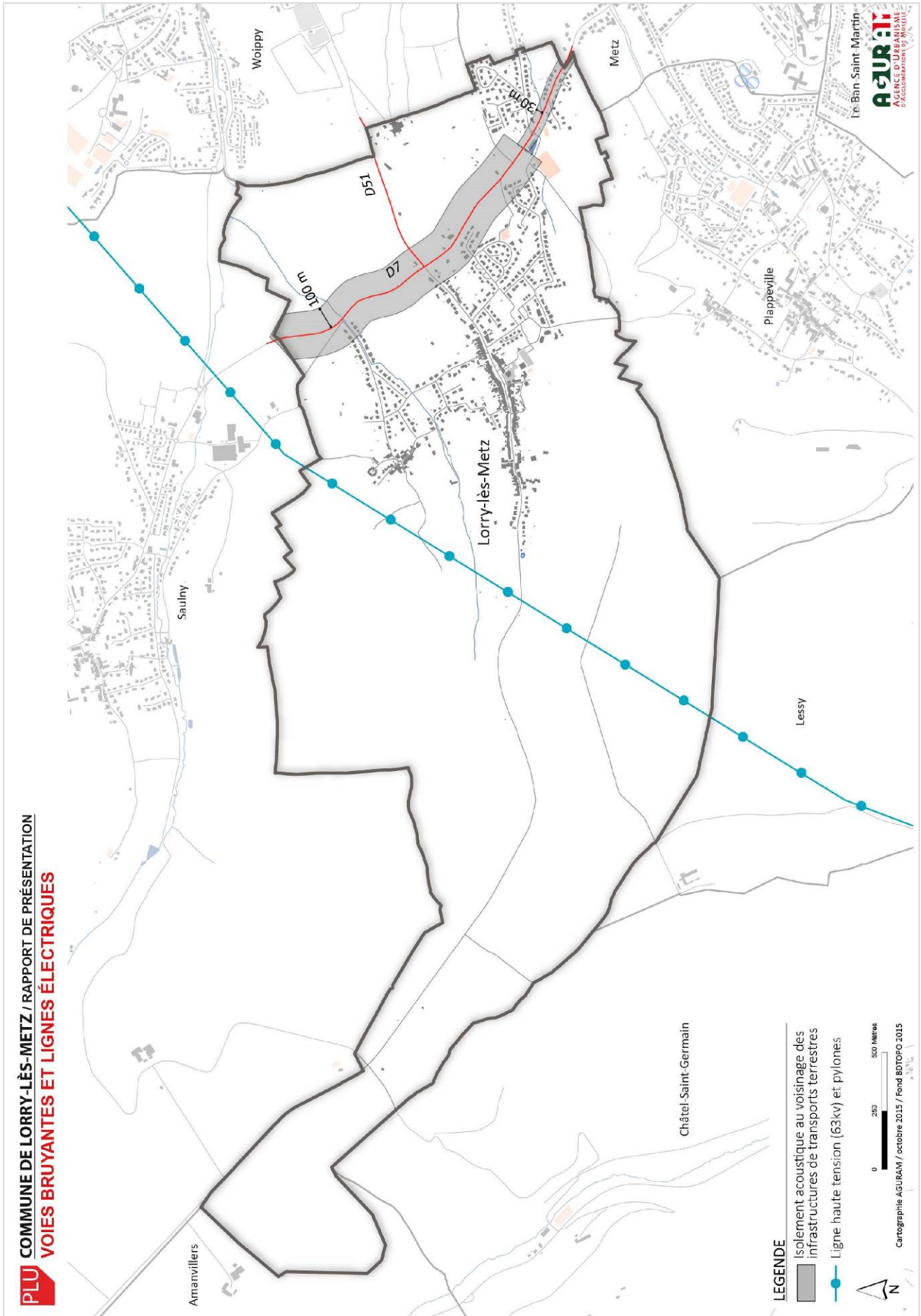
- Le **Lden** : la valeur de l'indice de bruit Lden représente le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 heures. Il est composé des indicateurs « Lday, Levening, Lnight », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une pénalité est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes.
- Le **Ln** est le niveau d'exposition au bruit nocturne. Il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

**La commune de Lorry-lès-Metz est très peu affectée par les bruits liés aux activités industrielles et au trafic ferroviaire, avec des valeurs inférieures à 55 dB(A). En revanche, le trafic routier est source de nuisances sonores pour les habitants.**

Le trafic lié aux **infrastructures routières** présente, en 2005, un indicateur global (Lden) compris entre 65 et 75 dB (A) à proximité immédiate des routes départementales N°7 et N°51 qui traversent la commune et un indicateur nocturne (Ln) compris entre 55 à 65 dB(A).

L'analyse des cartes de dépassement de 2005, indique que Lorry-lès-Metz est concernée par des dépassements de seuils le long de ces deux infrastructures (niveaux sonores supérieurs à 68 dB(A) pour l'indicateur Lden et supérieurs à 62 dB(A) pour l'indicateur Ln).





Le diagnostic du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Metz Métropole (SOLDATA ACOUSTIC, 2013) estime que la population de Lorry-lès-Metz impactée (soumise à des dépassements de seuils réglementaires) par le bruit lié au trafic routier est de 440 personnes pour l'indicateur Lden et 50 personnes pour l'indicateur Ln.

Ainsi, la commune est concernée par une **zone à enjeux** correspondant aux zones d'habitation soumises à des dépassements de seuils réglementaires. Ce secteur à enjeux est situé Grande Rue (RD51). Point positif, la commune ne présente pas de bâtiment sensible (établissement de santé ou d'éducation) dans ces zones de dépassement.

### LES VOIES BRUYANTES :

**La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et des voies.**

Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectées par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

L'article R571-33 prévoit que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour.

Catégories	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB (A))	Largeur maximale affectée par le bruit de part et d'autres (en mètres)
1	83	78	300
2	79	74	250
3	73	68	100
4	68	63	30
5	63	58	10

/ Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire dépend de la catégorie de l'infrastructure.

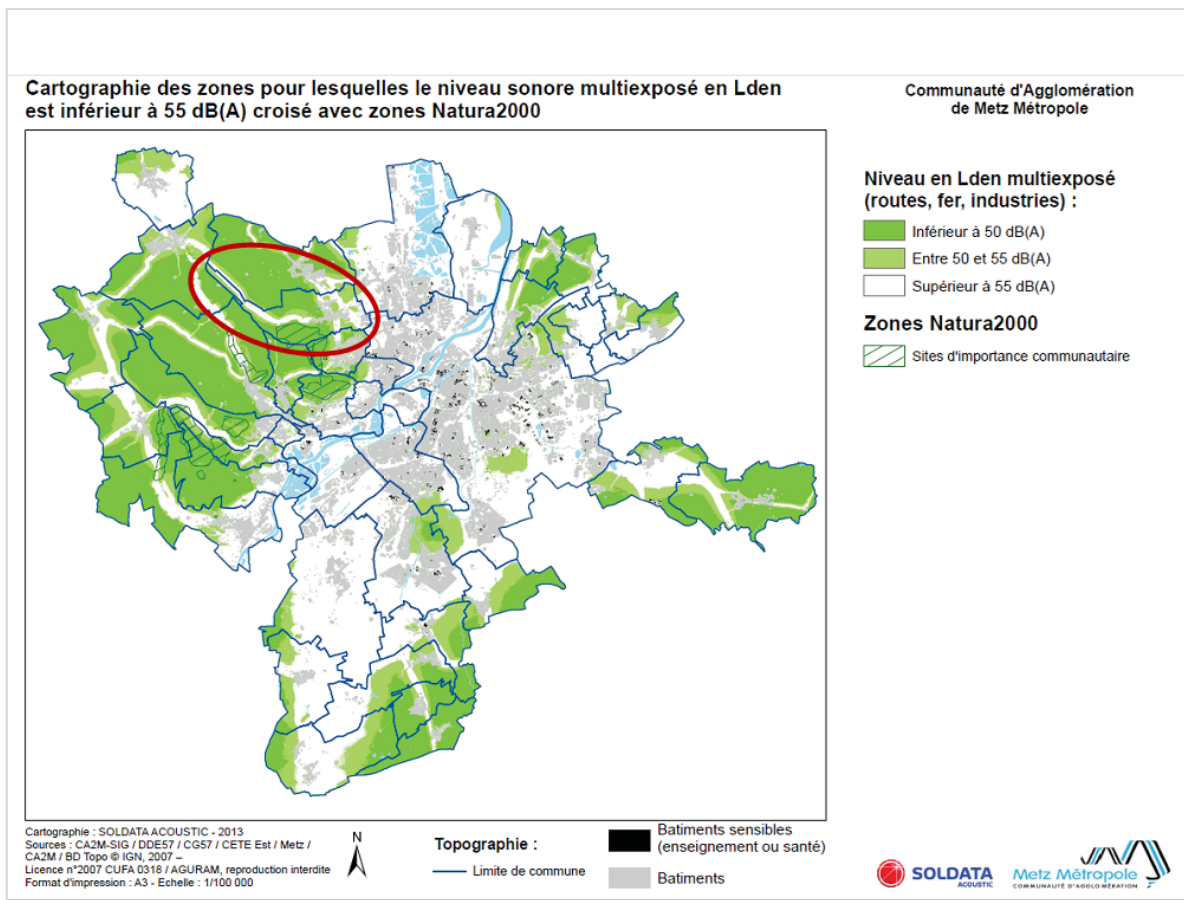
D'après l'Arrêté préfectoral N°2014/DDT-OBS-01 du 27 février 2014, la portion de la **route départementale 7 est classée en voie bruyante de catégorie 3 hors agglomération et 4 en agglomération avec des largeurs affectées respectivement de 100 mètres et 30 mètres.**

Le **Code de l'environnement** dans son article L571-10-2 prévoit que les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés, à titre d'information, par les maires concernés **dans les annexes graphiques de leur PLU (Plan Local d'urbanisme) conformément aux dispositions des articles R123-13, R123-14 et R313-6 du Code de l'Urbanisme.**

### LES ZONES CALMES :

**Une zone calme** est définie dans le code de l'environnement (article L572-6) comme un « espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel l'autorité qui établit un plan de prévention du bruit dans l'environnement souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ». Une zone calme est donc considérée comme peu exposée aux bruits récurrents des infrastructures, et est en revanche susceptible d'accueillir diverses activités humaines (promenade, loisirs, jeux d'enfants, repos, zone de rencontre ...).

**La carte suivante présente les zones où le bruit ambiant reste inférieur à 55 dB(A) selon l'indicateur Lden et localise les sites d'importance communautaire Natura 2000 (carte issue du PPBE de Metz Métropole, 2013).**



**A Lorry-lès-Metz, les zones potentiellement calmes sont essentiellement situées au niveau des zones boisées des coteaux, des prairies et espaces boisés situés au niveau de la zone aval du Ruisseau du Rhône et des zones de vergers.** Notons que la partie du site Natura 2000 de la commune est entièrement incluse dans ces zones potentiellement calmes. La commune a également indiqué comme zones potentiellement calmes (données PPBE Metz Métropole, 2013) : le parc communal de Navignes, le quartier de Vigneulles et notamment les rues étroites du village ancien et les chemins communaux qui traversent la commune.

***Des nuisances sonores existent des routes départementales avec des dépassements des seuils réglementaires et une population directement impactée. La route départementale 7 est classée en voie bruyante avec une réglementation spécifique à proximité. Des zones calmes sont à préserver, notamment sur les espaces boisés des coteaux, les anciens vergers et les prairies.***

## 2.8 Les risques technologiques

### LES ARRETES DE CATASTROPHES NATURELLES :

Plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont concerné le ban communal de Lorry-lès-Metz depuis une trentaine d'années.



Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO
Inondations et coulées de boues	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boues et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/09/2010	31/12/2010	12/12/2011	15/12/2011
Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/2011	30/06/2011	06/11/2012	09/11/2012

**La commune de Lorry-lès-Metz ne dispose cependant pas de Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels.** Elle est en revanche soumise à plusieurs aléas décrits dans les paragraphes suivants.

### **LES INONDATIONS :**

**Plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** ont concerné le ban communal de Lorry-lès-Metz depuis une trentaine d'années.

#### 1) Le risque inondation

La commune de Lorry-lès-Metz n'étant dotée ni d'un PPR inondations, ni d'un atlas des zones inondables, les données qui suivent sont issues du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

La commune est confrontée à un risque inondation localisé dans la partie basse du Chemin Noir. Aucun désordre notable n'est à signaler mais un risque de crue centennale est révélé (étude hydraulique, SAFEGE, 2005).

Il appartient ensuite au Maire, dans le cadre de l'élaboration du PLU, de collecter localement des informations et vérifier que la commune n'ouvre pas à l'urbanisation des terrains présentant un risque au regard des inondations.

#### 2) Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Lorry-lès-Metz est incluse dans le périmètre du PGRI du district Rhin.

La Directive « Inondation » du 23 octobre 2007 impose en effet à chaque district hydrographique de se doter d'un PGRI avant fin 2015. Le PGRI est élaboré après la conduite de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, et l'identification de Territoires à Risque important d'Inondation (TRI).

Le PGRI contient notamment des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion du risque. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme, dont les SCoT et les PLU.

En 2015, le PGRI du district Rhin a été soumis à consultation. Le paragraphe qui suit reprend les principales dispositions du PGRI (document soumis à consultation en 2015).

Les zones d'expansion des crues permettent de stocker un volume d'eau important durant les crues et leur préservation permet donc de limiter le risque d'inondation à l'amont et à l'aval :

- Les zones d'expansion des crues correspondant aux secteurs inondables non urbanisés, ont vocation à être préservées dans les documents d'urbanisme, pour la crue de référence (crue historique de décembre 1947 pour la Moselle), en y interdisant les constructions nouvelles, les remblaiements et les endiguements (sauf dérogation – voir disposition 21 du PGRI du district Rhin).
- En zone d'aléa fort pour la crue de référence (hauteur d'eau supérieure à 1 mètre), les constructions nouvelles sont interdites (sauf dérogation – voir disposition 21 du PGRI).
- La construction de nouveaux établissements sensibles en zone inondable par la crue de référence doit être évitée.
- En secteur urbanisé, en zone d'aléa faible ou moyen pour la crue de référence (hauteur d'eau inférieure à 1 mètre), l'urbanisation est possible, sous réserve du respect des dispositions 27 et 28 du PGRI.

***Sur l'ensemble du territoire, l'infiltration des eaux pluviales et/ou le stockage et la réutilisation des eaux pluviales et/ou la limitation des débits de rejet dans les cours d'eau sont vivement recommandés, dès lors que cela n'apparaît pas impossible ou inopportun d'un point de vue technique ou économique.***

A Lorry-lès-Metz, il n'existe pas de « zone inondable » au sens de la Directive « Inondation ». Seules la dernière disposition listée concerne le territoire communal.

### **LES MOUVEMENTS DE TERRAIN :**

La commune de Lorry-lès-Metz est également touchée par le risque de mouvements de terrain, et plus particulièrement les glissements, les chutes de blocs, les affaissement et les effondrements.

La commune ne dispose cependant pas de PPR concernant ce risque.

Le Code de l'Urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Ainsi, ils doivent permettre de refuser ou d'accepter sous certaines conditions un permis de construire dans des zones soumises au risque mouvements de terrain.

#### **Il existe principalement trois facteurs de prédisposition :**

- La présence de formations argileuses, dont les caractéristiques mécaniques sont très dégradées en présence d'eau, couplée à de fortes pentes, constitue un facteur de prédisposition ;
- La présence d'aquifères favorise également le développement de surpressions interstitielles responsables du changement de l'équilibre des contraintes du sol ;
- Les phénomènes climatiques (précipitations) et certaines actions anthropiques (remblaiement en tête de versant, déblaiement en pied de versant, rejet d'eau, déboisement...) constituent les principaux facteurs déclenchants.

**Les mouvements de terrain sont également accentués par une absence de végétation et une mauvaise gestion de l'évacuation des eaux.**

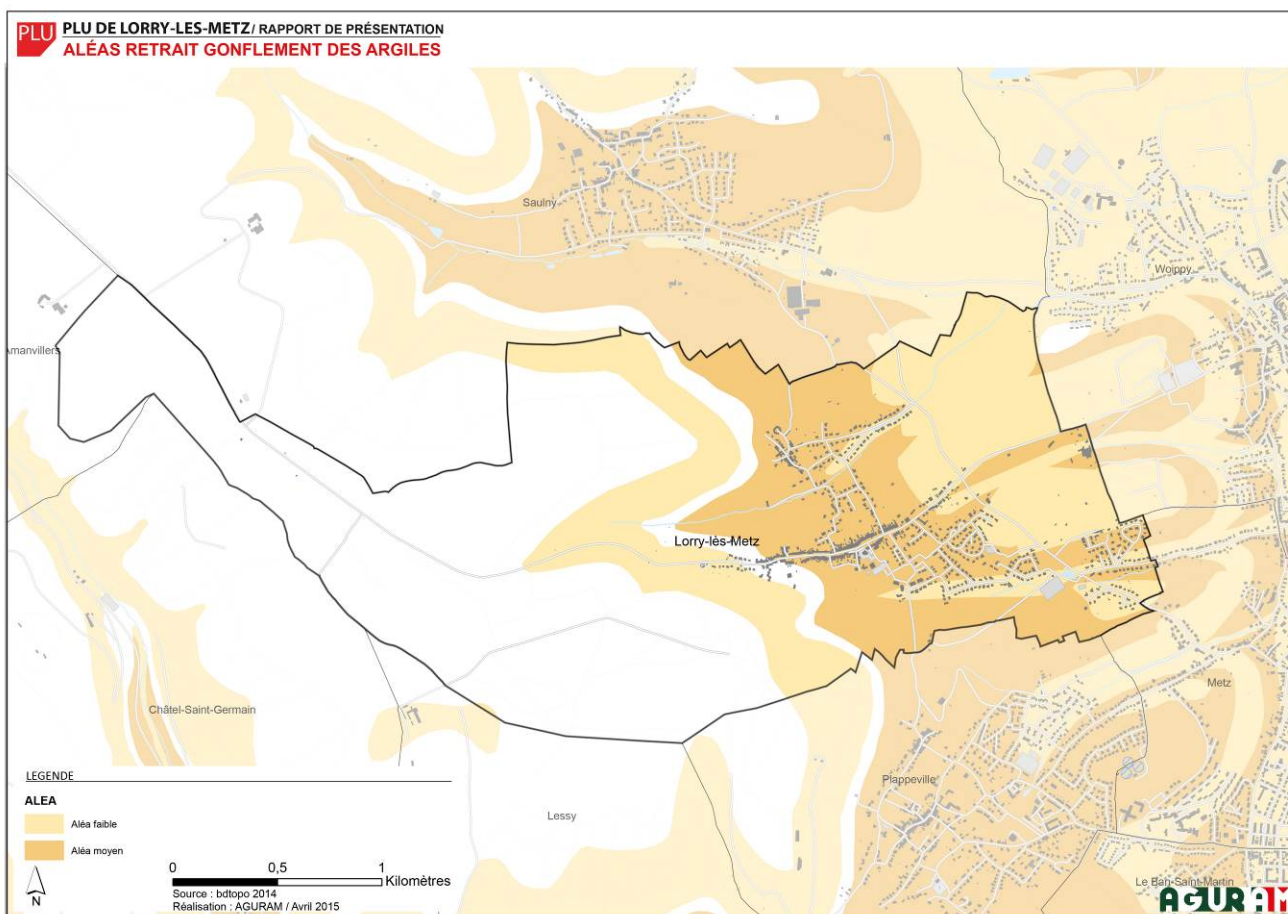
Les mouvements de terrains peuvent se manifester par des mouvements lents et continus comme le retrait-gonflement des argiles (voir paragraphe D), ou par des mouvements rapides et

discontinus comme des effondrements de cavités souterrain. Ce dernier phénomène se semble pas concerner la commune car **aucune cavité souterraine n'est recensée à Lorry-lès-Metz.**

**ALEAS RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES :**

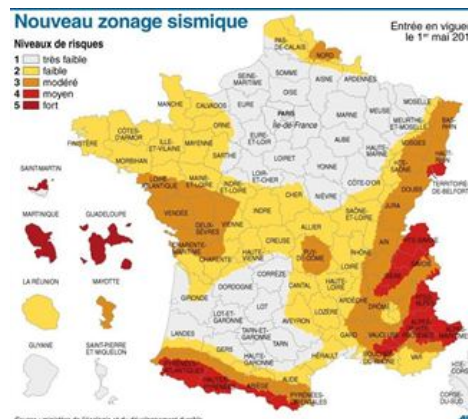
Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement .

**A Lorry-lès-Metz, le bas des coteaux et l'est du ban communal sont concernés par un aléa retrait gonflement des argiles faible, tandis que le village est situé en zone d'aléa moyen. La partie ouest de la commune n'est pas concernée par le phénomène de retrait-gonflement des argiles.**



**LE RISQUE SISMIQUE :**

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de





construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

La commune de Lorry-lès-Metz, comme la quasi intégralité du Département de la Moselle, est classée en zone 1 (sur 5). Il s'agit de la catégorie « sismicité très faible ». Il n'y pas de prescription particulière pour les nouvelles constructions dans la zone 1. La base de données SISFRANCE du BRGM n'identifie aucun séisme qui ait été ressenti sur la commune.

***Aucune contrainte en matière de construction ou d'urbanisme n'est imposée par la réglementation en vigueur.***

### **LES AUTRES RISQUES OU ALEAS :**

Comme l'ensemble des communes du département, Lorry-lès-Metz est concernée par **le risque tempête**.

D'après le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** sur la Moselle, de 2011, la commune ne semble pas être soumise aux risques suivants : carrières souterraines, rupture de barrage, rupture de digue, industriels et nucléaires, feu de forêt.

### **LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :**

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Les trois types d'effets pouvant être associés au risque TMD sont l'explosion, l'incendie et le dégagement d'un nuage toxique.

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département.

Cependant certains modes de transports et certains axes ou sites de transit présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic. C'est notamment le cas des grands axes structurants Sud-Nord et Est-Ouest, qui ne concernent pas directement la commune.

La gare de triage ferroviaire de Woippy est située à environ 5 Km au nord-est de la commune.

A ce titre, la commune peut être concernée par des mesures d'urgence en cas d'accident mais aucune règle d'urbanisme spécifique n'est imposée.

### **SOLS POLLUES – INSTALLATIONS CLASSEES - PROTECTION SANITAIRE**

L'inventaire des sites pollués connus est archivé dans une base de données nationale, **BASOL**, disponible sur le site Internet du Ministère en charge de l'environnement.

Il a pour vocation à être actualisé de manière permanente, d'où son évolution actuelle en un tableau de bord des sites appelant une action des pouvoirs publics. Aucun site pollué connu sur Lorry-lès-Metz n'est recensé sur la base de données BASOL.

La banque de données d'anciens sites industriels et activités de services, **BASIAS**, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols est également consultable sur Internet.

Sa gestion est exercée par le BRGM. Les données listées sont issues des résultats de l'inventaire historique régional (IHR) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. A Lorry-lès-Metz, six sites sont référencés dans cette base :

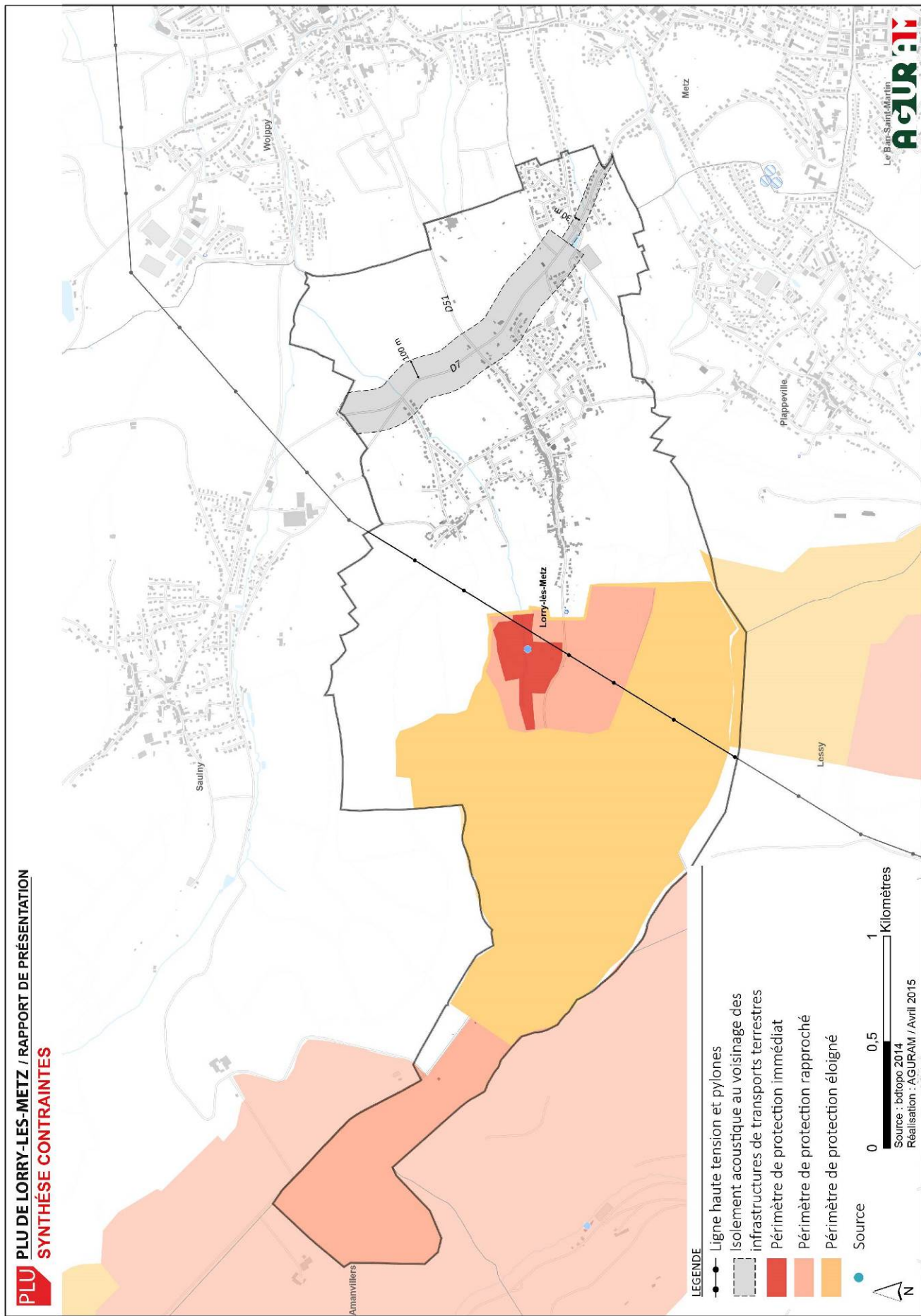
Identifiant	Raison sociale	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Etat d'occupation du site
LOR5705881	SALMON Jean	Entreprise de peinture	Chêne (chemin du) LORRY LES METZ	Chemin Chêne (du)	En activité
LOR5705882	HENRI Marcel	Dépôt de gaz	Frières (rue des) LORRY LES METZ	Rue Frières (des)	Activité terminée
LOR5705879	HENNEQUIN Alphonse	Dépôt de gaz	Grand Rue (74) LORRY LES METZ	74 Grand Rue	Activité terminée
LOR5705880	COMMUNE	Dépôt de vieilles voitures (illégal) et dépôt d'ordures ménagères		Quartier Frières (des)	Activité terminée
LOR5705883	CENTRE D'OBSERVATION DE LORRY-LES-METZ	Dépôt de gaz			Activité terminée
LOR5705884	DE FREHAUT (M.)	Extraction de minerai de fer		Lieu dit Carrière (la)	Activité terminée

***La commune n'est pas dotée de plans de prévention des risques naturels et technologiques.***

***Il existe cependant un aléa retrait-gonflement des argiles moyen sur le bas des coteaux et les zones urbanisées.***

***Un aléa inondation existe également au niveau de la rue du Chemin Noir le long du Ruisseau du Rhône.***

***Plusieurs secteurs potentiellement pollués sont recensés sur la commune et une attention particulière devra être portée en cas de projet sur ces zones ou à proximité.***





## 2.9 Les servitudes d'utilité publique

*Les servitudes d'utilité publique sont en France des servitudes administratives qui doivent être annexées au Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L126-1 du Code de l'Urbanisme.*

**La commune de Lorry-lès-Metz est contrainte par les servitudes qui suivent :**

- **AC2 : servitudes de protection des Sites et Monuments naturels :**
  - Site du Mont-Saint-Quentin et de ses abords par décret du 29.06.1994.
- **AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales :**
  - Captages de la ville de MONTIGNY les METZ, Arrêté Préfectoral n°87/AG 116334 du 3.06.1987 modifié le 27.06.1991,
  - Captages de LESSY, D.U.P. par arrêté préfectoral du 11.02.1993.
  - Captages de LORRY, D.U.P. par arrêté préfectoral du 22.09.1980.
- **Bois et Forêt : Protection des bois et forêts soumis au régime forestier :** Forêt militaire et forêt syndicale du Val de Metz.
- **I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques :**
  - Lignes H.T.A. 17,5 KV, D.U.P. par arrêté ministériel du 2.11.1967.
  - Lignes H.T.B. 63 KV, D.U.P. par arrêté ministériel du 08.12.1964.
- **PT1 : Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques :** Centre Scy-Chazelle, décret du 12.04.1961
- **PT2 : Servitudes de protection contre les obstacles :**
  - L.H. METZ-THIONVILLE, tronçon SCY-CHAZELLE – THIONVILLE BEUVANGE, décret du 16.03.1982.
  - Centre Scy-Chazelle, décret du 23.02.1961
  - L.H. Saulny Fort Lorraine - Amance Grand Mont d'Amance, décret du 06.10.1978.
  - L.H. Metz de Lattre - Saulny Fort Lorraine, décret du 23.11.1967 ;
  - Centre d'AMANVILLERS-METZ, Fort de la Folie, décret du 30.06.1987.
  - L.H. METZ – LONGWY II, tronçon MALAVILLERS – SCY-CHAZELLE, décret du 23.11.1994.
- **PT3 : Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques :** Câble TRN Nos 142/03 LONGUYON- LONGEVILLE, 361 LONGEVILLE-CHATELST GERMAIN, 481101 LONGEVILLE-HOMECOURT
- **T4 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de balisage :** Aéroport de METZ-FRESCATY.
- **T5 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement :** Aéroport de METZ-FRESCATY, décret du 22.05.1987.
- **T7 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières :** Aéroport de METZ - FRESCATY.

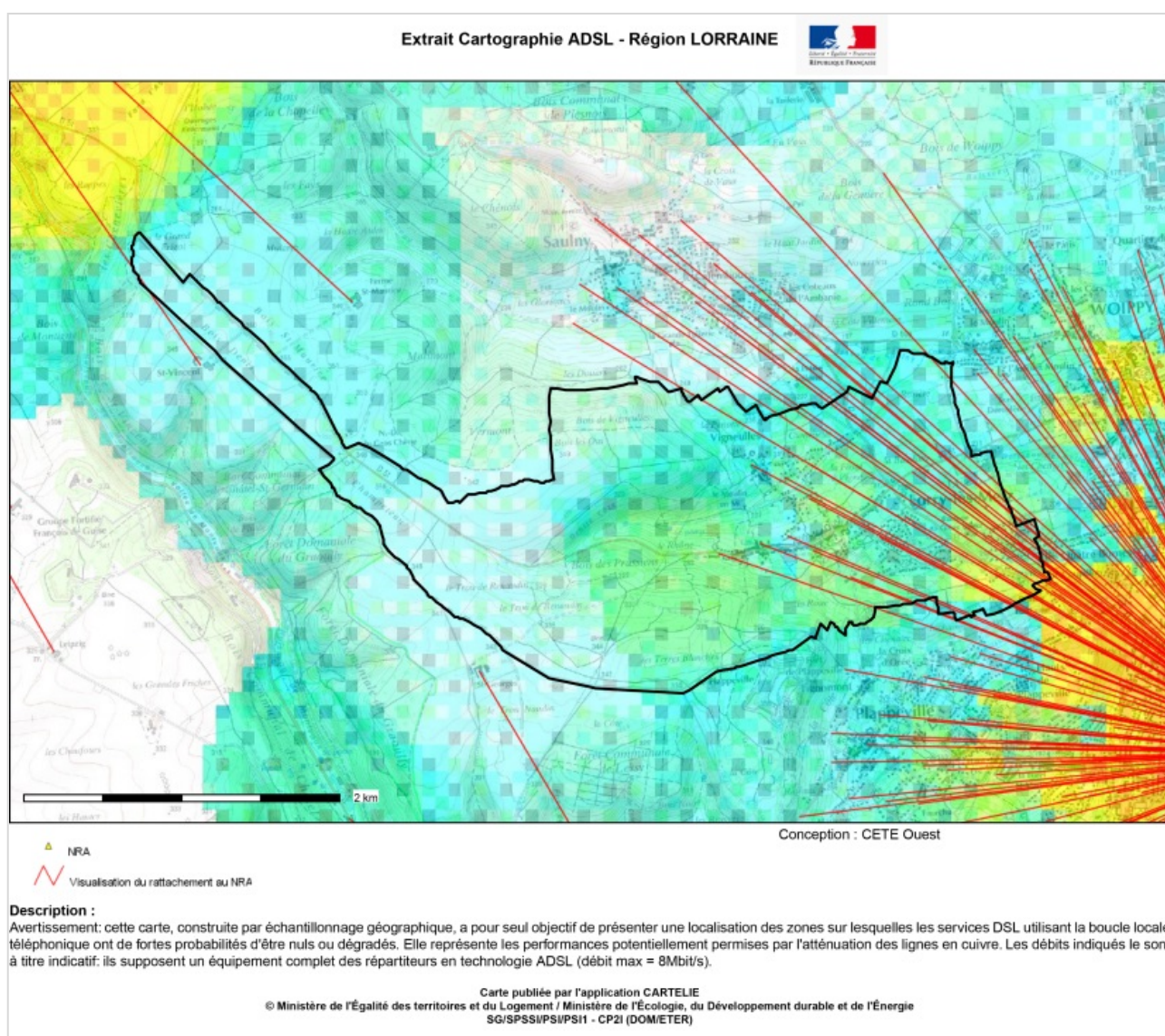
## 2.10 Les technologies de l'information et de la communication

### **UNE COUVERTURE HAUT DEBIT FIXE RECEMMENT PERFORMANTE**

#### Une situation pénalisante en raison d'un éloignement au NRA

Située à l'ouest de l'agglomération messine, la commune de Lorry-lès-Metz est raccordée au réseau traditionnel téléphonique de France Télécom via le nœud de raccordement des abonnés (NRA) de Metz Arsenal: ARL57.

En raison de l'éloignement de ce NRA, l'offre de service ADSL est fortement restreinte. Cette situation est inhérente à la technologie DSL empruntant le réseau téléphonique, qui est soumise à une contrainte technique d'atténuation des signaux selon l'éloignement des foyers par rapport au NRA.



En conséquence, les débits auxquelles peuvent prétendre les foyers de Lorry-lès-Metz ne peuvent dépasser les 5 Mbit/s.

### Des services Haut Débit et Très Haut Débit sur le réseau câblé

La commune de Lorry-lès-Metz dispose d'un réseau câblé géré par l'UEM (Usine d'Electricité de Metz) offrant des services Internet et télédistribution. Depuis septembre 2013, l'UEM a entrepris une rénovation/modernisation de son réseau adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Last Amplifier) permettant la délivrance de service Très Haut Débit de 30Mbit/s (Offre Triple Play : internet-téléphonie-télévision).

### **UNE COUVERTURE TRES HAUT DEBIT PROGRAMMEE**

#### Un déploiement du réseau FTTH programmé

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure, pérenne, permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s (demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s).

Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses, voire denses.

Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010 un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes dont les communes de Metz Métropole. Par cette intention d'investissement (Co-investissement Orange et SFR), le déploiement FTTH sur la commune de Lorry-Lès-Metz débutera en 2015 pour une durée de 5ans.

### **DES SERVICES HAUT DEBIT MOBILE PERFORMANT**

La couverture des réseaux 3G (service de communications mobiles de troisième génération) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires.

Ceci se vérifie pour la commune de Lorry-lès-Metz qui ne présente pas de carence en termes de couverture puisque l'on dénombre la présence de 4 opérateurs : Orange, Bouygues, Free Mobile et SFR (données ARCEP, atlas départemental de 2009 réactualisé en 2012).

La couverture 3G sur la commune de Lorry-lès-Metz est permise par la présence d'antennes relais à dans un rayon proche du ban communal tel que l'antenne relais opérateur (Orange) installée sur un pylône au lieu-dit Les Champs Margeotte au sud de Saulny.

La disponibilité d'une couverture en services mobile Très Haut Débit de 4ème génération (4G) nécessite le raccordement en fibre optique des points hauts (qui accueillent actuellement les antennes 3G).

Ce nouveau service est en cours de déploiement par les différents opérateurs. A ce jour, 2 opérateurs sont en mesure d'offrir ces services sur la commune de Lorry-lès-Metz<sup>2</sup> : Orange et Bouygues Telecom. Les services des opérateurs SFR et Free ne concernent que certains secteurs, rues du ban communal.

A la différence des accès fixes, le déploiement des antennes 4G dépend entièrement des opérateurs titulaires des licences nationales. Dès lors, le champ d'intervention des politiques d'aménagement locale basée sur ces technologies est quasi-nul.

---

<sup>2</sup> Information obtenue sur les sites des opérateurs mobiles



## Synthèse des enjeux environnementaux

THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
<b>Topographie</b>	<p>Existence d'un relief marqué typique des côtes de Moselle.</p> <p>Cela représente une contrainte naturelle.</p>	Prise en compte du relief et du ruissellement des eaux pluviales dans les futurs aménagements.
<b>Paysages</b>	<p>Cohabitation de trois espaces distincts sur le ban communal : le plateau agricole, les coteaux boisés présentant également des zones d'anciens vergers sur le bas des coteaux et le fond de vallée occupé par les zones urbanisées, quelques terres agricoles et des ruisseaux.</p>	Préservation des paysages emblématiques et des points de vues remarquables.
<b>Cours d'eau</b>	<p>Quatre ruisseaux sont présents sur la commune.</p> <p>Le bon état des masses d'eau superficielles correspondantes n'est pas atteint à ce jour.</p> <p>La qualité des ruisseaux est dégradée dans les zones urbanisées par l'artificialisation des berges, la présence d'espèces végétales inadaptées, le recalibrage et la couverture de certains tronçons de cours d'eau.</p> <p>Les portions plus naturelles sont bien préservées.</p>	<p>Préserver la ripisylve et les zones tampons à proximité des cours d'eau.</p> <p>Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau.</p> <p>Restauration et renaturation des cours d'eau à encourager, notamment la découverte du Ruisseau des Frières.</p>
<b>Masses d'eau souterraines</b>	<p>Deux masses d'eau souterraines sont présentes sur la commune et comprennent de nombreux captages.</p> <p>Leur qualité est dégradée, notamment par la présence de pesticides.</p>	<p>Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons), en lien notamment avec les enjeux de captages d'eau potable.</p>
<b>Milieus naturels et biodiversité</b>	<p>Les milieux naturels sont diversifiés sur le ban communal : espaces boisés, prairies, zones humides, cours d'eau, vergers.</p>	<p>Préserver, voire renforcer, les continuités écologiques, notamment par la protection réglementaire du cœur de nature forestier et la préservation du cœur de nature</p>

	<p>Il existe plusieurs espèces et habitats naturels protégés au niveau européen, dont des chauves souris.</p> <p>La commune présente des zones humides intéressantes (prairies et forêts humides).</p> <p>Présence de terres agricoles représentant une activité économique.</p>	<p>thermophile.</p> <p>Eviter la création de nouvelles ruptures en protégeant notamment les zones fragiles via un zonage et une réglementation adaptés.</p> <p>Préserver les couloirs de déplacements des chiroptères entre les gîtes et les zones de chasse (vergers, zones humides).</p>
<p><b>Continuités écologiques</b></p>	<p>Plusieurs continuités écologiques supra-communales (continuités forestière, prairiale, thermophile) et d'intérêt local (parcs, jardins, friches...) sont présentes sur la commune.</p> <p>Plusieurs ruisseaux et zones humides participent à la constitution de trames bleues.</p> <p>Plusieurs réservoirs de biodiversité sont également recensés (forêts, prairies, gîtes à chauves-souris).</p> <p>Des enjeux sont également identifiés sur les zones de vergers.</p> <p>Les zones urbanisées, les infrastructures de transport et les grandes zones agricoles de culture peuvent représenter des ruptures pour la faune.</p> <p>Des espèces envahissantes se développent telles que la Renouée du Japon.</p>	<p>Préserver les zones humides pour le rôle important qu'elles jouent dans la qualité de l'eau, la gestion des inondations et l'accueil de biodiversité.</p> <p>Eviter la création de nouvelles ruptures dans le lit des ruisseaux.</p> <p>Encourager la découverte du Ruisseau des Frières.</p> <p>La restauration des vergers est à encourager, et en tout état de cause, à ne pas compromettre.</p> <p>Préservation des terres agricoles.</p> <p>Préserver les zones tampons, des zones vertes de respiration en ville et des liaisons douces (lien avec le cadre de vie).</p> <p>Conserver la végétation pour limiter les effets de rupture de la zone urbanisée notamment aux bords des routes (haies, bandes enherbées...).</p> <p>Limiter le développement des espèces envahissantes.</p>
<p><b>Captage d'eau potable</b></p>	<p>Présence de plusieurs périmètres de protection de captages d'eau potable : captages de Lorry-lès-Metz, de Lessy et de Montigny-lès-Metz à Châtel-Saint-Germain et Amanvillers.</p>	<p>Conserver les zones incluses dans les périmètres de protection de captages pour limiter le risque de pollution : usage des sols, conservation de zones tampons.</p> <p>Encourager l'infiltration pour le rechargement des nappes phréatiques (conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation à l'infiltration de l'eau pluviale sur site par exemple).</p>

<p><b>Zones exposées au bruit</b></p>	<p>Des nuisances sonores existent au niveau des routes départementales (RD7 et RD51).</p> <p>Environ 27% de la population communale est directement impactée par des voies classées bruyantes.</p>	<p>Respecter les obligations à proximité des zones bruyantes en matière de développement de l'habitat.</p> <p>Maintenir ou créer des zones tampons végétalisées le long des voies bruyantes (alignement d'arbres...).</p>
<p><b>Zones calmes</b></p>	<p>Les milieux naturels permettent de bénéficier de zones calmes sur les coteaux.</p>	<p>Préserver les zones calmes sur les coteaux, notamment les espaces boisés.</p>
<p><b>Risques</b></p>	<p>La commune est concernée par des risques liés aux inondations (rue du Chemin Noir le long du Ruisseau du Rhône) et aux mouvements de terrain.</p> <p>Un aléa retrait gonflement des argiles moyen existe sur le bas des coteaux et la zone urbanisée.</p>	<p>Limiter le risque d'inondation en ne créant pas de nouveaux obstacles à l'écoulement et en favorisant l'infiltration.</p> <p>Maintenir la végétation en place, en particulier sur le bas des coteaux.</p>
<p><b>Sols pollués</b></p>	<p>Existence de plusieurs sites potentiellement pollués (données issues de la base de données BASIAS).</p>	<p>Prise de précautions dans les zones potentiellement polluées en cas de projets (études, dépollution...).</p>
<p><b>Qualité de l'air et gaz à effet de serre</b></p>	<p>Présence de polluants atmosphériques et de GES, principalement liés au secteur résidentiel, puis dans une moindre mesure, au trafic routier et au secteur tertiaire.</p>	<p>Consommer l'espace de manière économe et préserver les espaces forestiers qui sont des puits de carbone.</p> <p>Encourager l'utilisation des transports en commun en conditionnant l'ouverture à l'urbanisation à leur existence.</p> <p>Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.</p> <p>Améliorer les conditions de déplacement en modes doux (vélo et marche à pied).</p>



## **II / Diagnostic socio-économique et urbain**

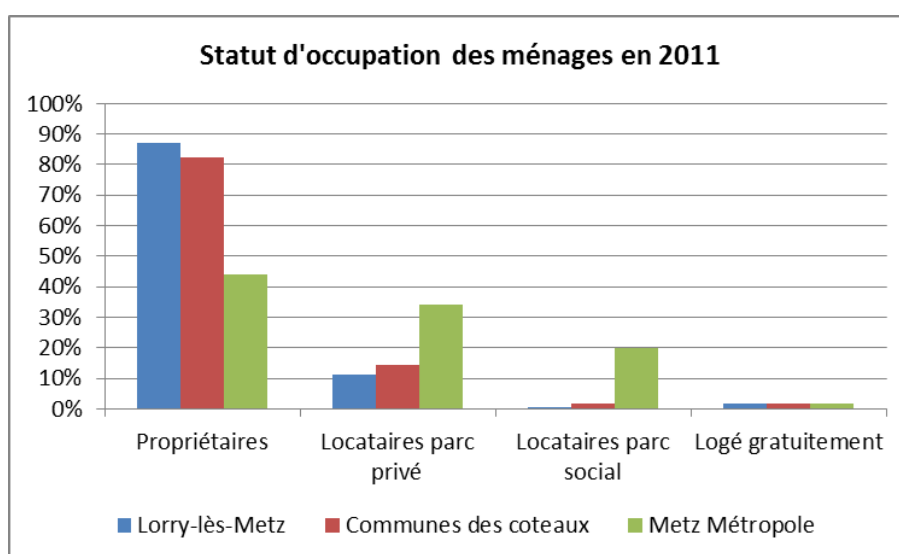
	Lorry-lès-Metz		Communes des coteaux		Metz Métropole		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Logements en 2011	643	100	4662	100	110911	100	
Dont résidences principales	610	94,9	4351	93,3	99935	90,1	
RP : Statut d'occupation	Propriétaires occupants	531	87,0	3288	82,5	43923	44,0
	Locataires	69	11,4	692	15,9	54174	54,2
	Dont locataires d'un logement HLM loué vide	1	1,4	67	9,7	19986	36,9
	Logé gratuitement	10	1,6	71	1,6	1839	1,8
	Dont résidences secondaires et logements occasionnels	3	0,5	51	1,1	875	0,8
Dont logements vacants	29	4,6	260	5,6	10100	9,1	

> Source: INSEE - RP 2011

Types de logements en 2011	Lorry-lès-Metz		Communes des coteaux		Metz Métropole	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logements	643	100%	4662	100	110911	100
Logement individuel	566	88,1%	3900	83,7	32783	29,6
Logement collectif	75	11,6%	752	16,1	77317	69,7

> Source: INSEE - RP 2011

\* communes des coteaux = Châtel-Saint-Germain, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saulny, Vaux



> Source: INSEE - RP 2011

## II.1 Le contexte socio-économique

### 1.1 Habitat et démographie

L'analyse suivante s'appuie sur les données INSEE issues du recensement de 2011 et 2012 (population totale).

Les données INSEE présentent l'avantage de permettre d'établir des comparaisons sur la longue durée (depuis 1968) mais leur principal inconvénient est le temps de retard puisque les dernières données datent de 2011 ce qui est préjudiciable dans le cas de Lorry-lès-Metz qui a développé une ZAC durant la dernière décennie.

Par ailleurs, la donnée INSEE étant issue du recensement, présente un autre inconvénient : c'est une donnée déclarative, basée sur un sondage de la population. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, ce recensement a lieu une fois tous les 5 ans, par roulement. Au bout de 5 ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.

En complément des données INSEE, il est donc possible d'utiliser les données du fichier FILOCOM qui correspond à un traitement de données issues des fichiers fiscaux et fonciers, disponibles chaque année impaire. La comparaison entre recensement de la population INSEE (RP) et FILOCOM doit être évitée, dans la mesure où la notion de résidence secondaire dans le fichier FILOCOM est différente de celle du RP.

**Avec 610 résidences principales relevées au recensement général de la population de 2011**, Lorry-lès-Metz, commune péri-urbaine de l'agglomération messine, occupe la 17<sup>ème</sup> place au sein de Metz Métropole (44 communes, découpage au 1<sup>er</sup> janvier 2014) si l'on considère le nombre de résidences principales (0,61% de résidences principales de Metz Métropole).

Le parc privé est presque exclusif puisqu'un seul logement HLM est recensé.

#### **LA STRUCTURE DU PARC IMMOBILIER**

Le profil du patrimoine immobilier de Lorry-lès-Metz s'assimile à celui des communes des coteaux de l'agglomération messine : Châtel-Saint-Germain, Jussy, Lessy, Plappeville, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saulny et Vaux.

**Le statut d'occupation** est majoritairement constitué par la propriété occupante (87% des résidences principales). Néanmoins, Lorry-lès-Metz propose à ses habitants un petit parc locatif de 69 logements, presque intégralement privé, ce qui représente 11,4% du parc de résidences principales.

On note un léger développement du parc locatif puisqu'il représentait 60 logements en 2006.

**Avec 29 logements vacants** (selon le RP2011 de l'INSEE), la vacance de Lorry-lès-Metz est moyenne (4,6% des logements), légèrement plus faible que dans les communes des coteaux (5,6% de vacance).

**L'habitat individuel** constitue le type de logements majoritaire de la commune puisqu'il représente **88,1% du parc de logements** (566 maisons) mais le logement collectif existe également à Lorry-lès-Metz (75 appartements soit 11,6% du parc).

Ce type d'habitat, lorsqu'il est bien pensé et parfaitement intégré au tissu urbain existant s'avère pertinent pour une gestion maîtrisée du potentiel foncier d'une commune.



Types de logements en 2011	Lorry-lès-Metz		Communes des coteaux		Metz Métropole	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logements	662	100 %	4060	100 %	114439	100 %
Logement individuel	553	83,5 %	3287	19,0 %	31024	27,1%
Logement collectif	109	16,5 %	773	81,0 %	83415	72,9 %

Types de logements en 2013	Lorry-lès-Metz		Communes des coteaux		Metz Métropole	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logements	751	100 %	4920	100 %	115 899	100 %
Logement individuel	580	77,2 %	3883	78,9 %	31 433	27,1 %
Logement collectif	171	22,8 %	1037	26,7 %	84 466	72,9 %

> Source: FILOCOM 2013



> Immeubles de la Route de Plappeville et de la rue de la Vigne (Source : google.fr)

Taille des résidences principales en 2011	Lorry-lès-Metz		Communes des coteaux	Metz Métropole
	Nombre	%	%	%
1 pièce	1	0,2%	0,4%	7,6%
2 pièces	13	2,1%	3,0%	14,5%
3 pièces	33	5,4%	7,9%	22,1%
4 pièces	118	19,4%	16,8%	22,5%
5 pièces ou plus	445	72,9%	71,9%	33,3%

> Source : INSEE RP 2011

Le fichier FILOCOM permet de connaître la typologie récente du parc de logements en 2011 et 2013.

Ces données montrent que **la part de logements collectifs a nettement augmenté** récemment puisqu'on en dénombre **22,8% en 2013** (171 logements) contre 16,5% en 2011 (109 logements), ce qui s'explique par la construction de 4 immeubles dans la rue de la Vigne, rue Madame Carré de Malberg et Route de Plappeville (48 logements).

**Plus de 92 % du parc est constitué de grands logements** (au moins 4 pièces) ce qui peut s'expliquer par la prédominance de la maison individuelle.

Les logements d'une pièce sont presque inexistants et les 2 pièces représentent moins de 3 % des logements (13 logements).

Le nombre moyen de pièces par logement s'élève à 5,4 en 2011 (3,8 pour Metz Métropole). La commune dispose donc d'une offre assez peu diversifiée, basée sur une offre importante de logements familiaux accentuant l'aspect résidentiel de la commune.

Le caractère monotype du parc tend à limiter les choix d'habiter et contraint les mobilités résidentielles. Un habitat peu diversifié peut se traduire avec le temps par un vieillissement de la population. Plusieurs facteurs jouent dans ce sens :

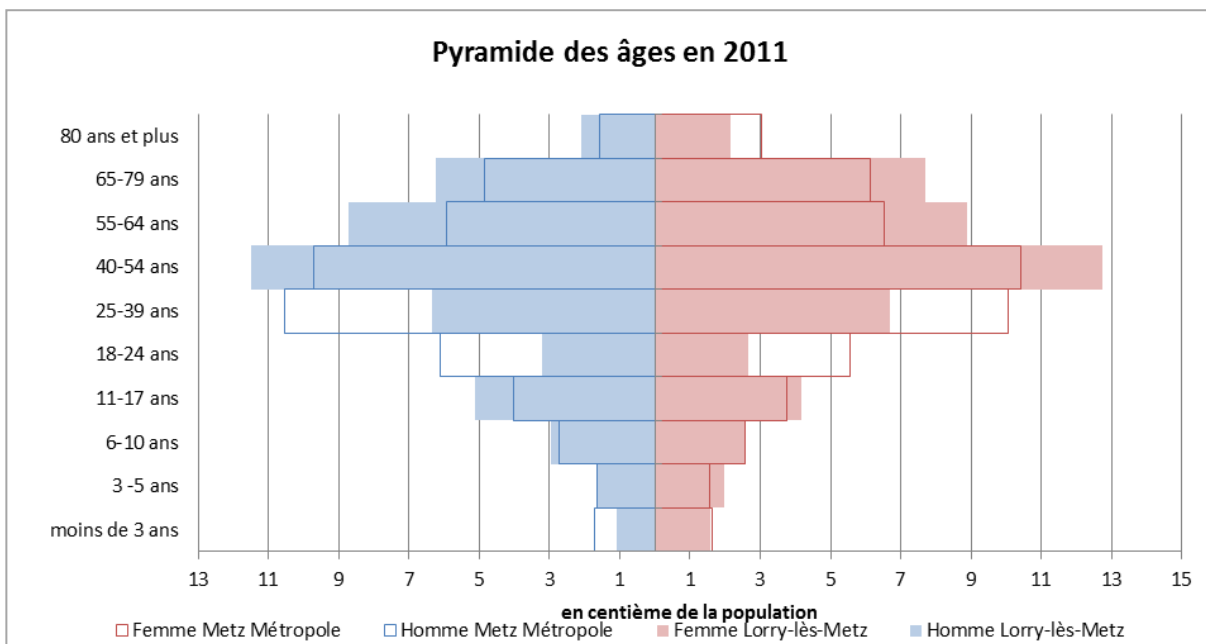
- le statut de propriétaire limite le taux de rotation en comparaison de celui de locataire dont la population est en moyenne toujours plus jeune,
- de manière générale, une famille installée depuis deux à trois décennies voit ses enfants quitter la sphère familiale,
- le niveau actuel des prix sur les communes de l'agglomération engendre une ségrégation croissante des ménages ayant la possibilité d'accéder à la propriété.

Ce phénomène est visible à Lorry-lès-Metz, où l'on constate à la fois un vieillissement de la population résidente (36% de plus de 55 ans à Lorry-lès-Metz contre 28% à Metz Métropole) et des déséquilibres marqués entre générations (seulement 6% de 18-24 ans et 13% de 25-39 ans à Lorry-lès-Metz contre 12% et 21% respectivement et à Metz Métropole).

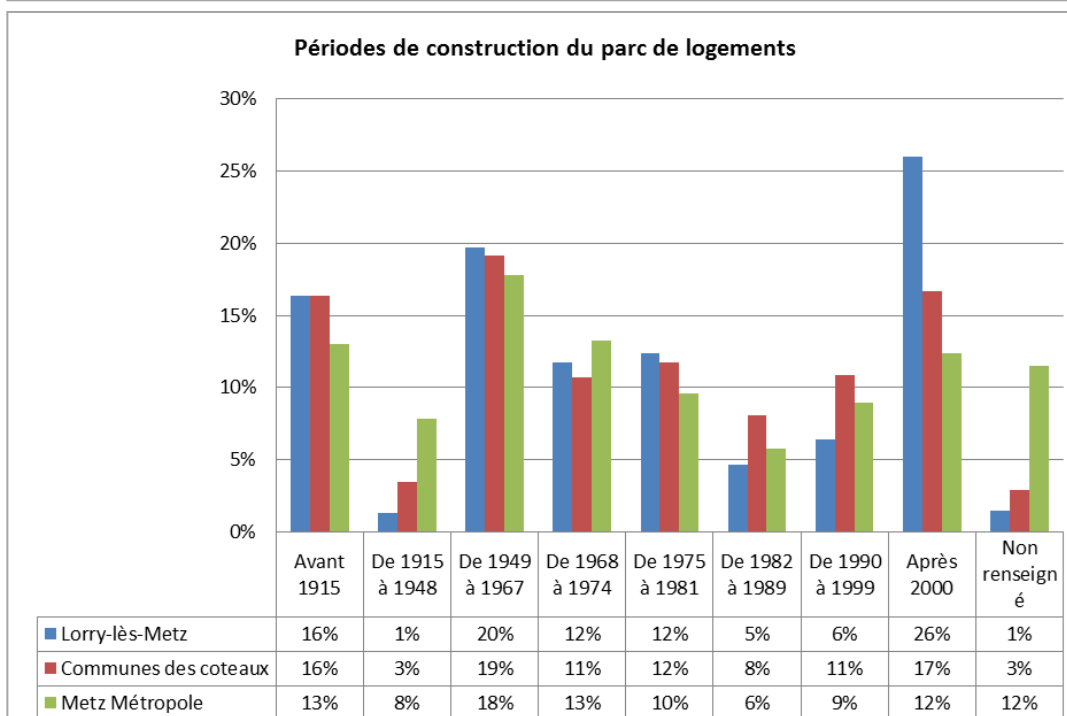
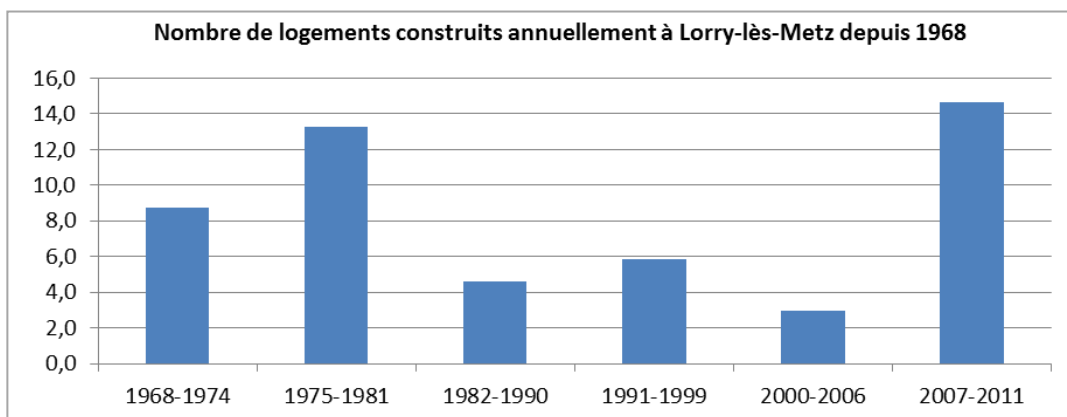
Durant les précédentes décennies, l'accroissement du parc immobilier sans réelle diversification des statuts d'occupation et la faible mobilité des habitants n'ont pas favorisé le renouvellement progressif de la population : en 2011, 62,7% des ménages étaient présents dans leur logement depuis au moins 10 ans, contre 44% sur l'ensemble de Metz Métropole.

Ancienneté dans le logement	Lorry-lès-Metz		Communes des coteaux		Metz Métropole	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
< 2 ans	31	5,1%	319	7,3%	15 600	15,6%
de 2 à 4 ans	126	20,7%	641	14,7%	23017	23,0%
de 5 à 9 ans	70	11,5%	703	16,2%	17377	17,4%
10 ans et plus	382	62,7%	2687	61,8%	17780	44,0%
Total	610	100,0%	4351	100,0%	99935	100,0%

> Source : INSEE RP 2011



> Source : INSEE RP 2011



> Source : INSEE RP 2011



On notera toutefois qu'un changement s'opère depuis la dernière décennie :

- 11 logements HLM relevant d'un financement de type PLS ont été financés en 2008 (rue du lavoir, grand rue) ce qui contribue à diversifier les statuts d'occupation et à améliorer la mixité sociale et générationnelle.

-la ZAC du Pré Dames Belles, créée à partir de 2004 et d'une surface de 15,5 ha, a contribué à réduire également le vieillissement de la population et le déséquilibre des générations puisqu'elle comporte une part non négligeable de logements collectifs ainsi que 23 maisons seniors. Ces 23 pavillons locatifs sociaux, situés dans le Pré des Belles Dames ont été financés en 2012 et se répartissent en 10 logements de type PLUS, 6 PLS et 7 PLAI.

Ces changements induisent une évolution de la structure du parc immobilier dont les enseignements seront observables à termes à l'occasion du prochain recensement.

### **ACCROISSEMENT URBAIN**

L'habitat s'est développé à Lorry-lès-Metz sur un rythme assez rapide eu égard à la taille de la commune jusqu'en 1981 (13,3 logements par an entre 1975 et 1981) puis a connu un ralentissement jusqu'en 2006 (4,6 logements/ an entre 1982 et 2006) avant de connaître son plus fort développement à partir de 2006 avec la ZAC du Pré Dames Belles (14,6 logements construits en moyenne par an sur la période 2007-2011).

La commune de Lorry-lès-Metz a conservé un parc ancien important, datant d'avant 1915 (16% de son parc de logements) et de la reconstruction (20% du parc datant de 1949-1967).

On note également un développement un peu moins important de la commune dans les années 70-80 (24% du parc datant de la période 1968-1981). Enfin, 26% du parc date d'après 2000 avec la ZAC du Pré Dames Belles.

Le tissu urbain est le témoin des différentes phases de développement connues par la commune :

- le centre historique, construit autour de l'église, de type village-rue ;
- les constructions pavillonnaires développées dans les années 70-80 qui s'inscrivent en prolongement du centre ;
- les pavillons plus récents construits à partir de 2000, notamment dans la ZAC du Pré Dames Belles.

En complément d'information, les autorisations de construire délivrées au cours des dernières années apportent un éclairage intéressant sur l'évolution présente et future de la commune (source DREAL-Sit@del2).

Le niveau d'activité a été très soutenu à partir de 2007 avec 160 logements commencés

***Au total, 189 logements neufs ont été autorisés depuis 2000, dont 52 logements collectifs et 24 logements locatifs ce qui constitue une offre relativement diversifiée.***

Logements commencés	Type de construction		Destination			
	Individuel	Collectif	Occupation personnelle	Vente	Location	Non renseigné
2014	2	0		1		
2013	25	0			23	2
2012						
2011	8	16		16		8
2010	17	24	4	31	1	5
2009	2	11	1	11		1
2008	20	0	17	2		1
2007	40	1	37	4		
2006	3	0	3			
2005	1	0	1			
2004	2	0		2		
2003	3	0	3			
2002	3	0	3			
2001	6	0	6			
2000	5	0	5			

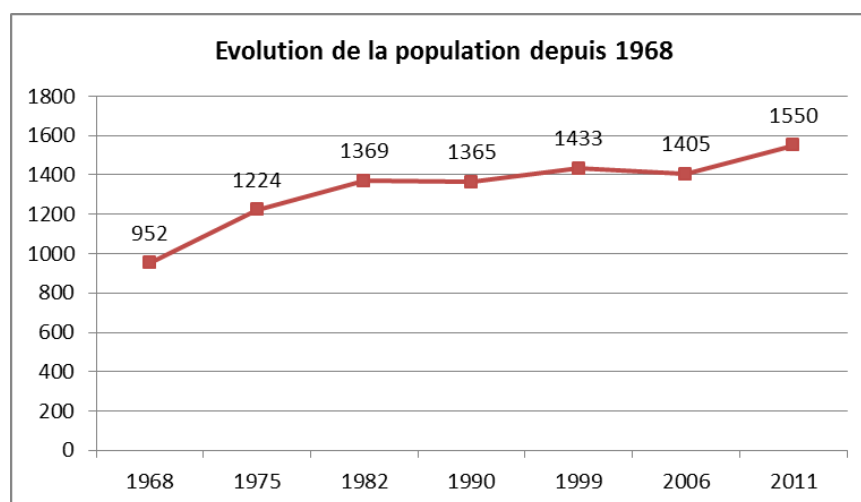
> Source : Logements commencés de 2000 à 2002 : bases annuelles MEEDDM, de 2003 à 2012 : Bases annuelles MEDDE-SOeS, de 2013 à 2014 : DREAL Lorraine-fichier Sit@del2

Evolution du nombre de logements à Lorry-lès-Metz	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Résidences principales	285	351	435	475	527	551	610
Evolution en %		23,2	23,9	9,2	10,9	4,5	10,8
Evolution en % de Metz Métropole		20,6	15,1	11,0	11,0	8,0	1,0
Résidences secondaires	2	2	6	3	4	1	3
Logements vacants	18	13	18	18	18	18	29
Total des logements	305	366	459	496	549	570	643

> Source : INSEE RP 1968 - 2011

Evolutions 1968-2011	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
<b>Population</b>	952	1224	1369	1365	1433	1405	1550
Pop. des résidences principales	934	1190	1361	1356	1428	1396	1543
<b>Ménages</b>	285	351	435	475	527	551	610

Source : INSEE RP 1968-2011



> Source : INSEE RP 2011

Pour davantage de précisions, les données Sítadel peuvent être complétées avec les données INSEE issues des recensements.

Durant la période intercensitaire 2006-2011, Lorry-lès-Metz a augmenté son parc immobilier de 59 logements.

### **INCIDENCES ET EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES**

La commune de Lorry-lès-Metz comptait **1550 habitants en 2011** (RP. INSEE) et **1680 habitants selon le dernier recensement en 2012**

Elle a ainsi connu une augmentation de sa population de 63 % entre 1968 et 2011.

Illustré par le graphique ci-contre, elle a été marquée par deux périodes significatives de croissance démographique :

- **1968-1982** : très forte croissance démographique (+43,8% soit 417 habitants supplémentaires)
- **2006-2011** : croissance élevée (+10,3% de population soit 145 habitants supplémentaires sur une très courte période)

Ce graphique montre par ailleurs une longue période de stagnation démographique entre 1982 et 2006.

Ces évolutions démographiques « par paliers » sont liées au rythme de développement de la commune qui s'est fait par des temps forts assez courts entrecoupés d'une période avec peu de développement urbain assez longue.

Ce type de croissance urbaine engendre des conséquences certaines sur la démographie communale.

En effet, la période de fort développement urbain (1968-1982) a été la source d'une importante hausse de population suivie d'une stagnation voire d'une légère baisse de la population.

Diversifier les typologies de logements et les statuts d'occupation, comme cela a été initié dans la ZAC du Pré Dames Belles, devrait permettre de lisser la croissance de la commune et d'atténuer les effets néfastes d'une croissance par paliers.

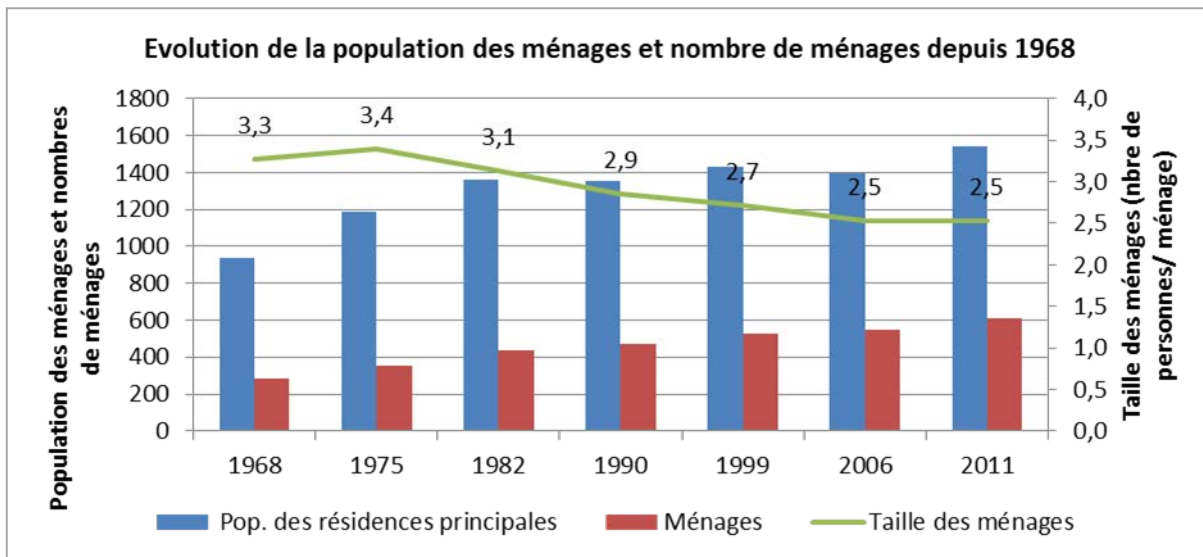
En effet, les gains de population liés à l'urbanisation nouvelle ne sont jamais acquis définitivement.

Des ménages viennent s'installer avec de jeunes enfants dans un logement et puis, au fil des années, les enfants grandissent et quittent le domicile familial les uns après les autres (dans le cas de figure le plus simple).

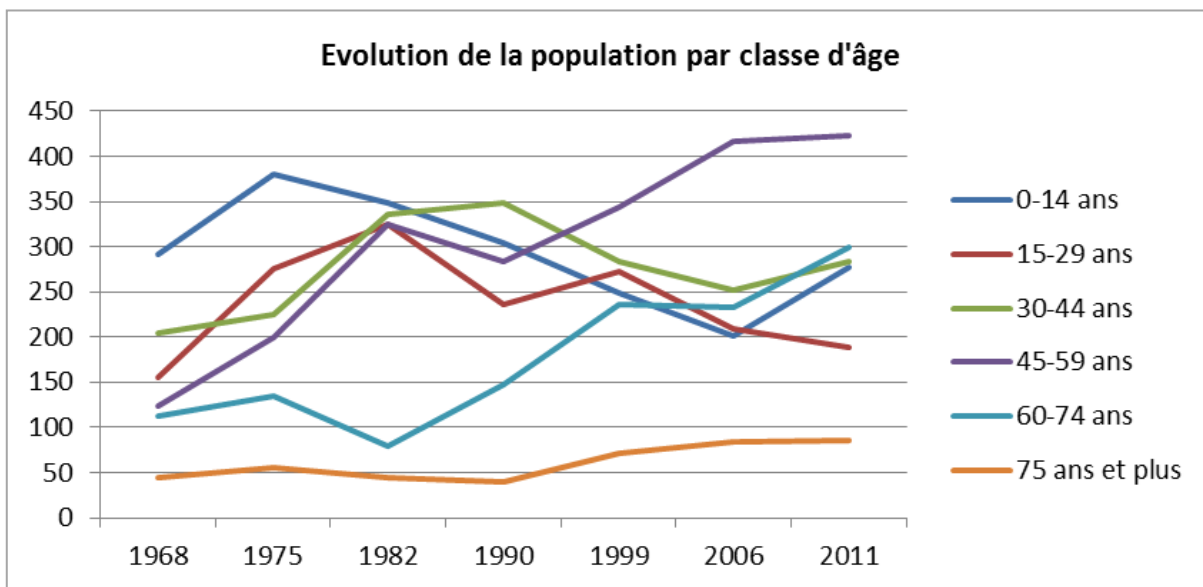
Un fort développement de l'urbanisation à un moment donné se traduit 10 ou 15 ans plus tard par un fort mouvement de départs de la commune. De sorte que pour simplement maintenir la population, il est nécessaire de construire de nouveaux logements et faire venir de nouveaux habitants.

Corollaire à cette évolution urbaine, la population connaît un vieillissement : ainsi, depuis 1990, les plus de 60 ans ont plus que doublé (passant de 188 en 1990 à 385 en 2011) et forment désormais 25% des habitants de Lorry-lès-Metz contre 14% en 1990.

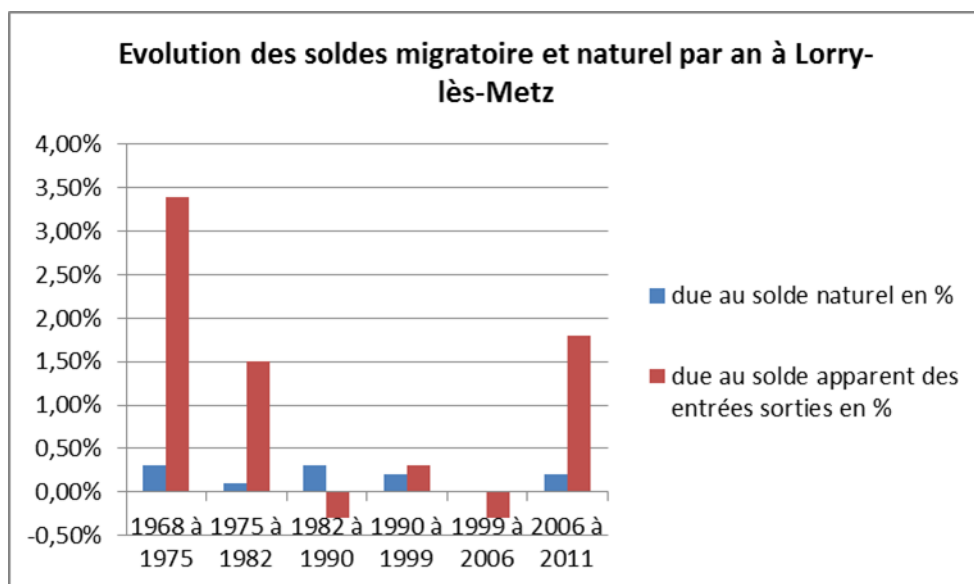




> Source : INSEE RP 2011



> Source : INSEE RP 2011



> Source : INSEE RP 2011

Dans le même temps, l'effectif des moins de 30 ans a diminué de 14% (-74 habitants) pour ne représenter que 30% de la population en 2011 contre 40% en 1999.

La population des 45-59 ans connaît une forte expansion depuis 1990 (+49%, + 139 habitants) ce qui risque de se traduire par une explosion de la population du troisième âge dans 10 à 20 ans.

### **FACTEURS DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION**

La dernière décennie a été marquée par deux temps forts :

- **1999-2006 : solde naturel nul et solde migratoire négatif.**

Cette période constitue l'un des rares moments de l'histoire du village marqué par une perte significative de population (-28 habitants)

- **2006-2011 : solde naturel à nouveau positif (+ 17habitants) et solde migratoire particulièrement positif (+ 128 habitants)**

Cette croissance démographique récente est liée à l'aboutissement de la ZAC du Pré des Dames Belles.

La commune jouit d'un solde migratoire positif (+ 128 habitants arrivés dans la commune entre 2006 et 2011) ainsi que d'un solde naturel positif (37 décès pour 54 naissances) ce qui permet à Lorry-lès-Metz voir sa population croître (+145 habitants durant la dernière période intercensitaire).

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation de population	272	145	-4	68	-28	145
Naissances	94	87	118	100	63	54
Décès	71	76	84	73	60	37
Solde naturel	23	11	34	27	3	17
Solde migratoire	249	134	-38	41	-31	128
Variation annuelle moyenne de la population en %	3,70%	1,60%	0%	0,50%	-0,30%	2%
due au solde naturel en %	0,30%	0,10%	0,30%	0,20%	0%	0,20%
due au solde apparent des entrées sorties en %	3,40%	1,50%	-0,30%	0,30%	-0,30%	1,80%
Taux de natalité (‰)	12,7	9,6	10,8	8	6,3	7,4
Taux de mortalité (‰)	9,6	8,4	7,7	5,8	6	5,1

> Source : INSEE RP 1968 - 2011

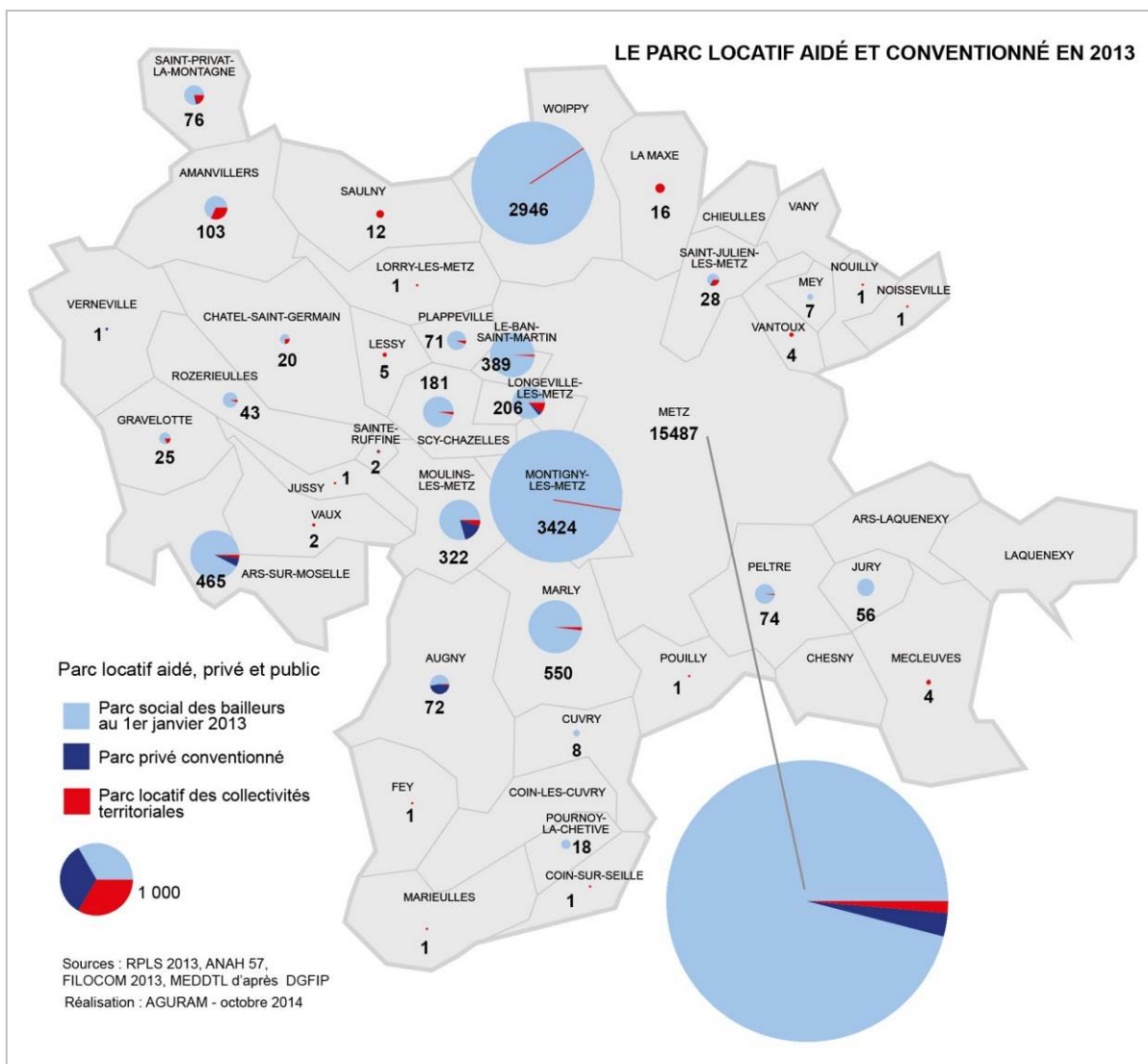
Pour Lorry-lès-Metz, la difficulté sera donc d'assurer l'équilibre démographique de la commune sur le long terme (lorsque les jeunes générations actuelles commenceront à quitter la commune), sans se lancer dans une nouvelle phase d'urbanisation massive à l'avenir.

Une diversification du type de logements est sans doute souhaitable, de nouveaux logements locatifs apporteraient un renouvellement plus rapide de la population.

Une urbanisation plus douce au fil du temps, avec des typologies de logements diversifiées et une variété de statuts d'occupation permettrait d'atténuer le vieillissement de la population et la stagnation voire la baisse démographique.



> Logements sociaux, rue du Lavoir et Grand Rue (source : Google.fr)





## LE LOGEMENT SOCIAL

On dénombre 34 logements sociaux financés sur le Ban communal de Lorry-lès-Metz depuis 2000:

- 11 financés en 2008, situés rue du lavoir et Grand Rue, en totalité de type PLS
- 23 financés en 2012 (VILOGIA), situés dans le Pré des Belles Dames dont 10 PLUS, 6 PLS et 7 PLAI. Ces 23 maisons, à destination des séniors, seront produites sur un terrain de 4 957 m<sup>2</sup>, derrière le Clos François, route de Plapleville, à proximité d'une salle commune.

*NB : Il existe trois catégories de financements dans le domaine du logement social, correspondant chacun à des plafonds de ressources différents :*

*- Le PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), destiné aux ménages cumulant difficultés économiques et difficultés d'adaptation sociale et qui, de ce fait, se trouvent exclus des filières classiques d'attribution de logement.*

*- Le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), correspond au logement social « standard ». Il constitue le cœur de l'offre sociale actuelle.*

*- Le PLS (Prêt Locatif Social), correspond au logement social « haut de gamme ». En ce sens, il s'adresse aux familles à revenus dits « intermédiaires » et ne relève pas du cœur de l'offre de logements sociaux à proprement parler.*

Ce type d'habitat soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages est particulièrement adapté à de nombreuses familles telles que les jeunes ménages, les personnes âgées ou répond à de nombreuses situations de rupture telles que le divorce ou la perte d'emploi.

Par ailleurs, l'analyse des revenus des foyers résidant sur la commune en 2013 (source : Filocom) fait apparaître que 25% des ménages (soit 152) sont éligibles au PLUS<sup>3</sup> et que 7% sont éligibles au PLAI<sup>4</sup> (soit 42).

Même si la commune n'a pour l'heure aucune obligation en matière d'habitat social puisqu'elle n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU (un seuil de 3500 habitants est nécessaire pour devoir proposer au moins 20% de son parc en locatif social), il apparaît aujourd'hui qu'un quart des ménages pourrait prétendre à un logement conventionné.

A l'heure actuelle, le logement social est fortement concentré à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy mais le PLH œuvre pour une meilleure répartition de cet habitat.

**En effet, le PLH de Metz Métropole a inscrit la réalisation de 13 logements aidés dont 8 de type PLUS, 3 PLAI et 2 PLS<sup>5</sup> dans la commune durant la période 2011-2017.**

Cette obligation est couverte par la dernière opération VILOGIA.

Deux raisons plaident néanmoins pour le développement de nouveaux logements sociaux :

- le locatif social permettrait un renouvellement de la population plus rapide et faciliterait le maintien des équipements communaux,
- le locatif social permettrait également de maintenir des populations déjà présentes sur la commune et devant faire face aux diverses situations de décohabitation.

<sup>1</sup> Prêt locatif à usage social (logement social standard)

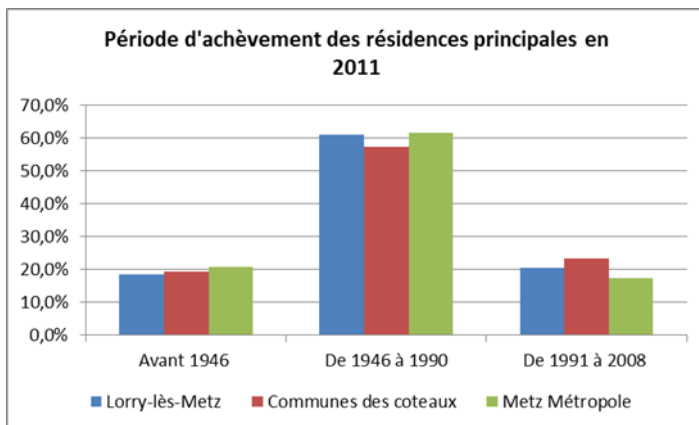
<sup>2</sup> Prêt Locatif Aidé d'Intégration (logement très social)

<sup>3</sup> Prêt locatif social (logement social « haut de gamme »)

**L'ETAT DU PARC IMMOBILIER**

**> Un parc immobilier très récent**

Age des constructions :  
**17% date d'avant 1949**  
**32 % de 1949 à 1974**  
**17 % entre 1975 et 1989**  
**34 % depuis 1990**



La commune enregistre **189 logements construits** ou en cours de constructions **sur les 15 dernières années** soit 26 % du parc (FILOCOM)

Le niveau de confort des logements est satisfaisant. Seulement **5 logements inconfortables** sont recensés en 2013 et **38 logements proposent un confort partiel** (FILOCOM 2013)..

	Sans confort (ni baignoire, ni douche, ni WC)		Confort partiel (un des éléments de confort manquant)		Tout confort (baignoire ou douche, WC, chauffage central)	
Lorry-lès-Metz	5	0,7%	28	5,1%	708	94,3%
Communes des coteaux	77	1,6%	476	9,7%	4367	88,8%
CA de Metz Métropole	2270	2,0%	12810	11,1%	100819	87,0%

> Source : FILOCOM 2013

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a mis en place un Programme d'Intérêt Général pour aider à la résorption du logement indigne et de la vacance en 2010 pour une durée de 3 ans. Il est actuellement prolongé.

Les ménages éligibles au dispositif (bailleurs ou propriétaires occupants répondant aux plafonds très sociaux de l'ANAH6) peuvent solliciter une aide financière auprès de l'ANAH et de l'EPCI.

En dehors de ce dispositif, en 2004, un propriétaire occupant de Lorry-lès-Metz a eu recours à une aide de l'ANAH pour parfaire le confort de sa maison (fenêtres) dans le cadre des aides attribuées au titre des opérations en diffus.

Rappelons que ces aides financières sont conditionnées par des plafonds de revenus pour les propriétaires occupants, en conséquence, ces chiffres ne prennent pas en considération les améliorations entreprises par les ménages dépassant les barèmes de l'ANAH, par le biais de leurs fonds propres ou de dispositifs annexes (1% logement, caisses de retraite...).

<sup>6</sup> Agence Nationale de l'Habitat

## LA VACANCE

L'analyse qui suit s'appuie sur les chiffres FILOCOM de 2013

La part de logements vacants baisse constamment depuis 2007 (5,3% en 2007, 4,1% en 2013) mais le nombre de logements vacants reste constant (31 logements). Ce taux de vacance est correct en comparaison avec celle des communes des coteaux (7,1% en 2013) ou de Metz Métropole (11,1% en 2013). Parmi ces 31 logements vacants :

- 3 sont des T2, 9 des T3, 5 des T4, 9 des T5 et 5 des T6 ou plus ;
- 15 sont des logements collectifs et 16 sont des logements individuels ;
- 9 datent d'avant 1915, 7 de la période 1949-1967, 4 de la période 1968-1974, 3 de la période 1975-1981, 1 de la période 1982-1989 et 6 après 2000 ;
- 1 est considéré comme « inconfortable », 2 proposent un « confort partiel » et 28 sont des logements « tout confort » ;
- 4 sont des logements d'une surface comprise entre 35 et 45 m<sup>2</sup>, 5 d'une surface de 55 à 75 m<sup>2</sup>, 7 de 75 à 95 m<sup>2</sup> et les 15 derniers sont d'une surface de plus de 95 m<sup>2</sup>.

La vacance conjoncturelle, vacance de moins de deux ans, liée à la mobilité et aux mutations dans le parc existant, est nécessaire à la fluidité du marché. Cette vacance est relativement faible à Lorry-lès-Metz.

La vacance structurelle, vacance de plus de deux ans, liée à des problèmes plus profonds (inadéquation des logements avec les besoins exprimés, vétusté, manque d'attractivité du territoire, indivision, refus du propriétaire de mettre son logement sur le marché locatif...) est en hausse mais reste faible.

En effet, elle est passée de 1,4% en 2007 à 1,7% en 2013 contre 2,6% pour les communes des coteaux et 3,3% pour Metz Métropole.

	Année	Nombre de logements	Nombre de logements vacants	Vacance	Nombre de logements vacants depuis moins de 2 ans	Vacance conjoncturelle	Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans	Vacance structurelle
Lorry-lès-Metz	2007	581	31	5,3 %	23	4,0 %	8	1,4 %
	2009	619	31	5,0 %	24	3,9 %	7	1,1 %
	2011	662	31	4,7 %	19	2,9 %	12	1,8 %
	2013	751	31	4,1 %	18	2,4 %	13	1,7 %
Communes des coteaux	2013	4920	350	7,1 %	223	4,5 %	127	2,6 %
Metz Métropole	2013	115899	12888	11,1 %	9084	7,8 %	3804	3,3 %

> Source : FILOCOM 2013



## **APPLICATION DES ORIENTATIONS DU PLH DE METZ METROPOLE DANS LE PLU DE LORRY-LES-METZ**

Le PLH de Metz Métropole (Second PLH – 2011-2017) a été adopté par le Conseil de Communauté, lors de sa séance en date du 11 juillet 2011.

4 orientations prioritaires, découlant du diagnostic, ont été retenues par les Elus. Chaque orientation relève à la fois d'un principe de mise en œuvre général et repose sur une contribution communale au projet communautaire.

### *(1) Fixer et attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire*

Au regard des projections démographiques de l'INSEE et du nombre de logements produits ces dernières années dans l'agglomération messine, les besoins sont estimés à 1000 logements par an sur les prochaines années, toutes catégories confondues.

Cet objectif, qu'il conviendra d'atteindre pour répondre aux attentes des populations, permettra de renforcer l'attractivité du territoire et de faciliter le parcours résidentiel des ménages. Une diversité dans le type, la taille et le statut des logements sera recherchée, ainsi qu'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire.

A l'aune des éléments identifiés dans le diagnostic du PLH et dans le futur PLU de Lorry-Lès-Metz (commune périurbaine résidentielle, où prédomine le statut de propriétaire-occupant à 86%, proximité des équipements de centralité, volonté municipale d'accueillir des familles, besoin en renouvellement démographique...), la commune de Lorry-lès-Metz devra, elle aussi, à travers ses projets, contribuer à cette orientation en veillant à :

- **Diversifier l'offre en logements** pour faciliter les parcours résidentiels des ménages (locatif social, locatif libre, logements seniors) pour favoriser le parcours résidentiel de ses habitants et attirer de nouveaux arrivants ;
- **Favoriser l'accession sociale à la propriété** à destination des jeunes couples primo-accédant;
- **Construire un habitat durable** et économe en énergie.

### *(2) Répartir l'offre sociale et garantir la mixité*

Le second PLH de Metz Métropole vise également à assurer une meilleure répartition de l'offre en logements sociaux et à mieux répondre aux besoins spécifiques de la population.

Pour y remédier, les objectifs de production ont été redéfinis entre toutes les communes, soumises ou non à l'article 55 de la Loi SRU, et ce, conformément aux exigences de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE) du 29 mars 2009.

L'objectif de production globale de 360 logements aidés par an a été arrêté, lequel se répartit entre 210 logements PLUS, 90 PLA-I et 60 PLS.

La répartition territorialisée fait apparaître **un objectif de 13 logements sociaux**, dont 8 de type PLUS, 3 PLA-I et 2 PLS, à produire pour la commune de Lorry-lès-Metz sur la période 2011-2017, correspondant à la durée du second PLH.

Ils correspondent respectivement aux logements aidés « standards », « d'intégration » et « haut de gamme » et constituent, dans leur typologie, une réponse recherchée pour les familles notamment. Rappelons, à ce titre, qu'environ 25% des ménages actuels de la commune sont éligibles au PLUS et 54% à l'échelle de l'agglomération.

### *(3) Promouvoir l'habitat durable*

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et constitue 40% des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire ces émissions de 38% d'ici à 2020.

Dans la continuité de son Plan Energie Climat Territorial, Metz Métropole a décidé de promouvoir un habitat durable sur son territoire. Cette volonté se traduit dans le PLH par 4 axes de travail spécifiques :

- Promouvoir l'aménagement durable et les nouvelles formes urbaines ;
- Améliorer la qualité du parc existant (public et privé) et lutter contre la précarité énergétique ;
- Soutenir la production de logements neufs de qualité ;
- Encourager l'habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Ces objectifs, pour la commune de Lorry-lès-Metz, se traduisent par :

- **Une incitation au réemploi de bâtiments existants** ou de friches, afin de privilégier le développement de la commune « sur elle-même » ;
- **La production d'un habitat durable et de qualité**, économe en ressources foncières, basé sur des formes urbaines plus denses et plus respectueuses de l'environnement (BBC), afin d'optimiser le potentiel foncier de la commune.

### *(4) Partager la politique de l'habitat*

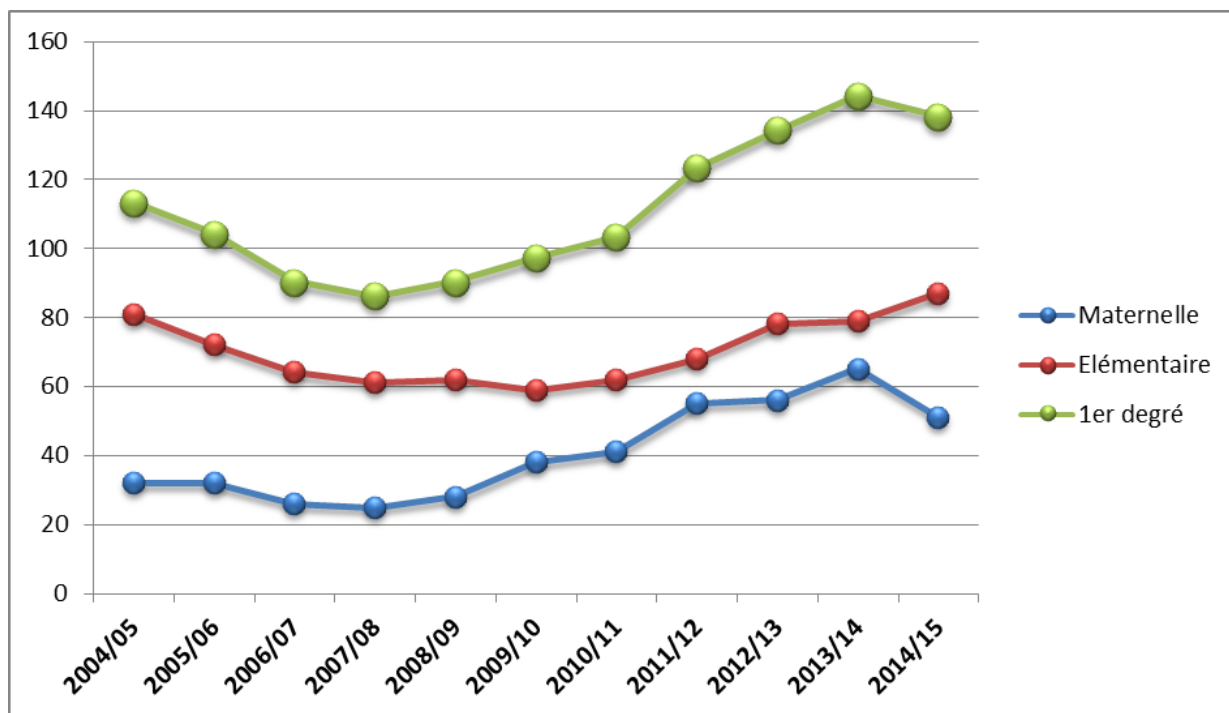
La réussite d'un PLH repose avant tout sur une adhésion et une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat. La promotion et l'animation de cette démarche devra permettre d'assurer sa mise en œuvre de façon collégiale, autour d'une Politique de l'habitat partagée.

Les partenariats entre les acteurs seront recherchés et favorisés (Communes, Bailleurs sociaux, services de l'Etat, promoteurs, ANAH, associations...), afin d'améliorer la portée et l'efficacité des objectifs entérinés. Des outils de suivi et d'information (tableaux de bord, observatoires...) seront créés ou simplifiés pour nourrir les échanges et renforcer le dialogue entre les acteurs de l'habitat.

Les instances consultatives existantes pourront être sollicitées pour faciliter les démarches de consultation. En ce qui concerne le partenariat avec les communes, la mise en œuvre effective des objectifs retenus dans le cadre du PLH devra naturellement s'appuyer sur les documents d'urbanisme communaux (POS/PLU).

Dans ce cadre, le PLU de Lorry-lès-Metz doit être compatible avec le PLH adopté par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 11 juillet 2011.

Cette mise en compatibilité doit être assurée dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation définitive du PLH, pouvant être ramené à 1 an pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs programme(s) de logements identifiés dans des secteurs de la commune par le PLH.



> Evolution des effectifs scolaires. Source: Inspection Académique de Moselle; 2014

**Ecole maternelle**

Année rentrée	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010/	2011	2012	2013	2014	Evol. 04-14
<b>Effectifs</b>	32	32	26	25	28	38	41	55	56	65	51	<b>+59%</b>
<b>Classes</b>	2	2	1	1	1	2	2	2	2	3	2	

**Ecole élémentaire**

Année rentrée	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010/	2011	2012	2013	2014	Evol. 04-14
<b>Effectifs</b>	81	72	64	61	62	59	62	68	78	79	87	<b>+7%</b>
<b>Classes</b>	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	4	



## 1.2 Les équipements et la vie associative

### **LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE**

*Données Inspection Académique de Moselle, CAF Moselle, PMI de Moselle*

#### **1) Equipement petite enfance**

La commune ne possède pas de structures d'accueil de la petite enfance. En mars 2014, neuf assistantes maternelles exerçaient sur la commune (source : CG57).

A titre d'exemple, en 2009, 10 assistantes maternelles étaient présentes sur la commune de Lorry-lès-Metz. Cette année, il était recensé 28 enfants de 3 ans et moins.

Le rapport entre le nombre de places théorique et le nombre d'enfants de moins de 3 ans était de 1,036 (29 places théoriques étaient disponibles, selon les agréments). Ceci représente un indice de tension relativement faible : autant de place que d'enfants susceptibles d'être accueilli.

Toutefois, dans cet exemple, les enfants de plus de 3 ans (scolarisés) ne sont pas pris en compte (d'autant que le nombre de places est régulé selon l'âge des enfants). A cela, il est nécessaire d'y ajouter l'accueil d'enfants résidants hors de la commune.

#### **2) Les établissements du premier degré**

La commune de Lorry-lès-Metz accueille ses élèves de la maternelle au CM2 au sein d'un groupe scolaire se composant d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

Le nombre d'élèves au sein des écoles de Lorry-lès-Metz enregistre une augmentation continue depuis quelques années. Depuis 2007, le groupe scolaire a gagné plus de 50 élèves passant d'un effectif de 86 primaires à 138 primaires à la rentrée 2014.

Cette augmentation d'effectifs est à mettre en corrélation avec l'opération d'aménagement la ZAC des Prés Dames Belles. Ayant probablement atteint son paroxysme lors de la rentrée 2013 avec 144 élèves, une baisse des effectifs est à prévoir pour les prochaines années.

Une diminution des effectifs s'observe d'ailleurs actuellement pour les sections de maternelle, avec un recul de 22% entre 2013 et 2014. Cette diminution risque de se répercuter sur les effectifs d'élémentaire lors des prochaines années.

#### **Périscolaire**

##### *Pause méridienne*

La pause méridienne est un temps périscolaire qui concerne l'accueil des enfants pour le repas de midi et leur encadrement avant et après le repas avec des animations et le déplacement sur le lieu de restauration. Cet encadrement et cette prise en charge sont assurés par du personnel municipal, ce sont 5 personnes qui assurent l'encadrement des écoliers.

La restauration scolaire a lieu dans un bâtiment dédié qui accueille en moyenne 90 enfants.

##### *Périscolaire*

L'accueil périscolaire a lieu dans un bâtiment dédié à proximité de l'école. Le sous-sol du bâtiment accueille des locaux pour les associations et la mairie.

Le périscolaire comprend la prise en charge des enfants le matin de 7h30 à 8h15, le midi et le soir de la fin des cours jusque 18h.



> Groupe scolaire de Lorry-lès-Metz, au cœur du village ancien



> Périscolaire, ruelle du Jeu de Quilles

### **LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE (COLLEGE ET LYCEE) :**

#### Collèges :

Dans la mesure où aucun établissement du second degré n'est implanté sur le ban communal, les collégiens domiciliés à Lorry-lès-Metz vont étudier en majorité au collège Jean Bauchez au Ban Saint Martin.

Etablissement fréquenté en 2008	Communes	½ pensions	externe	Total
<b>CLG Jean Bauchez</b>	Ban-Saint-Martin	58	8	<b>66</b>
<b>CLG Bardot</b>	Metz	1	1	<b>2</b>
<b>CLG Jean Rostand</b>	Metz	9	1	<b>10</b>
<b>CLG Taison</b>	Metz	1		<b>1</b>
<b>CLG François Rabelais</b>	Metz		1	<b>1</b>
<b>CLG Jules Ferry</b>	Woippy	1		<b>1</b>
	<b>Public</b>	<b>70</b>	<b>11</b>	<b>81</b>
<b>CLG Jean XXIII</b>	Montigny	5		<b>5</b>
<b>CLG De La Salle</b>	Metz	2		<b>2</b>
<b>CLG La Miséricorde</b>	Metz	3		<b>3</b>
	<b>Privé</b>	<b>10</b>		<b>10</b>
	<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>11</b>	<b>91</b>

#### Lycées :

En 2008, la commune de Lorry-lès-Metz comptait 79 lycéens. Parmi ces lycéens, 3 suivaient une scolarité en lycée professionnel (2 au lycée Anne de Méjanès (privé) et 1 au lycée André Citroën) et 76 suivaient une scolarité en lycée général et technologique (63 dans un établissement public et 13 dans un établissement privé).

La quasi-totalité des établissements accueillant les lycéens de Lorry-lès-Metz sont localisés à Metz.

## **LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**

Informations issues du RES (Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

### **1) Les équipements culturels**

#### Un foyer communal

Rue des écoles

La commune de Lorry-lès-Metz dispose d'une salle communale ouverte aux associations permettant l'organisation de manifestations (théâtre, ...) et d'activités (gym, sculpture, peinture, ...).

Cet espace accueille également la cantine scolaire.

#### Une bibliothèque municipale

55, Grand 'rue

En lien avec le département, la commune de Lorry-lès-Metz a développé une bibliothèque ouverte 2 jours par semaine (mercredi et jeudi).

Ce service met à des dispositions des adhérents différents ouvrages : livres jeunes, BD, documentaires, romans,... et propose des animations (exemple : heure du conte).

### **2) Les équipements sportifs**

#### Le « mille clubs »

Rue des Loriots

Le mille club date des années 80 abrite les différentes associations locales. Cet espace regroupe plusieurs équipements dont :

- 2 courts de tennis réservés aux licenciés du club.
- 1 mur de tennis d'accès libre
- 2 aires de pétanque dont une réservée au club et accueillant des compétitions.
- 1 parcours de santé d'une distance de 1,5 km et composé de dix modules.
- 1 petit terrain de football.

#### Un plateau multisports (city-stade)

Rue des écoles

Situé à proximité de l'école de Lorry-lès-Metz, cette structure installée en 2005 est ouverte au public et utilisée par les scolaires.

#### Une piste d'athlétisme

Rue des écoles

Situé à proximité de l'école, cette aire d'évolution est utilisée par le groupe scolaire pour des activités sportives telles que l'athlétisme.





> Bâtiment de la mairie, le long de la Grand 'Rue  
(source - internet)



> Bibliothèque située au cœur du village ancien, Grand 'rue  
(source - internet)



> Bâtiment communal destiné à l'accueil de commerces



> Infrastructure du Mille Club, dans la partie est du village



> Terrain de football, le long de la RD7 ...



> ... et ses vestiaires

Un stade de foot*Route de la Poudrière*

Depuis 1978, la commune de Lorry-lès-Metz dispose d'un terrain de foot utilisé par le club FC Lorry Plappeville et les scolaires. Celui-ci dispose d'équipements d'accompagnement pour la tenue de rencontre sportive : local de rangement, vestiaires, sanitaires/douches.

**LES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX**

- La commune de Lorry-lès-Metz dispose de plusieurs bâtiments communaux.
  - **Mairie**, 46 Grand 'Rue
  - **Bibliothèque**, 48 Grand 'Rue
  - **Groupe scolaire**, rue des Ecoles
  - **Foyer communal**
  - **Bâtiment Périscolaire**
  - **Bâtiment Ateliers Municipaux**
  - **Locaux destinés à l'accueil de commerces de proximité** actuellement occupé par un café et un salon de coiffure, Grand 'Rue
  - **Vestiaires du terrain de football**
  - **Le Mille Club**

---

**Les associations**

ALCA : Association Lorry Culture et Animation : animations, activités sportives et de loisirs.

AEL : Association des Ecoles de Lorry : association parents élèves

ALDAM : Association Lorry les Metz Danse et Musique

LORRY LES METZ LOISIRS

AU FIL DU TEMPS

COCL (cercle omnisports et culturel de Lorry)

BIBLIOTHEQUE

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE SOUVENIR FRANCAIS

ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DE L'ORGUE

CONSEIL DE FABRIQUE

NOTRE DAME DU GROS CHENE

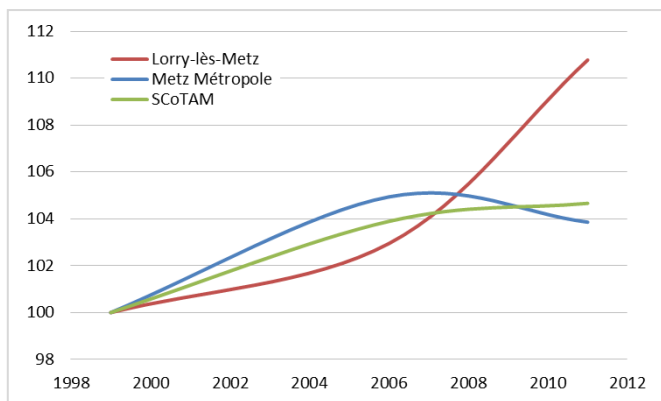
PETANQUE CLUB

FOOTBALL CLUB LORRY PLAPPEVILLE

FOYER CARRE DE MALBERG (Les sœurs SALESIENNES)

LES JARDINS DE KER XAVIER ROUSSEL (Vers un village en transition)

A VOIX OUVERTES



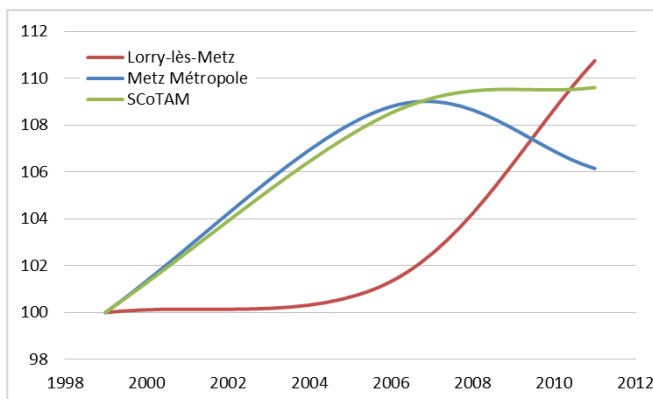
**> Evolution de la population de plus de 15 ans Base 100 en 1999**

Source INSEE recensements de la population – exploitations principales

				Evolution population + 15 ans		
					1999 - 2006	2006- 2011
	Somme de Pop 15 ans ou plus en 1999 (princ)	Somme de Pop 15 ans ou plus en 2006 (princ)	Somme de Pop 15 ans ou plus en 2011 (princ)			
Lorry-lès-Metz	1167	1201	1293	Lorry-lès-Metz	0,4%	1,5%
Metz Métropole	179860	188738	186799	Metz Métropole	0,7%	-0,2%
SCoTAM	293767	305206	307463	SCoTAM	0,6%	0,1%

**> Evolution de la population active de plus de 15 ans - Base 100 en 1999**

Source INSEE recensements de la population – exploitations principales



				Evolution population active + 15 ans		
					1999 - 2006	2006- 2011
	Somme de Actifs 15 ans ou plus en 1999 (princ)	Somme de Actifs 15 ans ou plus en 2006 (princ)	Somme de Actifs 15 ans ou plus en 2011 (princ)			
Lorry-lès-Metz	653	662	723	Lorry-lès-Metz	0,2%	1,9%
Metz Métropole	102486	111496	108786	Metz Métropole	1,3%	-0,5%
SCoTAM	165115	179168	180971	SCoTAM	1,2%	0,2%

### 1.3 Population active, emplois et activités économiques

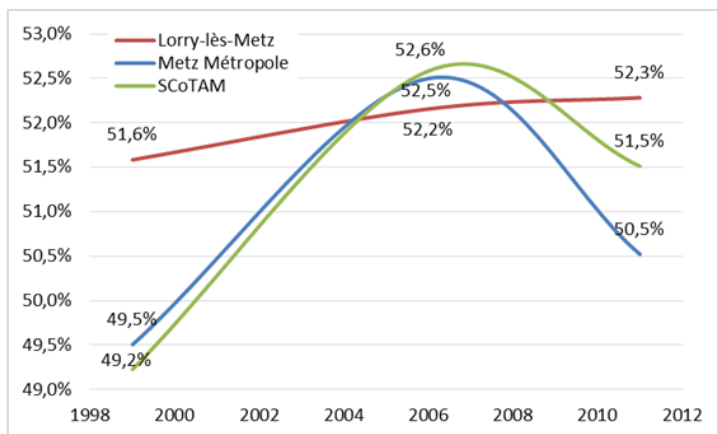
#### LES ACTIFS

##### 1) Une population active en croissance continue

En lien avec les politiques du logement menées sur la commune, Lorry-lès-Metz a connu une progression constante de la population depuis la fin des années 1990.

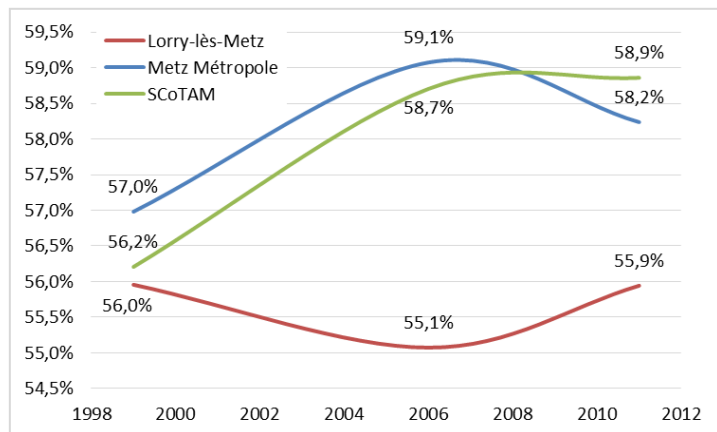
Cette croissance est montée en puissance entre 2006 et 2011 avec une augmentation moyenne annuelle de la population de + de 15 ans de +1,5 %, alors qu'elle a stagné dans le SCoTAM et régressé de -0,2% en moyenne / an à Metz Métropole

La population active de plus de 15 ans a connu la même progression sur la commune avec en moyenne par an +1,9 % entre 2006 et 2011 contre -0,5 % à Metz Métropole.



**> Taux d'activité**

Source INSEE recensements de la population – exploitations principales



**> Taux d'emploi**

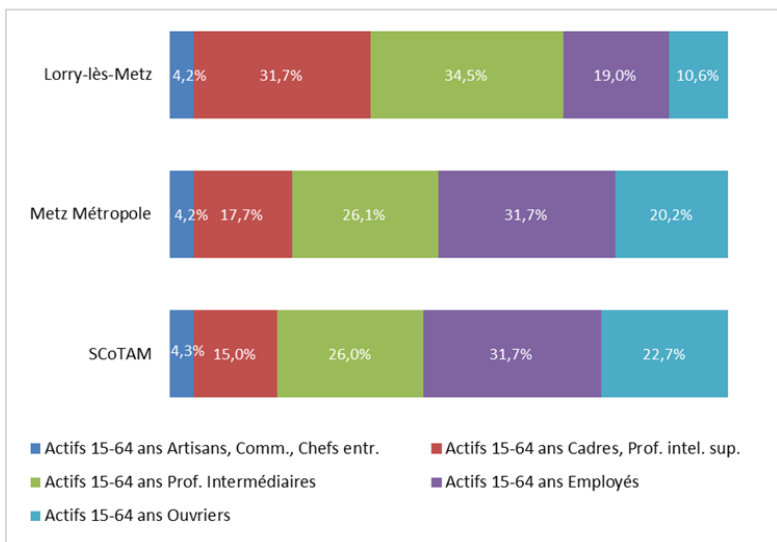
Source INSEE recensements de la population – exploitations principales

Le taux d'activité des plus de 15 ans (actifs de plus de 15 ans rapporté à la population de plus de 15 ans) sur la commune de Lorry est plus bas que dans le reste de l'agglomération.

Cela s'explique par la structure plus âgée de la population. En lien avec la croissance démographique, le taux d'activité des habitants de Lorry de plus de 15 ans a progressé entre 2006 et 2011 contrairement au reste de l'agglomération.

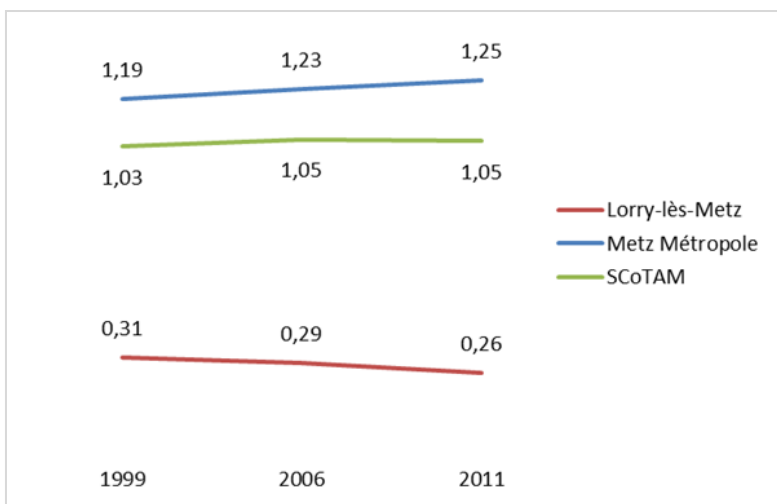
Le taux d'emploi (actifs de plus de 15 ans ayant un emploi rapporté à la population de plus de 15 ans) est au contraire plus élevé que dans le reste de l'agglomération messine, cela s'explique par le faible taux de chômage des actifs de plus de 15 ans habitant sur la commune.





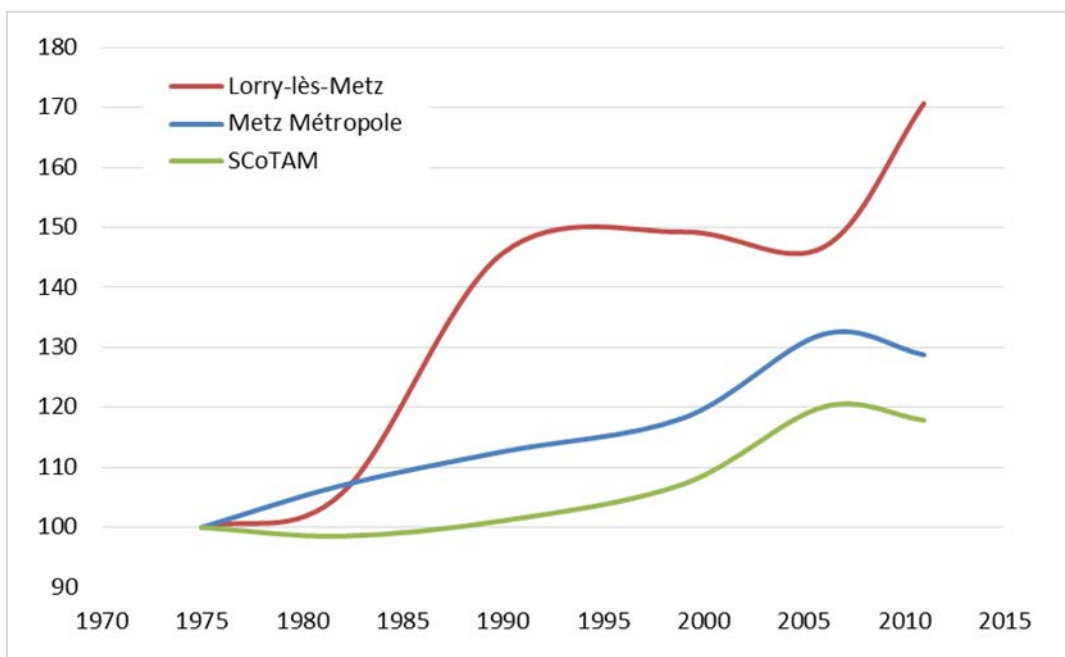
> Profils socio-professionnels des actifs de 15 à 64 ans en 2011

Source INSEE, recensements de la population, exploitations complémentaires



> Evolution du rapport entre emploi et actifs occupés entre 1999, 2006 et 2011

Source INSEE, recensements de la population, exploitations complémentaires



> Evolution de l'emploi total base 100 en 1975 - Source INSEE

## 2) Une nette surreprésentation des cadres et des professions intermédiaires

Les profils socio-professionnels des actifs habitant à Lorry-lès-Metz diffèrent des moyennes de l'agglomération messine.

La commune compte en effet une part importante de « Catégories Socio-Professionnels supérieures » à savoir des cadres, professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires.

Ainsi, la part des cadres représente plus du double de la place moyenne des cadres dans le SCoTAM.

## 3) De l'ordre de 1 emploi pour 4 actifs occupés habitant dans la commune

La commune de Lorry-lès-Metz compte de l'ordre de 1 emploi sur son territoire pour 4 actifs occupés habitant dans la commune. Elle a ainsi une nette vocation résidentielle.

Pour l'agglomération messine la moyenne est de de 1 emploi pour 1 actif occupé pour le SCoTAM et 5 emplois pour 4 actifs occupés à Metz Métropole. La part des actifs qui habitent et travaillent dans la commune est de l'ordre de 8 %.

## **LES EMPLOIS**

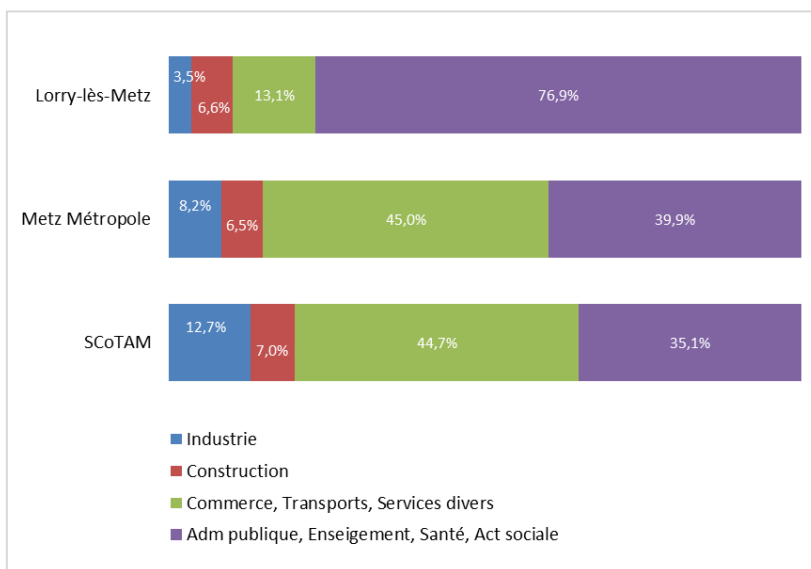
### 1) 177 emplois recensés sur la commune en 2011

En 2011, selon l'INSEE la commune de Lorry-lès-Metz compte 177 emplois.

A noter, l'ensemble de ces emplois, s'ils sont dans le secteur de la construction ou des services ne sont pas forcément basés au quotidien sur la commune.

Depuis les années 1970 l'emploi sur la commune a connu de fortes fluctuations. Trois grandes périodes sont à noter :

- Progression importante entre 1982 et 1990
- Stagnation, voire légère diminution entre 1990 et 2006
- Progression marquée entre 2006 et 2011



> **Emplois par secteurs d'activités en 2011**

Source INSEE recensements de la population – exploitations complémentaires



> **Les établissements en 2014 - MIXITE AU CŒUR DU VILLAGE ET UNE POLARITE AU NORD EST-EST DE LA COMMUNE**

Source INSEE SIRENE – géolocalisation AGURAM



> **Commerces le long de la Grand 'Rue**

## 2) 90 % des emplois dans les services

Près de 90% des emplois présents sur la commune concernent le domaine des services, principalement dans les services publics ou parapublics à savoir l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale. En lien principalement avec le centre pour enfants du Château de Lorry.

Entre 2006 et 2011 de l'ordre d'une soixantaine d'emplois ont été créés dans ces secteurs, alors que les autres secteurs ont perdu des emplois, soit une dizaine d'emplois perdus dans la construction et le commerce, les transports et les services divers.

## **LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

### 1) une centaine d'établissements recensés en 2014

**106 établissements** sont recensés au sein de la base SIRENE 2014 de l'INSEE. Les  $\frac{3}{4}$  sont des établissements qui interviennent dans le domaine des services (80), essentiellement en tant qu'activités libérales ou autoentrepreneurs.



> *L'activité économique à Lorry-lès-Metz en quelques chiffres*

### 2) Des enjeux économiques essentiellement ciblés sur les besoins de proximité des riverains

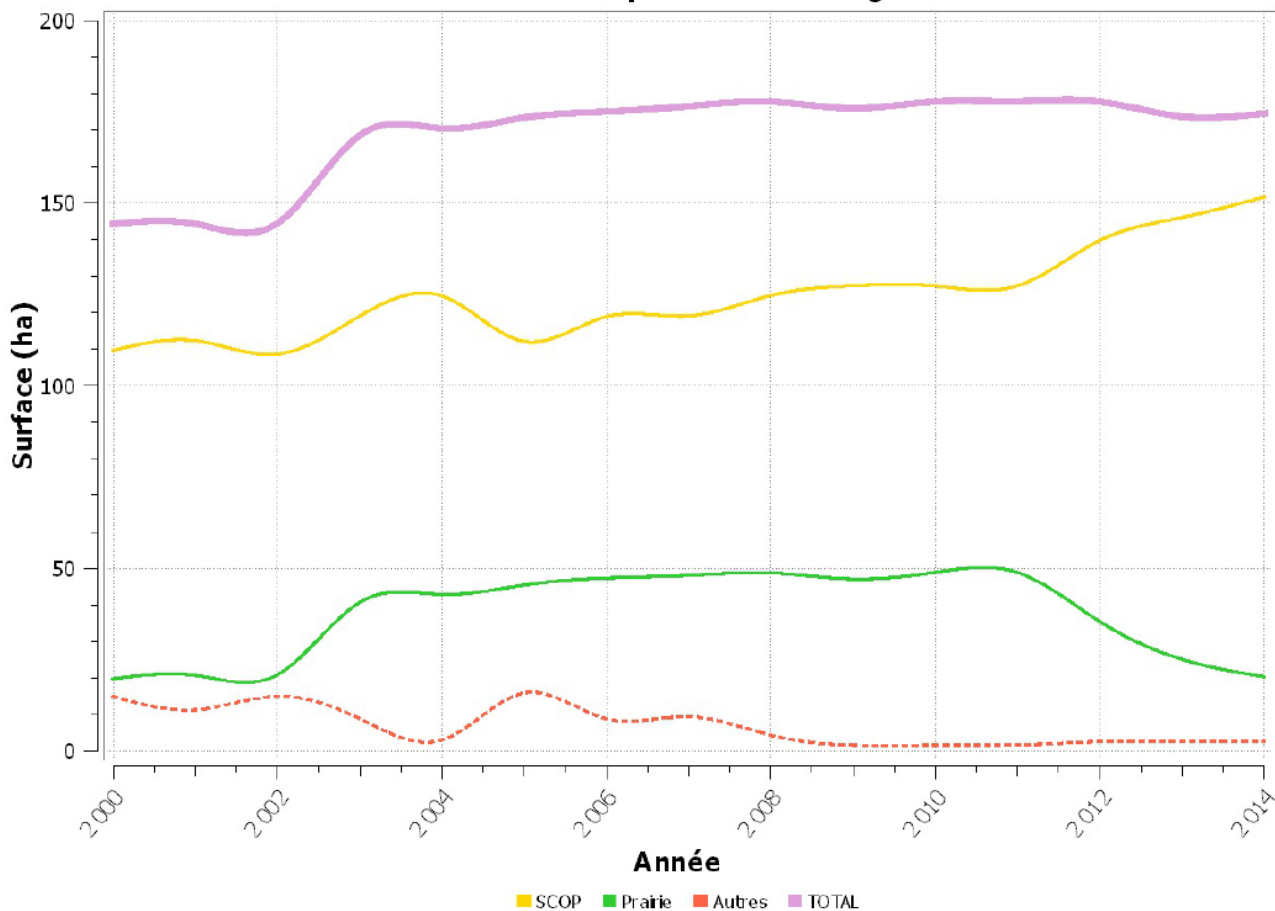
***Favoriser la mixité fonctionnelle au sein du tissu urbain existant et projeté – en permettant notamment l'installation d'activités en mixité (si elles ne sont pas incompatibles avec d'autres fonctions urbaines, notamment résidentielles)***

***Préserver et renforcer les activités, notamment de services en cœur de village***

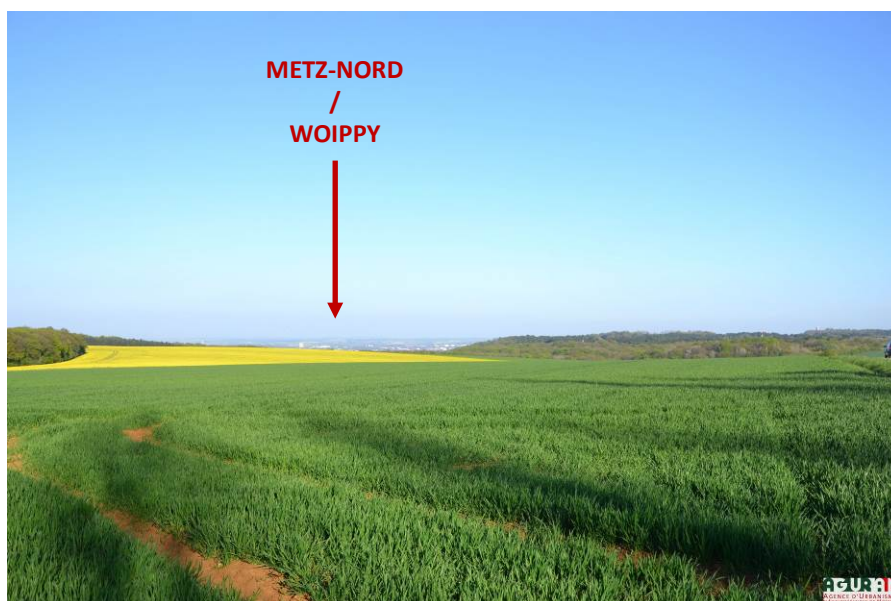
***Veiller aux connexions entre les espaces d'activités et de services et le tissu urbain afin que ces services puissent bénéficier au mieux aux habitants du village.***



### Evolution des productions végétales



> Répartition de la SAU de Lorry-lès-Metz des 15 dernières années \_ Source : DDT Moselle décembre 2014



> Espaces de grandes cultures céréalières localisés dans la partie ouest de la commune

## 1.5 L'agriculture

La présente analyse s'appuie, pour partie, sur un recensement d'informations recueillies auprès des exploitants agricoles de la commune et des exploitants voisins travaillant sur des terres localisées à Lorry-lès-Metz.

Organisée en mairie de Lorry-lès-Metz le 2 février 2015, cette réunion a permis le recensement des informations nécessaire auprès des exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le ban de Lorry-lès-Metz, ainsi qu'auprès des exploitants de communes voisines connus pour exploiter des parcelles significatives sur le ban de Lorry-lès-Metz.

Deux exploitants agricoles ont leur siège d'exploitation sur le ban de Lorry-lès-Metz. Ils étaient invités ainsi que 3 exploitants de communes voisines connus pour exploiter des parcelles significatives sur le ban de Lorry. Un des deux exploitants ayant leur siège sur Lorry ainsi que 2 agriculteurs extérieurs étaient présents à la réunion. Le deuxième agriculteur ayant son siège sur Lorry, M. JAMBOT, a été contacté par la Chambre d'Agriculture le lendemain de la réunion et a pu ainsi faire remonter les informations nécessaires.

Il avait par ailleurs été rencontré par l'AGURAM en 2013 dans le cadre d'une étude sur les friches agricoles.

M. HUET d'AMANVILLERS, ne pouvant se libérer avait été reçu par la mairie préalablement à la réunion et avait fait part de remarques prises en considération ici. Ils ont pu donner des informations sur l'ensemble du ban communal. Enfin, ont été évoqués le cas de MM. BERTI et GENOT. Après vérification par la Chambre d'Agriculture, il s'avère que le premier n'est pas agriculteur et que le deuxième est retraité.

### **CARACTERISTIQUES DE L'ESPACE AGRICOLE COMMUNAL**

La **Surface Agricole Utile** de Lorry-lès-Metz est de **175 ha** (décembre 2014). Cette surface importante marque le caractère rural de la commune. Les surfaces en production sont réparties comme suit :

- Grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux) : 149 ha
- Prairies permanentes : 3 ha
- Autres : 23 ha

La SCOP est la Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux, c'est-à-dire l'essentiel des cultures sur terres labourées à Lorry-lès-Metz.

Le graphique, figurant en page 122, montre que le paysage agricole de Lorry-Lès-Metz connaît une augmentation régulière de la surface en SCOP depuis une quinzaine d'année.

La surface en herbe a connu une augmentation de 2002 à 2012 et est revenue à son niveau de 2000-2002.

Au total, la surface déclarée augmente sur la période, vraisemblablement par le transfert de parcelles de petits agriculteurs amateurs ou professionnels double-actifs mais ne déclarant par à la PAC vers des agriculteurs professionnels déclarants.

Le territoire agricole de Lorry-lès-Metz est inscrit à l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) au titre de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)/Appellation d'Origine Protégée (AOP) Mirabelle de Lorraine et au titre de l'Indication géographique Protégée (IGP) « Bergamote de Nancy ».

### **CARTE D'IDENTITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA COMMUNE**

#### Localisation

La commune de Lorry-lès-Metz compte **2 exploitations agricoles professionnelles** ayant leur siège sur le ban communal, toute deux au centre du village le long de la Grand 'Rue.

### Productions et commercialisation

L'agriculture de Lorry est influencée par les caractéristiques physiques et agronomiques de la commune et présente donc à la fois des caractéristiques de l'agriculture « de côte » et de celle « de plateau ».

Ainsi, un des deux exploitants agricoles est viticulteur tandis que l'autre est céréalier. Les exploitants ayant leurs sièges hors de la commune y ont des activités de cultures de céréales sur les plateaux et de production d'herbe sur les côtes.

Il faut d'emblée remarquer que Lorry a su conserver sur ces côtes un grand nombre de parcelles qui restent exploitées (herbe) par des agriculteurs professionnels. Si la présence de friches de côtes est notable, la dissémination de parcelles exploitées permet de limiter les désagréments de l'enfrichement et peu constituer un levier pour résorber les friches interstitielles.

Il faut ajouter à ces agriculteurs professionnels quelques particuliers qui entretiennent encore des vergers parfois de bonne taille et qui peuvent également être précieux pour résorber les friches, éventuellement par le biais de la professionnalisation. Le paysage agricole est donc très contrasté entre les côtes aux pentes marquées, petites parcelles d'herbe, de vergers et de friches et le plateau relativement plat aux grandes parcelles céréalières ou en herbe.

Les exploitations extérieures à la commune exploitent sur Lorry de vastes surfaces essentiellement céréalières sur le plateau mais aussi toute une série de petites parcelles en herbes sur les côtes entourant le village.

Le céréalier de Lorry exploite une quarantaine d'hectares sur la commune, dont 34 ha en SCOP et 5 ha en herbe. Il est à noter que l'exploitant n'a pas de parcelle hors de la commune. Il s'agit donc d'une petite structure, menée en double activité. Sa présence sur la commune, dépendant de son équilibre économique, est pourtant essentielle à l'équilibre des côtes.

L'autre exploitation dont le siège est situé sur la commune est une exploitation viticole bio, également de petite taille, dont les vignes sont situées à proximité immédiate du ban de Lorry mais sur le ban de Plappeville. Les activités d'élaboration et de vente du vin ont lieu à Lorry dans le village ancien. Il n'y a pas d'exploitation d'élevage sur le village. Il s'agit donc de deux petites exploitations menées en double activité, ce qui n'enlève rien à leur viabilité, au contraire.

### **TYPES DE STRUCTURES ET MAITRISE FONCIERE**

Les deux exploitations sont individuelles (pas de société). L'exploitation viticole est propriétaire de ses terrains (un peu moins d'un ha), l'exploitation céréalière est en fermage pour la quasi-totalité de ses surfaces (excepté 30 ares en propriété derrière le village).

### **AGE DES EXPLOITANTS, EMPLOIS ET PERSPECTIVES DE REPRISE**

Le viticulteur approche de la retraite sans que l'on sache s'il a des perspectives de reprises. Il semble cependant encore prêt à investir en termes de plantations. Le céréalier est jeune, la reprise ne se pose pas pour lui. Ces deux exploitations sont menées en double activité, elles cumulent donc moins de 2 ETP (équivalent temps plein).

## **BATIMENTS AGRICOLES**

### **Code couleur des bâtiments :**

- Jaune : bâtiment ne générant aucune nuisance.
- Orange : bâtiment non soumis à périmètre d'éloignement mais pouvant éventuellement générer des nuisances relativement faibles (stockage, ateliers,...).
- Rouge : bâtiment soumis à périmètre d'éloignement (élevage), distance et régimes précisés au cas par cas.



> Exploitation céréalière GUTHMULLER Pascal, localisée Grand 'Rue



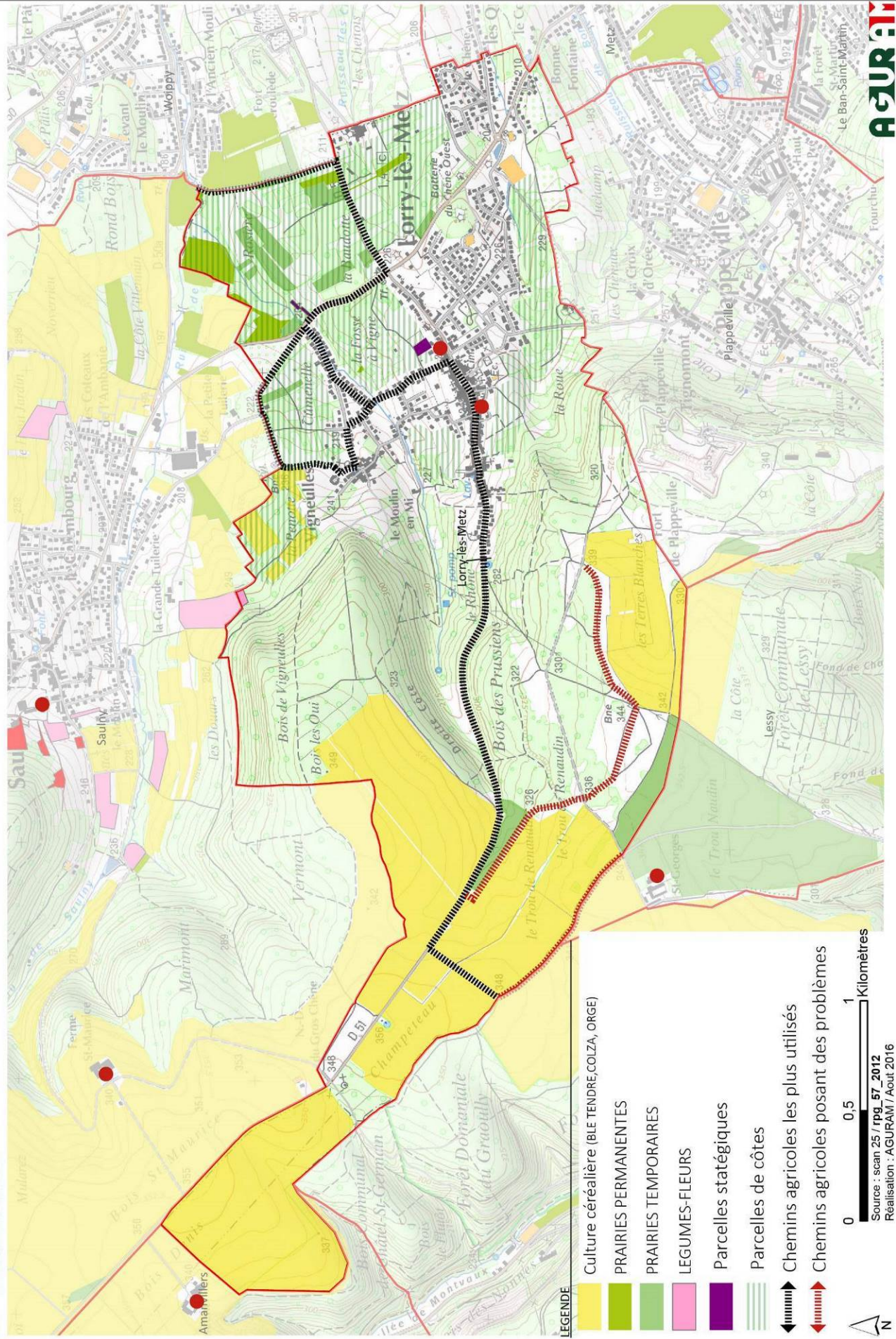
> Exploitation JAMBOT Daniel, localisée Grand 'Rue

En conclusion, vu la nature des exploitations, les bâtiments agricoles présentent un très faible risque de nuisance pour le voisinage.

Aucun n'est soumis à périmètre d'éloignement.



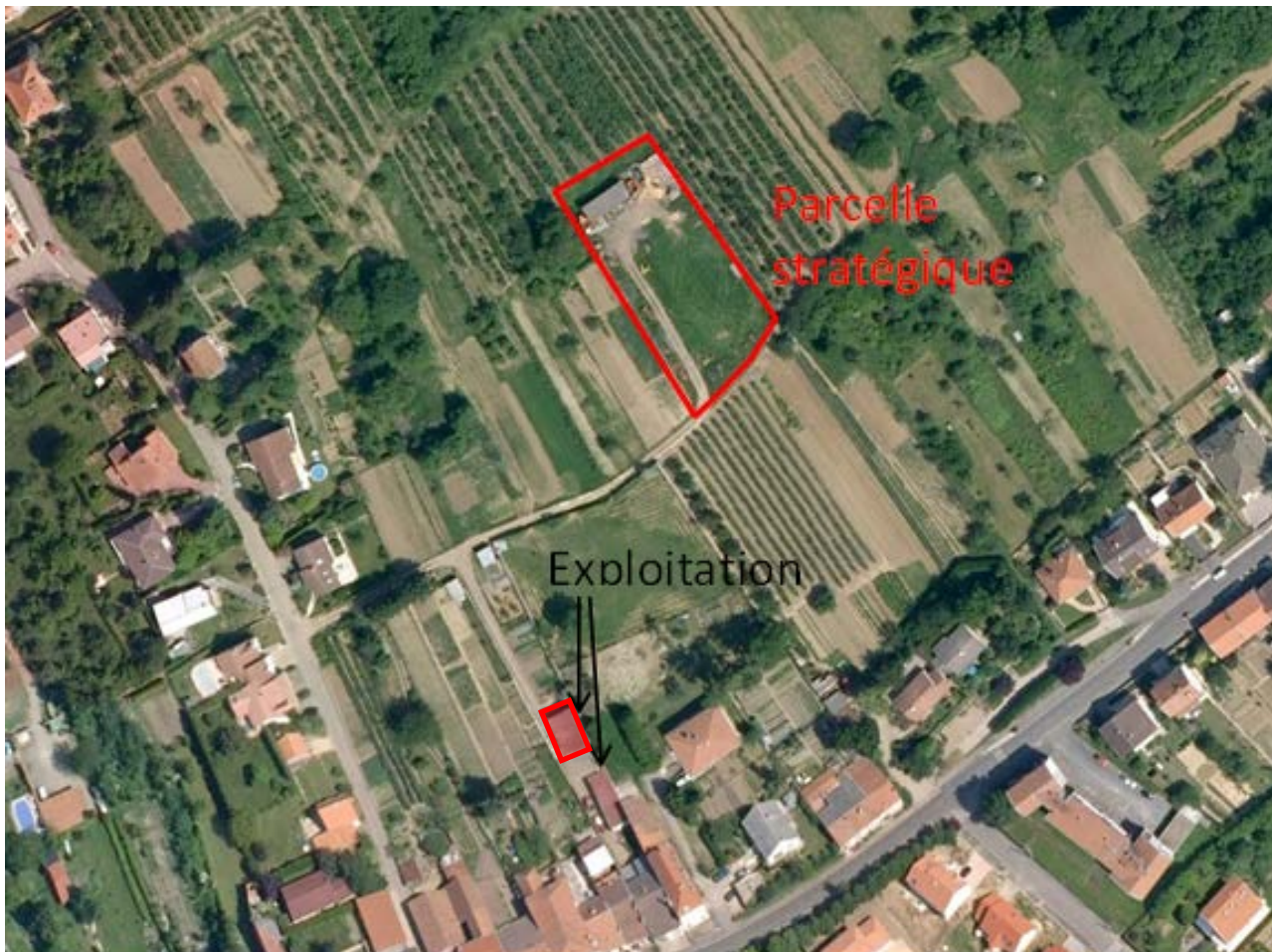
**PLU** **AGRICULTURES**  
**PLU DE LORRY-LES-METZ / RAPPORT DE PRESENTATION**





**PARCELLES STRATEGIQUES**

Une seule parcelle est relevée comme stratégique, c'est-à-dire dont l'importance dans l'économie et/ou le fonctionnement de l'exploitation est bien supérieure à la surface, relativement au reste de l'exploitation.



Il s'agit d'une parcelle située derrière l'exploitation céréalière et qui sert d'aire de manœuvre, de travail et de stockages divers à l'exploitation. En effet, ses bâtiments sont de taille réduite et leurs abords peu dégagés.



> Exploitation GUTHMULLER, au lieu-dit la Fosse à Vigne



## **CHEMINEMENTS AGRICOLES**

Les cheminements agricoles utilisent 3 types de voiries :

- **Les voies publiques de desserte des habitations** : Les rues les plus utilisées sont la Grand Rue et les rues Moret, de Carcassonne et du Chemin Noir.

Les aménagements nécessaires à la limitation des vitesses doivent intégrer les contraintes du charroi agricole. Par exemple, un « coussin berlinois » est plus aisé à franchir qu'un « dos d'âne ».

- **Les chemins ruraux** : Ceux-ci permettent d'accéder aux parcelles, notamment sur les côtes. Leur usage n'est pas toujours aisé, vu leurs caractéristiques et parfois leur manque d'entretien.

Le secteur du « Chemin Noir » est particulièrement pointé et l'accès à certaines parcelles devient difficile. De même, la route de Guerre à hauteur de la ferme Saint Georges est dégradée par les nombreux poids lourds qui l'empruntent pour accéder au village de Lessy.

- **Les chemins « de fait » tracés dans les terrains militaires du plateau** : Ces chemins n'ont aucune existence légale mais sont actuellement accessibles. Ils remplacent les chemins cadastrés qui contournent ces terrains militaires, chemins qui n'existent pas sur le terrain.

Un problème risque de se poser si les terrains militaires, suite à une mutation foncière par exemple, ne sont plus accessibles. En effet, la création de nouveaux chemins nécessitera financement, autorisations (zone natura 2000) et délai de réalisation, ce qui prendra du temps, temps pendant lequel les parcelles devront rester accessibles.

## **CONTRAINTE ET PROJETS**

Hormis les problèmes de cheminement décrits ci-dessus, les agriculteurs ne signalent pas de contrainte anormale dans l'exercice de leurs activités.

M. GUTHMULLER souhaite réaliser un bâtiment d'activité plus commode, sur la parcelle définie comme stratégique ci-dessus ou à proximité immédiate. Il y ferait du stockage de matériel. Il s'interroge également sur la création d'une pension de chevaux.

*L'espace agricole de Lorry présente la particularité d'être très contrasté entre un plateau céréalier et des côtes diversifiées mais partiellement enfrichées. Il faut souligner que les agriculteurs professionnels restent très impliqués sur ces côtes, ce qui devient rare et peut représenter une réelle solution de gestion de l'enfrichement*

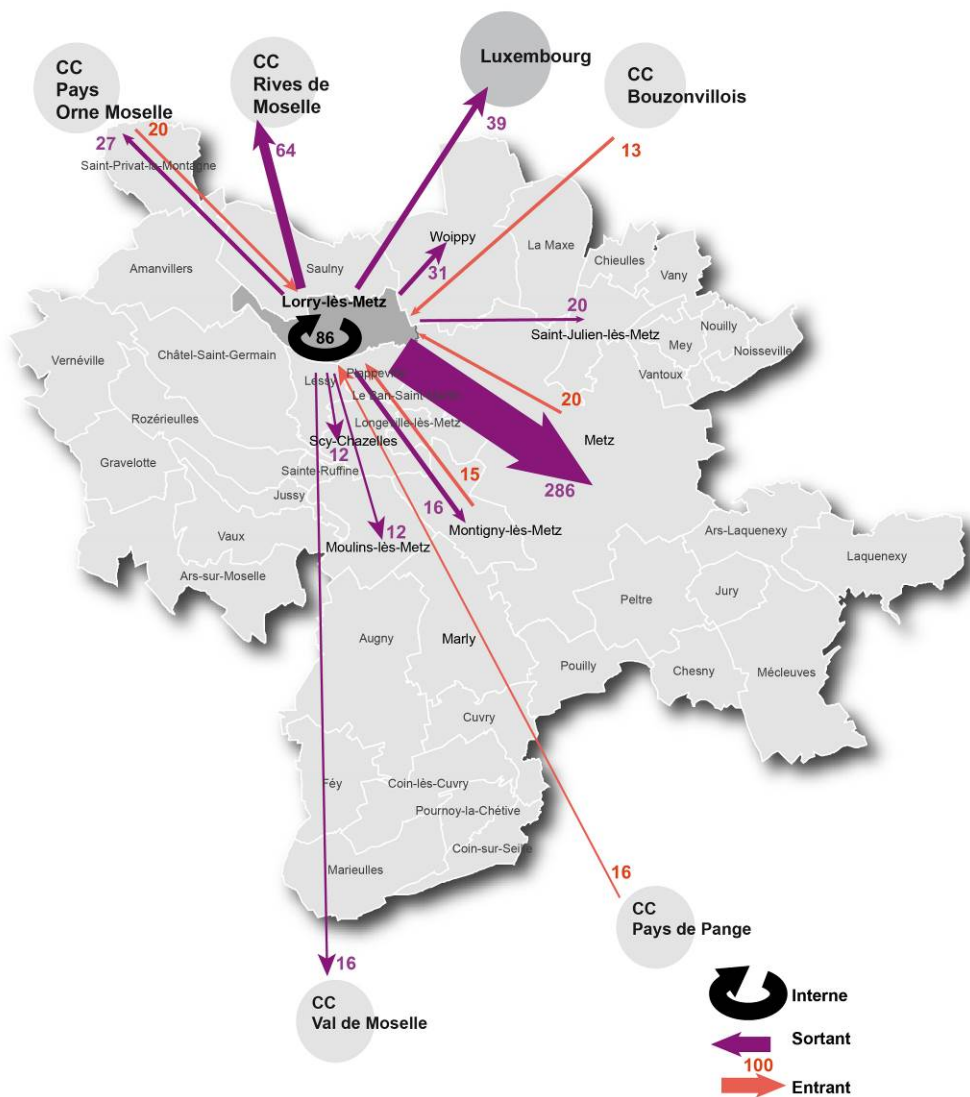
*Les exploitations agricoles ayant leur siège sur Lorry-lès-Metz sont bien intégrées au village mais sont de petite taille, ce qui reste une fragilité. A ce titre, les projets potentiels de développement devront être pris en considération, dans l'optique de conforter des exploitations locales très présentes sur les côtes et donc limitant leur enfrichement.*

*Par ailleurs, le PLU doit permettre ou tout au moins rester compatible avec la recherche de solutions sur les différentes questions liées aux chemins soulevées ci-dessus.*



### COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ

Principaux flux migration domicile - travail 2011



cartographie AGURAM - 2014-Source:Insee, recensement de 2011

## 1.6 Les déplacements et la mobilité

### TAUX D'EQUIPEMENT DES MENAGES EN VEHICULE PARTICULIER

Le niveau d'équipement des ménages de la commune de Lorry-lès-Metz en véhicules particuliers est important puisque 36,2% d'entre eux dispose d'au moins une voiture et 59,6% en ont deux ou plus.

Seul 4,2% des ménages ne disposent d'aucun véhicule particulier.

### LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL

Le recensement INSEE de 2011 permet d'appréhender les déplacements domicile-travail qui concernent la commune, et qui se comprennent des flux :

- internes à la commune
- sortants vers d'autres communes
- entrants depuis d'autres communes.

Parmi les 713 actifs recensés au sein de la commune, 69% exercent leur activité professionnelle sur le territoire de Metz Métropole, dont 12% en interne à la commune et 40% sur la Ville de Metz.

total des actifs résidants dans la commune	actifs dans la commune		actifs dans autres communes Metz Métropole		actifs dans d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
713	86	12%	403	57%	224	31%

> Source: INSEE - RP 2011

En ce qui concerne les flux entrants d'actifs travaillant sur la commune de Lorry-lès-Metz

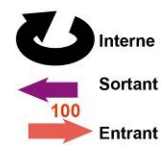
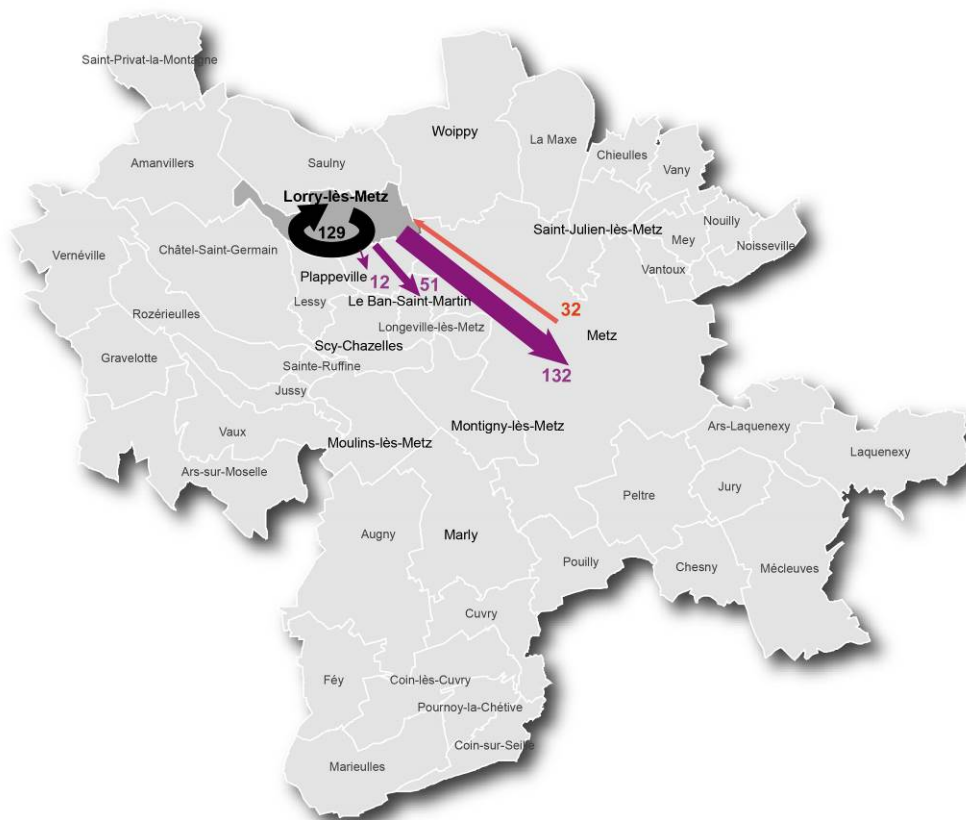
- 153 actifs (hors résidants sur la commune) travaillent à Lorry-lès-Metz
- 33% d'actifs proviennent de Metz Métropole (hors interne) et 31% hors Metz Métropole.
- Sur les 74 actifs provenant de territoires hors Metz Métropole, 20 proviennent de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, 16 de la Communauté de Communes du Pays de Pange, 13 du Sud Messin et autant d'actifs de la Communauté de Communes du Bouzonvillois.

total des actifs travaillant dans la commune	actifs originaires de la commune		actifs originaires d'autres communes Metz Métropole		actifs provenant d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
239	86	36%	79	33%	74	31%

> Source: INSEE - RP 2011

## COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ

Principaux flux migration domicile - études 2011



cartographie AGURAM - 2014-Source: Insee, recensement de 2011



## LES FLUX DOMICILE-ETUDE

Sur les 340 élèves recensés sur la commune de Lorry-lès-Metz, 38% étudient dans la commune (maternelle, primaire) et pour 39% à Metz (collège, lycée).

203 élèves étudient sur le ban communal de Lorry-lès-Metz dont 129 résidants dans la commune et 32 élèves venant de la Ville de Metz essentiellement des primaires.

total des élèves résidants dans la commune	élèves dans la commune		élèves à Metz		élèves dans autres communes Metz Métropole		élèves dans autres	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
340	129	38%	133	39%	74	22%	4	1%

> Source: INSEE - RP 2011

## UN ROLE PREPONDERANT DE L'AUTOMOBILE

A l'aide des données issues du recensement INSEE de 2011, il est possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transport pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

Comme pour la plupart des communes de l'Agglomération, l'usage de la voiture est prédominant :

- 68 % des ménages résidant dans la commune, utilisent sa voiture dans le cadre des déplacements domicile-travail interne.
- Néanmoins, ce pourcentage est supérieur, selon qu'on observe les déplacements vers l'extérieur, 88% dans autres communes de Metz Métropole et 84% hors Metz Métropole essentiellement la Communauté de Communes des Rives de Moselle.
- L'usage des transports en commun enregistre tout de même 7 % des déplacements dans les communes de l'Agglomération Messine (hors Lorry-lès-Metz) ainsi que de 16 % hors Metz Métropole.
- A noter toutefois en interne, 9% de Marche à Pied ainsi que 23 % qui n'utilisent aucun moyen de transport.

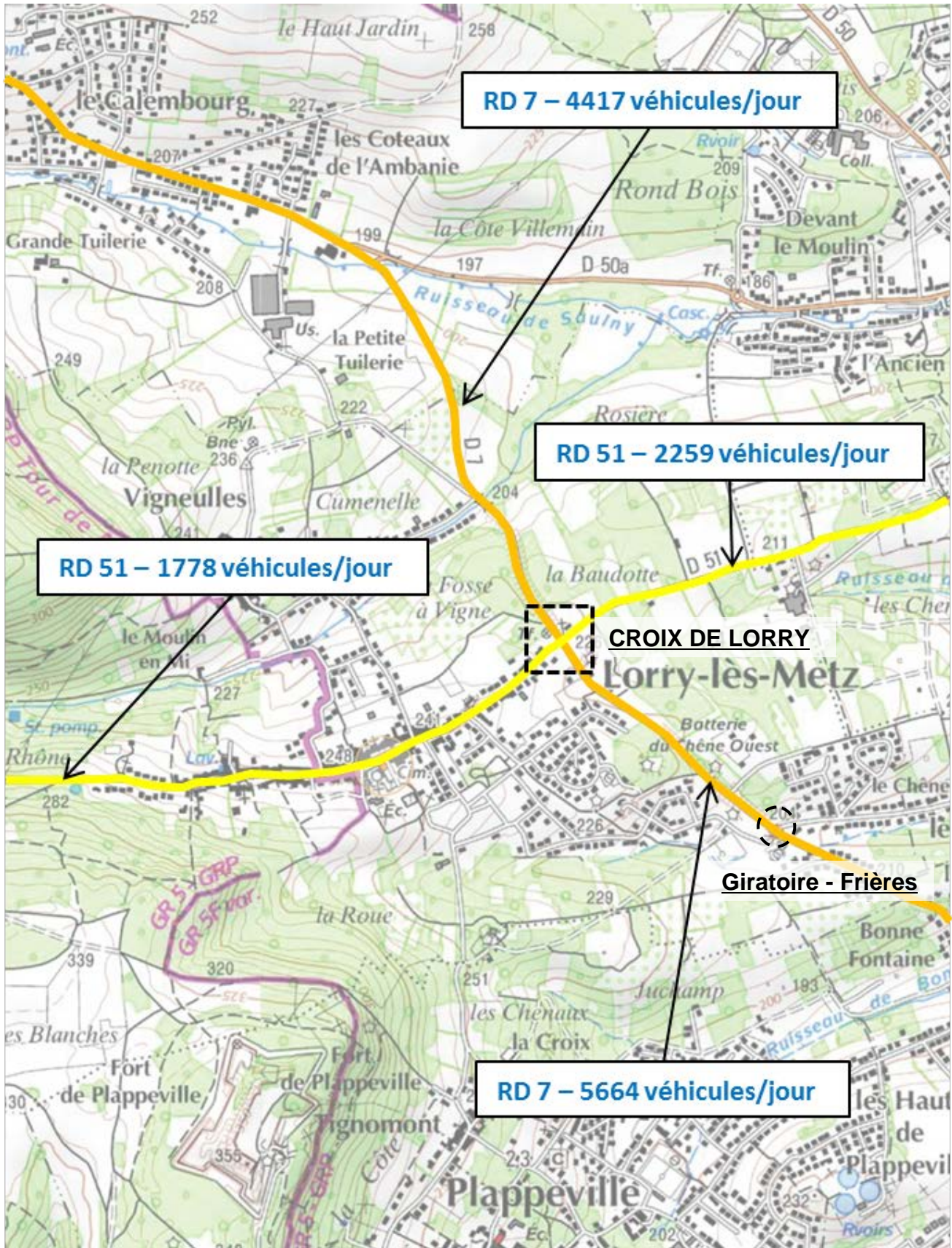
	Lorry-lès-Metz (flux interne)	Autres communes Metz Métropole	Hors Metz Métropole
<b>Voitures, Poids lourds</b>	68 %	88 %	84 %
<b>Marche à pied</b>	9 %	0 %	0 %
<b>Transports collectifs</b>	0 %	7 %	16 %
<b>Pas de transport</b>	23 %	0 %	0 %
<b>Deux roues</b>	0 %	5 %	0 %

> Parts modales des flux domicile - travail en fonction de la destination - Commune de Lorry-lès-Metz

Source: INSEE - RP 2011

**> RESEAU ET TRAFIC ROUTIER**

(Chiffre CG57 2009/2013 - Fond IGN-Géoportail)





## L'ACCESSIBILITE ROUTIERE - UN POIDS DE CIRCULATION GLOBALEMENT EN BAISSSE SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

La commune de Lorry-lès-Metz se situe, en voiture, à 10 minutes (5 km) du centre-ville de Metz, 50 min. de Nancy (58 km), 30 min. (32 km) de Pont-à-Mousson, 26 min (32km) de Thionville et à 50 min. de Luxembourg-ville (64 km) (Source : Via Michelin).

### La RD7 comme artère structurante de desserte de Lorry-lès-Metz

La RD7 relie Metz à Saint-Privat-la-Montagne avant de rejoindre la RD643 pour desservir les bassins de vie de Sainte-Marie-aux-Chênes et Briey.

Cette route traverse le ban communal du nord au sud et constitue son principal accès depuis Metz.

Malgré le développement du quartier Pré Dames Belles et la réalisation d'un rond-point dans le secteur des Frières, cet axe reste source de nuisance et constitue une véritable barrière physique sur la partie ouest du village.



> La RD7 un axe structurant du nord-ouest messin

Compte-tenu des données disponibles, on observe sur la RD7 des niveaux de trafic significatifs et des vitesses fréquemment enregistrées qui corroborent cette problématique de nuisance :

- **Section Vigneulles / Croix de Lorry : 4417 véhicules/jour en 2010** (Ce secteur tend à augmenter de 0 à 3 % depuis les dix dernières années).
- **Section Croix de Lorry / rond-point des Frières : 5664 véhicules/jour en 2013** (Ce secteur montre une baisse comprise entre 3 à 10 % sur les dix dernières années).
- **Section rond-point des Frières / Metz Devant-les-Ponts : 9228 véhicules/jour en 2013** (Ce secteur montre une baisse comprise entre 3 à 10 % sur les dix dernières années).

### La RD51 comme axe de développement historique de Lorry-lès-Metz

Assurant la liaison de Woippy, Lorry-lès-Metz, Amanvillers et Vernéville, cet axe départemental secondaire présente des niveaux de trafic beaucoup plus faibles que la RD7 :

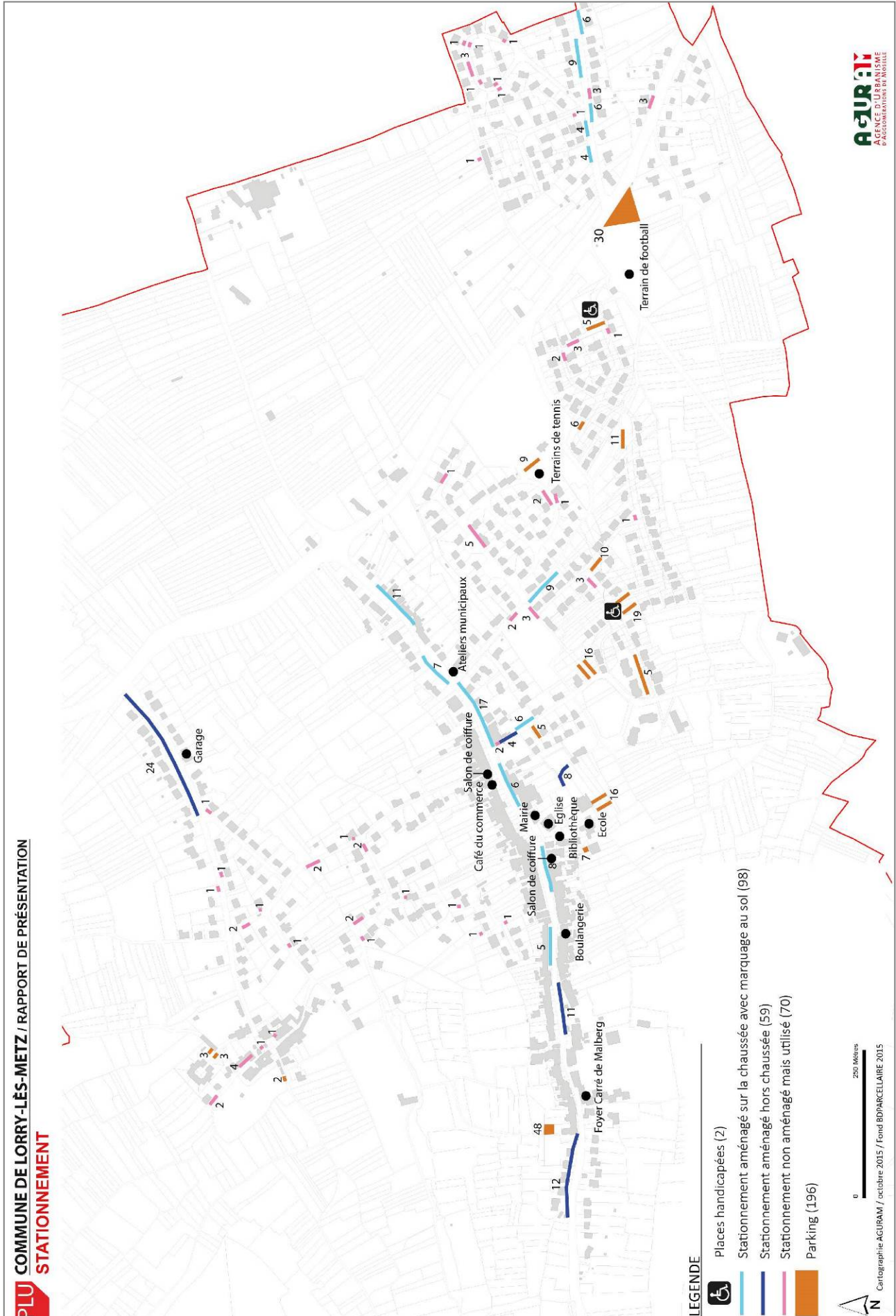
- **Section Woippy / Croix de Lorry : 2259 véhicules/jour en 2009** (Ce secteur montre une baisse comprise entre 3 à 10 % sur les dix dernières années).
- **Section Croix de Lorry / Traversée du village Grand 'Rue : 1778 véhicules/jour en 2012** (Ce secteur montre une baisse comprise entre 3 à 10 % sur les dix dernières années).



> La RD51 un axe secondaire assurant la mise en relation des communes du nord-ouest de l'agglomération messine

Néanmoins, cette route départementale traverse la partie originelle du village, constituant ainsi une source de nuisances (bruit, sécurité, ...) pour les riverains.





## CAPACITES DE STATIONNEMENT

Un recensement de la capacité totale de stationnement a été effectué sur la commune, portant la totalité à :

- 98 places matérialisées au sol (sur chaussée) ;
- 59 places aménagées hors chaussée ;
- 196 places dispersées sur plusieurs espaces de parkings publics, localisés principalement dans les secteurs d'habitation du sud du village.

De nombreux espaces non matérialisés sur la commune, mais utilisés comme stationnement privé, ont été recensés sur l'ensemble du village.

On dénombre ainsi au moins 70 places de stationnements non aménagés mais couramment usitées, principalement dans les lotissements.

**L'enjeu en termes de stationnements sur la commune est important** même s'il y a peu de commerces en cœur de bourg qui nécessitent des gros besoins de stationnement.

Il est à noter que certains commerces ne disposent pas de capacités de stationnement adaptés tel que la Boulangerie située Grand 'Rue.

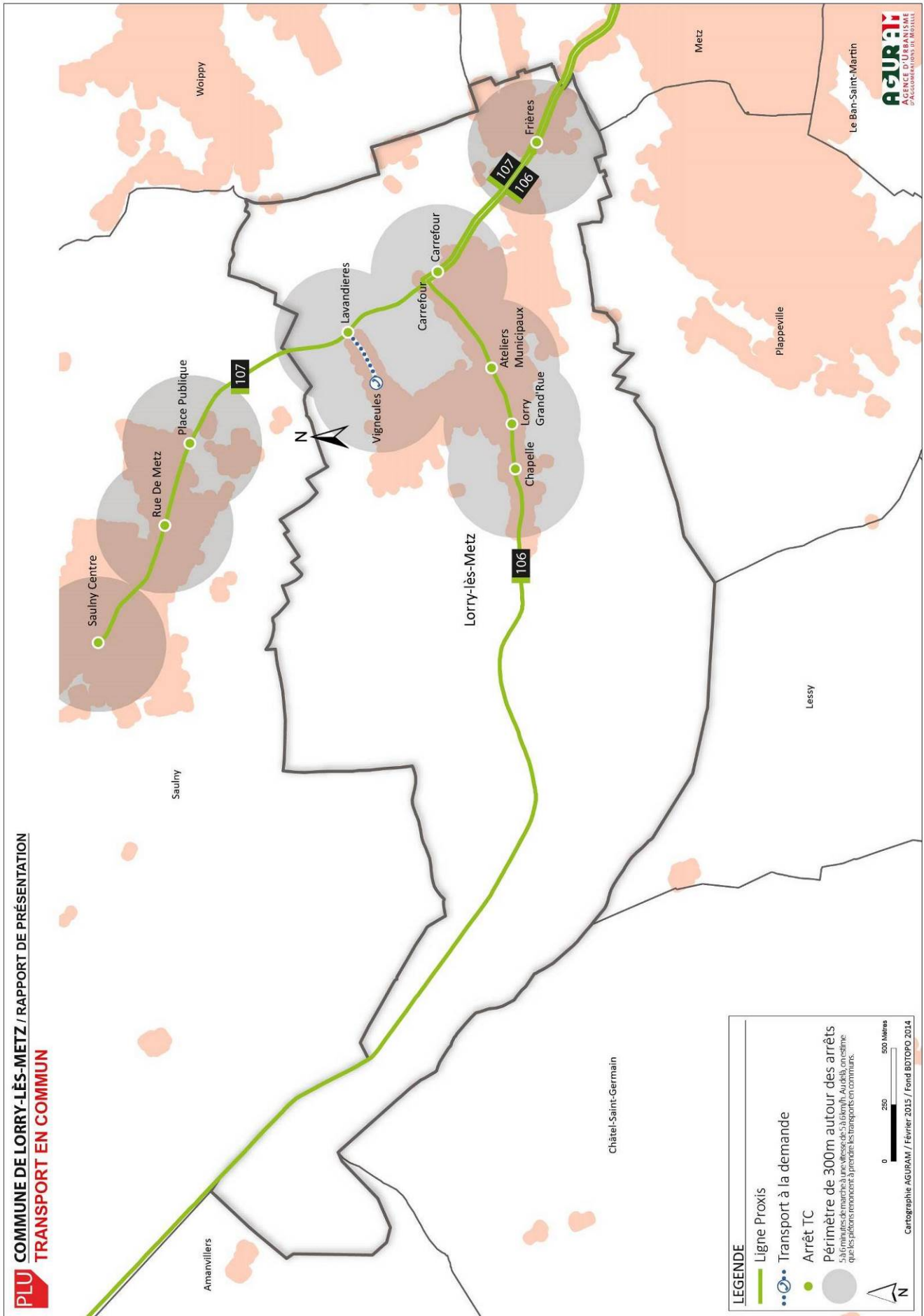
En outre, la commune dispose **de nombreux services publics et privés** qui nécessitent, outre le stationnement des résidents qui disposent en théorie de capacités suffisantes sur leurs propriétés, une réponse adaptée en matière de parkings.

Ainsi, **la desserte du foyer communal, de l'école et des autres équipements du cœur de bourg** constitue un enjeu important à prendre en considération. La pression du stationnement résidentiel sur la Grand 'Rue renforce d'autant plus cet enjeu.

En outre, **les dimensions assez étroites de certaine rue (Moret, Fraise, ...)** ne permettent pas, dans certaines sections, d'aménager dans des conditions acceptables du stationnement le long de l'espace public. Cette situation pose problème pour la desserte et le confort des habitants de ces rues, notamment pour l'accueil des « visiteurs ».



> Une pression en matière de stationnement résidentiel très important le long de la Grand 'Rue





### **QUATRE ACCIDENTS CORPORELS DE 2009 A 2013**

Au cours des cinq dernières années, 4 accidents corporels ont été enregistrés sur le ban communal de Lorry-lès-Metz causants 6 victimes dont un tué en 2009.

**Deux accidents se sont déroulés au carrefour de la Croix de Lorry et deux en section courante de la RD 51.**

Années	ACCIDENTS		VICTIMES	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
2009	3		5	
2010	0	↘	0	↘
2011	0	→	0	→
2012	1	↗	1	↗
2013	0	↘	0	↘

Ces accidents n'ont impliqués que des automobilistes (principalement des pertes de contrôle) mais l'un d'entre-eux a été mortel pour un conducteur de 27 ans (vitesse excessive de nuit).

### **L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)**

La loi du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975.

Cette loi précise dans son article 45 que la chaîne du déplacement, qui comprend entre autres la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur modalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ces obligations nouvelles sont appelées à bénéficier à tous les usagers, y compris les personnes âgées, les enfants et plus généralement toutes les personnes gênées dans leurs déplacements.

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi.

La commune, maître d'ouvrage de ces voiries communales, doit donc veiller à leur mise en accessibilité notamment en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, abaissement des bordures au niveau des passages piétons, pose de bandes podotactiles,...

### **LA DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS**

La commune de Lorry-lès-Metz est actuellement desservie par le réseau urbain « Le Met' ». Une modification profonde de la desserte en transports collectifs de l'agglomération de Metz Métropole est intervenue en octobre 2013, à l'occasion de la restructuration du réseau autour des deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) METTIS qui en constituent l'armature.

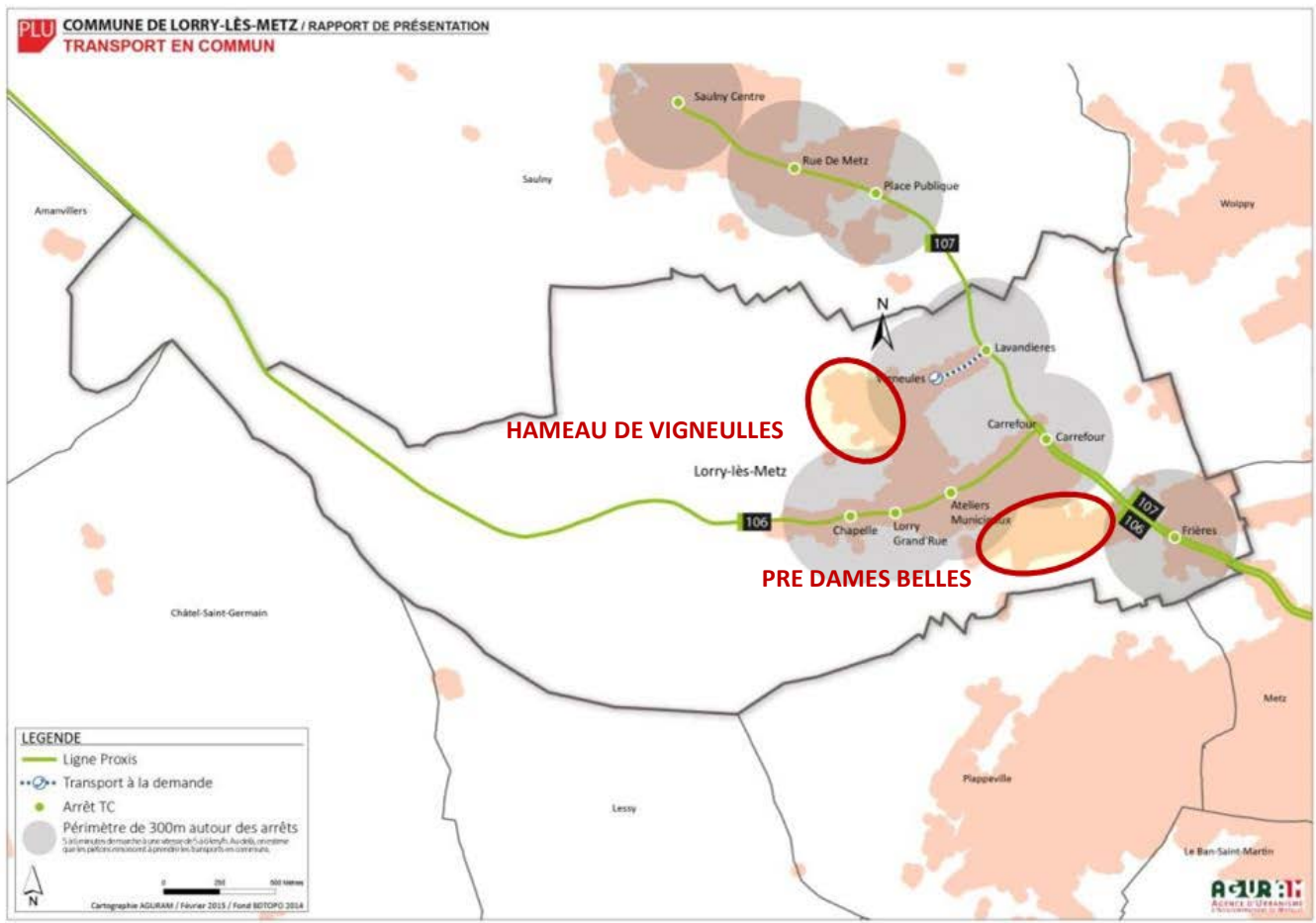
En complément de ces deux lignes, le réseau a été réorganisé selon une logique très hiérarchisée :

- Création de cinq lignes structurantes « L » desservant les axes à fort potentiel de fréquentation,
- Création de sept lignes « CITEIS » (C) complémentaires des lignes L pour les relations interquartiers. Notons l'existence d'une ligne C de rocade (C17),
- Restructuration de la desserte suburbaines PROXIS autour de douze lignes « P » régulières ou sur réservation,
- Création de huit lignes « N », navette régulières ou sur réservation pour les liaisons intra-quartiers ou de rabattement sur une ligne du réseau vers le centre-ville.



**> Trois arrêts du réseau le Met' sur la commune :**

- 1- « Chapelle », le long de la Grand 'Rue
- 2- « Lavandières », au nord de la commune (RD7)
- 3- « Carrefour », au droit de la Croix de Lorry



> Deux secteurs éloignés des arrêts de transports en commun (> 300 mètres)

La commune de Lorry-lès-Metz est aujourd'hui desservi par les lignes PROXIS 106 et 107.

### PROXIS 106

La **ligne 106** relie Lorry au Pôle Echanges Multimodal et à St-Privat-la-Montagne (Jean moulin).

Cinq arrêts sont desservis sur la commune : deux sur la RD 7 (Frières et Carrefour), et trois sur la Grand 'Rue (Ateliers municipaux, Lorry – Grand 'Rue et Chapelle).

Ce service fonctionne :

- Du lundi au samedi inclus de 5h18 à 20h29 vers Metz (23 services), et de 6h32 à 21h02 vers St-Privat (21 services), toutes les heures, et à la demi-heure en pointe,
- Les dimanches et jours fériés de 8h33 à 18h14 vers Metz (7 services) et de 9h21 à 19h01 vers St-Privat (7 services).
- En semaine, les services en horaires extrêmes (début et fin de journée) sont déclenchés « à la demande ». Le dimanche et les jours fériés, l'ensemble de l'offre est à la demande.

*Ces services spécifiques sont accessibles après inscription (téléphone ou internet), puis réservation du trajet concerné. Les réservations se font la veille du départ avant 19h, ou le jour même jusqu'à 1 heure avant le déplacement si son départ est prévu après 10h.*

- On notera l'existence d'une extension « à la demande » de la ligne vers Vigneulles.

### PROXIS 107

La **ligne 107** relie Lorry au PEM et à Saulny (Saulny Centre).

Trois arrêts desservent la commune, tous situés sur la RD 7 : Frières, Carrefour et Lavandières.

Ce service fonctionne :

- Du lundi au samedi inclus de 5h13 à 20h33 vers Metz (17 services), et de 6h24 à 20h54 vers Saulny (16 services), toutes les heures, et à la demi-heure en pointe,
- Les dimanches et jours fériés de 8h03 à 18h33 vers Metz (8 services) et de 9h24 à 19h24 vers Saulny (8 services).
- En semaine, les deux tiers environ des services sont déclenchés « à la demande ». Le dimanche et les jours fériés, l'ensemble de l'offre est à la demande (conditions identiques à la 106).
- Cette ligne est renforcée par la ligne TIM 68 du Conseil Général de Moselle (6 a et 7r vers /depuis Metz).

### La Desserte des différents quartiers

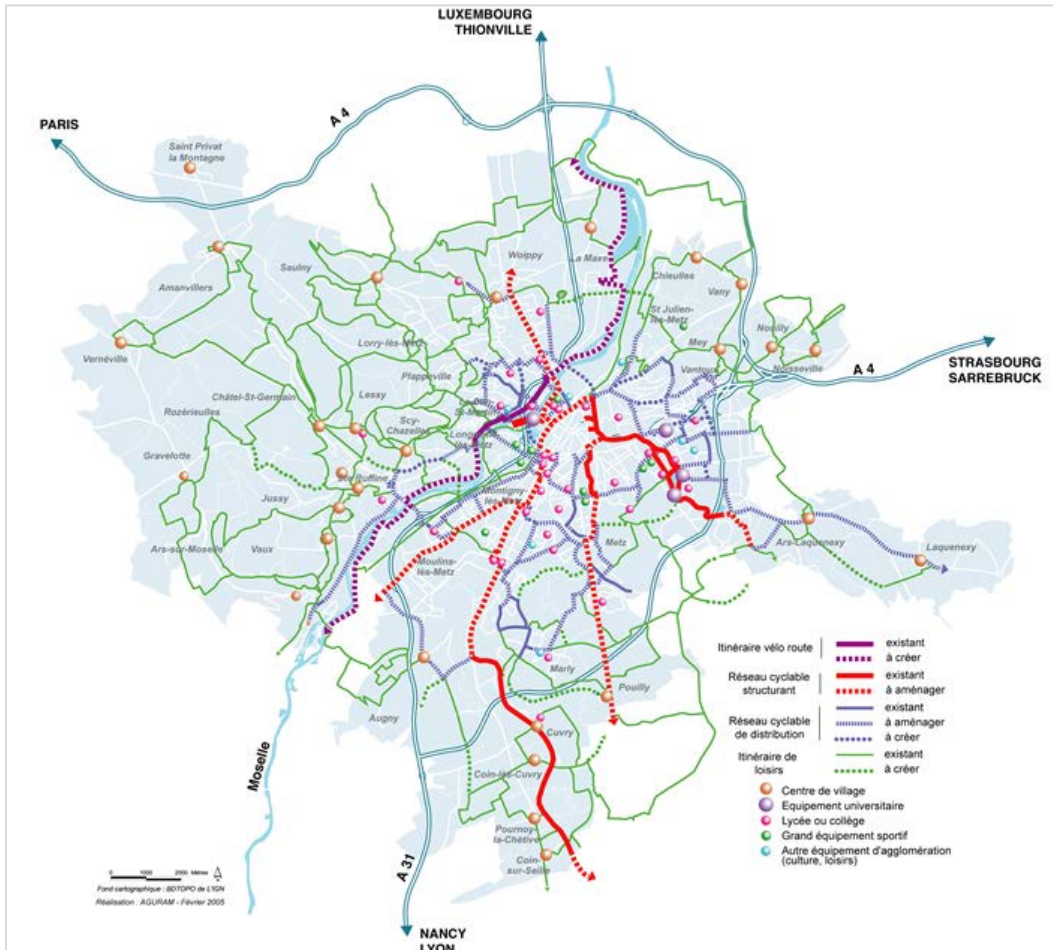
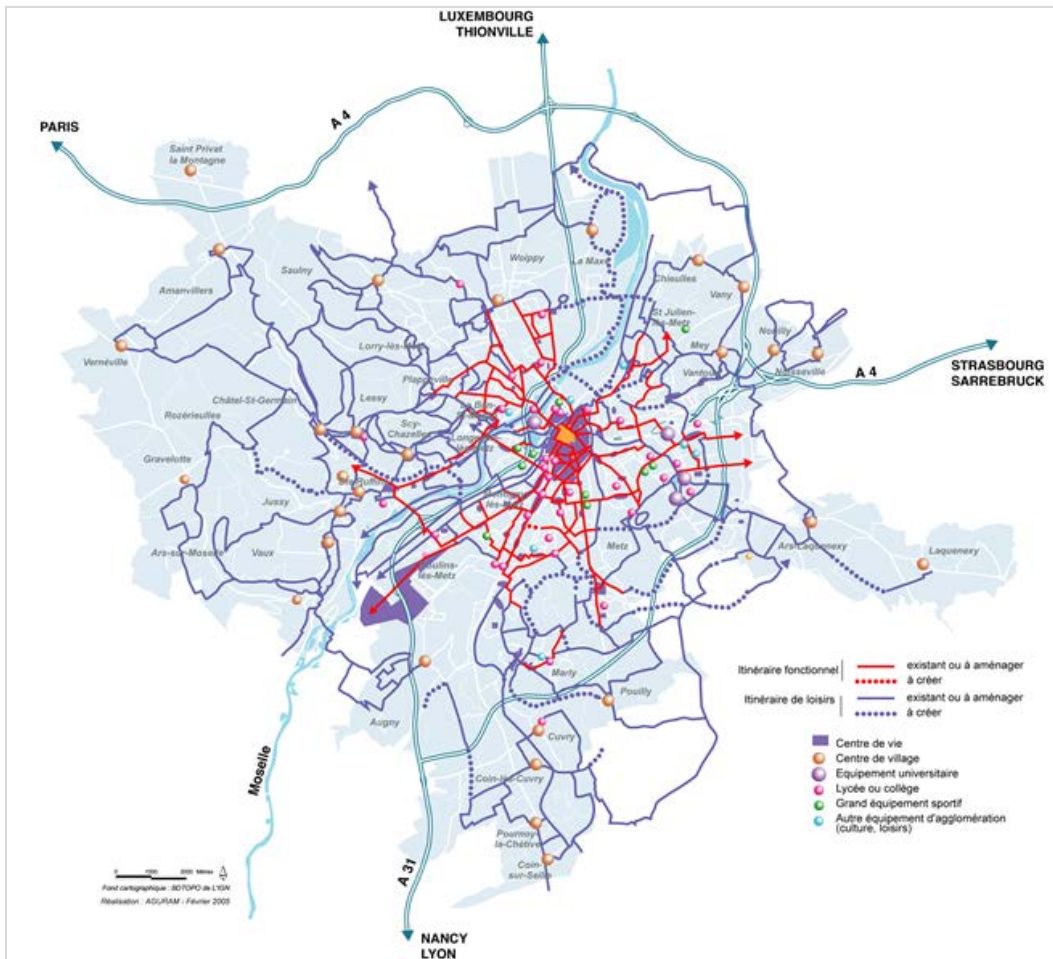
La répartition actuelle des différentes arrêts, permet une desserte satisfaisante du Lorry *historique* (Grand 'Rue).

Pour autant, on constate que deux quartiers demeurent éloignés des points d'arrêts réguliers :

- Le hameau de Vigneulles
- Le nouveau quartier du Pré-des-Dames-Belles.

On notera par ailleurs que la forme urbaine de ses extensions rend une hypothétique desserte complémentaire par les transports en commun difficile.





## **LES RESEAUX DE LIAISONS DOUCES**

### Le schéma directeur piéton

Figurant en page 142, le schéma directeur piéton a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (adopté en 2006).

Quel que soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire qui débute et achève un déplacement.

La marche à pied reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne de déplacements, elle est principalement le mode de transport pour les déplacements domicile-école, lié au commerce de proximité ou aux loisirs utilisé souvent sur des courtes distances.

Le sentier de Grande Randonnée GR5 traverse la commune. Celui-ci est par ailleurs inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) ;

### Le schéma directeur cyclable

Le schéma directeur vélos (voir en page 142) a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (adopté en 2006).

La commune est irriguée par le réseau secondaire fonctionnel. Ce dernier est connecté à l'axe principal Nord Sud qui constitue l'armature du réseau.

Ce schéma a pour objectif d'orienter le développement du réseau et d'assurer une continuité ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables.

Le développement de ce réseau reste aujourd'hui à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.

***Ces schémas sont aujourd'hui en cours de réflexion de modification du fait de la mise en révision du PDU de l'Agglomération Messine.***

### Etat des lieux du réseau de liaisons douces de la commune

La commune dispose d'un réseau de chemins et sentiers particulièrement dense et diffus sur l'ensemble du ban communal.

La carte figurant en page 142 met en évidence la qualité de ce réseau qui globalement est en bon état et praticable par de nombreux usagers.

De nombreux chemins sont néanmoins aujourd'hui en mauvais état, voir impraticable, du fait de l'abandon de leurs usages ou plus particulièrement de leur localisation sur des espaces agricoles ou militaires ayant fait l'objet de remaniements par le passé.

Relayés par les espaces publics des différentes rues de la commune, ces chemins assurent une bonne mise en relation des différents secteurs habités de la commune avec les lieux de services, commerces et équipements communaux (voir page 143 et suivantes)



**PLU** PLU DE LORRY-LES-METZ / RAPPORT DE PRESENTATION  
ÉTAT DES LIEUX DES SENTIERS ET CHEMINS COMMUNAUX

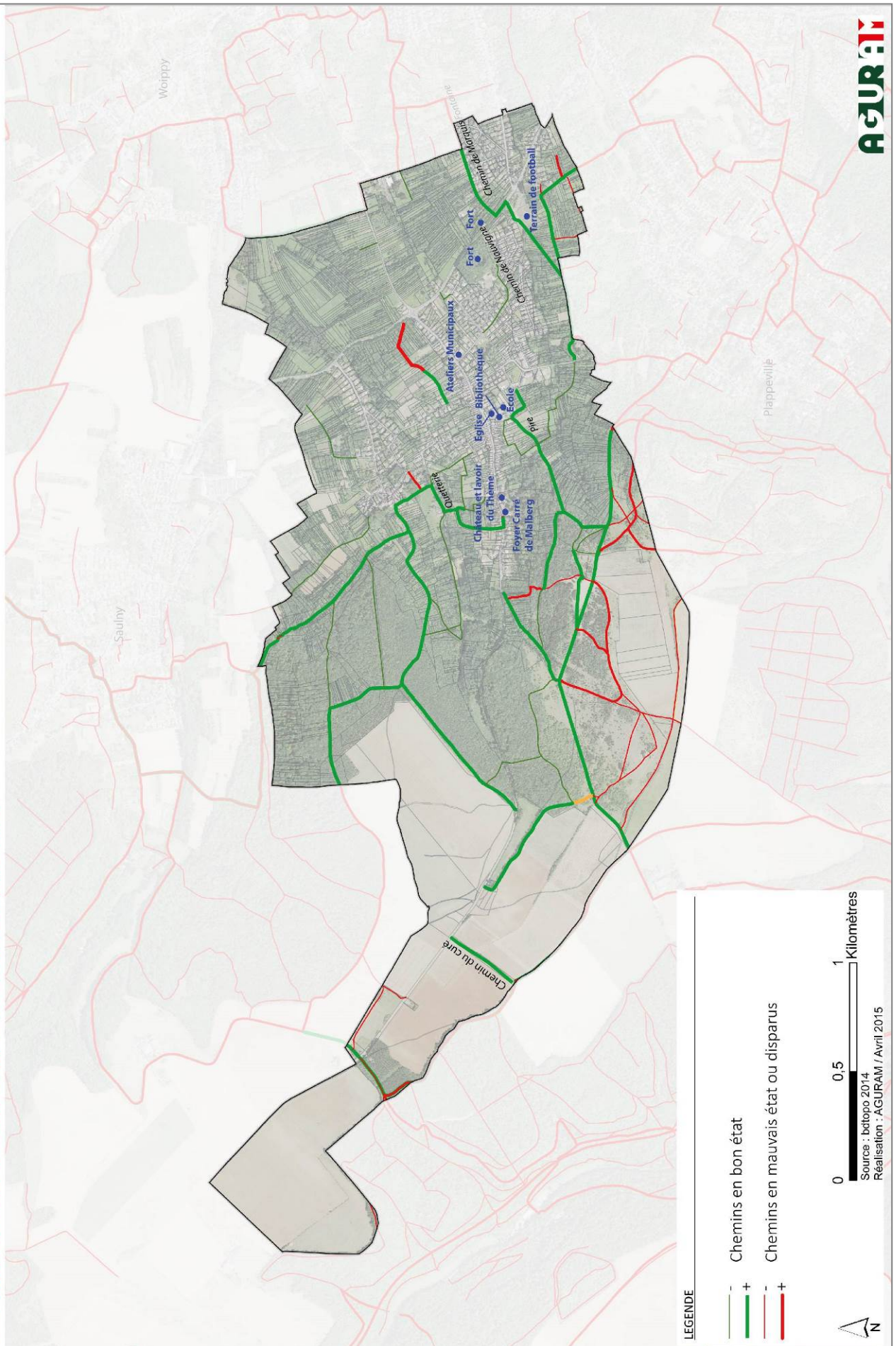
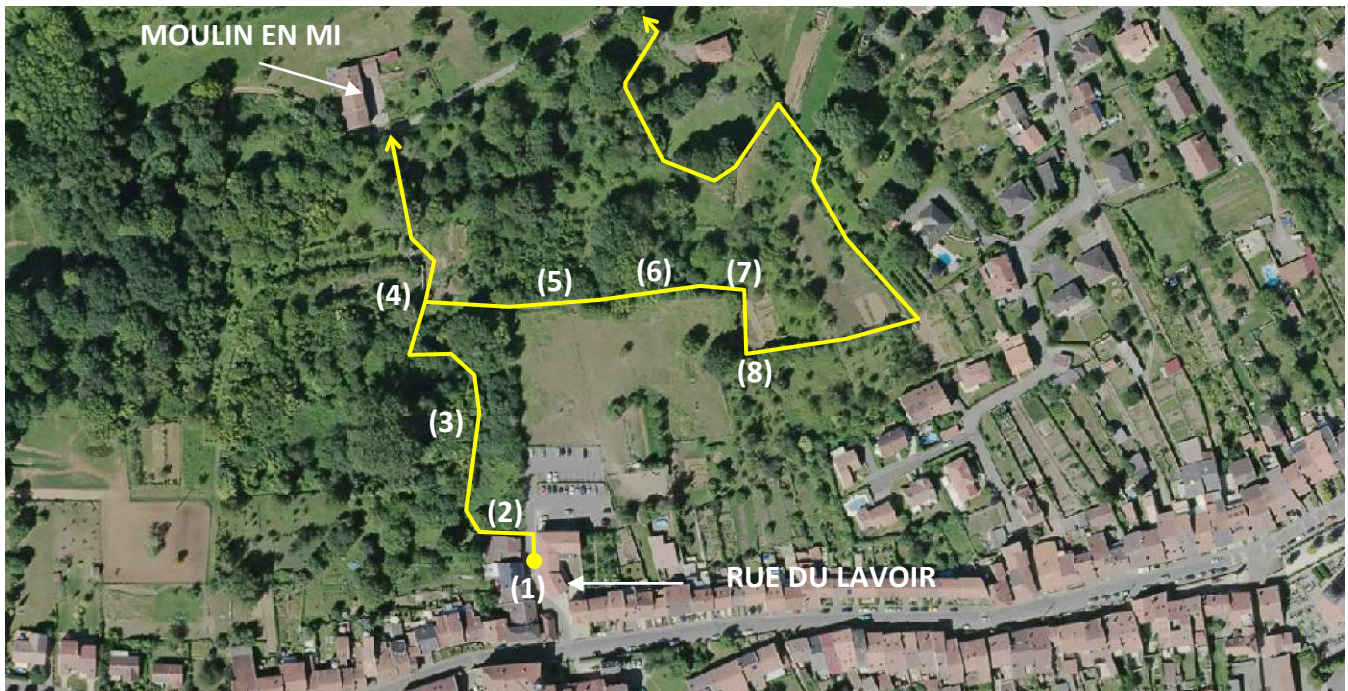


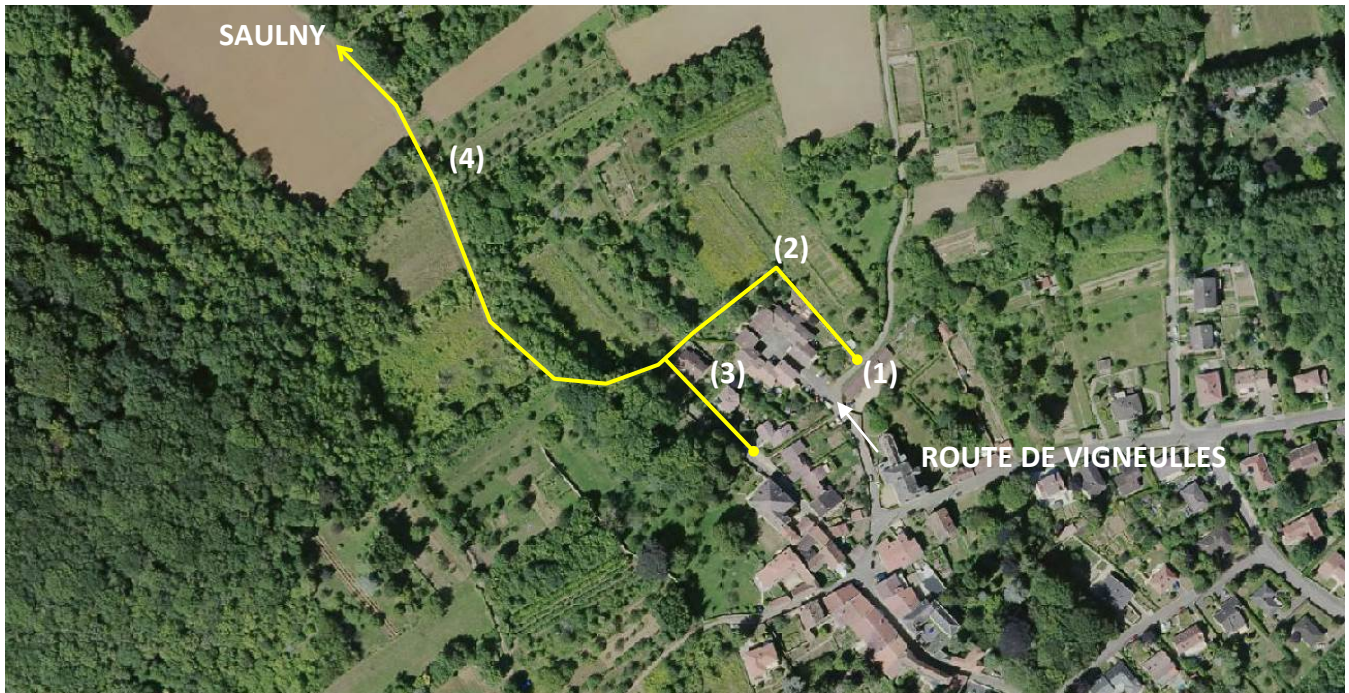


Illustration d'itinéraire interne au village depuis l'impasse du Lavoir vers le Moulin en Mi et le hameau de Vigneulles





*Illustration de chemins secteur Vigneulles*





*Illustration de chemins secteurs du Bois des Prussiens*

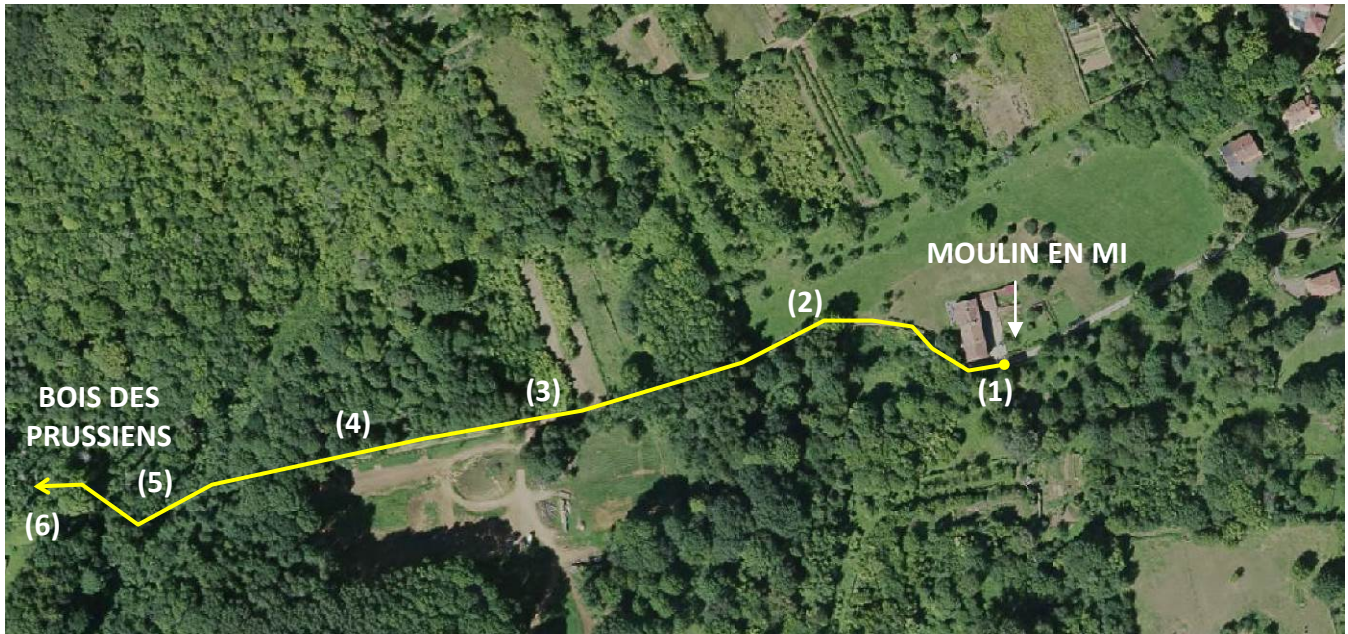
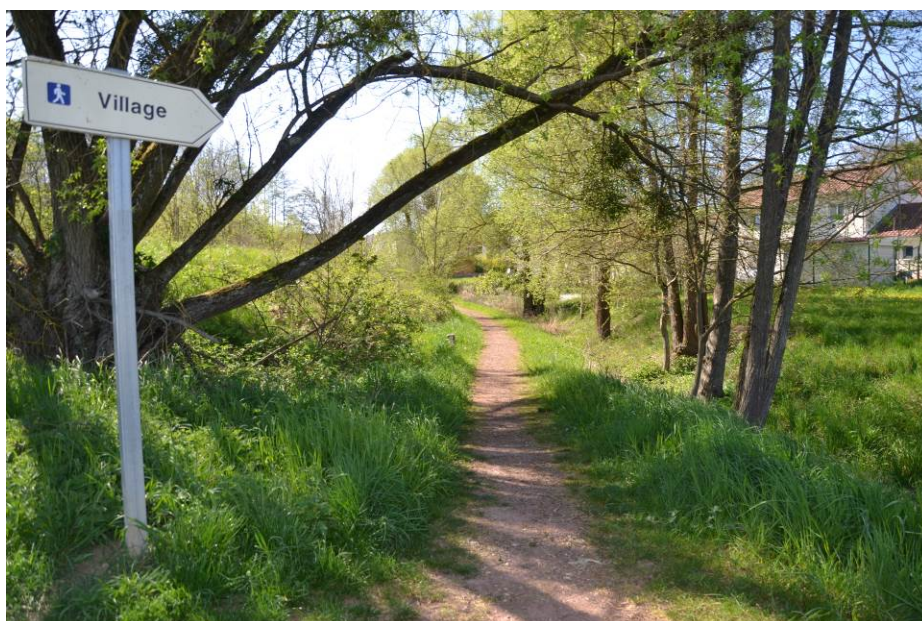




Illustration de chemins dégradés – secteur des « Terres Blanches »



Illustration de chemin – secteur des Frières / Pré Dames Belles







*> Chemin improvisé et non sécurisé le long de la RD7 depuis le rond-point de la rue des Frières vers l'ancienne Batterie du Chêne Est*



*> Chemin improvisé et non sécurisé le long de la RD51 entre Lorry-lès-Metz et Amanvillers*



## ARMOIRIES DE LORRY-LES-METZ

### > Héraldique :

« D'argent au laurier de sinople, mouvant de la pointe, fruité de gueules, au chef de même chargé de trois besants d'or, le premier chargé d'une croix pattée de même.

- de sinople : de couleur verte symbole de la liberté
- fruité : portant des fruits
- au chef : partie supérieur de l'écusson
- chargé de trois besants : orné des trois cercles
- croix pattée : croix dont l'extrémité des bras s'élargit

Le laurier fait référence au nom latin de Lorry-lès-Metz : lauriacum. Lorry-lès-Metz dépendait du Pays messin du Val de Metz. Plus exactement, il était sous la domination du Paraige de Saint-Martin qui portait « de gueules, à trois besants d'or, celui de dextre chargé d'une croix du champ ».

(Extrait du Diplôme d'armoiries \_ association « Au fil du temps »)



> Gravure ancienne représentant la Maison des Plaid annaux (N°60 Grand 'Rue).

Source : Musée de Metz



## II.2 Le cadre urbain

### 2.1 Eléments d'histoire

*Les données historiques proviennent essentiellement des ouvrages « Histoire du Mont-St-Quentin » dirigé par CLAUDE BIANQUIS et « Lorry-Lès-Metz - Village du Pays Messin » de PAUL PANCRE.*

#### **HISTOIRE D'UN NOM**

Le premier autochtone de Lorry serait un boiteux « Claudus quidam ex villa Lauriaco in loco eodem potenti virtute virginis pedes, quos valida tabes distorserat, in usum libere gradiendii directos recepit » (un boiteux du village de Lorry vit ses pieds qu'une profonde putréfaction avait tordus, redressés et rendus propre à l'usage de la marche grâce à la puissante vertu de la Vierge Glossinde).

Lauriacum, dont le nom apparaît pour la première fois en 945, change au gré du temps en : Lorey, Lorey devient Mets (1490 Philippe de Vigneulles), Lori, Lorry, Lorry devant Metz (aux 17ème et 18ème siècles) enfin Lorry-lès-Metz après 1789.

#### **HISTOIRE LOCALE DE LORRY-LES-METZ**

La présence de la vigne est certifiée depuis la fin du Haut Moyen Age (en effet, on retrouve son nom dans la toponymie de Vigneulles, Hondrivigne et Ribautvigne). Fin 19ème, cette activité viticole occupe 64 ha pour Lorry et 15 ha pour Vigneulles, soit 14% de la superficie communale.

En 1812, on comptait sur l'ensemble de la commune 13 grands pressoirs à bascule dont un avait été vraisemblablement construit au début du 18ème siècle.

Un puceron s'attaquant à la vigne, le phylloxéra, conduit à la dégradation du vignoble, remplacé par la plantation de fraisiers dont la culture se développera chez le voisin Woippy.

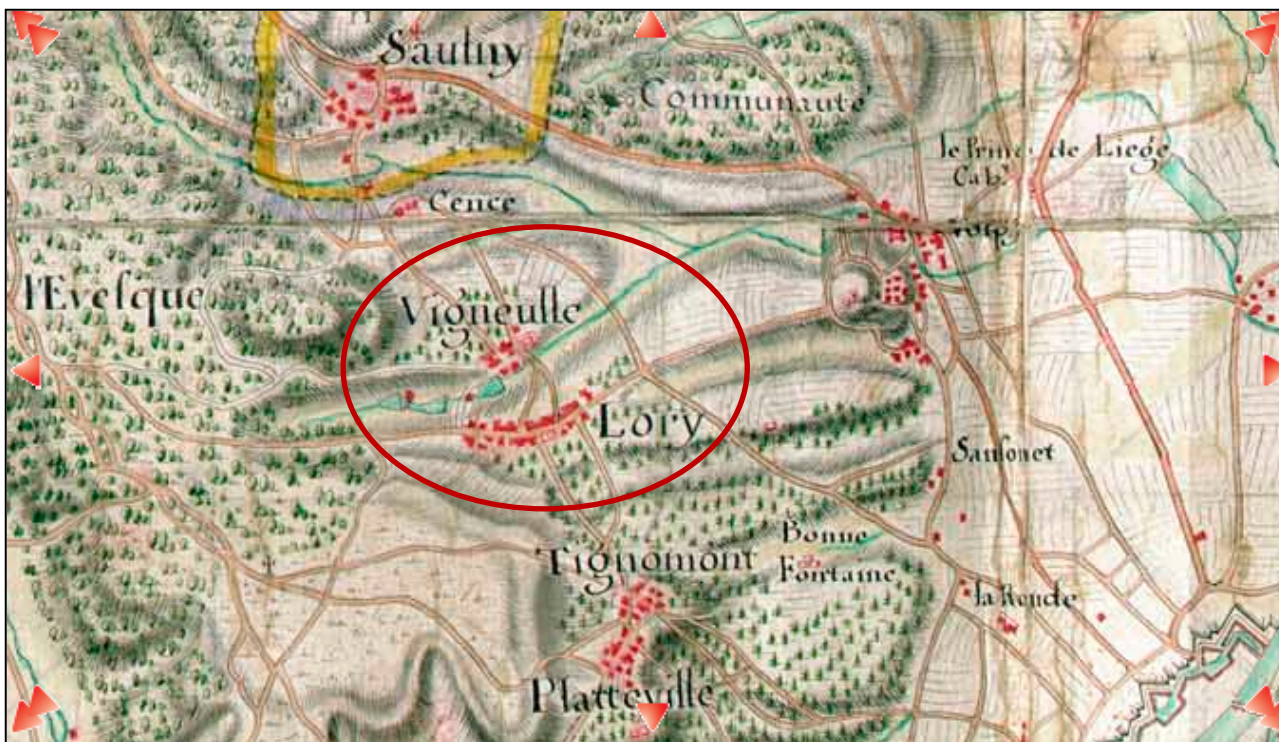
Ce village de vigneron, typiquement lorrain, possède un tissu bâti avec des maisons à deux corps de bâtiments séparés par une cour intérieure, qui était le siège de la viticulture. Aussi, le petit appentis latéral servant de bucher et à protéger l'alambic à mirabelle.

Le ruisseau « du Rhône » actionna 3 moulins : celui de Vigneulles, cité en 1575 mais transformé en 1844 en fabrique de carton, celui du Chapitre apparaît dans les textes, à la fin du 16ème siècle, fonctionnant jusqu'au 19ème siècle. Le troisième, appartenant à Monsieur Lorry fonctionnera de 1669 à 1900.

Au 60 de la Grand' Rue, se situe la maison des Plaid Anneaux, établit au 16ème siècle qui, naguère, logeait une table de pierre de 3 mètre de longueur, où se réunissait, d'après certains témoignages, les gens de justice pour régler les affaire de droits seigneuriaux et le cens (impôt local).

Cette table est détruite lors d'un transport vers la place de l'Atre de l'Eglise vers 1860 lorsqu'une branche de marronnier lui tomba dessus pendant la tempête du 27 août 1863.

Les rassemblements des Plaid Anneaux pouvaient également se tenir dans la maison seigneuriale dite « Forte Maison » ou « Maison Forte ». Cependant, son état de dégradation avancée conduisit à sa démolition en 1946.



> Extrait de la carte des Naudin (relevé entre 1728 et 1739)



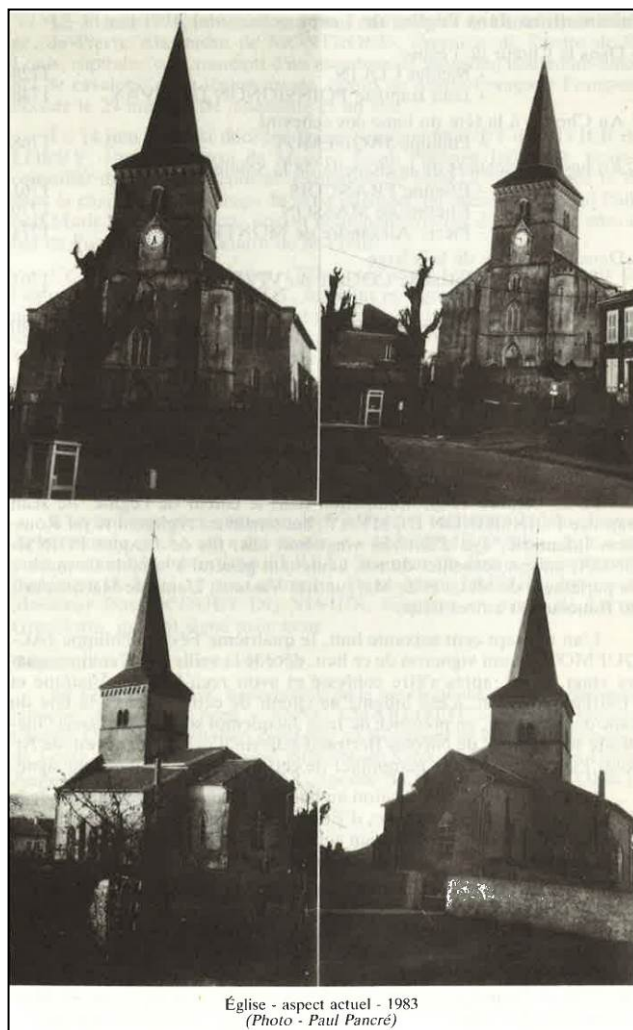
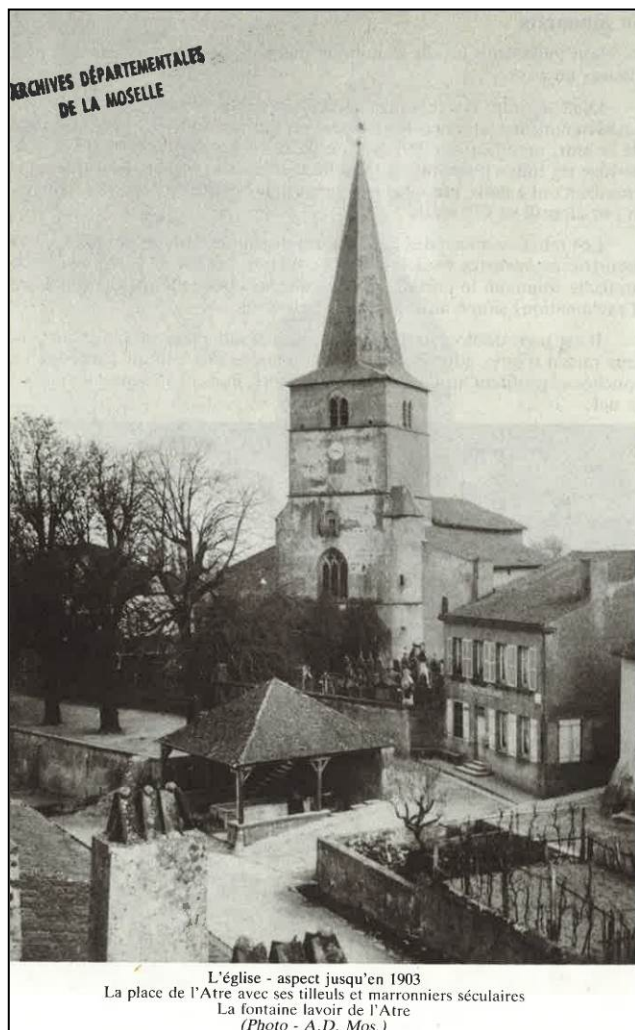
> Extrait de la carte de Cassini (deuxième moitié du 18<sup>ème</sup> siècle)

Sur ces deux cartes, on distingue nettement la séparation entre les deux villages de Vigneulles et Lory (début 18<sup>ème</sup> siècle) qui devient Lorry-devant-Metz durant la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup>.



Autre bâtiment remarquable, l'Eglise de Lorry, qui domine le village, apparaît comme le premier repère pour le touriste ou l'excursionniste de passage.

Son édification commença aux prémices du XV<sup>ème</sup> siècle avec la famille Baudoche, une importante famille messine. S'agit-il d'un bâtiment crée de toute pièce ou est-ce la base d'une ancienne chapelle ? La question reste entière. L'Eglise est de style gothique et le caractère militaire de sa tour évoque le passé à vocation défensive de l'édifice.

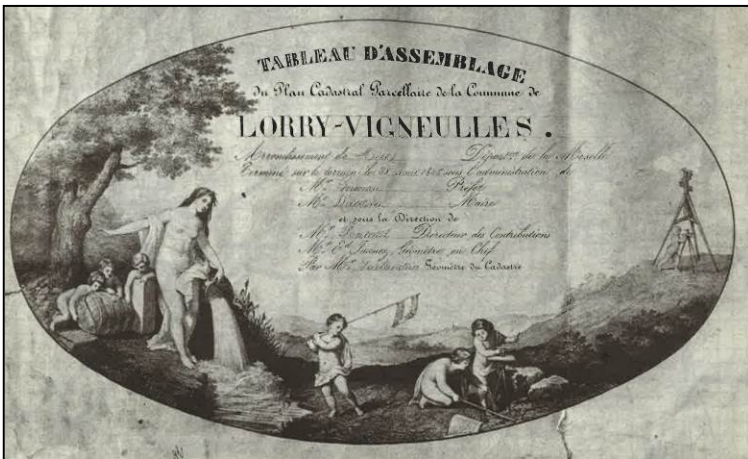


Durant le 17<sup>ème</sup> siècle Lorry, connaîtra plusieurs jugements pour délits, crimes ou droit de succession. En effet, le procès d'une famille de Lorry, datant du 11 mai 1793, où Suzanne Philippe veuve de Jean Lacroix, fait valoir son droit pour hériter et obtient la mainlevée de ses biens qui lui reviennent de droit, auparavant confisqué à Monsieur Jarroy pour cause de religion le 14 décembre 1742».

Le tribunal du district de Metz rend caduque la propriété de Martin Herquenne et François Chevalier octroyé par arrêt du conseil du 5 janvier 1746 et la plaignante exige les revenus liés au bail à compter du 25 février dernier.

Après 1800, Lorry compte 644 habitants organisés en 169 maisons. Lorry et Vigneulles fusionnent par décret impérial en 1809.





> Cartouche du plan cadastral de 1846

Photo : André GEISENHOFER



> Publicité

Collection particulière



> Extrait de la carte d'Etat-Major de 1829

On remarque bien ici, la position de Lorry-lès-Metz dans un écrin végétal bordé à l'ouest par le Bois de Rappes et à l'ouest par les espaces aquatiques de la vallée de la Moselle. Le rôle joué par l'élément hydrographique explique la présence d'anciens Moulins en bordure du ruisseau « du Rhône », affluent de la Moselle.

Cette carte montre, la localisation spécifique dont bénéficie Lorry-lès-Metz avec à l'ouest une contrainte naturelle, le Mont Saint-Quentin et à l'est le développement de la ville de Metz avec la Moselle, agissant comme une barrière hydrographique.



Le village est entouré de vignes et d'arbres fruitiers majoritairement cerisiers et mirabelliers dont la renommée est grande. L'eau de vie de mirabelle de Lorry est encore aujourd'hui d'une solide réputation de finesse et de qualité.

En 1878 la commune, grâce à l'expropriation de 80 ha de bois et terre au profit de fortifications de la zone, veut grâce aux indemnités récoltées développer ses investissements scolaires.

Au début du 20ème siècle, la population est établit à 626 habitants, soit 195 ménages et 162 maisons.

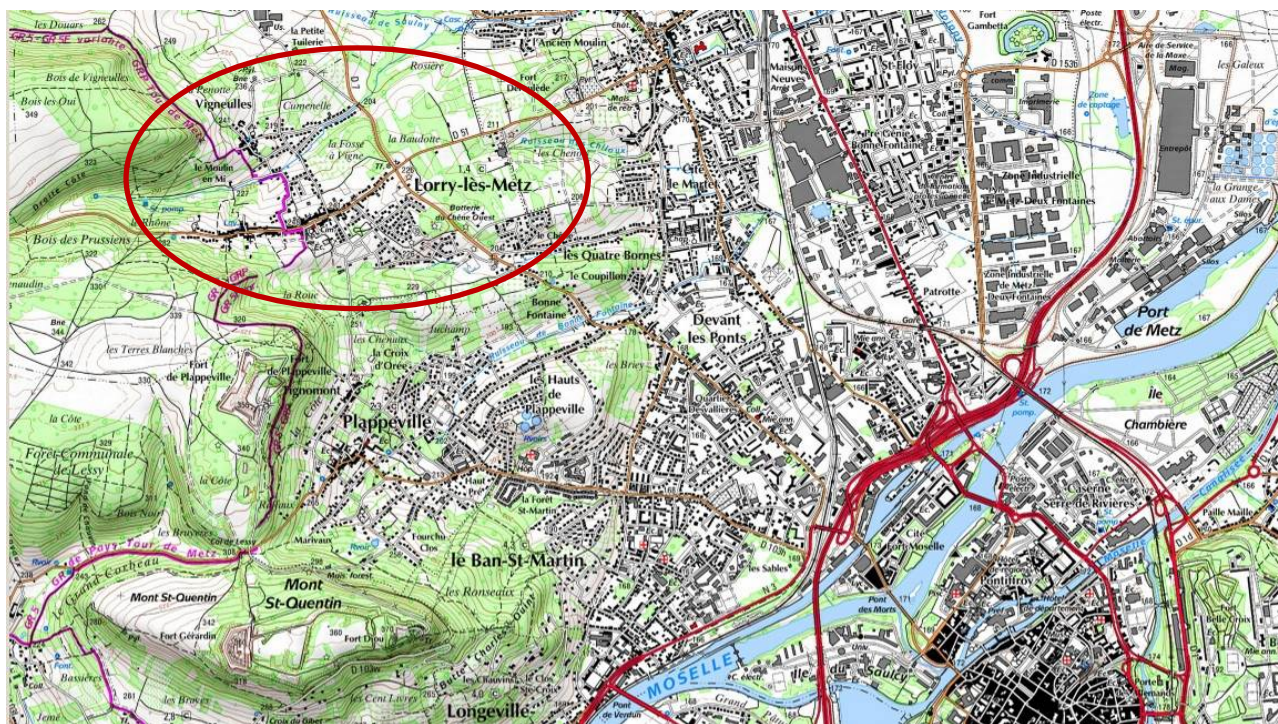
La Guerre de 1914-1918 entraînera la mort de 13 hommes du village, cependant c'est pendant la Seconde Guerre mondiale que Lorry sera plus durement touchée, avec les bombardements et les combats liés à la libération de Metz.

L'emprise bâtie ayant progressé dans toutes les autres communes du Mont Saint Quentin, ce n'est pas le cas à Lorry où elle a demeuré quasiment inchangée. En revanche, entre 1983 et nos jours, un nombre important de lotissements a profondément modifier l'espace urbanisé.

Lorry forme au fil du temps, un ensemble bien articulé, ses équipements communaux, habitations, établissements scolaires et sportifs bien dimensionnés à la demande d'une population d'environ 1 500 habitants.

Le patrimoine a pu être entretenu grâce à des restaurations bien menées, comme l'aménagement de la mairie et de la place commune de l'Atre, la restauration des anciens lavoirs, des calvaires et des orgues de l'Eglise.

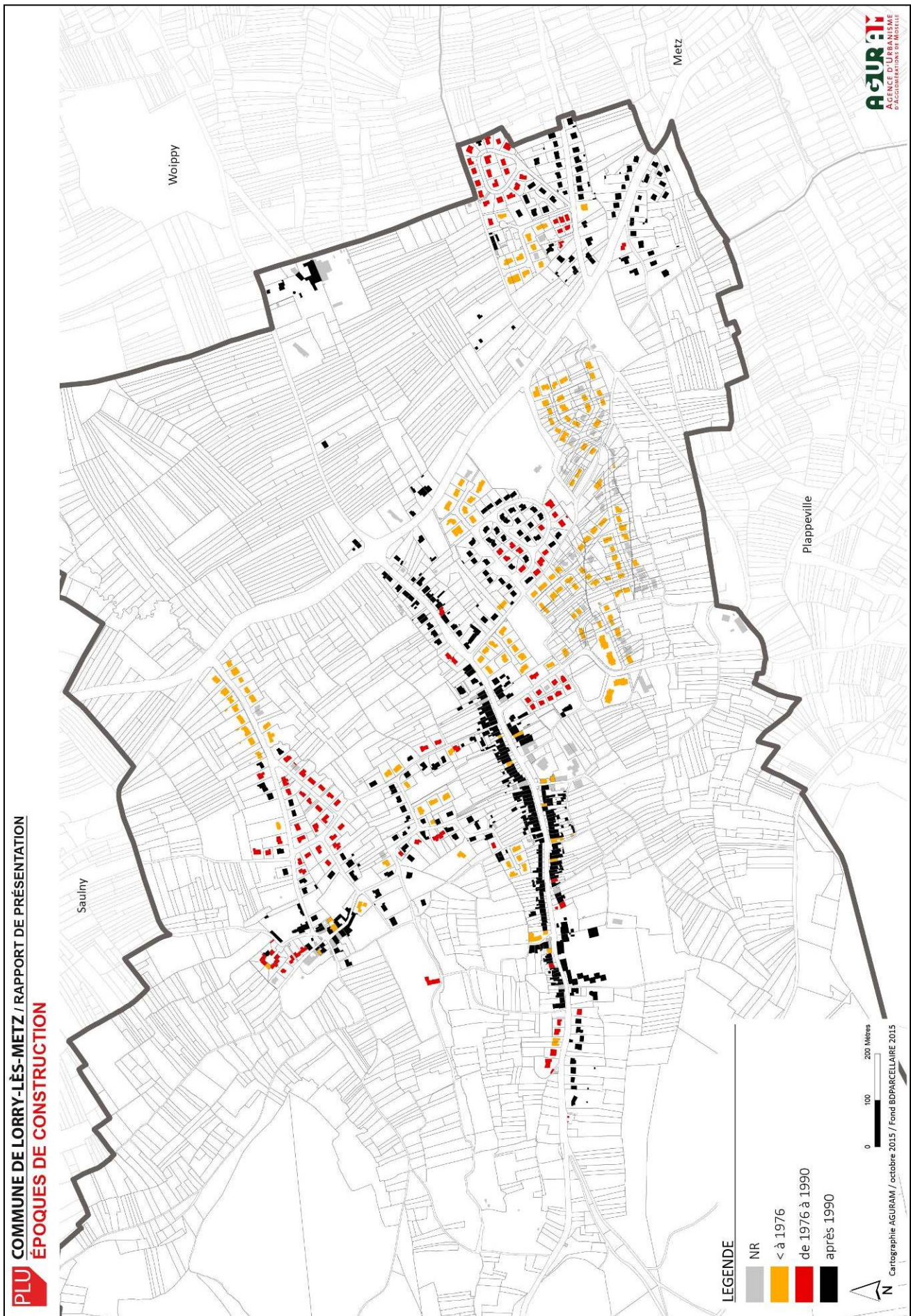
Lorry-Vigneulles, village natal de Philippe de Vigneulles, pourra dans sa contemporanéité sauvegarder charme et attrait qui font sa richesse d'histoire.



**> Extrait de la carte IGN (actuelle)**

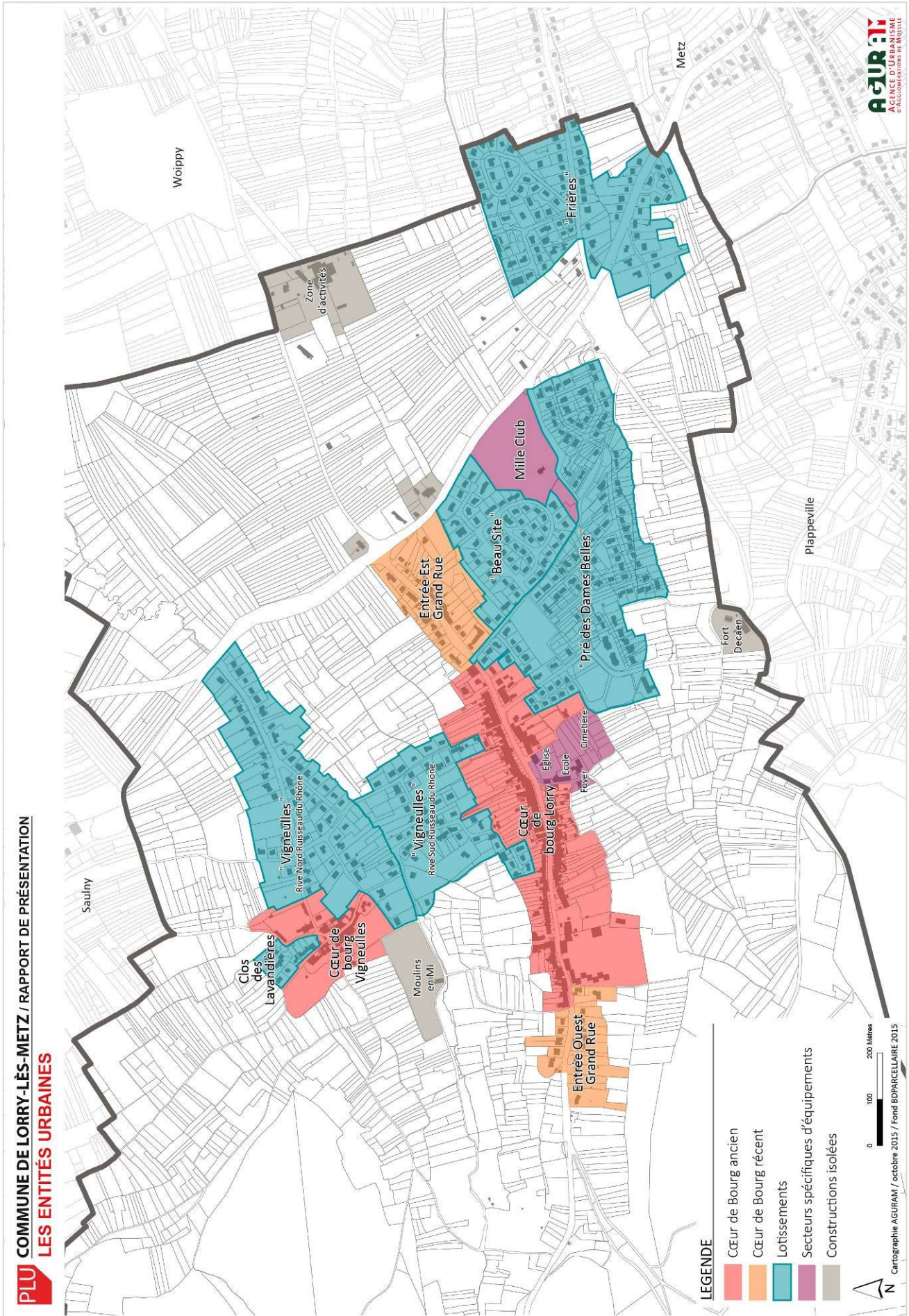
Outre les extensions de lotissements qui assurent la continuité urbaine entre Vigneulles et Lorry, l'époque moderne se caractérise par la création des grandes infrastructures et l'expansion de la ville de Metz directement à l'ouest de la commune.













## 2.2 Descriptifs des différents secteurs urbains

Lorry-Lès-Metz est constitué principalement de constructions de type pavillonnaire, peu élevé (Rez-de-chaussée + 1 étage) caractéristique des villages avoisinants. On dénombre néanmoins certains espaces particuliers en matière de formes urbaines et de type de bâti liés à l'histoire du développement du village.

### LES CŒURS DE VILLAGE DE VIGNEULLES ET LORRY

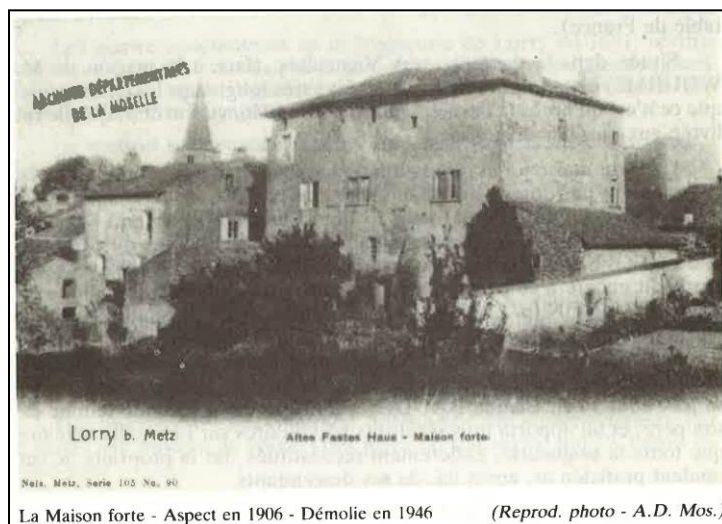
A la différence des villages des coteaux exposés au sud, il s'agit ici d'un village apparenté au « village-rue » traditionnel lorrain. Sa forme allongée le long de la route est attestée dès le début du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Cette configuration linéaire offrant de larges usoirs trouve son origine dans une activité à dominante agricole.

Les démolitions importantes lors de la Seconde Guerre mondiale n'ont malgré tout pas bouleversé la structure du village. Elles ont permis d'introduire des formes d'architectures modernes inspirées de la tradition architecturale des villages lorrains.

Sur l'autre versant du vallon, l'écart de Vigneulles s'est probablement développé autour de la maison forte détruite en 1944.

Par sa forme, sa meilleure orientation sur un coteau sud et évidemment sa toponymie, il est à ranger parmi les villages de structure viticole.

La présence de grandes propriétés encloses de hauts murs a contribué à l'identité de Vigneulles.



La guerre de 1939-1945 a provoqué, du fait de la proximité de l'ensemble stratégique des forts, de nombreuses destructions dans les villages de la région. Lorry-Lès-Metz a été particulièrement touché. Des pans entiers du village ont été démolis, rompant la continuité traditionnelle de la Grand 'Rue.

Une série de maisons en rangée a restauré cette continuité dans les années 60, en proposant un modèle d'architecture contemporaine qui s'inspire largement du modèle traditionnel de la maison lorraine : alignements sur la rue, façades plates, division de la maison en travées fonctionnelles (grange, habitation), hiérarchie des ouvertures en façade (grande porte de grange surmontée du fenil,).

L'emploi des matériaux contemporains (briques du laitier béton) et l'usage de couleurs primaires identifiant chacune des maisons (bleu, rouge, jaune) y exprimait une certaine modernité. Cette architecture montre la capacité de la tradition architecturale lorraine à produire des solutions contemporaines.





> Illustrations des caractéristiques anciennes du bâti du cœur de village de Lorry, dans l'esprit des villages-lorrains traditionnels



> Constructions traditionnelles des vieux villages vignerons des Côtes de Moselle au cœur du hameau de Vigneulles. Source : GoogleMap

**Fiche technique cœur historique de Lorry** -----

- **Structure et morphologie urbaine** : Village-rue avec maisons anciennes accolées sur limites séparatives
- **Parcellaire** : en lanières +/- étroit et très profond
- **Taille moyenne des parcelles** : env. 760 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : principalement maison individuelles avec présence ponctuelle d'opération de type collectif (opération récente de reconversion de la Bergerie, ...)
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m) avec des niveaux de construction souvent plus élevés en lien avec l'ancienneté des constructions et l'adaptation aux pentes du terrain naturel.
- **Estimation de la superficie** : 14 ha
- **Estimation du nombre de logements** : 185 logements
- **Densité de logement (brute)** : 13 logements /ha

**Fiche technique cœur historique de Vigneulles** -----

- **Structure et morphologie urbaine** : Village vigneron avec un habitat groupé (maisons accolées sur limites séparatives)
- **Parcellaire** : grandes parcelles héritées des anciens domaines viticoles
- **Taille moyenne des parcelles** : env. 1 330 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : principalement maisons individuelles avec présence de plusieurs anciens « manoirs » réhabilités pour la plus part en logements collectifs
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m) à R+2 (3x3 m) avec des niveaux de construction souvent plus élevés en lien avec l'ancienneté des constructions.
- **Estimation de la superficie** : 4 ha
- **Estimation du nombre de logements** : 30 logements
- **Densité de logement (brute)** : 7,5 logements /ha

**LES ENTREES EST ET OUEST DE LA GRAND 'RUE**

Dans le prolongement du centre ancien de Lorry décrit précédemment, ces deux secteurs articulés le long de la RD51, en entrée de village, correspondent à la fois à des espaces de reconstructions d'après-guerre et de développement du village durant la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Les habitations rencontrées ici gardent globalement le gabarit général des constructions d'origine, ou de celles du centre ancien, avec une hauteur identique. La toiture à deux pans est recouverte de tuiles, les façades restent simples et présentent rarement des modénatures particulières, leurs percements normalisés gardent un rythme régulier.





> Habitations situées à l'entrée est de la Grand' rue



> Habitations situées à l'entrée ouest de la Grand' rue



Le mode de construction persiste souvent en moellons, par contre, les fenêtres ont perdu les encadrements traditionnels en pierre de Jaumont. Elles présentent des appuis en béton et sont pourvues de volets métalliques ou de volets roulants.

Même si ces reconstructions ont permis de préserver en partie la structure du village-rue traditionnel, la rénovation ou le développement de ces maisons constituent une rupture dans la continuité du patrimoine constructif du noyau historique de Lorry.

La densité y est également moins importante du fait de l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives qui progressivement passe de l'accolement au retrait.

#### Fiche technique entrée ouest Grand 'Rue

- **Structure et morphologie urbaine** : Village-rue avec font urbain discontinu
- **Parcellaire** : en lanières +/- étroit et profond
- **Taille moyenne des parcelles** : env. 1170 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : maisons individuelles
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m).
- **Estimation de la superficie** : 3,5 ha
- **Estimation du nombre de logements** : 30 logements
- **Densité de logement (brute)** : 8,5 logements /ha

#### Fiche technique entrée est Grand 'Rue

- **Structure et morphologie urbaine** : Village-rue avec font urbain discontinu
- **Parcellaire** : en lanières +/- étroit et profond
- **Taille moyenne des parcelles** : 1100 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : principalement maisons individuelles avec présence ponctuelle d'opération de type collectif
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m) à R+2 (3x3 m).
- **Estimation de la superficie** : 4,4 ha
- **Estimation du nombre de logements** : 40 logements
- **Densité de logement (brute)** : env. 9 logements /ha



> Habitations situées dans le secteur du « Beau Site »



> Habitations situées dans le secteur des Frières



> Habitations situées dans le secteur Pré des Dames Belles

### **LES EXTENSIONS PAVILLONNAIRES RECENTES**

Au début des années cinquante, le village comprenait près de 150 habitations contre 750 aujourd'hui.

Entre 1945 et jusque dans les années 1960, le cœur historique connaît une période de reconstruction et ses extensions le long de la Grand 'Rue étirent le village sur ses franges est et ouest. Durant la même période, Vigneulles voit également son tissu urbain s'étirer vers le sud avec le développement régulier de petits ensembles urbains isolés.

Ces différentes extension permettent le développement de près de 150 logements supplémentaires et ainsi de voir doubler le parc immobilier de la commune ; la proximité de Metz rendant le village attractif pour de nombreux habitants qui cherchent à bénéficier de la tranquillité d'un village encore largement rural.

Par la suite, les années 70 et 80 sont marquées par la réalisation de quatre premiers lotissements qui offrent moins de 200 nouveaux logements :

- **Deux dans le prolongement du hameau de Vigneulles** : Les Lavandières et un autre le long de la rue du Chemin Noir qui constitue l'amorce du développement du secteur « Rives nord Ruisseau du Rhône » ;
- **Un autre en continuité du vieux village de Lorry (partie sud)** : Le clos des Loriots qui avec le clos St-Clément (année 90) constitue le secteur du Beau Site ;
- **Un dernier en continuité des tissus urbain messins de la rue des Frières et de la RD7.**

La commune connaît ensuite un développement du village progressif avec une succession de petites opérations entre 1990 et 2000 cumulant au total 100 logements supplémentaires sur 10 ans. Les extensions pavillonnaires réalisées correspondent à la poursuite des extensions des années précédentes :

- Prolongement du tissu urbain le long de la rue du Chemin Noir ;
- Réalisation du Clos Saint-Clément (secteur Beau Site)
- Réalisation des clos François et Vergers respectivement le long du chemin de Navigne et de la route de Plappeville ;
- Réalisation du lotissement « Le Chêne » en continuité du tissu urbain du secteur des Frières.

Les 15 dernières années sont marquées enfin par l'achèvement de la ZAC Pré des Dames Belles qui depuis 2015 comprend un peu plus de 150 nouveau logements et constitue l'opération d'extension la plus conséquente en nombre de logements et en surface de l'histoire communale

Ses différentes extensions sont regroupées sous cinq grands secteurs (cf. voir carte page 156) :

- « Rives sud Ruisseau du Rhône »
- « Rives nord Ruisseau du Rhône »
- Beau Site
- Frières
- Pré Dames Belles



**Fiche technique Rive Sud Ruisseau du Rhône**-----

- **Structure et morphologie urbaine** : extension pavillonnaire avec front urbain discontinu
- **Parcellaire** : Hétérogène (lanières, grands domaines, petites parcelles de lotissement, ...)
- **Taille moyenne des parcelles** : env. 1120 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : maisons individuelles
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m) avec des niveaux de construction souvent plus élevés en lien avec l'ancienneté des constructions et l'adaptation aux pentes du terrain naturel.
- **Estimation de la superficie** : 6,7 ha
- **Estimation du nombre de logements** : 60 logements
- **Densité de logement (brute)** : 9 logements /ha

**Fiche technique Rive Nord Ruisseau du Rhône**-----

- **Structure et morphologie urbaine** : extension pavillonnaire avec front urbain discontinu
- **Parcellaire** : Hétérogène (lanières, grands domaines, grandes parcelles de lotissement, ...)
- **Taille moyenne des parcelles** : env. 1470 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : maisons individuelles
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m) avec des niveaux de construction souvent plus élevés en lien avec l'ancienneté des constructions et l'adaptation aux pentes du terrain naturel.
- **Estimation de la superficie** : 10,3 ha
- **Estimation du nombre de logements** : 70 logements
- **Densité de logement (brute)** : env. 7 logements /ha

**Fiche technique Clos des Lavandières**-----

- **Structure et morphologie urbaine** : extension pavillonnaire avec front urbain continu
- **Parcellaire** : petites parcelles de lotissement (plan d'aménagement d'ensemble)
- **Taille moyenne des parcelles** : env. 530 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : maisons individuelles
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m)
- **Estimation de la superficie** : 0,8 ha
- **Estimation du nombre de logements** : 15 logements
- **Densité de logement (brute)** : env. 19 logements /ha

**Fiche technique Beau Site**-----

- **Structure et morphologie urbaine** : extension pavillonnaire avec front urbain discontinu
- **Parcellaire** : petites parcelles de lotissement (plan d'aménagement d'ensemble)
- **Taille moyenne des parcelles** : env. 970 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : Principalement\_ maisons individuelles avec présence d'une opération significative de logements collectifs (
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m).
- **Estimation de la superficie** : 5,8 ha
- **Estimation du nombre de logements** : 60 logements
- **Densité de logement (brute)** : env. 10,5 logements /ha

**Fiche technique Frières**-----

- **Structure et morphologie urbaine** : extension pavillonnaire avec front urbain discontinu
- **Parcellaire** : Hétérogène (lanières, et petites parcelles de lotissement)
- **Taille moyenne des parcelles** : 1200 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : maisons individuelles
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m) avec des niveaux de construction souvent plus élevés en lien avec l'ancienneté des constructions et l'adaptation aux pentes du terrain naturel.
- **Estimation de la superficie** : 12 ha
- **Estimation du nombre de logements** : 100 logements
- **Densité de logement (brute)** : env. 8,5 logements /ha

**Fiche technique Pré des Dames Belles**-----

- **Structure et morphologie urbaine** : extension pavillonnaire avec front urbain discontinu
- **Parcellaire** : petites et grandes parcelles de lotissement (plan d'aménagement d'ensemble)
- **Taille moyenne des parcelles** : env. 790 m<sup>2</sup>
- **Typologie des constructions** : principalement maisons individuelles avec présence d'une opération de type collectif importante (50 logements).
- **Hauteur générale des constructions** : R+1 (2x 3 m) à R+2 (3x3 m).
- **Estimation de la superficie** : 15 ha (ZAC + « Clos François » et « Vergers »)
- **Estimation du nombre de logements** : 190 logements
- **Densité de logement (brute)** : env. 13 logements /ha

## **LES ESPACES D'EQUIPEMENTS**

Lorry-lès-Metz présente 2 grands secteurs d'équipements inscrits dans le tissu urbain du village :

**Un premier ensemble** constitué autour de la Mairie, de l'Eglise St-Clément, de l'école, du foyer communal et du cimetière vient marquer le cœur du vieux Lorry depuis la Grand 'Rue vers le sud en direction du quartier moderne du Pré des Dames Belles.

Ce secteur allie des constructions très modernes à des ensembles architecturaux et patrimoniaux de grandes qualités à l'image du bâtiment abritant actuellement la mairie.

A l'exception de l'école et de l'église dont l'implantation est spécifique, l'ensemble des constructions respectent le principe d'alignement et de mitoyenneté.

**Un deuxième espace** aménagé au sud-est du quartier du Beau Site abrite les installations sportives et associatives du Mille Club.

Ce secteur comprend peu de bâtiment et met à disposition des terrains de sports de différentes natures (football, tennis, pétanque, parcours de santé, ...).

Il est à noter également la présence de l'ancien terrain de Football et des vestiaires qui y sont associés à l'articulation entre les quartiers Pré des Dames Belles et Frières.



> Les équipements structurants du cœur historique de Lorry-Lès-Metz



> Terrain de football du Mille Club

## **LES CONSTRUCTIONS ISOLEES**

Le territoire communal abrite plusieurs constructions ou ensemble de constructions localisés de manière isolées en zone naturelle.

### Le Moulins en Mi :

Inscrit sur les coteaux de la Moselle, le long du ruisseau du Rhône, ce corps de bâtiments date originellement du 15ème siècle.

Outre ses différentes rénovations dans le temps, le moulin à fait l'objet d'extensions récentes assurant le confort d'une habitation et la création de Chambres d'hôtes.



> Le Moulin en Mi, à l'extrémité ouest du hameau de Vigneulles



### Le Fort Decaen :

Ancien élément de la première ceinture fortifiée des forts de Metz.

Cet espace abrite aujourd'hui une habitation.

Une construction récente et ses bâtiments annexes sont implantés directement à l'est du fort.



> Le Fort Decaen, à l'extrémité sud de la commune

### Les maisons isolées le long de la RD7 :

Plusieurs constructions d'habitation de tailles variables sont recensées le long de la RD7 et sur la frange est de la commune.

Ces habitations déconnectées des réseaux d'assainissements communaux et intercommunaux sont pour la plupart des maisons construites antérieurement à la création du POS.

Trois maisons sont situées directement en vis-à-vis des tissus urbains des secteurs « Beau Site » et « entrée est Grand 'Rue ».



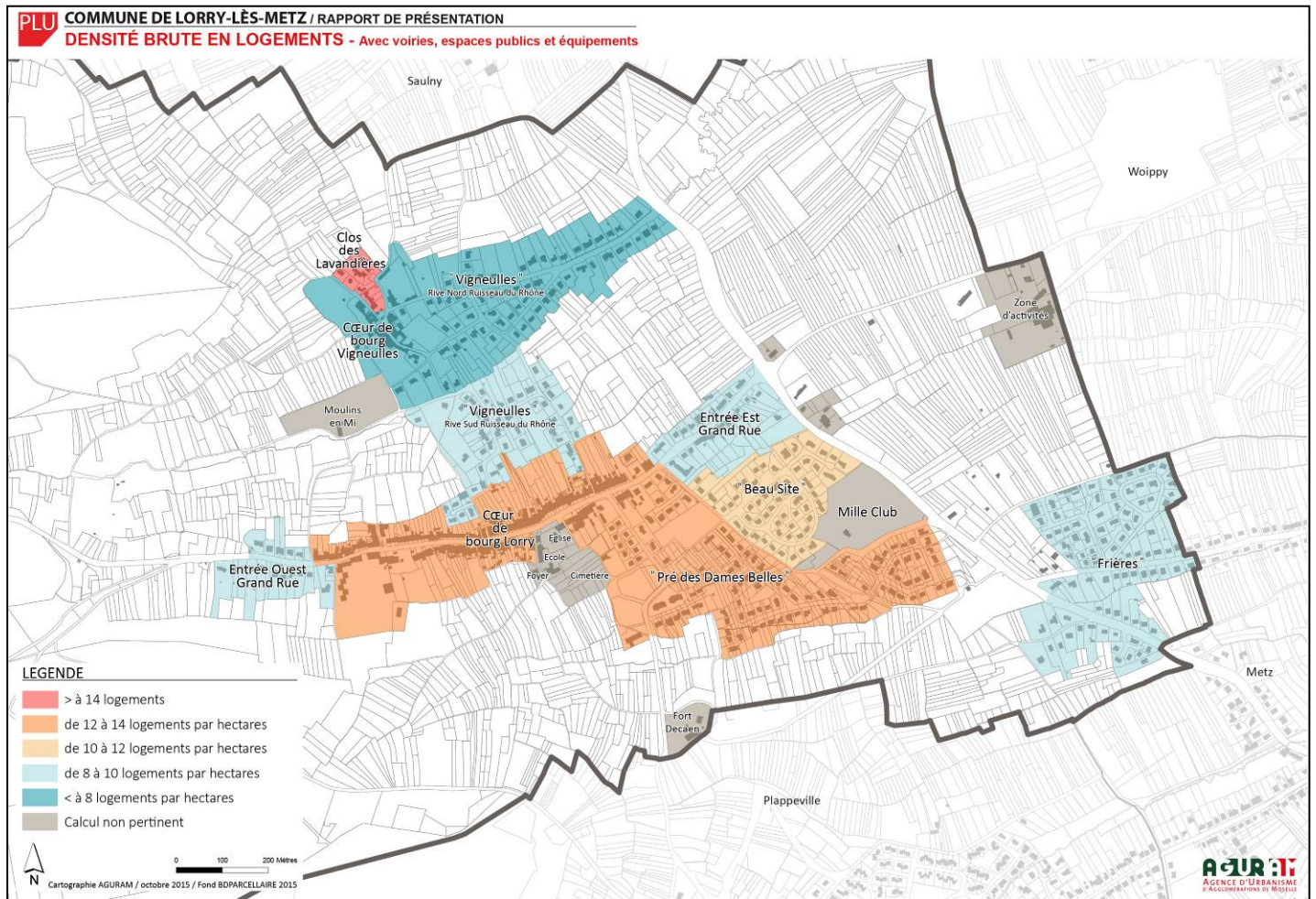
> Maison situé au droit du carrefour de la Croix de Lorry, en face du tissu urbain de la Grand 'Rue

### La zone d'activités :

Isolée à proximité immédiate du ban communal de Woippy, en limite est de la commune, la zone abrite quelques entreprises artisanales et une maison d'habitation liée à une activité présente sur le site.

Ces installations sont autonomes en matière d'assainissement.

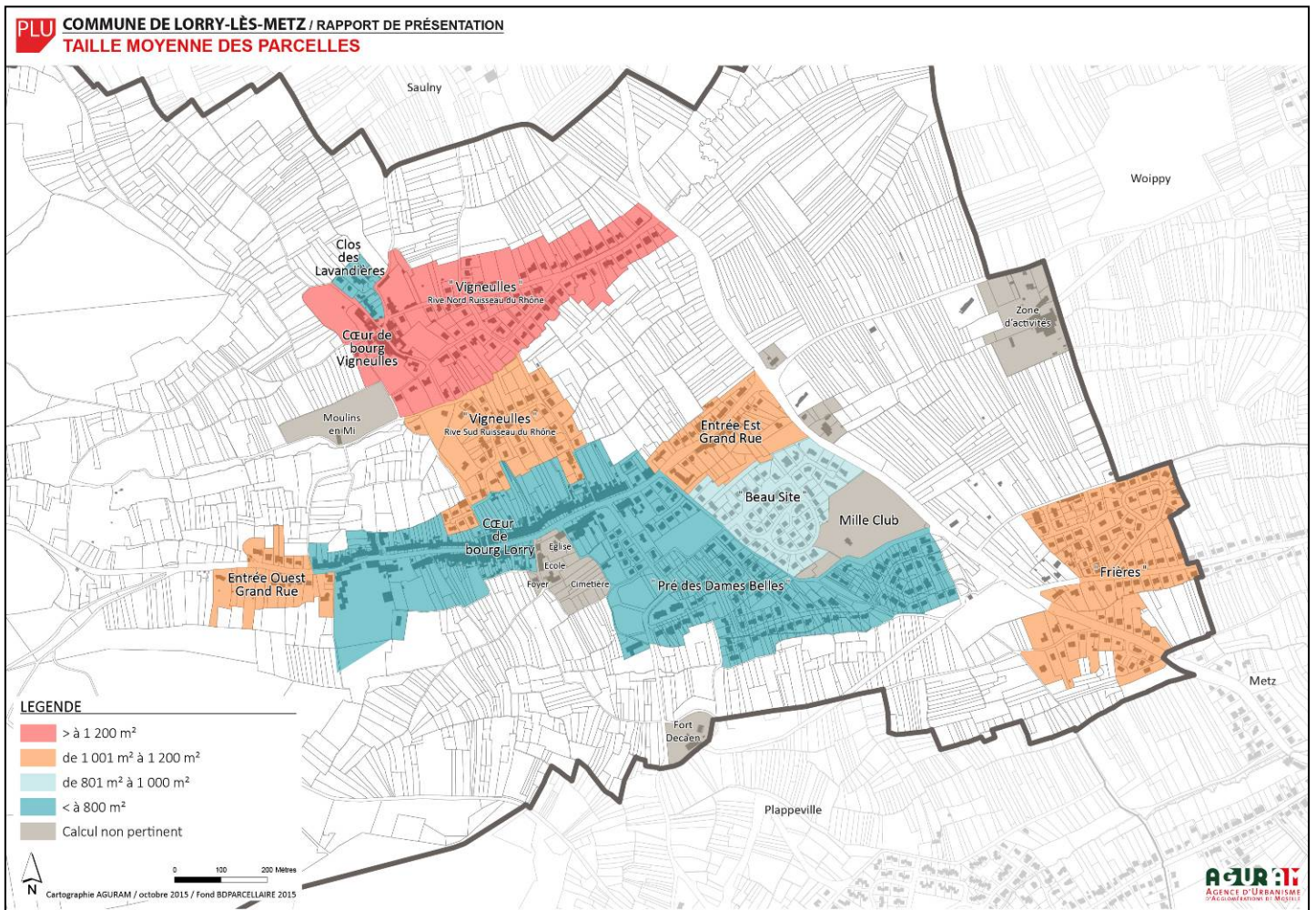




SECTEURS	Superficie m <sup>2</sup>	Superficie ha	Nombre de logements	Densité brute * (logement par ha)
Cœur de bourg	140 000	14	185	13,2
Cœur de bourg 2	40 000	4	30	7,5
Entrée est Grand 'Rue	44 000	4,4	40	9,1
Entrée ouest Grand 'Rue	35 000	3,5	30	8,5
Chemin noir rive nord	103 000	10,3	70	6,8
Chemin noir rive sud	67 000	6,7	60	9,0
Lavandières	8 000	0,8	15	18,75
Beau site	58 000	5,8	60	10,3
Pré des Dames Belles	150 000	15	190	12,7
Frières	120 000	12	100	8,3

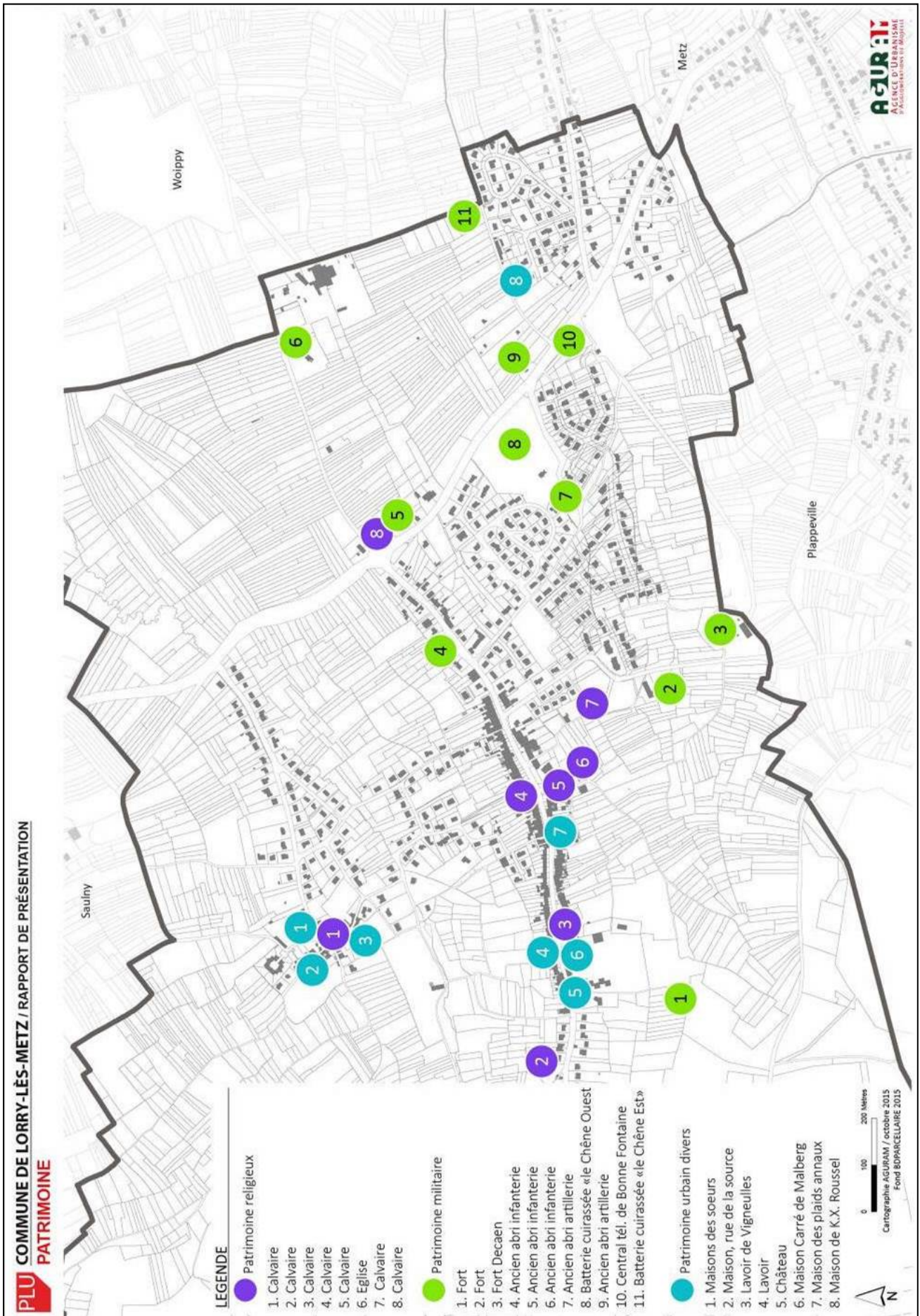
\* **DENSITE BRUTE** : elle inclut les espaces publics (voiries, aires de stationnement, aires de jeux, ...) strictement nécessaire à la vie du quartier. En revanche, elle n'intègre pas les autres équipements, infrastructures, parcs et espaces verts urbains. (Source : définition SCOTAM)





SECTEURS	Taille moyenne parcelle m <sup>2</sup>
Cœur de bourg	757
Cœur de bourg 2	1 333
Entrée est Grand 'Rue	1 100
Entrée ouest Grand 'Rue	1 166
Chemin noir rive nord	1 471
Chemin noir rive sud	1 116
Lavandières	533
Beau site	967
Pré des Dames Belles	789
Frières	1 200





## 2.3 Patrimoine urbain remarquable

### LES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS REMARQUABLES

#### 1) L'Eglise de Saint Clément :

Edifiée au début du XVème siècle, L'Eglise de Saint-Clément se singularise par son style gothique et le caractère militaire de sa tour qui conférée une vocation défensive à l'édifice.

Le clocher carré fait partie intégrante de la façade,. L'ensemble est épuré de tout artifice mais est considérable. Les dissymétries de la façade ne camouflent en rien sa superbe.

La restauration de 1903 a surmonté la façade et la flèche plus en hauteur.



> L'église Saint-Clément depuis la Grand 'Rue

La tour grimpe à 22 m, la flèche à 38 m. Le coq culmine à 42 m. Avant de passer le pas de porte, il est à noter la niche contenant l'épithaphe à Martin de Laître. Celle-ci remémore la générosité du seigneur de Lorry pour les lorriots.

Pour accéder au clocher il faudra compter 52 marches, par un escalier à vis en pierre.

En 1917, par décret du Ministère de la Guerre, trois des quatre cloches furent confisqués et embarquées en gare de Woippy vers l'Allemagne, aussi 35 tuyaux en étain de l'orgue furent démontés et saisis.

#### Le cœur de l'Eglise

L'autel en pierre réalisé en 1980, est l'œuvre de Claude Michel. Il fait parfaitement lien avec le caractère de l'Eglise.

Un crucifix en bois doré surmonte le mobilier sobre du chœur. Il agrémentait l'autel de l'Eglise Saint Arnould à Metz, acheté par le curé de Lorry-lès-Metz lors de la vente des biens du clergé pendant la Révolution.

#### Les vitraux

Arthur Schouler est l'auteur de tous les vitraux. Chaque partie du vitrail est consacré à un saint : les vitraux du chœur à Saint-Clément et aux quatre évangélistes, le flanc droit pour Sainte-Barbe et enfin le flanc gauche au pèlerinage à la Vierge du Gros Chêne.

Le vitrail bien que d'une époque (1954) d'un style différent de celui de l'Eglise est l'expression artistique même d'un talent.



### La Maison de Kerr Xavier Roussel :

Le peintre Kerr Xavier Roussel (1867-1944) est né à Lorry-lès-Metz. Jeune artiste, il se joint aux Nabis ces prophètes de l'Art moderne, puis, après sa période « charnière », il affirme sa personnalité dans ses « mythologies ».

Son œuvre comporte des dessins, des gravures, des peintures parmi lesquelles des peintures décoratives de bâtiments publics ou privés. K. X. Roussel a acquis de son vivant une réputation internationale et ses œuvres sont toujours exposées dans le monde entier.

> La maison de K.X. Roussel au droit du lotissement du Chêne dans le secteur des Frières.



Outre son mur d'enceinte, la distribution de ses percements et l'emploi de la Pierre de Jaumont (encadrement de fenêtre, ...), cette bâtisse présente un intérêt identitaire et historique du fait de son assimilation à l'existence passée de K.X ROUSSEL sur le ban communal.

### La Maison des Plaids Annaux:

Le numéro 60 de la Grand 'Rue abrite la maison des Plaids Annaux.

Cette demeure date du XVI<sup>ème</sup> siècle et servait historiquement de cours de justice local.

Reconvertis aujourd'hui en maison d'habitation, ce bâtiment présente quelques vestiges architecturaux de grandes qualités :

- Cheminées armoriées (dont une porte la date de 1751) ;
- Alcôves ;
- escaliers d'accès à l'étage en colimaçon (1588).

Les parties extérieures présentent encore une partie des ouvertures et percements d'origines avec des encadrements en pierres de Jaumont.

Le principe de large entrée à colonnade (voir gravure ci-contre) est toujours présent mais a fait l'objet de quelques transformations dont la réalisation d'un mur latéral de séparation de propriété.



> La maison des Plaids Annaux aujourd'hui (1) et selon une gravure ancienne exposée au musée de la Cour d'Or à Metz (2)



La Maison de Mme Carré de Malberg :

Le foyer Carré de Malberg était la maison de famille de la vénérable madame Carré de Malberg (1829-1891).

Elle y est décédée le 28 janvier 1891 et repose dans la chapelle de la cour.

Elle fut avec le père Chaumont, la fondatrice de la société des filles de saint François de Sales, famille spirituelle devenue internationale.

La propriété se compose aujourd'hui d'un ensemble de bâtiments accolés formant la demeure principale ainsi qu'une ancienne Chapelle



***Ces bâtiments présentent des spécificités architecturales singulières au cœur du village (Gabarit, toiture, Pierre de Jaumont, Tuiles ardoise, ...)***

Le Château de lorry:

Le château, construit au XIX<sup>ème</sup> siècle, fut qualifié comme tel eu égard à sa taille et son conséquent jardin.

La décoration intérieure évoque son annexion autour de 1870.

Le château et son jardin ont connu un certain nombre de restructurations depuis 1950 afin d'accueillir un établissement d'aide aux enfants en difficulté.



***Ce bâtiment présente des spécificités architecturales singulières au cœur du village (Gabarit, toiture, Pierre de Jaumont, Tuiles ardoise, ...)***

Maison rue de la source :

Ancienne demeure vigneronne située rue de la Source.

***Ce bâtiment présente des spécificités architecturales singulières au cœur du village (Gabarit, Toiture, ...),***



Le linteau de fenêtre de cette maison est décoré d'une serpette et d'une grappe de raisin.

Il linteau témoigne de la présence d'un pressoir dans cette maison à l'époque où la vigne occupait une place importante dans le village.



### La Maison des Sœurs de Vigneulles.:

Propriété de Madame de Thury, elle a abrité une maison de retraite pour dames et un ouvroir, gérés par les Sœurs de la Providence de Saint André (Sœurs de Peltre) de 1896 à la guerre de 1914-18.

En 1920 elle est devenue propriété de la mense épiscopale par donation.

De 1921 à 1966 les Sœurs de Saint Joseph de Cluny y ont fait fonctionner un cours ménager puis un cours commercial. Après 1966 la maison a été vendue en copropriété.



***Ce bâtiment présente des spécificités architecturales singulières au cœur du village (Pierre de Jaumont, Tuiles ardoise, ...)***

### **LE PETIT PATRIMOINE**

Cette dernière catégorie regroupe une série de petits monuments et détails architecturaux présentant un intérêt patrimonial et identitaire pour la commune. On peut distinguer ainsi :

#### Les lavoirs :



(1) et du Thème au centre de Lorry-Lès-Metz (2)



Les calvaires :



**> La commune compte 7 calvaires sur son ban communal :**

- 1- Croix de Lorry
- 2- Centre village (Grand 'Rue)
- 3- Contre la façade du Château (Grand 'Rue)
- 4- Route d'Amanvillers
- 5- Cimetière
- 6- Chemin des Ecoliers
- 7- Hameau de Vigneulles



Les murs anciens :



> Clos de Vigneulles (1)



> Face à la Maison des Sœurs (2)



> Maison des Frères \_ Vigneulles (3)



> Chemin des Grands Jardins (5)



> Chemin de la Droite Côte (6)



> Chemin entre Lavoir et Moulin en Mi (7)



> Rue de Vigneulles (8)



> Chemin à proximité de la Boulangerie (9)



> Mur d'enceinte du Château (10)



> Rue du Jeu de Quilles (11)



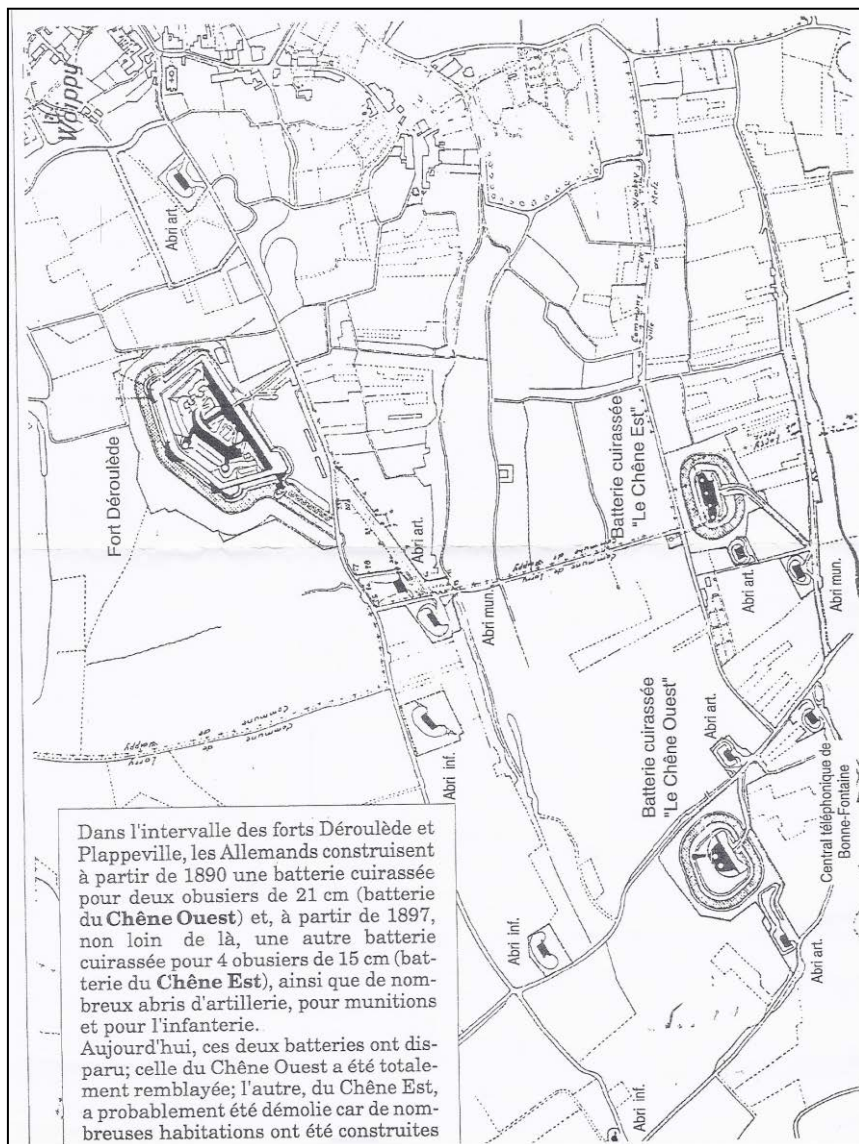
> Route de Plappeville (12)



> Parc de Navigne (13)



**LE PATRIMOINE MILITAIRE**



> Fort Decaen



> Ancien abri d'infanterie, Grand 'rue



> Ancien central téléphonique de Bonne Fontaine

> Extrait « Les Fortifications de Metz et Thionville » - Christian DROPSY



> Ancien abri d'infanterie, route de Metz



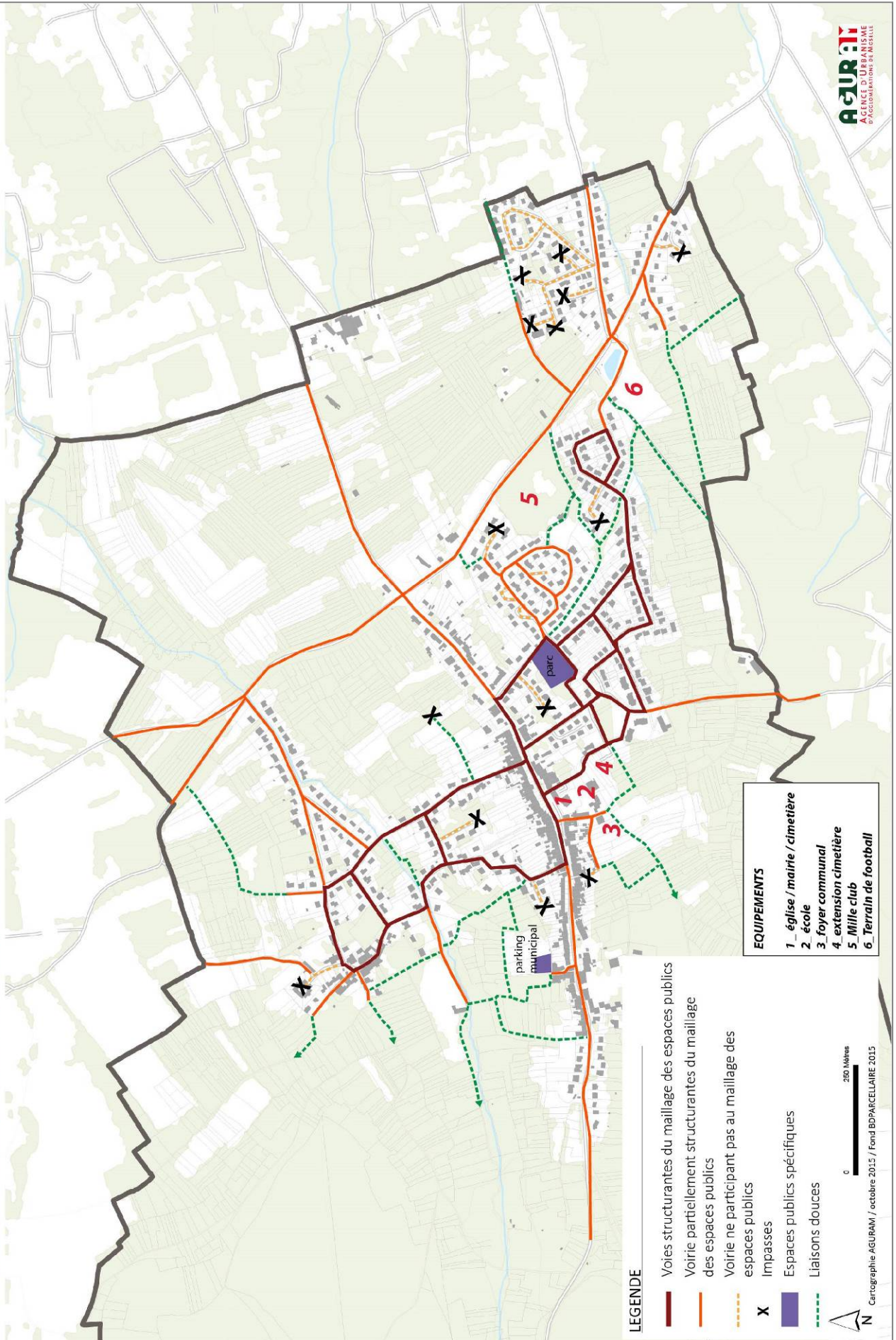
> Ancien abri d'infanterie, route de Plappeville



> Ancien canons de la Batterie du Chêne Est



**PLU** COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
**MAILLAGES DES ESPACES PUBLICS ET EQUIPEMENTS**





## 2.4 Les espaces publics

Les espaces publics de Lorry-Lès-Metz sont principalement composés de rues et de places du village. La présente analyse vise à identifier la hiérarchie et le maillage de ce réseau ainsi que les problématiques de déplacement et d'aménité urbaine que l'on peut y rencontrer.

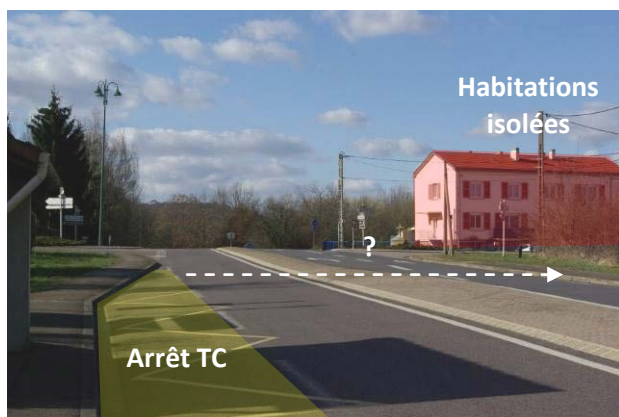
### LA RD 7, UN AXE STRUCTURANT DE TRANSIT QUI SCINDE LA COMMUNE EN DEUX

Principal axe de circulation du village, la RD7 offre un double profil en matière d'espace public le long de son tracé.

En effet, celle-ci présente dans un premier temps une séquence exclusivement routière, typique des voies départementales hors agglomération, qui s'étend depuis la limite communale avec Saulny jusqu'au rond-point des Frières.

Cette séquence n'offre aucun aménagement modes doux ce qui lui confère un aspect peu sécurisant. Deux carrefours permettant d'accéder à Vigneulles et au cœur ancien du village sont aménagés d'arrêt de transports communs mais leurs abords restent peu amènes pour des « entrées de village » et pour le confort des différents usagers.

A ce titre, le carrefour de la Croix de Lorry est particulièrement problématique du fait de la topographie et du débouché en dévers de la RD7 depuis le nord. L'absence d'aménagement de traversée piétonne constitue également un problème de desserte pour les habitations isolées à l'est de la voie (voir photos ci-dessous).



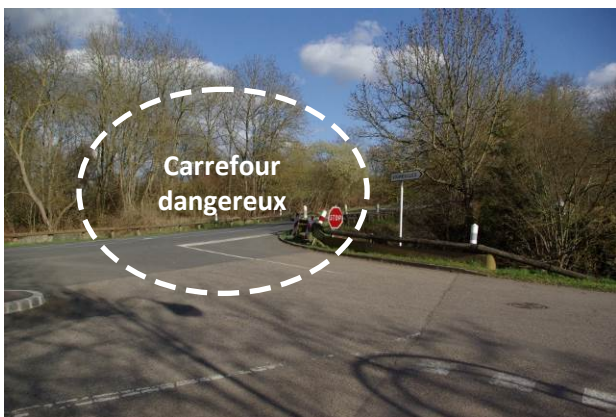
> Illustrations du carrefour de la Croix de Lorry



Dans une moindre mesure, le carrefour RD7 et rue du Chemin Noir présente également un problème d'aménité urbaine qui peut néanmoins s'expliquer par son caractère de sortie de village.

En revanche, il présente une véritable problématique en matière de sécurité en raison de l'effet de vitesse des circulations routières de la RD7 et de l'absence d'aménagement modes doux conséquents.

Un aménagement récent à proximité du carrefour a été réalisé pour la desserte des transports en commun, qui aujourd'hui, atténue partiellement le manque d'aménité de cette séquence. Cependant, cet ouvrage reste insuffisant face aux problématiques de sécurités liés aux différentiels de vitesse entre usagers de la voie communale et de la départementale



> Illustrations du carrefour rue du Chemin Noir



Dans la continuité de ces observations, cette première séquence routière est marquée enfin par la présence de nombreux cheminements doux qui débouchent directement le long de son tracé.

Cette situation pose évidemment des problèmes en matière de sécurité car ces cheminements ne sont pas protégés des flux de circulation où les caractéristiques routières permettent de rouler à 70 Km/h.





Dans un second temps, la RD7 offre un profil « mixte » entre voie de desserte et transit depuis le rond-point des Frières jusqu'à la limite communale avec Metz.

Cette portion, limitée à 50 km/h et bordée de trottoirs, reste néanmoins assez routière du fait de la largeur des voies de circulations.

Certains ouvrages de ralentissement ont même étaient aménagés afin de sécuriser cette séquence.

### **LA RD 51 ET LA TRAVERSEE DU CŒUR HISTORIQUE DE LORRY-LES-METZ**

Route d'accès immédiat à la commune de Woippy, cet axe présente deux séquences routières et une séquence urbaine structurante du cœur du village.

#### Séquence routière Woippy-Croix de Lorry :

Cette séquence présente les mêmes caractéristiques que celles de la RD7 : absence d'aménagements modes doux, voie de circulations routières étroites, pente importante, ..., ce qui lui confère également un manque d'aménité et des problèmes de sécurité.

Constituant un axe secondaire du réseau viaire, ces problématiques semblent moins importantes pour la plupart des riverains qui n'utilisent pas cette séquence que régulièrement.

Néanmoins, cet axe dispose de débouchés de sentiers piétons qui ne trouvent leurs continuités que dans ses accotements de dimensions réduites, posant ainsi à nouveau des problèmes en matière de sécurité.



> RD51, en entrée de commune Est



Séquence Grand 'Rue :

La deuxième séquence correspond au tracé de la Grand 'rue, véritable axe structurant historique du village de Lorry-lès-Metz.

Cette séquence assure la ramification principale avec la plupart des rues et chemins du village et présente ainsi un réseau d'espaces publics de qualité qui permet de répondre aux besoins de sécurité et d'aménités des riverains.

Quelques dysfonctionnements sont néanmoins observables et rendent ponctuellement les circulations piétonnes compliquées au cœur du village. Ils sont illustrés par les clichés qui suivent.



**« Absence » de trottoirs**



**Encombrement des trottoirs par le mobilier urbain**



Encombrement des trottoirs par le stationnement

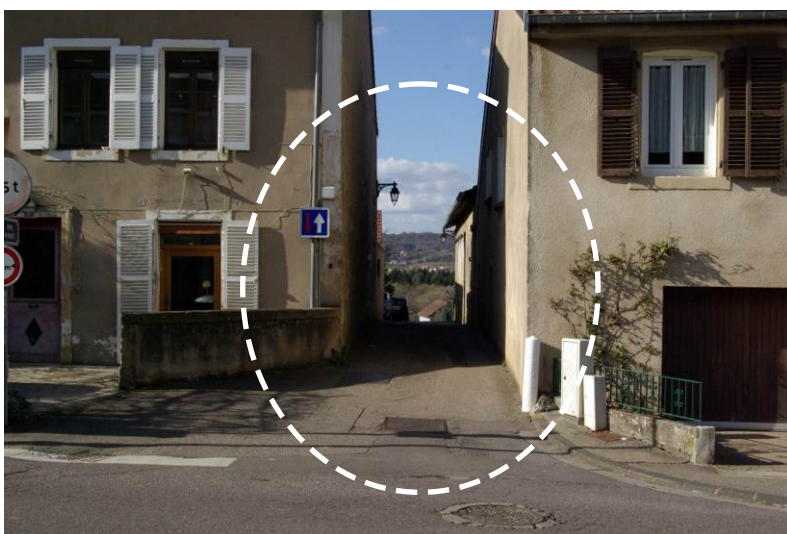


Stationnement illicite au niveau des arrêts de transports collectifs





Le profil étroit des carrefours entre Grand-rue et les rues aboutissant au secteur de Vigneulles (rue Moret et rue de Vigneulles)



Séquence entrée ouest Lorry-lès-Metz – commune d’Amanvillers :

Cette dernière séquence retrouve un caractère routier dès la sortie du village jusqu’à l’entrée du village d’Amanvillers plus à l’ouest.

Beaucoup plus confidentielle, cette portion présente un aménagement très sommaire avec une double voie très étroite et l’absence d’aménagement doux sur ces accotements.

Ce constat est problématique car, à l’instar des autres voies départementales qui traversent la commune, de nombreux sentiers aboutissent sur cette voie sans trouver de véritables continuités (voir photo ci-contre).





## LES AUTRES RUES DU VILLAGE

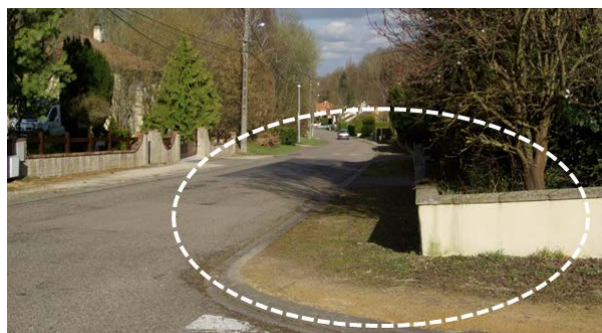
Composés principalement de rue et ruelles résidentielles et de voies de desserte de lotissements, l'analyse de cette dernière catégorie ne distingue pas de problématiques importantes.

L'ensemble de ces rues disposent d'un profil assez classique, sans dysfonctionnements majeurs particuliers.

On peut noter néanmoins dans le secteur du Hameau de Vigneulles et rue Moret des problèmes ponctuels d'aménagements modes doux, trop souvent vétustes et/ou sous-dimensionnés (cf. photos ci-contre).



> Rue du Chemin Noir



> Route de Vigneulles

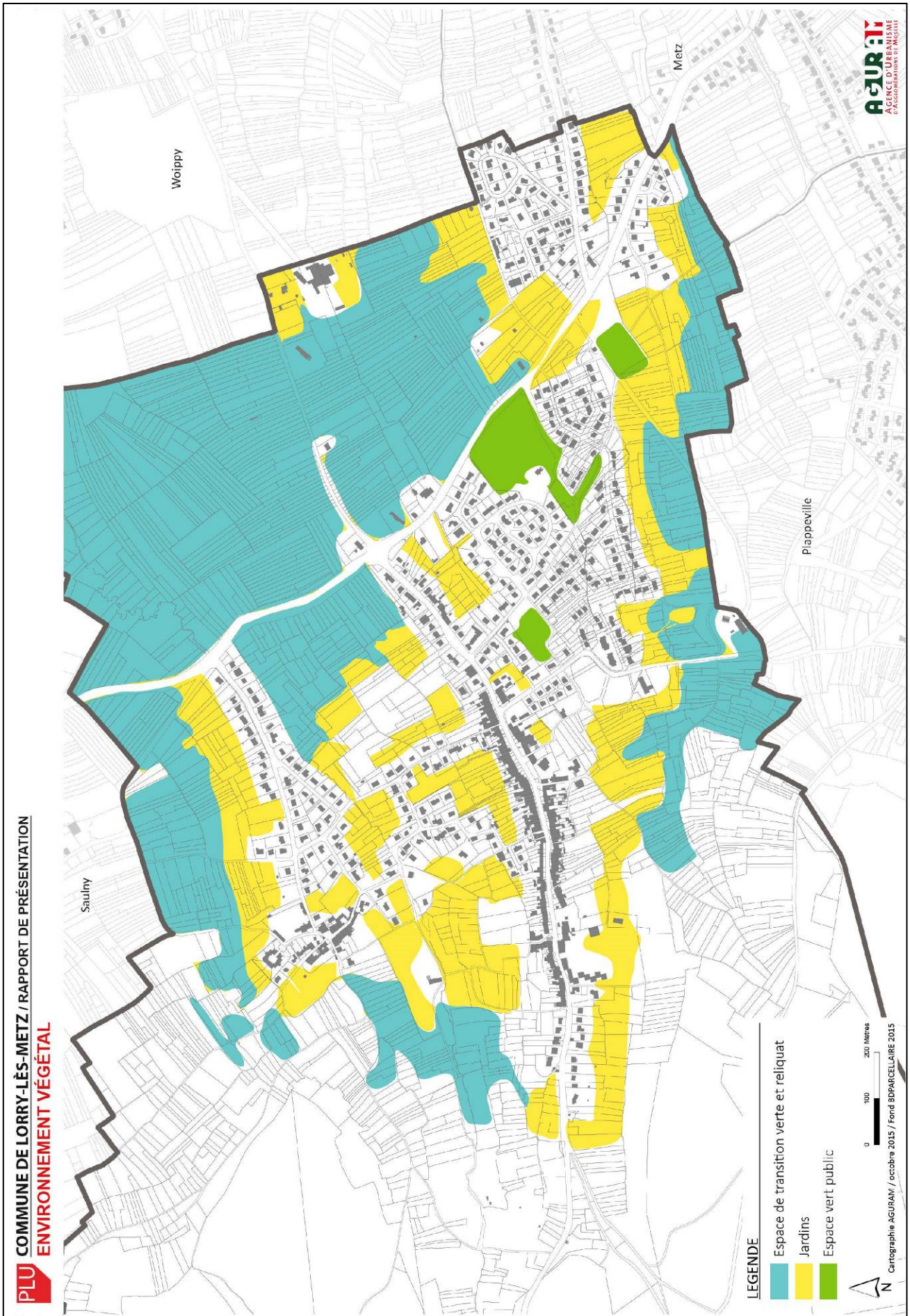


> Route de Vigneulles



> Rue Moret







## 2.5 L'environnement végétal du village

L'ensemble des habitations de Lorry-lès-Metz, qu'il s'agisse de celles du bâti ancien du village ou des extensions pavillonnaires, présente de vastes parcelles avec jardins d'agrément (cf. En jaune sur la carte figurant en page 186).

Ces jardins sont complétés par un vaste espace de transition entre univers agricole et urbain où l'on trouve des espaces de jardins isolés, des prairies et anciens vergers (en bleu sur la carte).

Cet environnement végétal autour des habitations, en transition des espaces agricoles de cultures, donne une réelle qualité de vie aux habitants, et contribue à définir une identité singulière à ce village des Côtes de Moselle.

On peut distinguer également trois grands espaces verts publics au cœur du village :

- le Parc de Navigne qui constitue une véritable respiration au cœur du village, avec l'aménagement d'aires de jeux et la conservation d'espaces boisés remarquables ;
- les espaces de loisirs de la Batterie du Chêne Ouest qui abrite un parcours de santé au droit des installations sportives du Mille-Clubs ;
- Le stade, dans le secteur des Frières, bordé par un réseau de sentiers aménagés.



> Parcours de santé, le long de la RD7



> Parc de Navigne





## **III / Evolutions du foncier et potentiel de densification**





### III.1 La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

#### 1.1 Données de cadrage

*L'analyse qui suit est basée sur les données transmises par l'Observatoire des Territoires et Prospective – DDT 57 et un croisement avec des données INSEE et IGN pour établir des indicateurs de suivi. Le territoire communal de Lorry-lès-Metz est d'une superficie totale de 608,54 hectares.*

En janvier 2013, **les espaces naturels et agricoles** de Lorry-lès-Metz totalisaient **512,29 ha, soit 84 %** du territoire. Ce ratio traduit le caractère périurbain de Lorry mais aussi la configuration de son ban communal, partagé entre les coteaux et le plateau.

Les 96,25 ha artificialisés se répartissent comme suit :

- 50,18 ha bâtis,
- 46,07 ha non bâtis

En comparaison, les ratios entre espaces naturels et agricoles, d'une part, et espaces artificialisés, d'autre part, sont proches de ceux du SCOTAM, mais marquent une différence avec ceux observés dans l'agglomération de Metz-Métropole.

Cela confirme le caractère périurbain de la commune de Pouilly.



> Vue sur des milieux agricoles et naturels à Lorry-lès-Metz, secteur dit du Trou de Renaudin

## 1.2 Évolution des espaces naturels et agricoles (1950 – 2010)

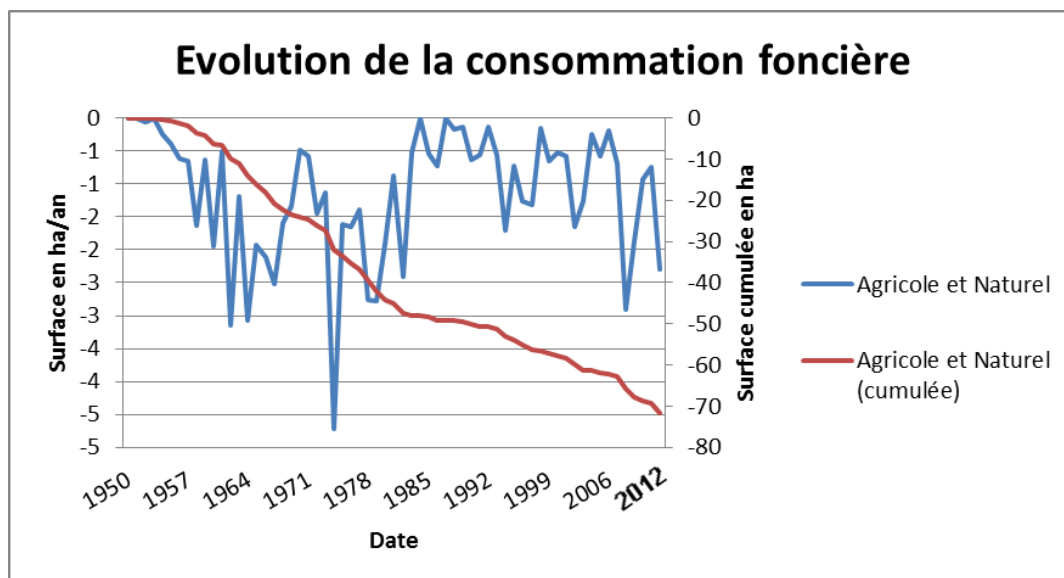
Si l'on fait abstraction de l'artificialisé non bâti dont l'historique est impossible à observer sur base des données MAJIC, le principal moteur de la consommation foncière est l'habitat individuel, comme sur la plupart des communes de ce type. La consommation pour les activités est en effet négligeable.

En 1950, les espaces naturels et agricoles totalisaient 583,94 ha (valeur estimée), soit 96 % du territoire communal.

La diminution des surfaces naturelles agricoles est irrégulière, alternant années ou groupes d'années de faible et de forte consommation foncière. On peut cependant distinguer 2 cycles anciens ainsi qu'une lente (mais toujours irrégulière) progression depuis la fin des années '80 :

- de 1950 à 1956 : période de faible consommation foncière correspondant à la fin de la reconstruction d'après-guerre, de l'ordre de 0,12 ha/an pour l'habitat.
- de 1957 à 1970 : premier cycle commençant par une croissance de la consommation foncière, qui culmine en 1964 (1,60 ha pour l'habitat consommés cette année-là), puis une progressive décroissance jusque 1970. La consommation foncière moyenne pour l'habitat est de 0,81 ha/an.
- de 1971 à 1985 : deuxième cycle de croissance rapide de la consommation foncière, maximums en 1974 (2,46 ha pour l'habitat) et 1978-79 (1,44 et 1,45 ha pour l'habitat), puis baisse irrégulière de la consommation foncière jusque 1985. La consommation foncière moyenne pour l'habitat est de 0,84 ha/an.
- de 1986 à 2012 : période de consommation irrégulière sur laquelle on distingue une tendance à l'augmentation, les cinq dernières années ayant une moyenne de 0,91 ha/an contre 0,44 ha/an sur le total de la période.

La courbe suivante montre la consommation de terres agricoles sur Lorry, toutes destinations confondues. Faute d'information datée, les surfaces perdues pour artificialisé non bâti ont été corrélées aux pertes pour le bâti, donc essentiellement l'habitat. Cela renforce donc les pics habitat.



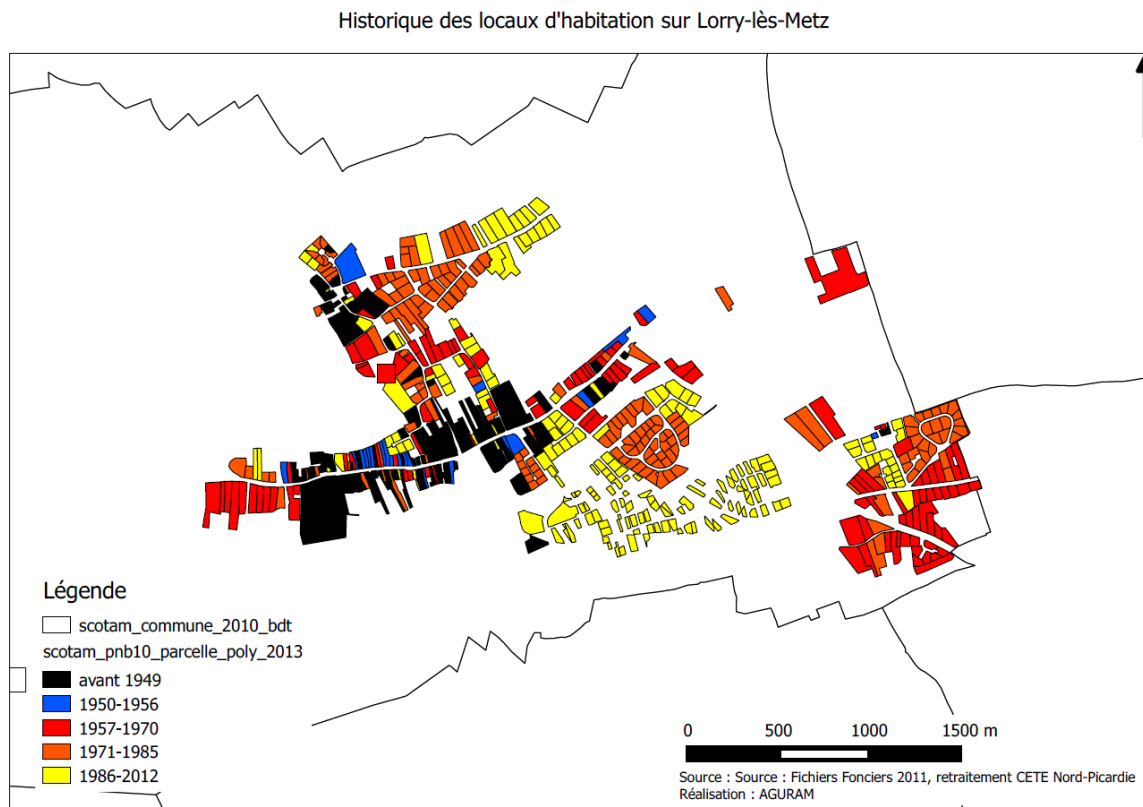
Source : données MAJIC – DGFIP

Les espaces naturels et agricoles sont en régression depuis 1950 à Lorry-lès-Metz. Ils sont passés d'une superficie de 583,94 hectares en 1950 à 512,29 hectares en 2012 soit **une diminution de l'ordre de 72 hectares ou 12 %**. Parallèlement, c'est principalement l'habitat qui s'est développé, même si les infrastructures et activités économiques ont aussi consommé de l'espace.

**Les quinze dernières années sont marquées par une forte consommation foncière liée en grande partie au projet d'extension urbaine de la ZAC Pré des Dames Belles : 15 ha.**

### 1.3 Évolution des surfaces artificialisées (1950 – 2012)

Les activités ayant eu un développement marginal, les observations faites ci-dessus ont déjà permis de bien détailler l'évolution générale de l'habitat. La carte suivante permet de localiser ces observations.



On y observe distinctement les deux noyaux anciens complétés d'opérations isolées ainsi que les extensions plus récentes. Les cycles mis en évidence dans les chiffres annuels apparaissent également bien clairement.

L'habitat individuel est très largement prédominant sur la commune puisqu'il occupe 42,05 ha contre 4,84 ha pour l'habitat collectif. Celui-ci représentait déjà 3,33 ha en 1950.

Sa croissance a donc été faible ponctuelle, hormis sur les trois dernières années renseignées qui cumulent 0,79 ha, soit plus de la moitié de ce qui a été consommé à cette fin depuis 1950.

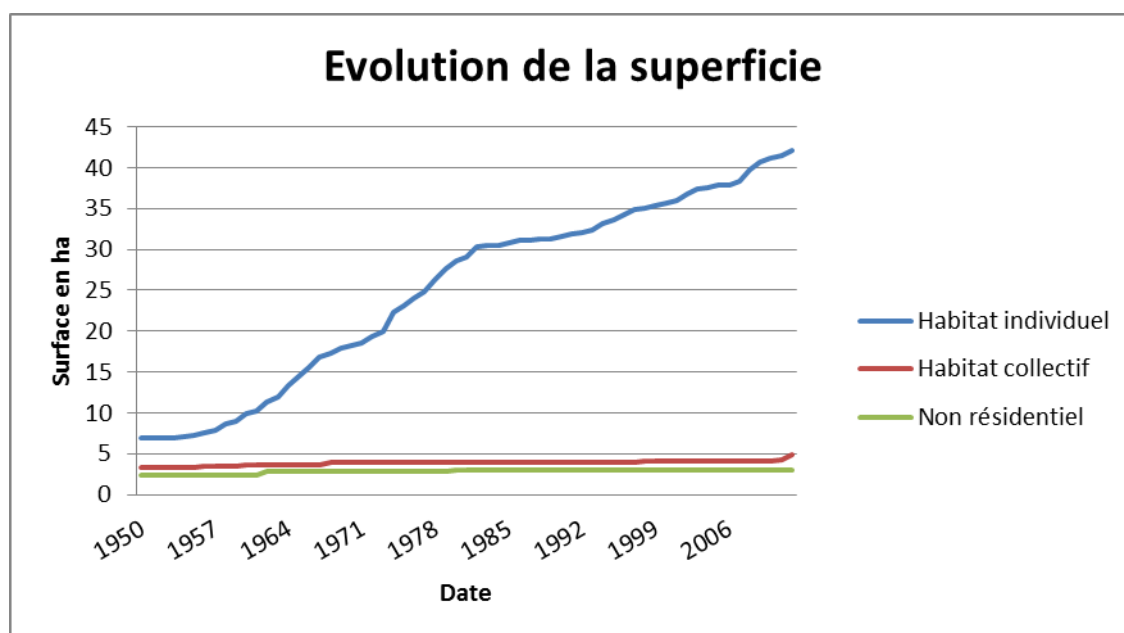


### Consommation foncière à destination des activités

Il convient de prendre le terme « activités » au sens large. Il s'agit en effet de tout le bâti non résidentiel.

La surface consacrée aux activités était de 2,31 ha en 1950 et n'a cru sensiblement que lors d'une opération de 0,54 ha datée de 1964 dans les fichiers MAJIC, pour atteindre aujourd'hui 3,01 ha.

Cette surface reste très modeste au regard du reste des surfaces artificialisées, bâties ou non bâties (voir graphique ci-dessous).



Source : données MAJIC – DGFIP

### Artificialisé non bâti

Les données MAJIC donnent très peu d'informations sur l'artificialisé non bâti. On peut simplement en déduire qu'elles représentent 46,07 ha sur la commune de Lorry, soit 7,6 % de la commune.

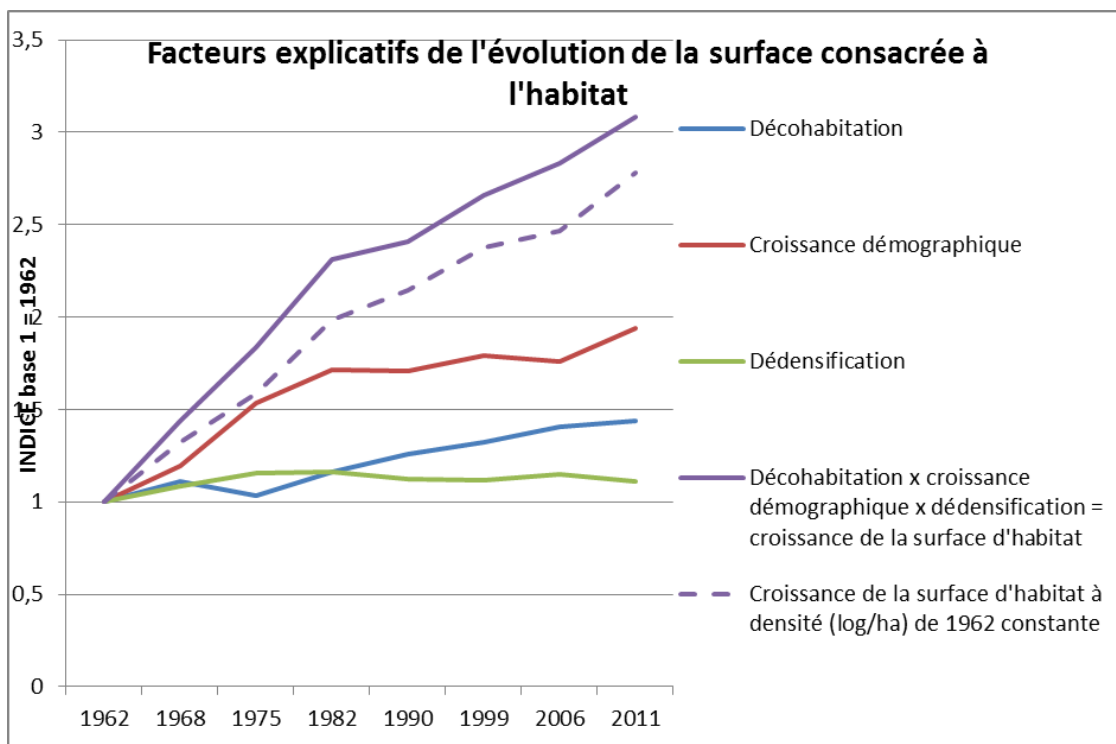
L'artificialisé non bâti représente 48 % du total artificialisé, ce qui est proche de la moyenne de l'agglomération (49 %).

### **Corrélation avec l'évolution de la population**

Sur les 50,18 ha bâtis de la commune, 46,89 ha sont consacrés à l'habitat, cette destination passant de 14,82 ha en 1962 à 46,89 ha en 2012, soit une multiplication par 3,1.

Dans le même temps, la population passait de 799 à 1550 habitants (2011), soit une multiplication par 1,9. La décohabitation est globalement continue sur la période (de 3,46 hab./log en 1962 à 2,41 hab./log en 2011) mais inférieure à la moyenne de Metz Métropole.

Elle n'explique que partiellement le différentiel entre la croissance de la surface consacrée à l'habitat et celle de la population. La perte de densité du bâti représente le dernier facteur explicatif du différentiel entre croissance de la surface bâtie et population.



Source : données MAJIC – DGFIP

L'augmentation de la surface destinée à l'habitat est donc due en premier lieu à la croissance démographique, ensuite à la décohabitation et enfin à la perte de densité du bâti (en log/ha). Si cette dernière avait maintenu sa valeur de 1962, la surface bâtie aurait été multipliée par 2,8 au lieu de 3,1, soit une économie d'environ 5,4 ha.

### Densité du bâti destiné à l'habitat

De 1962 à 2009, la surface moyenne de terrain consommée pour construire 1 logement (individuel ou collectif) est passée de 642 m<sup>2</sup>/logement à 711 m<sup>2</sup>/logement. Cet indicateur a cru jusqu'au milieu des années '70, périodes de forte consommation foncière, et fluctue depuis entre 720 et 740 m<sup>2</sup>/log depuis. La valeur un peu inférieure en 2011 doit être confirmée dans les années suivantes pour pouvoir parler d'une tendance à la baisse.

Surface de parcelle/logement et nombre d'habitant/logement sont deux facteurs qui se conjuguent pour apporter, d'une manière ou d'une autre, plus de surface de vie aux habitants, soit une amélioration de leur confort lié à leur logement (mais éventuellement une perte de facilité de vie car une faible densité d'habitat provoque souvent un éloignement des services publics).

Pendant la même période, le nombre d'habitants par logement est passé de 3,46 à 2,41. Par conséquent, en 1962, 1 habitant de Lorry occupait 186 m<sup>2</sup> de terrain pour son logement, contre 275 m<sup>2</sup> en 1999 et 295 m<sup>2</sup> en 2011.





Une valeur de 711 m<sup>2</sup>/log équivaut à une densité brute (en comptant 25 % d'espace public) de 10,5 logement/ha.

### **Zoom sur les dix dernières années : 2005 – 2014**

Les dix dernières années connues par MAJIC vont de 2002 à 2012 (données janvier 2013). On ne connaît donc avec précision que les 8 années 2005 -2012. Les 2 dernières années sont à estimer à partir des tendances observées et du terrain.

La consommation foncière totale (bâti + non bâti) issue des données MAJIC est donc de 11,75 sur la période 2002-2012 soit une moyenne annuelle de 1,18 ha/an. Vu l'absence de tendance sur les 10 dernières années connues, il est prudent d'extrapoler le plus simplement possible ces valeurs et de conclure que, sur base des données MAJIC la consommation foncière sur la période 2005-2014 doit également avoisiner 12 ha.

La surface moyenne de terrain/logement consommée est également très variable mais elle connaît une baisse sensible sur les années 2010-2012 due à la création de logements collectifs. En effet, la moyenne est de 352 m<sup>2</sup>/logement sur la période 2003-2012 mais de 543 m<sup>2</sup>/logement sur 2003-2009 contre 209 m<sup>2</sup>/logement sur 2010-2012.

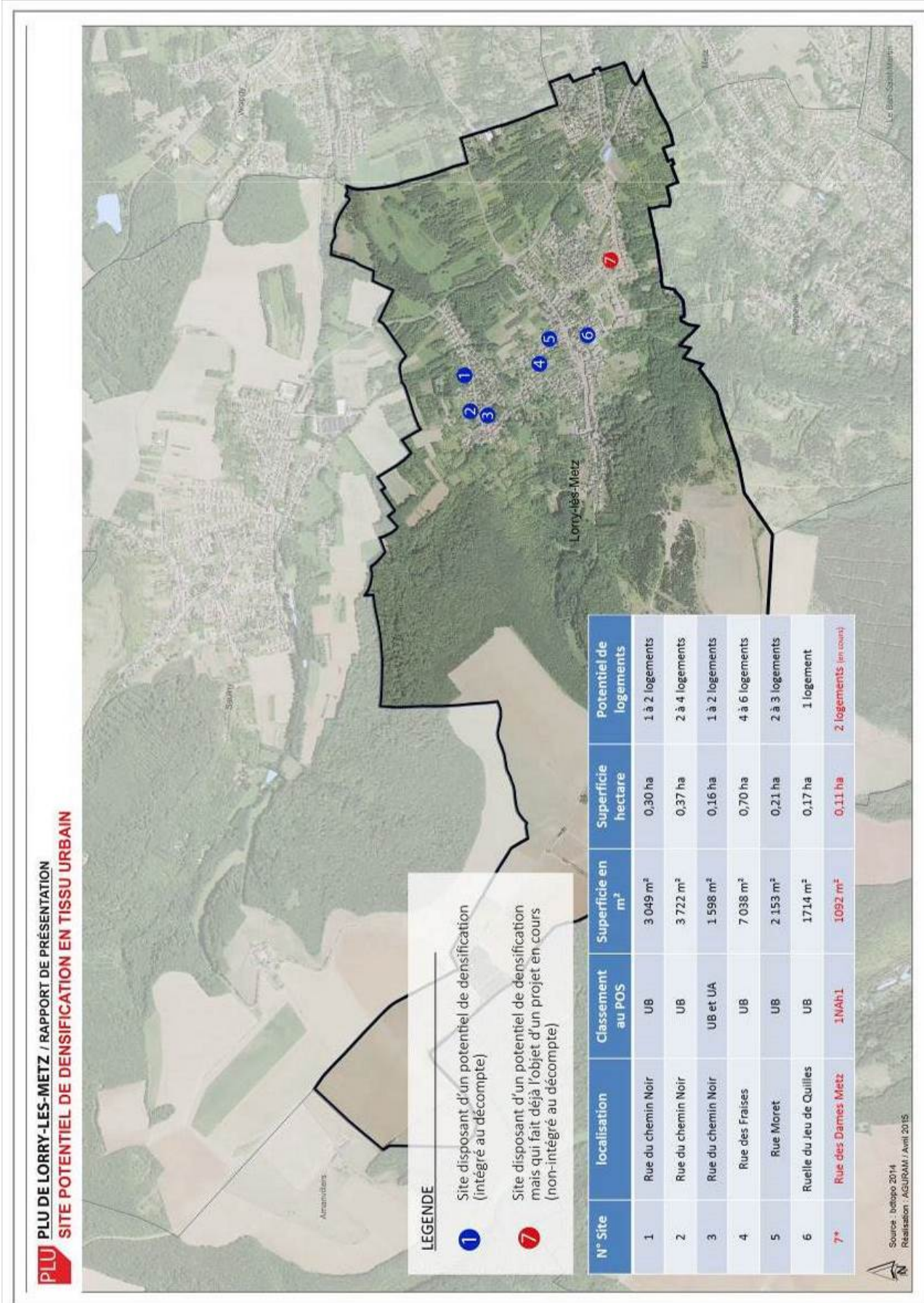
Cette moyenne de 352 m<sup>2</sup>/logement correspond à une densité brute de 21 logements/ha, soit équivalente à la densité demandée par le SCOTAM à savoir 20 log/ha. La création de logement collectif, en parallèle du logement individuel puisque la création de celui-ci n'a pas cessé, est donc une solution réelle d'économie d'espace tout en maintenant la croissance démographique de la commune.

## **1.4 Bilan**

En conclusion la consommation foncière sur Lorry a connu plusieurs cycles de constructions puis une croissance irrégulière mais néanmoins constante depuis les années '80.

L'économie de foncier sur la commune ne se fera pas par un changement de pratiques en termes de densité de bâti, celle-ci étant correcte pour une commune de ce rang dans l'armature urbaine, mais par une maîtrise du nombre de logements produits.

Malgré les pertes enregistrées, l'espace agricole constitue un ensemble diversifié. Sa particularité réside dans le maintien d'activités professionnelles sur les coteaux, ce qui limite leur enrichissement. Il est donc important, outre de diminuer sa consommation quantitative, de préserver sa structure et donc de concentrer l'urbanisation sur les dents creuses et le centre du village en préservant notamment les secteurs de coteaux encore actifs ou qui pourraient le redevenir.



> Sites théoriques de densification et de renouvellement urbain & potentiel de logements \_ source : AGURAM

Données brutes théoriques non soumises aux différentes contraintes opérationnelles ou de faisabilité technique.

## III.2 Evaluation du potentiel de densification et de renouvellement du tissu urbain

*En lien avec les objectifs des lois Grenelles 1 et 2 visant notamment à lutter contre l'étalement urbain, une analyse des potentiels de densification et renouvellement urbain doit être réalisée au sein du village, afin d'appréhender les solutions possibles en matière de création de nouveaux logements ou tout autre développement urbain. L'objectif pour Pouilly consiste à dégager des solutions alternatives à de nouvelles consommations de terrains agricoles ou naturels pour ses projets à l'avenir.*

*Dans les secteurs résidentiels et d'activités économiques, les espaces concernés sont :*

- les dents creuses
- les cœurs d'îlots
- les sites de renouvellement urbain
- les logements vacants

*Les espaces potentiels sont identifiés via :*

- l'analyse de vues aériennes
- des visites de terrain
- des échanges avec les élus et les techniciens de la commune
- les données des fichiers cadastraux (MAJIC) et de la DGFIP (Taxe d'Habitation)

**La présente analyse évoque des chiffres « bruts » et permet de disposer d'une évaluation du potentiel théorique de densification des espaces. Cette analyse doit également être confrontée aux contraintes, problématiques et intérêts agricoles, environnementaux, urbaines ou d'agrément, ainsi qu'aux éventuels risques naturels, présentées dans le cadre du diagnostic territorial.**

A priori, la commune ne dispose pas de potentiel de renouvellement urbain. La reconversion de l'ancienne Bergerie en 2008, située Grand 'Rue, constituait la dernière possibilité de renouvellement de bâtiment existant.

En revanche, la commune présente un potentiel de densification évalué à environ 2 ha (cf. carte et tableau ci-contre)

Le potentiel de densification se compose principalement d'espaces situés au sein de l'enveloppe urbaine (classés en UB ou UA au POS) et de terrains bénéficiant d'ores et déjà d'une desserte :

- (1) parcelle non bâtie, rue du Chemin Noir (3 050 m<sup>2</sup>) ;
- (2) parcelle non bâtie, rue du Chemin Noir (3 700 m<sup>2</sup>) ;
- (3) « Dent creuse », rue du Chemin Noir (1 600 m<sup>2</sup>) ;
- (4) parcelles non bâtie, rue des Fraises, (7 000 m<sup>2</sup>)
- (5) Jardins à reconfigurer en front de rue, rue Moret, (2 150 m<sup>2</sup>)
- (6) « Dent creuse », ruelle du Jeu de Quilles (1 700 m<sup>2</sup>) ;
- (7) Parcelle en cours de projet de deux logements (Non-Comptabilisés)

Il est d'ores et déjà à noter que le site (7) fait l'objet d'un projet en cours et n'est donc pas intégré au calcul du potentiel de densification de la commune.

Enfin, le taux de vacance s'élève à 2,1% des résidences principales de la commune, soit environ 13 unités. Compte-tenu de l'aspect tendu du marché immobilier, la remise sur le marché de ces logements reste donc marginale en vue de redensifier le tissu urbain sans intervenir sur le cadre bâti. Cette vacance n'est ainsi pas intégrée au calcul de potentiel définitif figurant en page 203.



> Site 1 – rue du Chemin Noir (0,30 ha)

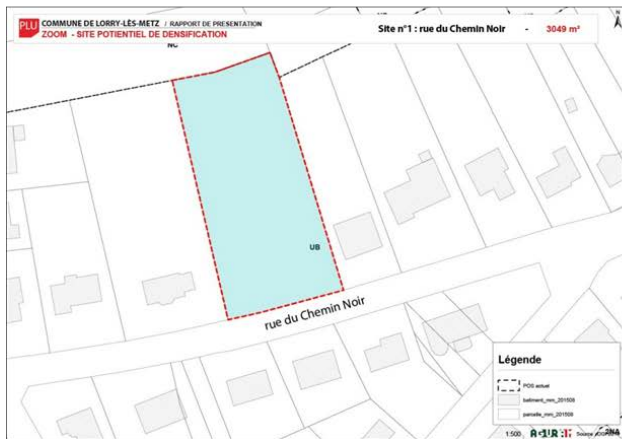


**CARACTÉRISTIQUES DU SITE**

- Une parcelle de 3049 m<sup>2</sup> classée en zone UB
- Présence d'une friche boisée (lisière de forêt avec des arbres plus ou moins en senescence) qui ne dispose pas de protection réglementaire spécifique.
- Cette espace boisé se raccorde directement à l'arrière de la parcelle sur une trame verte structurante en limite des zones urbaines de Vigneulles.

**POTENTIEL DE DENSIFICATION ESTIMÉ**

Compte tenu de la morphologie urbaine pavillonnaire du secteur, de la présence de boisements et des possibilités limités d'implantation par rapport à la rue, il semble possible de créer 1 à 2 logements sur ce site (Sous réserve de remettre en cause une grande partie de la trame verte).



> Site (1)

> Site 2 – rue du Chemin Noir (0,37 ha)

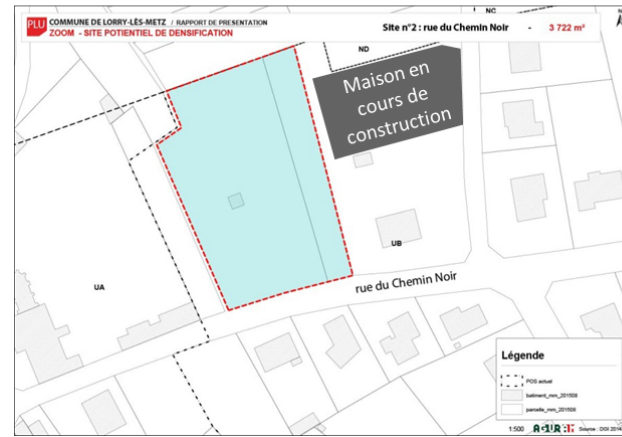


**CARACTÉRISTIQUES DU SITE**

- Un regroupement de parcelles (3722 m<sup>2</sup>) classée en zone UB
- Un linéaire disponible de près de 40 m en front de rue
- Présence de jardins aménagés et d'arbres formant un espace boisé très clairsemé.
- Existence d'un ancien tracé de chemin (cf. cadastre) aujourd'hui disparu et qui permettait de relier la route de Vigneulles en sortie de village, au nord.
- Ces terrains sont situés entre un pavillon et une ancienne bâtisse reconvertie en collectif.
- Une maison est actuellement en construction sur la parcelle 225 situé directement à l'est du site.

**POTENTIEL DE DENSIFICATION ESTIMÉ**

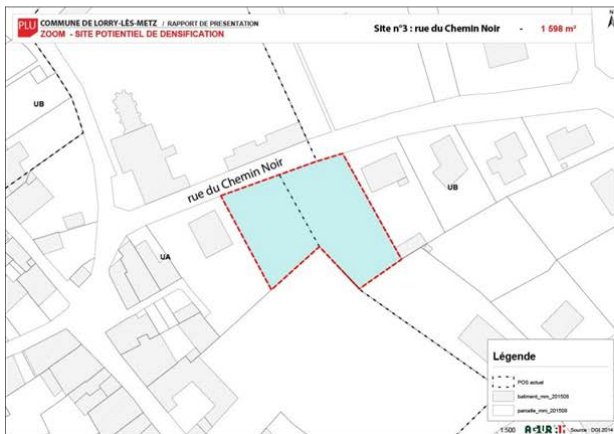
Compte tenu de la diversité des constructions environnantes (maison, ancienne bâtisse de Sœurs) et des dimensions du site, il semble possible d'y créer 2 à 4 logements en fonction des formes urbaines employées et en garantissant le maintien d'une partie des jardins et boisements situés en arrière du front de rue.



> Site (2)



> Site 3 – rue du Chemin Noir (0,16 ha)



**CARACTÉRISTIQUES DU SITE**



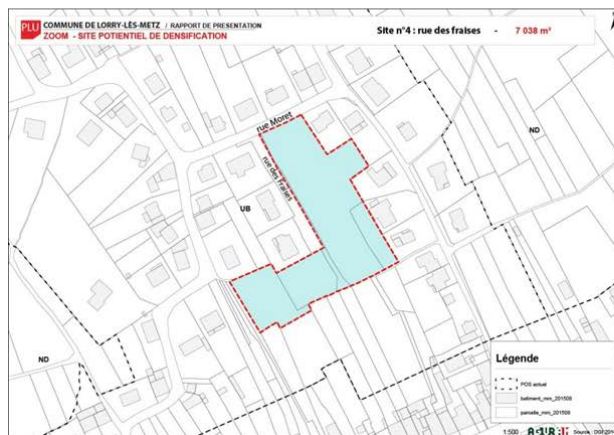
- Une parcelle de 1 598 m<sup>2</sup> classée en partie en zone UA et en UB du POS
- Un linéaire disponible de près de 40 m en front de rue
- Présence de friches vertes et d'arbres formant un espace boisé clairsemé.
- Des terrains inscrits dans un tissu urbain très pavillonnaire mais qui font face à l'ancienne bâtisse des Sœurs (collectif).
- Un rétrécissement de la rue du Chemin Noir à proximité du carrefour avec la route de Vigneulles.
- Des terrains qui présentent une pente Sud-Nord assez importante

**POTENTIEL DE DENSIFICATION ESTIMÉ**

Compte tenu de la morphologie urbaine pavillonnaire du secteur et des possibilités limitées d'implantation par rapport à la rue (pente des terrains + gabarit de la rue), il semble possible de créer 1 à 2 logements sur ce site (Sous réserve de remettre en cause la trame boisée existante).

> Site (3)

> Site 4 – rue des Fraises (0,70 ha)



**CARACTÉRISTIQUES DU SITE**



- Un regroupement de parcelles (7 038 m<sup>2</sup>) classée en zone UB
- Une rue en impasse de près de 80 m bâtie sur un seul front.
- Présence de friches vertes et d'arbres formant un espace naturel clairsemé.
- Existence d'un chemin d'accès privé par l'arrière d'une propriété située Grand-Rue et de jardins privés
- Des terrains inscrits dans un tissu urbain très pavillonnaire
- Des terrains partiellement enclavés et qui ne pourraient être aménagés qu'avec un seul accès (rue des Fraises)

**POTENTIEL DE DENSIFICATION ESTIMÉ**

Compte tenu de la morphologie urbaine pavillonnaire du secteur, de la nécessité de maintenir des accès aux parcelles déjà aménagées, et de la situation « enclavée » des terrains, il semble possible de créer 4 à 6 logements sur ce site.

> Site (4)



> Site 5 – rue Moret (0,21 ha)

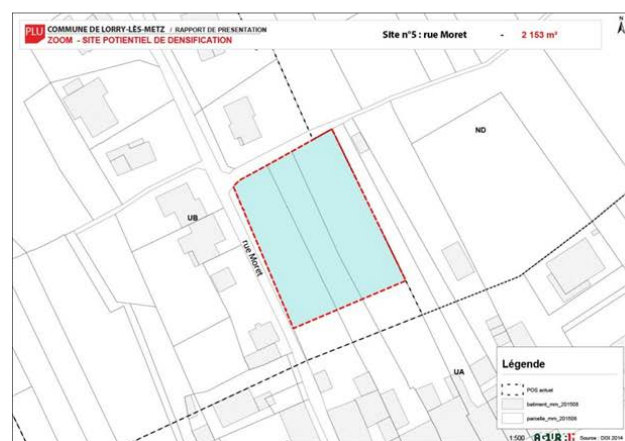


**CARACTÉRISTIQUES DU SITE**

- Un regroupement de parcelles (2 153 m<sup>2</sup>) classée en zone UB
- Présence de jardins aménagés.
- Un site bordée par une rue très étroite
- Présence d'un chemin communal permettant d'accéder au secteur de « la Fosse à Vigne » et au RD7 à l'est du village

**POTENTIEL DE DENSIFICATION ESTIMÉ**

Compte tenu de la morphologie urbaine pavillonnaire du secteur et des dimensions du site, il semble possible de créer 2 à 3 logements.



> Site (5)

> Site 6 – Ruelle du Jeu de Quilles (0,17 ha)

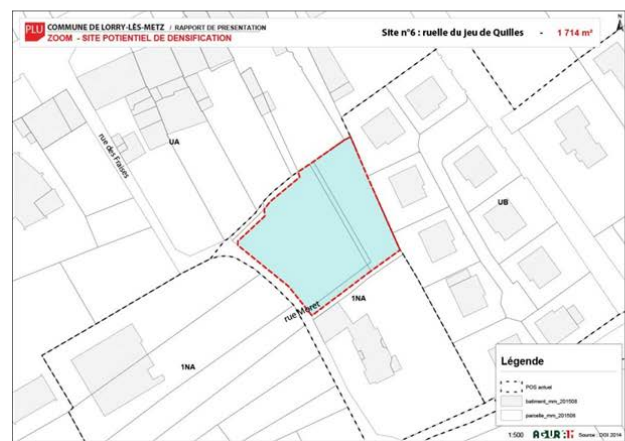


**CARACTÉRISTIQUES DU SITE**

- Un regroupement de parcelles (1 714 m<sup>2</sup>) classée en zone UB
- Terrains occupés par un pré et des arbres fruitiers.
- Un site bordée par une rue très étroite
- Une localisation à proximité immédiate du nouveau cimetière (moins de 10 m) et des installations sportives de l'école.
- Présence d'un petit espace aménagé en parking public au droit du site

**POTENTIEL DE DENSIFICATION ESTIMÉ**

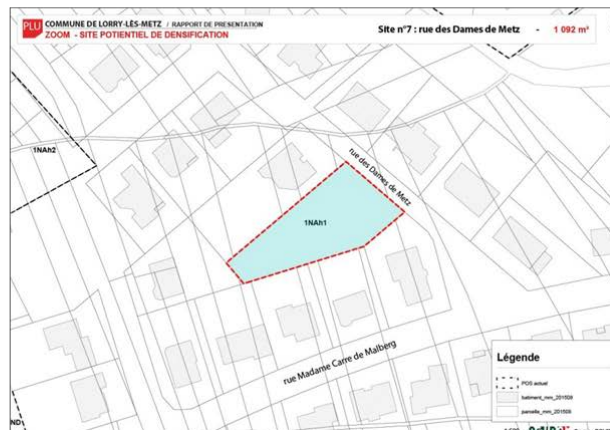
Compte tenu des contraintes d'accessibilité (gabarit de la voie), de la présence d'équipements communaux et de leurs infrastructures, et de la taille limitée du site, il ne semble possible de créer qu'un seul logements sur ce site.



> Site (6)



> Site 7 – rue des Dames de Metz (0,11 ha)



**CARACTÉRISTIQUES DU SITE**

- Une parcelle de 1 092 m<sup>2</sup> classée en zone 1NAh1
- Parcelle à bâtir inoccupée.

**POTENTIEL DE DENSIFICATION ESTIMÉ**

Ce site fait aujourd’hui l’objet d’un projet de constructions de 2 maisons en cours d’élaboration.

Il n’est ainsi pas comptabilisé en tant que potentiel de densification en zone déjà urbanisée de la commune.

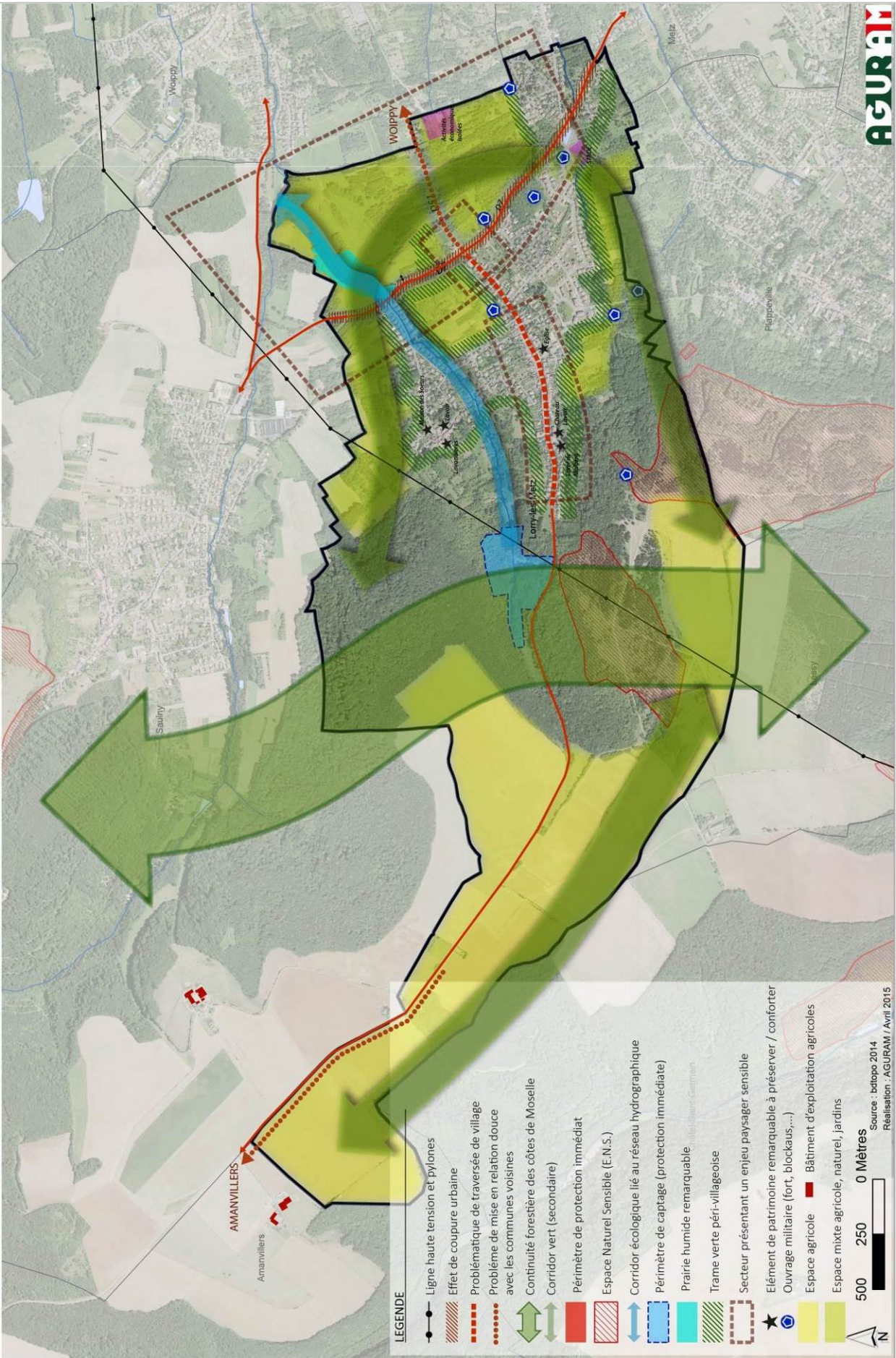
> Site (7)

**BILAN ET ESTIMATION DEFINITIVE DU POTENTIEL DISPONIBLE**

Site de densification urbaine	Première estimation de créations logements (en fonction des typologies retenues)	Potentiel de création de nouveaux logements retenu	Informations
1	1 à 2	1	/
2	2 à 4	3	/
3	1 à 2	2	/
4	4 à 6	5	/
5	2 à 3	2	/
6	1	1	/
7	/	/	/
<b>TOTAL</b>	-----	<b>14</b>	-----

**Ce sont 14 logements qui sont potentiellement réalisables dans l’enveloppe urbaine.**

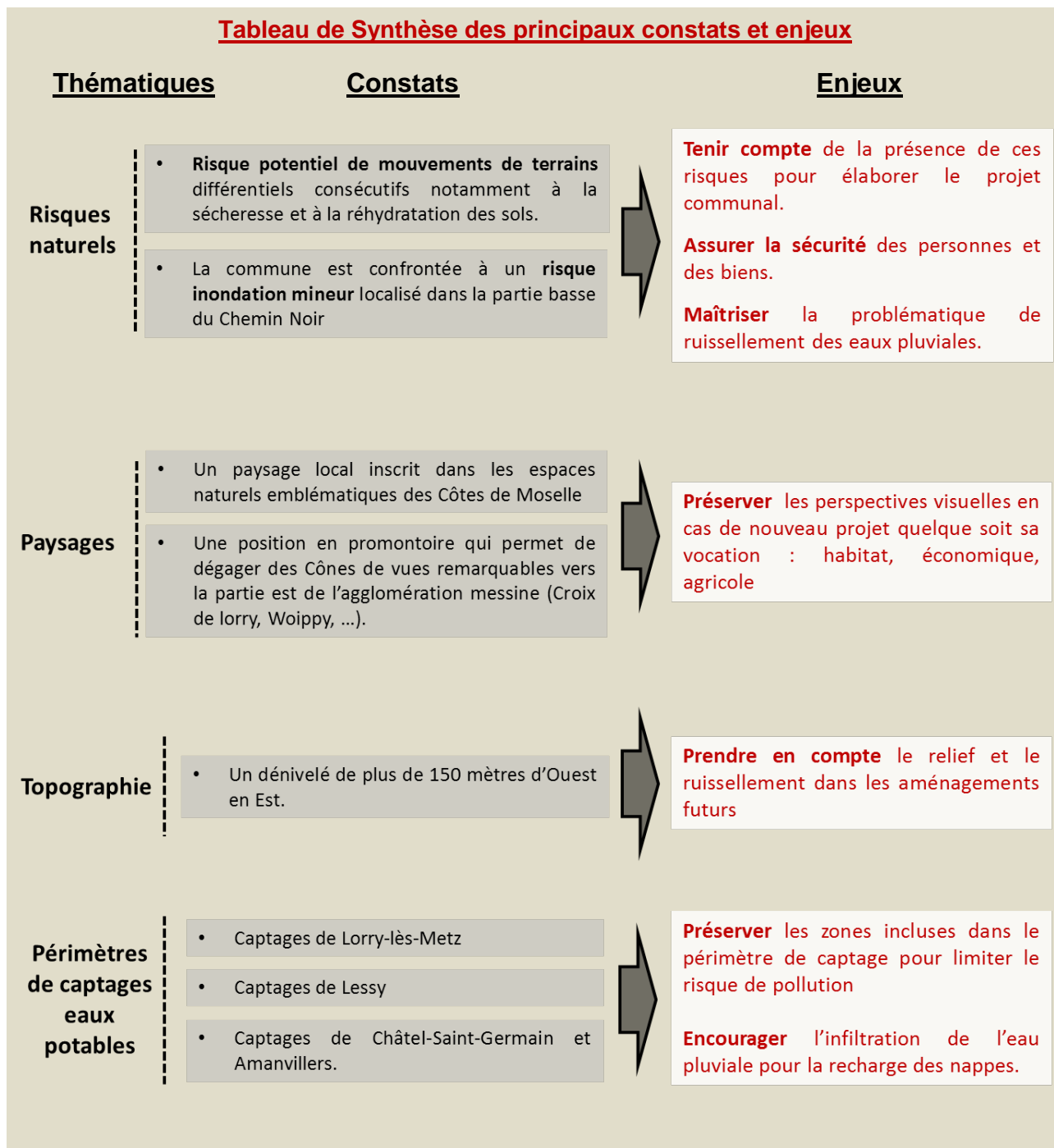




## IV Synthèse du diagnostic

Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans ce présent diagnostic, plusieurs problématiques ressortent et définissent aujourd’hui de nombreux enjeux en matière de développement, d’aménagement et de gestion du territoire communal. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi le socle de réflexion en vue d’élaborer le projet d’aménagement et de développement durable (PADD) de Lorry-Lès-Metz.

La carte, ci-contre, présente les différents éléments clés de la commune qui illustrent les propos suivants.





**Milieus naturels**  
**Biodiversité**  
**Continuités écologiques**

- Une ZNIEFF de type I « Pelouses et boisements de Lessy et environs »
- Une ZNIEFF de type II « Coteaux calcaires du Rupt-de-Mad au Pays Messin ».
- **Zone Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin »**
- **ENS « Pelouses du Mont Saint-Quentin »**
- **Des continuités écologiques emblématiques du territoire et identifiées par le SCOTAM**
- Une présence de zones humides qui favorise une richesse de la biodiversité et qui participe à la gestion des eaux pluviales
- La présence de **gites potentiels pour les chiroptères** (ouvrages militaires)
- Une trame péri-villageoise qui assure la transition entre milieux agricoles et urbanisés.



**Préserver** les réservoirs biologiques;

**Prendre en compte** les continuités écologiques dans les projets en cours ou futurs

**Eviter** l'urbanisation des prairies et la création de nouvelles ruptures;

**Encourager** la réouverture des vergers abandonnés;

**Renforcer** certains corridors en lien avec les réflexions de projets de liaisons douces ;

**Assurer la protection** des zones humides et de la ripisylve des cours d'eau ;

**Eviter** la couverture des cours d'eau

**Conserver** des espaces de transition dans et en limite de la zone urbanisée ;

**Infrastructures bruyantes**

- La RD 7 est classée en voie bruyante (arrêté préfectoral).
- Un trafic routier important sur la RD7 et sur la RD51 en traversée du village qui impacte les riverains.



**Prendre en compte** les nuisances sonores dans les futurs aménagements.

**Evolution de la population**

- **Une croissance démographique continue** depuis 1968.
- Un gain d'environ 550 habitants en 40 ans
- **Une stagnation de la population entre 1982 et 2006** atténuée par une croissance démographique récente liée à l'aboutissement de la ZAC du Pré des Dames Belles



**Garantir** un phasage équilibré dans le temps des futures opérations afin de limiter l'impact sur la démographie de la commune

DES DONNEES STATISTIQUES QUI SE BASENT SUR LE RECENSEMENT INSEE 2011 ET QUI NE COMPRENNENT PAS LES DERNIERS APPORTS DE POPULATION ENGENDRES PAR LA ZAC PRE DAMES BELLES

